

**Le parrainage collectif des personnes réfugiées au Québec : Entre solidarité et
(re)production des inégalités**

Clothilde Parent-Chartier

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention partielle du diplôme de
Doctorat de Philosophie en Développement International

École de développement international et mondialisation
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Directrice de thèse :

Maïka Sondarjee, PhD
Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Membres du comité :

Christina Clark-Kazak, PhD
Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Patti T. Lenard, PhD
Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Hélène Pellerin, PhD
Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Évaluateur interne-externe :

Stephen Baranyi, PhD
Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Évaluatrice externe :

Roxane Caron, PhD
Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Déclaration

Conformément au Règlement académique II-7 de l'Université d'Ottawa concernant les thèses, je déclare que je suis l'unique autrice de la présente recherche. Cette thèse ne contient aucun élément ayant été accepté pour l'obtention d'un autre diplôme ou grade dans une université quelconque. À ma connaissance, la thèse ne contient aucun matériel déjà publié ou écrit par une autre personne, sauf lorsque des références appropriées sont faites dans le texte.

Un outil d'intelligence artificielle, ChatGPT, a été utilisé pour soutenir le processus de rédaction. Notamment, cet outil a servi à améliorer certaines formulations d'idées et de phrases, ainsi que la fluidité de certains passages du manuscrit. L'utilisation de l'IA n'a pas remplacé le processus de réflexion critique ni les analyses approfondies que j'ai effectuées. Toutes les interprétations, conclusions et analyses présentées dans cette thèse sont le fruit d'un travail original, et les outils d'IA ont été utilisés à des fins de soutien rédactionnel et non pour la création de contenu académique ou la formulation d'arguments.

Je suis reconnaissante pour les conseils reçus de nombreuses personnes au cours de ce parcours qui ont conduit à cette dissertation, mais toutes les erreurs qui pourraient s'y trouver sont les miennes. Avant son commencement, ce projet de recherche a été approuvé par mon comité de thèse ainsi que par le Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humaines de l'Université d'Ottawa (# S-03-21-6695).

Dédicace

À la mémoire de mon grand-père, André Chartier, qui était si fier que sa petite-fille choisisse de poursuivre ses études doctorales.

Et à celle de mon amie, Stéphanie Bacher, qui m'a tant encouragée à entreprendre ce doctorat et qui a achevé le sien de manière admirable, avec une détermination sans égale.

Remerciements

Retourner aux études pour entreprendre un doctorat n'a pas été une décision facile, et il m'arrive encore fréquemment de me demander pourquoi j'ai choisi de me lancer dans une telle aventure ! Cependant, en repensant aux cinq dernières années, je prends pleinement conscience du privilège que j'ai eu de pouvoir me consacrer à un sujet qui me passionne toujours autant. Mais ce qui ressort avant tout de cette réflexion, c'est le profond sentiment de gratitude que j'éprouve envers les personnes qui m'ont accompagnée tout au long de ce parcours et celles que j'ai eu la chance de rencontrer grâce à ce retour aux études.

Faire cette thèse a été, sans aucun doute, un prétexte formidable pour échanger avec des personnes fascinantes, et c'est pourquoi mes premiers remerciements vont à celles et ceux qui ont accepté de partager leurs expériences de parrainage collectif avec moi. Sans leur générosité et leur volonté de prendre part à cette étude, la réflexion que porte cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Je leur suis particulièrement reconnaissante pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me livrant des aspects personnels et parfois sensibles de leur parcours qui ont profondément enrichi mes perspectives et ma compréhension du parrainage.

Cette thèse étant également inspirée par mon propre engagement dans ce programme, je tiens à remercier tout particulièrement le comité de parrainage Tri-Parish and Friends for Refugees, qui m'a accueillie chaleureusement en 2015, malgré mon statut d'« outsider ». Œuvrer à vos côtés a été une expérience profondément enrichissante, qui continue de me transformer chaque jour. Votre humanité, votre foi et votre dévouement sont de grandes sources d'inspiration. Nancy, en tant que leader de notre groupe, tu mérites une mention spéciale, car tu incarnes admirablement le « don de soi », et j'aspire à développer un tel niveau d'engagement envers les autres et ma communauté.

Depuis le début de mes études de doctorat en 2019, j'ai eu la chance d'être guidée par un panel de personnes extraordinaires. Je tiens premièrement à exprimer ma gratitude la plus sincère à la professeure Maïka Sondarjee, qui a accepté de diriger ma thèse avec enthousiasme, malgré l'originalité de mon sujet, qui s'écarte des cadres traditionnels des études en développement international. Sa réactivité légendaire aux courriels et la qualité exceptionnelle des retours qu'elle m'a fournis (dans des délais records !) ont été des atouts majeurs dans la réalisation de ce projet. Je la remercie de m'avoir aidée à surmonter mon complexe d'imposteure et de m'avoir poussée à oser développer ma propre conceptualisation théorique de l'intégration. Au-delà de son encadrement académique exemplaire, la professeure Sondarjee m'a offert des opportunités professionnelles inestimables, qui ont fait de mon parcours doctoral un véritable

investissement pour mon avenir professionnel. Elle incarne pour moi un modèle de réussite, tant sur le plan universitaire que comme citoyenne engagée. Son parcours, ses valeurs et son enthousiasme communicatif ont laissé une empreinte profonde sur ma vision de la recherche et du monde académique. Merci pour tout, Maïka !

Un immense merci également au professeur Stephen Baranyi, sans qui je n'aurais probablement pas envisagé de revenir à l'ÉDIM pour entreprendre ce doctorat. Ayant été mon superviseur à la maîtrise, c'est lui qui m'a véritablement initié au travail de chercheuse et il m'a permis de saisir (et même d'apprécier !) l'utilisation des théories. Au-delà d'être un professeur et un chercheur hors pair, Stephen Baranyi est une personne exceptionnelle, dotée d'une écoute rare. Il n'a jamais hésité à dépasser ses responsabilités pour soutenir ses étudiant-e-s et a toujours été un véritable allié. Je m'estime très chanceuse d'avoir bénéficié de son soutien à la maîtrise et au doctorat et le remercie d'avoir accepté d'être l'un des évaluateurs de cette thèse.

Aux membres du jury, les professeurs Roxane Caron, Christina Clark-Kazak, Patti Lenard et Hélène Pellerin, je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour votre lecture attentive, vos questions stimulantes et vos commentaires constructifs, qui ont enrichi considérablement la qualité de cette thèse. Vos travaux ont été une source d'inspiration majeure tout au long de ce projet, et je suis honorée de savoir que vous faites partie des rares personnes qui auront lu cette thèse en entier ! Je remercie également l'Université d'Ottawa, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, l'Initiative de recherche sur l'immigration de l'Université Concordia (plus spécifiquement les professeur-e-s Mireille Paquet et Antoine Bilodeau), ainsi que la Chaire UNESCO Défis partagés du développement pour leur soutien financier.

Je ne peux passer sous silence le rôle crucial qu'ont joué deux professeurs de l'Université d'Ottawa, qui, bien qu'elles ne siégeaient pas officiellement sur mon comité, ont profondément marqué mon parcours doctoral : les professeurs Dominique Masson et Andrea Martinez. En tant qu'assistante de la professeure Masson pendant presque toute la durée de mes études, j'ai énormément appris de sa rigueur intellectuelle et de ses qualités exceptionnelles en tant que chercheuse. De son côté, la professeure Martinez a enseigné le seul séminaire en études féministes que j'ai pu suivre durant tout mon parcours universitaire (depuis le baccalauréat !). Ce cours a joué un rôle fondamental dans le développement de ma pensée féministe et critique. Je me considère également très chanceuse d'avoir maintenu une belle amitié avec elle et de continuer à bénéficier de sa sagesse et de ses précieux conseils lors de nos échanges autour d'un café encore aujourd'hui !

À mes collègues du monde universitaire, votre présence bienveillante, vos encouragements et votre esprit d'entraide ont rendu ce processus infiniment plus facile à supporter et beaucoup moins solitaire. Je tiens tout particulièrement à

remercier mes amies Catherine de Guise, Morgane Rosier, Myriam Richard, Kharoll-Ann Souffrant, Valérie Grand'Maison, Jody-Ann Anderson et Ian Van Haren pour leur capacité à raviver ma confiance dans la pertinence de cette recherche aux moments où j'avais envie de tout abandonner, mais surtout pour avoir été des modèles inspirants de femmes et de chercheuses extraordinaires, chacune à sa manière. Nos séances de rédaction dans des cafés, chalets, cuisines ou à la BAnQ (de 9 h à 17 h les dimanches !) vont me manquer, mais je sais que notre amitié perdurera bien au-delà du doctorat.

Ma famille et mon entourage savent à quel point ce processus a été un immense défi, ponctué d'obstacles et de remises en question parfois désespérantes. Prendre la décision de retourner aux études n'a pas été facile, et je n'aurais jamais pu y parvenir sans l'appui inconditionnel de mes proches. À mes fidèles amies Camille, Justine, Bintou, Merci, Mathilde, Nathalie, Françoise, Maman Véro et Maman Joselyne, merci pour votre présence dans ma vie (depuis plus de 20 ans pour certaines !). Vous m'avez offert des moments précieux de déconnexion me permettant de retrouver un équilibre lorsque la vie universitaire devenait trop accaparante.

À ma grand-maman Huguette qui a tellement hâte que je finisse d'écrire mon « livre » et dont la persévérance et la joie de vivre m'inspirent depuis toujours. À mes parents, Sylvie et Denis, merci de m'avoir toujours encouragée et d'avoir été les premiers à croire en moi. Votre soutien s'est manifesté de mille et une façons pendant cette période, notamment par des paniers Lufa remplis de victuailles, des travaux de démolition de cuisine, ou encore du gardiennage de chiens. Vous avez toujours répondu présent dès que j'avais besoin de vous. Un merci tout particulier à ma maman, dont la présence quotidienne et le soutien infaillible sont une source inestimable de réconfort. Une chance que tu es là et merci infiniment pour la révision linguistique !

Enfin, à mon amoureux Everton, je te serai éternellement reconnaissante pour ta patience et ton soutien constant, du premier jour jusqu'à la fin, et ce même au cœur des périodes de stress intense et d'incertitude qui accompagnent les études doctorales. Tu es un partenaire exceptionnel avec qui j'ai la chance de vivre cette période charnière de nos vies. J'ai hâte de voir ce que la vie nous réserve maintenant que ce nouveau chapitre débute ! Eu amo você !

Résumé

Cette thèse explore la complexité des expériences vécues dans le cadre du parrainage collectif de personnes réfugiées, en s'attardant particulièrement aux relations entre les parrainants et les personnes parrainées dans le contexte du Programme de parrainage collectif des personnes réfugiées au Québec (PPCR). Celle-ci propose de s'éloigner des cadres traditionnels qui évaluent la réussite du parrainage à travers le prisme de l'autonomie des personnes parrainées et mobilise des perspectives féministes et postcoloniales pour interroger les structures formelles et informelles qui sous-tendent l'asymétrie des relations parrainants-parrainé-e-s. Le concept de cointégration est développé pour comprendre ces déséquilibres de pouvoir et redéfinir les critères de réussite du parrainage en mettant l'accent sur l'atteinte de relations équilibrées entre les parrainants et les parrainé-e-s. À partir de données qualitatives issues de 35 entretiens individuels et d'un groupe de discussion avec des parrainé-e-s, les résultats montrent que, selon les paramètres actuels du PPCR, les relations entre parrainants et parrainé-e-s sont plus susceptibles de rester inégalitaires que de s'équilibrer au cours du parrainage. Ces dynamiques sont particulièrement exacerbées dans les parrainages réalisés entre inconnu-e-s, où les hiérarchies sociales et raciales préexistantes sont reproduites et peuvent mener à des dynamiques oppressives.

L'analyse des données est structurée en quatre chapitres. Le premier, explore les facteurs contextuels propres au Canada et au Québec et démontre que le programme de parrainage ne se contente pas de s'inscrire dans un cadre déjà structuré par des hiérarchies sociales et raciales, mais qu'il participe également à leur (re)production et à leur légitimation. Ces hiérarchies sont inscrites dans des schèmes de pensée qui influencent structurellement les perceptions et les rôles des participant-e-s et qui limitent l'émergence de contre-discours susceptibles de remettre en question les dynamiques de pouvoir dominantes. Le deuxième chapitre analyse l'architecture institutionnelle du programme de parrainage collectif, révélant comment celle-ci peut renforcer les asymétries de pouvoir. Les pouvoirs et les responsabilités accordés aux parrainants par l'État leur confèrent une position de contrôle et cantonne les personnes parrainées dans un rôle de bénéficiaires passifs. De plus, le manque de

soutien et de formation adaptées laisse les personnes impliquées mal préparées à naviguer les tensions inhérentes aux expériences de parrainage qui demeurent des initiatives d'aide profondément complexes. Le troisième chapitre mobilise un cadre analytique inspiré des quatre phases de l'éthique du *care* selon Berenice Fisher et Joan Tronto (1990) pour analyser en profondeur les dynamiques documentées. Ce cadre met en lumière comment les interprétations des besoins des parrainé-e-s par les parrainants reflètent souvent des normes culturelles hégémoniques, marginalisant ainsi les besoins sociaux et renforçant une relation de dépendance. L'étude met également en évidence une participation limitée des parrainé-e-s aux décisions les concernant, ce qui constitue un déni de leur agentivité et peut s'expliquer par le paternalisme et la posture de sauveur qu'adoptent certains parrainants. L'analyse met en évidence un contraste dans la réceptivité entre les personnes parrainées par des inconnu-e-s et celles parrainées par des proches : les premières déclarent généralement une satisfaction moindre quant au soutien reçu, comparativement aux secondes. Cette différence peut être influencée par les attentes préalables concernant le type de soutien qui sera fourni, ainsi que par la racialisation différenciée des parrainants et des parrainé-e-s, qui affecte davantage le degré de réceptivité. Par ailleurs, les attentes implicites de gratitude de la part des personnes parrainées perpétuent une forme de domination symbolique profondément ancrée dans ces relations. Le dernier chapitre examine le parrainage à titre d'initiative se situant au croisement de la solidarité et de la charité. Il est démontré que lorsque l'expérience de parrainage s'apparente à un acte de charité, elle tend à perpétuer des relations inégalitaires, limitant ainsi son potentiel transformateur. À l'inverse, une approche fondée sur la solidarité met l'accent sur la réciprocité, les bénéfices mutuels et la responsabilité partagée, essentiels pour atteindre une véritable cointégration. Cependant, les parrainages qui s'apparentent à une solidarité exempte de relations de pouvoir sont rares dans la pratique en raison de barrières normatives et institutionnelles. En conclusion, la thèse propose des recommandations pour réorienter le PPCR afin que celui-ci puisse devenir un levier de la cointégration entre les parrainants et les parrainé-e-s favorisant des relations intergroupes véritablement solidaires.

Mots clés : personnes réfugiées, parrainage collectif, intégration, solidarité, Québec

Abstract

This thesis examines the unequal power dynamics between sponsors and sponsored individuals within the framework of Quebec's collective sponsorship program for refugees (PPCR). It seeks to move away from traditional frameworks that assess sponsorship success through the lens of sponsored individuals' autonomy and adopts feminist and postcolonial perspectives to interrogate diverse power structures (formal and informal) underpinning the asymmetry in sponsor-sponsored relationships. The concept of cointegration is introduced as a normative and analytical tool to address these power imbalances and to redefine the criteria for sponsorship success by emphasizing the establishment of balanced relationships between sponsors and sponsored individuals. Based on qualitative data from 35 individual interviews and one focus group with sponsored individuals, the findings indicate that, under current conditions, sponsor-sponsored relationships are more likely to remain unequal than to become balanced during sponsorship. These dynamics are particularly exacerbated in sponsorships involving strangers, where pre-existing social and racial hierarchies are reproduced, potentially leading to oppressive dynamics.

The thesis is structured into four analytical chapters. The first chapter explores contextual factors specific to Canada and Quebec, demonstrating that sponsorship programs not only operate within a framework already shaped by social and racial hierarchies but also actively participate in their (re)production and legitimation. These hierarchies are embedded in frameworks that structurally influence participants' perceptions and roles, limiting the emergence of counter-discourses capable of challenging dominant power dynamics. The second chapter analyzes the institutional structure of collective sponsorship programs, revealing how it reinforces power asymmetries. The authority and responsibilities granted to sponsors by the state position them in a controlling role, confining sponsored individuals to that of passive beneficiaries. Additionally, the lack of adequate support, training and monitoring leaves participants ill-prepared to navigate the inherent tensions of these deeply

complex aid initiatives. The third chapter applies an analytical framework inspired by the four phases of the ethics of care as proposed by Berenice Fisher and Joan Tronto (1990) to examine the interpersonal dynamics documented during the study. It highlights how sponsors' interpretations of sponsored individuals' needs often align with hegemonic cultural norms, marginalizing social needs and fostering dependency. The study also reveals limited participation by sponsored individuals in decision-making processes concerning their lives, constituting a denial of their agency. This can often be explained by the paternalism and "savior" mentality adopted by some sponsors. The analysis highlights a notable contrast in responsiveness between individuals sponsored by strangers and those sponsored by relatives: the former generally report lower satisfaction with the support they receive compared to the latter. This discrepancy can be influenced by prior expectations regarding the type of support to be provided, as well as the differentiated racialization of sponsors and sponsored individuals. Additionally, implicit expectations of gratitude from sponsored individuals perpetuate a form of symbolic domination that is deeply embedded within these relationships. The final chapter examines sponsorship as an initiative situated at the intersection of solidarity and charity. It demonstrates that when sponsorship resembles an act of charity, it tends to perpetuate unequal relationships, thereby limiting its transformative potential. Conversely, a solidarity-based approach emphasizes reciprocity, mutual benefits, and shared responsibility - elements essential for achieving true cointegration. However, sponsorships that resemble solidarity remain rare in practice due to entrenched normative and institutional barriers. The thesis concludes by proposing recommendations to reorient the PPCR, enabling it to become a tool for fostering cointegration between sponsors and sponsored individuals and promoting truly transformative intergroup relationships.

Keywords: refugees, collective sponsorship, integration, solidarity, Québec

Table des matières

DÉDICACE.....	IV
REMERCIEMENTS.....	V
RÉSUMÉ	VIII
ABSTRACT	X
TABLE DES MATIÈRES	XII
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XIV
AVANT-PROPOS	XVI
CHAP. 1 INTRODUCTION.....	1
1.1 MISE EN CONTEXTE : LE PROGRAMME DE PARRAINAGE PRIVÉ DES RÉFUGIÉ-E-S.....	4
1.2 LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	9
1.3 PERTINENCE DE LA RECHERCHE.....	17
1.4 L’APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	20
1.5 ORGANISATION DE LA THÈSE.....	31
CHAP. 2 REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE	33
2.1 LA REVUE DE LA LITTÉRATURE : LES PRINCIPALES APPROCHES DE L’INTÉGRATION	33
2.2 UNE NOUVELLE APPROCHE DE L’INTÉGRATION : LA COINTÉGRATION	47
2.3 CADRE THÉORIQUE	57
CHAP. 3 CONTEXTUALISER LES RELATIONS PARRAINANTS-PARRAINÉ-E-S AU CANADA ET AU QUÉBEC	77
3.1 LE CANADA : UNE IMAGE IDÉALISÉE À L’ÉPREUVE DES RÉALITÉS.....	78
3.2 LE QUÉBEC : UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LES TENSIONS IDENTITAIRES ET LE DURCISSEMENT DES POLITIQUES D’IMMIGRATION HUMANAIRE.....	88
3.3 CONCLUSION.....	102
CHAP. 4 : LES MODALITÉS DU PROGRAMME DE PARRAINAGE COLLECTIF À L’ORIGINE DE RELATIONS INÉGALITAIRES.....	104
4.1 QUAND PARRAINER RIME AVEC POUVOIR	104
4.2 LES RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DE L’ÉTAT DANS LE PARRAINAGE	118
4.3 CONCLUSION.....	135
CHAP. 5 : RELATIONS INTERPERSONNELLES ET ÉTHIQUE DE L’AIDE DANS LE PARRAINAGE.....	137
5.1 PHASE 1 : SE SOUCIER DE – LA NOTION D’(IN)ATTENTION	138
5.2 PHASE 2 : PRENDRE EN CHARGE – LA NOTION DE RESPONSABILITÉ	149
5.3 PHASE 3 : PRENDRE SOIN – LA NOTION DE COMPÉTENCE	159
5.4. PHASE 4 : RECEVOIR LE SOIN - LA NOTION DE RÉCEPTIVITÉ	175
5.5 CONCLUSION.....	185
CHAP. 6 : DISCUSSION : LE PARRAINAGE EN TANT QU’EXPÉRIENCE AU CROISEMENT ENTRE LA CHARITÉ ET LA SOLIDARITÉ	187
6.1 UNE PRISE DE CONSCIENCE LIMITÉE	191
6.2 UNE RELATION TRANSFORMATIVE ?	201
CHAP. 7 : CONCLUSION.....	208
7.1 SOMMAIRE DES RÉSULTATS	208
7.2 PRINCIPALES CONTRIBUTIONS	214
7.3 OUVERTURE.....	217

BIBLIOGRAPHIE	224
ANNEXES.....	247
ANNEXE A : GUIDES D'ENTRETIEN	247
ANNEXE B : EXEMPLE - FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	251
ANNEXE C : AFFICHE DE RECRUTEMENT – ENTREVUES INDIVIDUELLES.....	254
ANNEXE D : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES CONTRIBUTEUR-RICE-S.....	255

Liste des graphiques et des tableaux

Graphique 1 : Les domaines de l'intégration selon Ager et Strang

Graphique 2 : Différences entre les cibles et les arrivées de personnes réfugiées parrainées au Québec de 2016 à 2023

Tableau 1 : Principales différences entre le programme de parrainage collectif québécois et le programme de parrainage privé fédéral

Tableau 2 : Répartition du nombre de demandes par type de garant

Tableau 3 : Revenu de base minimal pour subvenir aux besoins de la famille des parrainants selon sa composition

Tableau 4 : Montant supplémentaire requis par personne parrainée

Tableau 5 : Les quatre phases du *care* selon Tronto et Fisher

Tableau 6 : Récapitulatif des principales différences entre les initiatives de charité et celles de solidarité

Tableau 7 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « personnes parrainées »

Tableau 8 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « parrainants »

Tableau 9 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « professionnel-le-s »

Liste des sigles et abréviations

ARI	Allies for Refugee Integration
CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
CCS	Catholic Crosscultural Services
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
EUMC	Entraide universitaire mondiale du Canada
HCR	Agence des Nations unies pour les réfugiés
IMPR	Initiative mondiale de parrainage de réfugiés
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration
NAS	Numéro d'assurance sociale
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation Internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations unies
PFPR	Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés
PPCR	Programme de parrainage collectif des réfugiés

PPPR	Programme de parrainage privé des réfugiées
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RAPS	Recherche et Action sur les Polarisations Sociales
SHERPA	Institut universitaire SHERPA
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Avant-Propos

En 2015, j'ai fait une promesse à une femme rencontrée au Malawi dans un camp de réfugié-e-s où je réalisais un stage dans le cadre de ma maîtrise en développement international. Je ne le savais pas encore, mais cette promesse allait jouer un rôle particulièrement important dans ma vie et être à l'origine de cette thèse. Cette promesse, c'était que j'allais faire tout ce qui était en mon pouvoir pour que cette femme, en situation d'insécurité et de grande précarité dans le camp, puisse être réinstallée au Québec, afin d'être réunie avec ses enfants, deux résidents permanents ayant été parrainés par l'entremise du programme d'étudiant-e-s réfugié-e-s de l'EUMC – l'organisme avec lequel je faisais un stage. Au camp, cette femme m'a prise sous son aile et m'a expliqué les « rouages » quotidiens (et l'extrême complexité) de la vie dans un camp de réfugié-e-s. Pour ceci, je lui en suis éternellement reconnaissante, car j'étais particulièrement naïve. Cette même naïveté explique sans doute cette promesse que je lui avais faite.

À l'époque, j'étais étudiante, j'avais bien peu d'argent, mais j'avais la certitude qu'avec de la volonté, j'allais pouvoir accomplir cette mission que je m'étais donnée pour que cette femme soit réinstallée au Canada. Le programme de parrainage collectif des personnes réfugiées, dont je n'avais jamais entendu parler avant d'aller au Malawi, semblait tout indiqué pour me permettre d'y arriver. Ce programme d'immigration connaissait au même moment un regain de popularité, car en 2015 sévissait la « crise syrienne ». Partout au Canada, des groupes de parrainage se formaient pour venir en aide aux personnes réfugiées de la Syrie. Rapidement, grâce à mon amie Laurence, je suis entrée en contact avec un groupe de parrainage composé de trois églises anglicanes de l'Ouest de l'île de Montréal. Leur expliquant que je revenais d'un camp de réfugié-e-s et que je connaissais une personne à parrainer, j'ai rapidement été intégrée au groupe, et ce, même si je ne suis pas membre de cette communauté religieuse.

Pour faire une longue histoire courte, je fais toujours partie de ce groupe dix ans plus tard. Ensemble, nous avons parrainé trois familles (congolaise, rwandaise et afghane), dont celle de la femme à qui j'avais fait cette promesse. Nous avons également été sollicités pour appuyer d'autres groupes de parrainage et nous

préparons à l'heure actuelle le parrainage d'une famille de l'Afghanistan. Nous avons écrit dans les médias, accordé des entrevues, mené des activités de plaidoyer, entrepris des levées de fonds, signé des pétitions et nous avons écrit à nos députés et à des ministres pour faire connaître les nombreux obstacles auxquels nous nous sommes heurtés dans nos tentatives d'exprimer notre solidarité envers les personnes réfugiées. Notamment, notre engagement a été rudement testé lorsque nous avons fait la file pendant toute une nuit en 2018 et même pendant plusieurs jours devant les bureaux du MIFI en 2020, tout ça pour nous assurer de franchir la première étape pour que nos demandes de parrainage soient acceptées.

Malgré la fierté devant toutes ces réalisations auxquelles j'ai activement participé, j'ai toujours ressenti un malaise qui est encore aujourd'hui complexe à expliquer, mais qui peut se résumer par un questionnement fondamental : suis-je une « sauveuse blanche » ? Comme le résume Jordan Flaherty (2016 : 17-18, traduction libre¹) : « Le prototype du sauveur est une personne qui a grandi dans le privilège et à qui on a enseigné de manière implicite ou explicite (ou les deux) qu'elle détient les réponses et les compétences nécessaires pour secourir autrui, quel que soit le contexte ». J'ajouterais que le malaise suscité par ce sentiment d'être une sauveuse blanche m'habite depuis le début de mon implication dans ce qu'on peut appeler des initiatives de solidarité internationale. Dès l'école secondaire, j'ai participé à des voyages de volontourisme qui m'ont amenée au Honduras, au Guatemala et au Sénégal pour réaliser des stages qui s'apparentent bien plus à du développement personnel qu'à du développement international.

Revenons à la promesse que j'ai faite en 2015 : j'avais promis à une femme, vivant depuis de nombreuses années dans un camp de réfugié-e-s, que je trouverais une solution pour, en quelque sorte, lui sauver la vie. Cet engagement résonne fortement avec l'adoption d'une posture de sauveuse, qui découle indéniablement de ma position privilégiée de personne blanche. Cette dynamique repose sur un rapport de pouvoir déséquilibré en ma faveur, dans ma relation avec cette femme noire et réfugiée. Ce constat m'a été largement inspiré par les travaux d'Arie Nadler et Samer Halabi (2006 : 108) qui mettent en lumière les tensions sous-jacentes dans les relations d'aide entre

¹ Toutes les citations qui sont originellement dans une langue autre que le français ont été traduites par l'autrice pour assurer la fluidité du texte.

groupes. Ces chercheurs expliquent que : « l'une des conséquences du sentiment de sécurité que procure une position sociale privilégiée est la bienveillance à l'égard des personnes défavorisées ».

Cette position s'inscrit dans un contexte plus large, celui des relations Nord-Sud, qui me confère un avantage supplémentaire en tant que citoyenne canadienne et tous les privilèges qui en découlent. Elle s'ancre dans une idéologie de suprématie blanche dans laquelle j'ai baigné dès l'enfance et qui, inconsciemment, façonne ma manière de percevoir mes pouvoirs et mes privilèges, sans jamais les remettre en question, ni interroger l'origine de cette inégalité intrinsèque qui me permet, à moi, d'être en position d'aider ou même de promettre de sauver une personne qui, avant ce stage, m'était totalement inconnue.

Avec le recul, il devient évident qu'occuper une position d'aidant est un pouvoir qui peut devenir oppressant et générer des dynamiques inconfortables pour la personne aidée. Nadler et Halabi (2006 : 109) vont plus loin en affirmant que l'aide est «[...] à la fois une expression de bienveillance et une démonstration de supériorité, ce qui en fait un instrument de domination particulièrement efficace entre les mains d'un groupe plus favorisé ». Ainsi, en aidant, on peut devenir inconsciemment complice d'un système qui perpétue les inégalités sociales en maintenant les privilèges des un-e-s et les désavantages des autres.

À ce titre, les réflexions de Sherene Razack (2001), spécialiste des questions de pouvoir et de racisme, résonnent avec mon propre cheminement. Elle nous invite à interroger les hiérarchies sociales dans lesquelles nous sommes tous et toutes impliqué-e-s, en posant des questions fondamentales pour démystifier les dynamiques de pouvoir présentes dans la relation d'aide. Razack (2001 : 170) propose notamment de réfléchir à ces questions : « Où suis-je dans cette image ? Est-ce que je me positionne comme la sauveuse des peuples moins fortunés ? Comme celle qui est progressiste ? Comme innocente ? ». Ces questionnements sont pertinents et surtout, essentiels pour toute personne engagée dans des formes de solidarité transnationale, où l'aide peut renforcer les dynamiques d'oppression au lieu de les atténuer.

Il est indéniable que mon engagement dans le parrainage m'a apporté des bénéfices directs. L'expérience acquise enrichit sans aucun doute la section « engagement communautaire » de mon CV. Sur le plan identitaire, avoir contribué à la

réinstallation de plusieurs familles est une source de fierté personnelle. Cela nourrit également l'image que certains peuvent avoir de moi, celle d'une sauveuse, y compris pour les personnes que j'ai aidées à parrainer.

Le parrainage collectif est donc une expérience complexe, parfois paradoxale. Cette initiative permet à des citoyen-ne-s ordinaires d'accomplir des actes qui peuvent sembler extraordinaires au premier abord. Mais quand on vit l'expérience et qu'on la questionne, on s'aperçoit que, malgré tous ses aspects positifs, ce programme comporte plusieurs angles morts, notamment l'épineuse question des rapports de pouvoir profondément inéquitables entre les parrainé-e-s et les parrainants².

C'est précisément cette question des déséquilibres de pouvoir qui est au cœur de mon questionnement dans cette thèse. J'espère que ce travail permettra d'apporter un regard à la fois critique et constructif sur ce programme, avec pour objectif final de proposer des recommandations et des pistes de réflexion accessibles à différents niveaux. Ces propositions viseront à rééquilibrer les relations entre parrainants et parrainé-e-s, afin de tendre vers ce que j'appelle la « cointégration » — le développement de relations équitables entre nous et les autres.

Ces réflexions pourraient être utiles à toutes celles et tous ceux qui se demandent comment être réellement solidaires avec les personnes désavantagées par des structures sociopolitiques qui, par ailleurs, nous favorisent. Dans cette perspective, cette thèse s'inscrit dans les nombreux débats actuels sur l'aide humanitaire ainsi que sur la solidarité et la coopération internationales. Enfin, au-delà des dynamiques relationnelles dans le parrainage, cette recherche invite à réfléchir au cadre plus large des processus politiques et historiques qui sous-tendent l'existence d'un tel programme d'immigration humanitaire au Québec.

² Le terme « parrainant-s » est utilisé dans l'ensemble de la thèse pour désigner les personnes agissant en tant que garants des personnes parrainées. Toutefois, lorsque le contexte permet d'identifier le genre du parrainant et qu'il est pertinent de le souligner, les termes "marraine" ou "parrain" sont employés. Cette distinction vise à garantir une écriture inclusive tout en restant précise lorsque cela s'avère nécessaire.

Chap. 1 Introduction

« If you have come here to help me, you are wasting your time. But if you have come because your liberation is bound up with mine, then let us work together. »

(Collectif de militant-e-s aborigènes du Queensland, 1970³)

Cette recherche est née d'une remise en question de mes pratiques en tant que membre d'un comité de parrainage de personnes réfugiées depuis 2015. Si, dans le cadre de ma maîtrise en développement international, j'ai exploré des concepts comme le privilège blanc, la suprématie et le complexe du sauveur, leur application restait alors essentiellement théorique. En revanche, dans le cadre de mes activités de parrainage, ces notions ont progressivement pris une dimension concrète et personnelle, résonnant non seulement avec mes comportements, mais aussi avec les tensions inhérentes à mes objectifs. Cette prise de conscience m'a conduite à interroger non seulement mes pratiques comme chercheuse, mais également ma posture en tant que citoyenne engagée, désireuse de construire des solidarités véritables avec les personnes réfugiées et demandeuses d'asile à Montréal.

Au cœur de la réflexion entamée, et qui se poursuit à travers cette thèse, se pose la question de savoir comment peut-on manifester une solidarité authentique sans reproduire des schémas d'aide qui perpétuent des dynamiques oppressives ? Par ailleurs, comment peut-on s'engager dans un tel processus d'une manière qui permet d'éviter les pièges d'une approche marquée par une charité paternaliste, souvent bien intentionnée, mais parfois déconnectée des réalités vécues par les personnes concernées ? Ces dynamiques, bien que fréquentes, méritent d'être interrogées avec rigueur, car elles peuvent, dans certains cas, limiter l'impact des initiatives et nuire à la lutte contre les inégalités et les discriminations structurelles qui imprègnent notre société.

Si certaines initiatives débutent avec un désir sincère de contribuer au changement social, elles peuvent néanmoins, en l'absence d'une réflexion

³ Cette citation est souvent attribuée à l'activiste aborigène Lilla Watson. Toutefois, celle-ci considère qu'il faudrait plutôt attribuer cette citation au collectif d'activistes aborigènes dont elle faisait partie en 1970 (voir le blog Unnecessary Evils pour plus d'explications : <https://unnecessaryevils.blogspot.com/2008/11/attributing-words.html>).

approfondie, créer une dynamique d'aide fondée davantage sur l'altruisme individuel que sur une responsabilité collective ou un engagement envers la justice sociale. Dès lors, il ne s'agit pas de rejeter en bloc ces efforts, mais d'explorer comment ils pourraient évoluer pour devenir de véritables leviers de transformation sociale.

Un exemple tiré de ma propre expérience illustre ce pourquoi l'étude des initiatives de parrainage collectif des personnes réfugiées constitue un terreau fertile pour l'analyse critique de ce genre d'initiatives qui se prétendent solidaires, mais qui peinent à devenir une véritable forme de solidarité ancrée dans la justice sociale, l'émancipation collective et l'équité telles que l'envisagent les perspectives féministes critiques de la solidarité internationale s'inspirant des travaux de Chandra T. Mohanty (2003), Gada Mahrouse (2014), Sherene Razack (2001) et bien d'autres. En 2016, alors que j'accompagnais une famille de personnes réfugiées de la République démocratique du Congo dans leur recherche d'un logement à Montréal, j'étais chargée de contacter les propriétaires des différents appartements que nous souhaitions visiter pour organiser les visites. Sur place, lorsque les propriétaires constataient que l'appartement serait loué par une famille africaine nouvellement arrivée au pays et non par moi, leur attitude changeait instantanément. Plusieurs d'entre eux nous ont clairement indiqué que ce ne serait pas possible, nous claquant quasiment la porte au nez. Bien que les discriminations de ce genre ne soient pas nouvelles pour les personnes racisées et immigrantes, cette réalité m'était peu familière jusqu'alors.

Plutôt que d'être outrée face à cette discrimination évidente et, surtout illégale⁴, ma réaction initiale fut de normaliser cette situation auprès de la famille que j'accompagnais, en leur expliquant que le racisme existe effectivement au Québec et qu'il ne fallait surtout pas le prendre personnellement. J'ai donc banalisé une telle discrimination raciale sans broncher. Pourtant, je me rappelle très bien avoir été fortement embêtée. Les refus et les portes closes rendaient notre mission de trouver un logement abordable et sécuritaire beaucoup plus longue et complexe.

Comme ce fut le cas pour plusieurs parrainants rencontrés au fil de mon expérience sur le terrain et lors des entretiens réalisés dans le cadre de la présente

⁴ « Un propriétaire ne peut refuser la location d'un logement pour l'un des motifs de discrimination prévus à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ». Ces motifs peuvent être la race, la religion, l'âge, etc. (EDUCALOI, s.d.)

étude, c'est souvent par le parrainage qu'est expérimenté pour la première fois les nombreux obstacles occasionnés par le racisme systémique au Québec. Cela dit, pour prétendre être solidaire des personnes réfugiées que nous soutenons, cela nécessite d'aller au-delà de la simple reconnaissance des discriminations auxquelles elles font face. Être solidaire nécessite de poser des actions concrètes pour lutter contre ces discriminations lorsqu'on en est témoin. Cette responsabilité d'agir lorsqu'on est témoin d'injustices est d'autant plus importante lorsqu'on est une personne privilégiée puisque nous avons la possibilité d'utiliser nos privilèges pour les confronter et c'est précisément ce que je n'avais pas été en mesure de faire lors de l'incident relaté ci-dessus.

Les prises de conscience découlant de cette situation particulière, ainsi que bien d'autres encore, constituent le point de départ de la présente recherche puisque celle-ci vise à déterminer les éléments qui peuvent faire du parrainage collectif une expérience de solidarité réellement transformative plutôt que de la simple charité. Cette distinction entre la charité et la solidarité constitue la trame de fond sur laquelle repose la réflexion qui a émergé au fil de l'analyse de mes données et qui est approfondie dans le chapitre de discussion. Sommairement, les initiatives de charité se distinguent fondamentalement de celles dites de solidarité comme suit :

La charité est quelque chose que l'on donne à ceux qui sont "moins chanceux que soi". Cela suggère une croyance en un système hiérarchique, un "Nous" et un "Eux". Cela crée une dynamique de pouvoir qui renforce davantage les systèmes d'oppression et les inégalités économiques. En revanche, la solidarité adopte une approche de changement systémique. Sa philosophie fondamentale est que toutes les relations et dynamiques de pouvoir sont multidirectionnelles et que chacun possède la sagesse et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes. (Zelechowski, 2017)

En termes féministes, la solidarité peut être définie comme un engagement collectif et intersectionnel dans les luttes pour l'égalité, la justice et l'émancipation de toutes les personnes. Cette solidarité se base sur la reconnaissance des expériences diverses et des réalités spécifiques de chaque personne et s'oppose à toute forme de hiérarchie ou d'exclusion. L'objectif poursuivi est le démantèlement des systèmes de domination patriarcale, raciste, capitaliste, et autres, qui affectent différemment chaque individu selon son contexte et ses identités (Celis et al., 2014). Dans cette perspective, la thèse interroge le programme de parrainage collectif en tant que

pratique de solidarité et examine comment ces dynamiques théoriques se traduisent dans la réalité. Avant d'étayer la problématique de la recherche et d'expliquer la démarche méthodologique qui a été privilégiée pour mener cette étude, un bref aperçu du programme de parrainage collectif des personnes réfugiées est offert dans la prochaine section pour mieux contextualiser la thèse.

1.1 Mise en contexte : Le programme de parrainage privé des réfugié-e-s

C'est à la suite d'un élan de solidarité sans précédent des Canadien-ne-s envers les « *boat people* » fuyant le Vietnam, le Cambodge et le Laos au milieu des années 1970 que le gouvernement canadien a instauré le *programme de parrainage privé des réfugié-e-s* (PPPR) – un programme d'immigration humanitaire qui n'avait aucun autre équivalent dans le monde à cette époque. Ce programme n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation de groupes religieux catholiques, juifs et protestants qui militaient depuis plusieurs années pour élargir l'offre de réinstallation des personnes réfugiées au Canada (Cameron, 2021).

Considéré comme un programme de réinstallation complémentaire au *programme des réfugiés pris en charge par l'État*, le PPPR permet à des groupes de la société civile qui répondent à certains critères de parrainer des personnes dont le statut de réfugié est reconnu et qui se trouvent à l'extérieur du Canada. En signant une entente formelle avec le gouvernement, les « parrainants » (les groupes de personnes et les organismes qui parrainent des réfugié-e-s) s'engagent à prendre en charge les personnes parrainées pendant les douze mois suivant l'arrivée de celles-ci au pays et d'assumer la plupart des coûts reliés à leur réinstallation. Cet engagement est loin d'être banal puisque les tâches à accomplir sont nombreuses et complexes. De plus, il est prévu par le programme que les personnes parrainées par le secteur privé n'ont pas droit aux prestations d'aide sociale gouvernementales pendant les douze (12) mois suivant leur arrivée⁵.

De l'ouverture d'un compte bancaire à l'initiation aux crêpes au sirop d'érable en passant par de l'accompagnement aux visites médicales et bien d'autres tâches et

⁵ Les personnes parrainées ont tout de même droit aux allocations familiales dès leur première année au Québec (TCRI, 2021).

responsabilités connexes, le soutien offert par les parrainants exige des ressources matérielles et financières, de l'énergie et un temps considérable. Alors que certaines personnes parrainées reçoivent un soutien bien en deçà du minimum requis par le gouvernement et qu'elles se heurtent à des obstacles de taille tels que le manque de reconnaissance des diplômes, l'incompréhension de la langue et des conditions de vie extrêmement précaires, d'autres peuvent compter sur des parrainants dévoués qui prennent leur mission très à cœur. Une chose est sûre, s'embarquer dans le parrainage à titre de parrainant ou de personne parrainée, c'est prendre part à une aventure humaine d'une grande complexité, marquée par des réussites et des échecs et ne pouvant se résumer en termes strictement négatifs ou positifs.

1.1.1 Un programme unique en son genre

Depuis la mise en œuvre du PPPR en 1978, plus de 327 000 personnes reconnues comme étant des réfugié-e-s au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ont été réinstallées de façon permanente au Canada (HCR, s.d.). Qualifié de « modèle de réinstallation unique en son genre » par les Nations Unies, le PPPR permet à des citoyen-ne-s « ordinaires » et à des organisations de la société civile tels que des communautés religieuses et des organismes communautaires, de participer concrètement aux efforts de protection des personnes réfugiées, alors que dans le reste du monde, il s'agit d'une prérogative bien souvent réservée aux États (Good Gingrich et Enns, 2019).

En pouvant choisir qui ils/elles souhaitent parrainer, les parrainants ont un réel pouvoir discrétionnaire sur ceux et celles qui pourront s'établir au Canada de façon permanente. Alors que la plupart des personnes qui sont réinstallées par le programme de réinstallation étatique sont choisies sur la base de critères de vulnérabilité et qu'elles font l'objet de recommandation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugié-e-s (HCR), les personnes parrainées par le secteur privé ne sont pas nécessairement les plus vulnérables (Lenard, 2016). Bien souvent, ces dernières sont choisies par leurs parrainants en raison de liens familiaux ou d'amitié préexistants, ou encore sur la base de critères d'appartenance religieuse, culturelle, ethnique ou autres (par ex. leur appartenance aux groupes LGBTQ2S+). Dans certains cas, des organismes de la société civile peuvent jouer les entremetteurs en jumelant des parrainants

intéressés à entreprendre un parrainage et des personnes réfugiées qui n'ont pas nécessairement de liens préexistants avec le Canada.

Le parrainage vient nécessairement avec des coûts et des responsabilités. L'État confie aux parrainants d'importantes tâches allant de la prise en charge complète des dépenses pour couvrir les besoins essentiels des personnes parrainées pendant une durée de douze mois à la « facilitation » de l'intégration des personnes parrainées à la société canadienne. L'objectif final du parrainage est qu'à l'intérieur de cette période de douze mois suivant leur arrivée, les personnes parrainées deviennent autonomes et qu'elles ne dépendent plus du soutien prodigué par leurs parrainants. Autrement dit : « le parrainage envisage un changement du statut de « personne réfugiée » (avec les connotations de passivité et de dépendance auxquelles ce statut est associé) à celui de la pleine citoyenneté néolibérale (désignant les personnes autonomes financièrement et non dépendantes de l'État) » (Korteweg et al., 2023 : 4).

Habituellement du ressort de l'État, la facilitation de l'intégration des personnes parrainées est confiée à des professionnel-le-s spécialisé-e-s dans la réinstallation des personnes réfugiées (Lim, 2019). Or, dans le cas du programme de parrainage privé, ce sont souvent à des citoyen-ne-s « ordinaires » qui n'ont pas nécessairement l'expérience ni les connaissances requises qu'est confiée cette importante responsabilité. Bon nombre d'entre eux n'ont reçu aucune formation et/ou n'ont aucune expérience préalable avec l'immigration et la réinstallation avant de s'engager dans le parrainage (ARI, 2019).

Cette délégation d'une tâche aussi complexe à des bénévoles soulève des questions importantes sur la manière dont cette responsabilité est assumée. Comme cette thèse le démontrera, la tâche de « faciliter » l'intégration des personnes parrainées dépasse de loin une simple formalité administrative : elle agit comme un vecteur d'altérisation, où les dynamiques de pouvoir et les représentations sociales façonnent profondément l'expérience des personnes réfugiées et des parrainants.

1.1.2 Le parrainage au Québec : Un programme distinct

Contrairement aux autres provinces et territoires du Canada, le Québec s'est doté de son propre programme de parrainage privé, et ce depuis 1997 (Gouvernement du Québec, 2010). Le programme de parrainage québécois porte d'ailleurs un autre nom

que dans le reste du Canada, il s'agit du : *programme de parrainage collectif des réfugiés* (PPCR). Bien qu'il y ait plusieurs similitudes entre le PPCR et le programme canadien (PPPR) et que le gouvernement fédéral demeure responsable de certains aspects (comme celui de la détermination du statut de réfugié-e des personnes parrainées), d'importantes différences entre ces deux programmes expliquent pourquoi le cas spécifique du programme québécois est intéressant. Ces différences se situent notamment au niveau de la mise en œuvre du programme et des services offerts aux personnes parrainées et à leurs parrainants. Par ailleurs, les contextes politique, social et historique spécifiques du Québec jouent également un rôle non négligeable dans le déroulement des expériences de parrainage⁶.

Comme j'en ferai la démonstration dans cette thèse, certains aspects du programme de parrainage québécois peuvent avoir des conséquences importantes sur la façon dont l'expérience est vécue par les parrainants et les personnes parrainées. À titre d'exemple, le programme québécois accepte des groupes de parrainage formés par deux parrainants, alors que dans le reste du Canada, un minimum de cinq personnes est requis pour former un groupe. Hors du Québec, les groupes de parrainage ont accès au *programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés* (PFPR ou RSTP en anglais) - un programme entièrement dédié à la formation et l'accompagnement des personnes engagées dans le parrainage. Or, on ne retrouve pas d'équivalent du PFPR au Québec.

Tout comme c'est le cas dans le reste du Canada, la demande pour le programme de parrainage québécois excède les seuils fixés par le gouvernement (Van Haren et Colon, 2024) et les délais de traitement des demandes peuvent s'étendre sur de nombreuses années. Pour contenir le regain de popularité du PPCR en 2015-2016, le gouvernement du Québec a apporté une série de changements notoires au programme depuis 2016-2017. Notamment, chaque année depuis 2021, le gouvernement québécois a recours à un système de tirage au sort pour déterminer les nouvelles demandes de parrainage qui pourront être traitées. Ayant considérablement transformé l'expérience de parrainage au Québec, les mesures implantées par le

⁶ Dans la thèse, l'expression simple « parrainage » sera utilisée pour parler de ce type d'immigration humanitaire au sens large ainsi que lorsque les distinctions entre PPCR et PPPR ne sont pas importantes.

gouvernement et les multiples problèmes qu’elles ont engendrés ont suscité le mécontentement des usagers et usagères du programme qui souhaiteraient pouvoir exprimer leur désir d’aider les personnes réfugiées dans les mêmes conditions qu’ailleurs au Canada (Gervais, 2023).

1.1.3 Un modèle à encourager ?

À l’heure actuelle, il existe très peu de solutions durables pour réinstaller de façon permanente celles et ceux qui sont contraint-e-s de fuir leur pays d’origine, alors que les besoins n’ont jamais été aussi grands (Hyndman et al., 2021). Selon un rapport prévisionnel du HCR intitulé *Projected Global Resettlement Needs Assessment 2025*, pas moins de 2,9 millions de personnes dans le monde auront besoin d’être réinstallées en 2025 – ce qui constitue une hausse d’un demi-million de personnes par rapport à 2024 (HCR, 2025). Face à de telles prévisions, des initiatives comme le parrainage collectif sont un pas dans la bonne direction. Or, alors que les efforts se multiplient pour promouvoir le programme canadien de parrainage privé à l’international et pour que celui-ci soit érigé en modèle à suivre par les Nations Unies⁷, il devient plus que nécessaire de se pencher sur le programme de parrainage collectif d’un œil critique pour révéler certains angles morts qui nécessitent une attention particulière (Bertram et al., 2020).

S’il ne fait aucun doute que la nature intime de la relation entre parrainants et parrainé-e-s peut avoir des côtés positifs significatifs, certains aspects de cette relation peuvent conduire à des dérapages qui vont à l’encontre de la vocation humanitaire du programme de parrainage (Hynie, 2018b). Il s’avère que les déséquilibres de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s peuvent donner lieu à des dynamiques telles que du paternalisme (Lenard, 2016; Haugen, Lenard et Regan Wills, 2019), de l’infantilisation (Lim, 2019), de l’intrusion (Beiser, 2009), de la victimisation et de l’altérisation des personnes réfugiées (Kyriakides et al., 2019). Dans des cas extrêmes, des expériences

⁷ L’initiative mondiale de parrainage de réfugiés (*Global Refugee Sponsorship Initiative*) (IMPR) est un partenariat entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le gouvernement canadien, notamment, dont l’objectif est de : « appuyer l’adoption et l’élargissement des programmes de parrainage communautaire partout dans le monde. [L’IMPR] a d’abord fait connaître l’initiative, l’expérience et l’histoire du Canada en matière de parrainage communautaire, et a aidé des pays à concevoir de nouveaux programmes en fonction de leurs besoins uniques, puis elle a diffusé des innovations dans le domaine du parrainage communautaire partout dans le monde » (IMPR, 2023).

de parrainage peuvent même créer de nouvelles formes de traumatisme chez les personnes parrainées (Fratzke et Dorst, 2019).

Toutefois, comme le rappellent la chercheuse Stacey Haugen et ses collègues (2019), malgré que le parrainage soit une expérience interpersonnelle loin d'être facile parce qu'elle comporte des risques de dérives multiples :

Il est important de garder à l'esprit que, quelle que soit l'orientation prise par les parrainants, ceux-ci participent à une tâche profondément importante, par laquelle, grâce à leurs efforts bénévoles, des personnes et des familles peuvent trouver la sécurité au Canada. (Haugen, Lenard et Regan Wills, 2019 : 14).

Cette thèse propose une démonstration empirique et théorique des inégalités inhérentes au parrainage collectif tout en ouvrant la voie à des propositions concrètes pour améliorer le programme et relever les défis documentés. Les recommandations qui en découlent ne visent pas à remettre en question le bien-fondé du parrainage collectif, mais plutôt à explorer comment ce programme pourrait s'enraciner davantage dans des principes de justice sociale ancrés dans la solidarité plutôt que dans la charité.

1.2 La problématique de recherche

1.2.1 Questions de recherche et principaux constats

La question principale ayant guidé la présente recherche est la suivante : comment expliquer les impacts des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s sur le processus d'intégration dans le cadre du parrainage collectif des personnes réfugiées ? La thèse principale soutenue est que ces relations tendent davantage à entraver le processus d'intégration (entendu ici comme celui de la cointégration) plutôt qu'à le faciliter. Le concept de cointégration, développé spécifiquement pour répondre à la problématique explorée dans la présente étude, désigne un processus relationnel entre des personnes occupant des positions distinctes dans les systèmes de pouvoir qui structurent les relations sociales dans un certain contexte. Le préfixe « co » met l'accent sur le caractère réciproque de ce processus, impliquant un changement chez les deux parties engagées dans la relation. En revanche, le terme « intégration »

renvoie généralement à un processus unilatéral, ne concernant qu'une seule des parties. La cointégration sera définie en profondeur à la section 1.6.

Les relations véritablement cointégrées nécessitent un rééquilibrage des rapports de pouvoir entre le parrainant et la personne parrainée. Or, dans le contexte du parrainage collectif, ce rééquilibrage demeure complexe à atteindre, car les relations entre parrainants et parrainé-e-s sont, dès le départ, marquées par des asymétries de pouvoir importantes. Les cas étudiés montrent que ces déséquilibres tendent davantage à se maintenir qu'à s'atténuer au fil du parrainage. L'analyse, en mobilisant des perspectives théoriques critiques et féministes, met en évidence comment ces dynamiques alimentent la reproduction de systèmes de hiérarchisation sociale hérités du colonialisme et perpétués par le racisme systémique.

Alors que les personnes parrainées ressentent et peuvent souffrir de l'inégalité de leurs rapports avec les parrainants, ces derniers n'en sont souvent pas (ou peu) conscients. Même ceux qui reconnaissent leur position de pouvoir dans cette dynamique font rarement l'effort de rétablir un équilibre dans la relation. La thèse démontre que la relation d'aide au cœur du parrainage peut devenir un mécanisme par lequel les personnes en position de pouvoir (les parrainants) affirment et maintiennent leur supériorité sur les personnes parrainées, ainsi que sur les groupes racisés dans la société en général. Toutefois, ces cas de figure sont plus susceptibles d'émerger dans le cas des parrainages où ce sont des personnes appartenant au groupe majoritaire (des personnes blanches et aisées financièrement) qui parrainent des personnes « inconnues » de groupes minoritaires.

De plus, « le fait que l'aide soit à la fois une expression de sollicitude et une démonstration de supériorité en fait un instrument de domination particulièrement efficace entre les mains d'un groupe plus favorisé. » (Nadler et Halabi, 2006 : 109). Notamment, le parrainage permet de nourrir une posture de sauveur qui rend les parrainants complices de la reproduction du statu quo (Cole, 2012; Khan, Dickson et Sondarjee, 2023). Ainsi, et c'est l'une des conclusions logiques des arguments au cœur de cette thèse, la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s est difficilement envisageable dans les conditions actuelles du programme. Malgré tout, des changements peuvent être apportés pour que le parrainage devienne un espace propice à l'établissement de nouvelles relations sociales susceptibles de restaurer

l'équité entre parrainants et parrainé-e-s et donc, de favoriser la cointégration entre eux.

Pour que le programme de parrainage collectif puisse faciliter la cointégration entre les parrainants et les personnes parrainées et ainsi en faire une expérience citoyenne susceptible d'être un levier pour une société plus juste et inclusive, des changements de fonds devraient être apportés au PPCR. Pour défendre la thèse principale, soit que les relations qui se développent pendant le parrainage sont plus susceptibles d'entraver que de faciliter le processus de cointégration entre les parrainants et les personnes parrainées, quatre arguments sont développés dans l'analyse. Ils feront chacun l'objet d'un chapitre.

Premièrement, les relations entre parrainants et parrainé-e-s se développent dans un cadre contextuel (Canada et Québec) imprégné de mythes hérités du colonialisme, lesquels instaurent les conditions propices aux déséquilibres de pouvoir entre ces deux groupes. Le discours dominant sur le parrainage, en valorisant ces récits historiques, laisse peu de place à la remise en question des dynamiques de pouvoir sous-jacentes, limitant ainsi l'émergence de contre-discours critiques. Ces mythes perpétuent une vision hiérarchique de la société, où la domination des personnes blanches, anglophones ou francophones, est non seulement normalisée, mais aussi légitimée.

Deuxièmement, les pouvoirs discrétionnaires et arbitraires qui sont confiés aux parrainants par l'État placent les personnes parrainées en situation de dépendance et de vulnérabilité aggravée vis-à-vis ceux-ci. Les critères d'admissibilité des parrainants, parce qu'ils sont essentiellement basés sur une évaluation de leur capacité financière, omettent de prendre en compte des éléments pourtant essentiels pour s'assurer que les parrainants soient en mesure d'assumer leurs responsabilités et leurs pouvoirs de façon éthique. En outre, les responsabilités d'évaluation, d'encadrement et de formation des usagèr-e-s du programme ne sont pas assumées adéquatement par l'État, ce qui nuit au développement de relations cointégrées entre parrainants et parrainé-e-s.

Troisièmement, les témoignages recueillis ont révélé que le soutien offert aux personnes parrainées est souvent incompatible avec les principes d'éthique du *care*. Il y a ainsi d'importants décalages entre le soutien offert par les parrainants et les

besoins des personnes parrainées. Notamment, les personnes parrainées sont considérées principalement comme étant des personnes ayant besoin d'être sauvées en raison de leur statut de réfugié-e et des stéréotypes qui en découlent. Par ailleurs, les relations amicales informelles entre les parrainants et les personnes parrainées sont étonnamment bien moins présentes que ce qu'on aurait pu imaginer. Toutefois, les personnes parrainées ont été nombreuses à faire état de leur souhait de nouer des liens de proximité avec leurs parrainants, un souhait qui s'est réalisé pour très peu d'entre elles. En se focalisant sur leur longue « *to-do list* », les parrainants, en dépit de leurs bonnes intentions, peuvent négliger l'aspect relationnel au profit d'une vision managériale de leur rôle qui est ancrée dans une posture de sauveur en contradiction avec l'esprit de la cointégration.

Quatrièmement, c'est principalement parce que le parrainage a été fondé sur des principes de charité que les relations entre parrainants et parrainé-e-s peinent à engendrer une véritable cointégration. Certes, plusieurs parrainants rencontrés ont initié des réflexions qui peuvent constituer le point de départ d'une solidarité engagée, mais en raison de l'ampleur des tâches et des responsabilités qui leur sont confiées, les parrainants peuvent difficilement aller au-delà de la simple reconnaissance de leurs privilèges individuels ou des barrières systémiques auxquelles les personnes parrainées sont confrontées dans leur parcours de réinstallation.

Il devient alors difficile pour les parrainants d'entamer un processus de remise en cause des structures de pouvoir qui les avantagent. De même, le potentiel transformateur du programme de parrainage peine à se réaliser, car la relation d'aide est essentiellement envisagée comme une réponse à des besoins individuels plutôt que comme une prise de responsabilité collective envers les personnes déplacées à travers le monde. Ainsi, il est difficile de concevoir le parrainage comme étant une initiative d'entraide mutuelle et solidaire susceptible de réaliser la cointégration.

Bien qu'il soit vrai que la présente recherche pose avant tout un regard critique sur les pratiques au cœur du parrainage collectif des personnes réfugiées dans le contexte spécifique du Québec, le but n'est pas de critiquer le programme au point de dire qu'il faut l'abolir. Inspirée par l'approche de la chercheuse canadienne Carol Lynne D'Arcangelis (2015) dans sa propre thèse doctorale sur les relations de solidarité entre des femmes autochtones et des femmes blanches au Canada, la présente étude du

programme de parrainage collectif ne porte pas en soi sur les échecs des parrainants. Elle cherche plutôt à rendre compte de la complexité des relations de solidarité dans un contexte traversé par des déséquilibres de pouvoir notoires et persistants. À l’instar du journaliste Jordan Flaherty dans son essai de 2016 intitulé « *No More Heroes* », la thèse approfondit un questionnement sous-jacent qui est celui de comprendre comment une personne privilégiée peut lutter contre les systèmes à l’origine d’injustices, sans toutefois adopter une mentalité de sauveur/sauveuse et reproduire des relations oppressives.

Ainsi, la thèse ne souhaite pas simplement documenter la présence de rapports de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s, d’autant plus que maintes recherches l’ont déjà fait de manière très convaincante. Pour savoir comment le parrainage peut favoriser l’établissement de relations cointégrées entre parrainants et parrainé-e-s pour initier des transformations sociales structurelles, il faut chercher à connaître l’origine de ces rapports inégaux et ce pourquoi ils sont exacerbés dans certains cas ou atténués dans d’autres. Cette thèse s’inscrit alors dans la lignée de nombreuses recherches critiques sur le développement international et le travail social, car elle met en lumière le paradoxe des pratiques d’aide qui sont à la fois imbriquées dans des systèmes de pouvoir fondées sur la race, que celles-ci contribuent d’ailleurs à perpétuer, tout en restant indispensables en raison de l’urgence des crises sociales auxquelles elles tentent de répondre (Kothari, 2006; Mahrouse, 2014; de Jong, 2017; Celis et al., 2014; Khan, Dickson et Sondarjee, 2023).

Par ailleurs, la thèse démontre l’ampleur des défis que représentent les inégalités relationnelles pour la réalisation de la cointégration entre parrainants et personnes parrainées. Celle-ci est envisagée comme l’objectif à atteindre pour faire du parrainage une expérience de solidarité plutôt que de charité. En ce sens, le parrainage doit s’appuyer sur ce que le pédagogue et militant Paolo Freire (2000 : 45) appelle de la « vraie générosité » et dépasser la bienveillance paternaliste pour : « lutter et détruire les causes qui alimentent la fausse charité ». Dès lors, sur la base des contributions des participant-e-s à la présente recherche, des recommandations concrètes sont proposées en conclusion pour que le programme de parrainage collectif puisse favoriser l’établissement de relations équitables au niveau *micro* pour amorcer des

changements systémiques au niveau *macro* vers un processus d'émancipation collective.

1.2.2 Objectifs clés de la recherche

La présente recherche est guidée par la poursuite de quatre objectifs clés. Premièrement, elle vise à comprendre en profondeur les relations qui se développent entre les personnes parrainées et leurs parrainants ainsi que les racines de la marginalisation persistante vécue par les personnes réfugiées et racisées dans la société québécoise. Deuxièmement, l'étude cherche à mieux comprendre le contexte structurel et institutionnel dans lequel se développent les relations entre les parrainants et les personnes parrainées au Québec. Sur le plan individuel, elle souhaite également comprendre comment les parrainants négocient leur position dominante dans leur relation avec les personnes parrainées. Troisièmement, la recherche veut identifier les facteurs qui nuisent au processus de la cointégration entre les parrainants et les personnes parrainées et ceux qui favorisent ce processus. Quatrièmement, au niveau social, cette recherche vise également à contribuer à l'amélioration du programme de parrainage collectif et des pratiques de solidarité intergroupe, en proposant des recommandations ancrées dans les expériences vécues par les principaux acteurs/actrices du parrainage : les personnes parrainées et leurs parrainants.

1.2.3 Mobiliser la notion de « cointégration » pour l'analyse des relations entre parrainants et parrainé-e-s

Pour répondre à la question principale, celle qui constitue le cœur de cette recherche et qui vise à comprendre les effets des relations parrainants-parrainé-e-s sur le processus d'intégration, il est nécessaire d'expliquer pourquoi il est plutôt question de « cointégration » et non « d'intégration » dans l'argumentaire. Certes, « l'intégration » est le terme le plus couramment utilisé lorsqu'il est question du but ultime du parrainage; par exemple, il est courant de dire que le parrainage peut faciliter l'intégration des personnes parrainées. Les entretiens avec les parrainants ont d'ailleurs confirmé qu'il s'agissait d'un de leurs principaux objectifs. En outre, l'intégration est un concept qui revient incontestablement dans les discours sur le

parrainage et sur l'immigration dans le contexte actuel du Québec et dans de nombreuses sociétés du Nord global. Toutefois, la thèse propose une relecture de ce concept et développe une approche alternative (la cointégration) pour susciter des réflexions et alimenter les débats en cours sur la question de l'intégration dans les sociétés occidentales.

Le concept de la cointégration a été développé dans le but de guider l'analyse des relations entre parrainants et parrainé-e-s de manière à la rendre compatible non seulement avec le cadre théorique préconisé, mais surtout avec les expériences et les témoignages des personnes directement concernées qui ont été collectés et analysés au fil de la recherche. Cette approche alternative de l'intégration est le produit d'un processus de théorisation ancrée qui préconise le développement théorique à partir des données empiriques recueillies sur le terrain (Walker et Myrick, 2006). Elle s'inspire de certaines des critiques adressées aux conceptualisations dominantes de l'intégration et combine celles-ci, en particulier celles que formulent la chercheuse Lea Klarenbeek (2019) et le théoricien Willem Schinkel (2018) et qui seront présentées plus en détail dans la revue de la littérature.

Ancrée dans les principes de justice, d'équité et d'éthique, l'approche de la cointégration, développée dans le cadre de la thèse, représente un processus relationnel entre des individus occupant des positions sociales différentes qui engendrent un déséquilibre de pouvoir entre eux. L'objectif ultime de la cointégration est de rétablir l'équilibre entre ces individus afin que leurs relations puissent se développer sans être influencées par des rapports de pouvoir non-légitimes. Cette nouvelle approche du concept d'intégration permet une rupture idéologique avec les approches conventionnelles de l'intégration et dépasse le champ migratoire en interrogeant toutes relations en contexte inégalitaire.

Il s'agit d'un concept novateur qui déplace le regard vers la personne qui détient le plus de pouvoir dans la relation puisque c'est elle qui dispose des moyens pour rééquilibrer la relation. Traditionnellement, lorsqu'il est question d'intégration, le regard est porté sur la personne qui est considérée comme étant celle qui doit changer pour se conformer à la norme dominante – c'est-à-dire la personne qui occupe une position minoritaire. Ce type d'approche se focalise sur ce que les personnes qui immigreront doivent faire afin de « fonctionner » dans une société donnée. Une telle

approche signifierait que, par rapport à la question de recherche, il aurait fallu examiner : « comment la qualité de la relation (parrainant-parrainé-e) influe-t-elle sur la capacité d'une famille de réfugié-e-s à s'établir avec succès? » (Lorinc, 2019). Il s'agirait de déterminer si les relations que les personnes parrainées ont développées avec leurs parrainants leur ont permis d'apprendre le français ou de trouver un travail plus rapidement que dans le cas des personnes réfugiées qui sont prises en charge par l'État plutôt que par la société civile.

La présente recherche souhaite se distancier d'une telle vision instrumentale de l'intégration, car elle contribue à ce que le processus d'intégration soit considéré comme un enjeu qui concerne avant tout les personnes migrantes. Par ailleurs, elle néglige les responsabilités des parrainants et de la société d'accueil dans ce processus. Comme le démontre les cas documentés dans cette recherche, l'expérience de parrainage transforme à la fois les personnes parrainées et les parrainants. En outre, la faisabilité scientifique des recherches qui mobilisent une telle approche de l'intégration semble discutable en raison de la complexité d'établir avec certitude la corrélation entre les relations et les performances des personnes parrainées.

Inspirée par l'éthique du *care* qui se focalise sur l'interdépendance des personnes, plutôt que sur l'autonomie (Tronto, 2009) l'approche de la cointégration rompt avec l'idée que l'intégration puisse se réaliser par elle-même, de manière totalement autonome. Autrement dit, la cointégration ne propose pas d'intégrer une personne, mais d'intégrer une relation. Pour que la relation soit bel et bien cointégrée, il faut que les individus qui participent à la relation puissent y participer dans des conditions équitables, ce qui exige de mettre en place des mesures qui varient selon le contexte et les personnes impliquées.

Étant donné la centralité du concept de cointégration dans la recherche, celui-ci sera davantage précisé dans la section 2.2. Une recension des écrits portant sur cinq grandes approches de l'intégration et certaines de leurs critiques la précédera afin de mieux démontrer les contributions originales de la cointégration et sa pertinence en vertu de la problématique étudiée et des objectifs poursuivis.

1.3 Pertinence de la recherche

1.3.1 Contribuer à l'amélioration des pratiques de parrainage

La présente recherche a permis de documenter des situations préoccupantes, dont je soupçonnais l'existence en raison de mon expérience personnelle avec le programme de parrainage, mais dont j'ignorais l'ampleur. De telles situations mettent en lumière la pertinence sociale d'étudier ce programme pour proposer des recommandations qui soient informées par les expériences vécues des participant-e-s au programme. En sollicitant les perspectives des personnes parrainées, des parrainants et des professionnel-le-s qui soutiennent les groupes de parrainage, la recherche tente d'éclairer les tensions et les complexités liées au développement de relations d'aide véritablement solidaires, tout en explorant les possibilités de faire du parrainage collectif une initiative ancrée dans la solidarité plutôt que la charité. Puisqu'elle examine en profondeur les causes structurelles et institutionnelles des déséquilibres de pouvoir notoires entre parrainants et parrainé-e-s, la thèse cherche à éviter de faire le procès des parrainants. Plus globalement, cette thèse contribue aux nombreuses discussions en cours, théoriques et pratiques, qui portent sur l'achèvement de relations transformatives entre « Nous » et les « Autres ».

1.3.2 Nuancer certaines croyances courantes sur le parrainage collectif

Le cadre théorique développé pour répondre à la problématique étudiée remet en question et nuance plusieurs croyances courantes sur le parrainage. Entre autres, parce qu'elle mobilise des concepts propres aux courants théoriques féministes, antiracistes et postcoloniaux, cette thèse développe une lecture novatrice des expériences de parrainage au Canada/Québec et rend compte de la nécessité d'approfondir la question des relations de pouvoir entre les parrainants et les parrainé-e-s.

Parmi les arguments les plus souvent utilisés pour faire la promotion du programme de parrainage privé au Canada et à l'international, les impacts bénéfiques découlant des relations entre parrainants et personnes parrainées sont continuellement mis de l'avant. Par exemple, il est courant de lire que, grâce au soutien qu'offrent les parrainants, les personnes parrainées par la société civile intégreraient

le marché du travail et deviendraient autonomes financièrement plus rapidement que les personnes réfugiées réinstallées par l'État (Treviranus et Casasola, 2003; Beiser, 2003; Krivenko, 2012 et 2016; Kaida, Hou et Stick, 2020). L'analyse démontre toutefois que le soutien offert aux personnes parrainées par la société civile plutôt que par des professionnel-le-s ne se traduit pas nécessairement par le développement de « meilleures » relations sociales, comme le laissent pourtant entendre plusieurs analyses positives du programme de parrainage collectif.

L'une des plus importantes contributions de cette thèse est qu'elle propose d'analyser en profondeur les facteurs structurels, institutionnels et contextuels pour comprendre les impacts des relations au niveau interpersonnel entre les parrainants et les parrainé-e-s. C'est ce qui explique que le rôle que joue l'État dans la production des relations inégales entre les parrainants et les parrainé-e-s occupe une place centrale dans l'analyse. C'est aussi ce qui fait en sorte que la thèse ne documente pas seulement la présence des déséquilibres de pouvoir à l'origine des inégalités, mais qu'elle contribue également à comprendre les causes de leur (re)production.

1.3.3 Contribuer à la littérature sur le parrainage au Canada et au Québec

Au-delà de la pertinence sociale de mener une telle recherche, l'intérêt scientifique de cette problématique vient du fait qu'elle permet de combler certaines lacunes de la littérature sur le parrainage collectif. Premièrement, la thèse y contribue en introduisant de nouveaux angles d'analyse tirés des perspectives critiques féministes, antiracistes et postcoloniales. Mobilisant ces courants théoriques qui demeurent minoritaires dans la littérature scientifique portant sur le PPPR et le PPCR, cette thèse offre une lecture novatrice des enjeux relatifs aux systèmes et aux relations de pouvoir et de leurs impacts sur l'expérience du parrainage collectif. Même si plusieurs études révèlent la présence d'importants déséquilibres de pouvoir entre parrainants/parrainé-e-s et traitent des conséquences qui peuvent en découler, la plupart d'entre elles négligent la prise en compte des mécanismes qui produisent et reproduisent ces déséquilibres aux niveaux structurel et institutionnel. Dans bien des cas, elles omettent d'analyser le colonialisme et le racisme comme étant des systèmes qui structurent la rencontre entre parrainants et parrainé-e-s.

Deuxièmement, parmi la multitude d'études sur le parrainage privé des personnes réfugiées, les expériences de parrainage au Québec sont très peu documentées par rapport à celles dans le reste du Canada (Richard, 2017). Cela révèle une lacune dans les connaissances sur la mise en œuvre du programme québécois. Comme il a été mentionné précédemment, le contexte politique, historique et socioculturel particulier du Québec influence très certainement les discours, les attitudes et les comportements de sorte que l'intégration est appréhendée de façon distincte que dans le reste du pays, notamment en ce qui concerne l'impératif de parler français pour que les personnes immigrantes soient considérées comme étant « intégrées ».

Troisièmement, en ce qui concerne les études qui portent sur le parrainage privé au Canada, celles-ci portent majoritairement sur les perspectives des parrainants (Macklin et al., 2018; Lenard, 2019; Phillimore et al., 2021; Korteweg et al., 2023). Lorsque les voix des personnes parrainées sont présentes, ce sont principalement celles des personnes en provenance de la Syrie qui ont été mises de l'avant (Hanley et al., 2018; Hynie, 2018b; Agrawal, 2019; Haugen, 2019; Blain et al., 2019; Senthana et al., 2020; Iqbal et al., 2021; Dauphin et Veronis, 2024). Dans cette thèse, les perspectives de personnes aux diverses positionnalités ont été documentées et laissent croire que les personnes réfugiées d'Afrique subsaharienne sont plus susceptibles de ressentir et de souffrir des inégalités de pouvoir entre elles et leurs parrainants. Ainsi, le fait d'aller chercher un plus large éventail d'expériences a permis notamment de constater l'influence des hiérarchies raciales sur les relations entre parrainants/parrainé-e-s.

1.3.4 Contribuer aux champs d'études du développement international

Au-delà de l'examen approfondi du cas du programme de parrainage collectif que propose cette thèse, il convient de rappeler que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un doctorat en développement international. Puisque cette recherche expose les écueils et la complexité des relations d'aide et d'entraide intergroupes/interculturelles, plusieurs des conclusions et des recommandations tirées de la présente étude pourront enrichir d'autres types d'initiatives qui impliquent des personnes positionnées différemment dans les rapports sociaux, dans le domaine de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et au sein des mouvements militants

locaux et transnationaux (Mahrouse, 2014; Celis et al., 2014; de Jong, 2017; Heron, 2007; Flaherty, 2016).

De plus, parce que la thèse examine une initiative d'aide qui se déroule sur le territoire canadien, un pays du Nord global, elle se distingue de la vaste majorité des recherches dans le domaine du développement international qui se focalisent sur l'aide aux pays du Sud global. Les PPPR et PPCR sont de bons exemples d'engagement civique local dont les ramifications sont transnationales. Ceci est d'ailleurs compatible avec ce que stipule l'Agenda 2030 des Nations Unies au sujet de la nécessité d'une plus grande implication des citoyen-ne-s pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), lequel agenda rappelle que les sociétés du Nord ont aussi un important travail à faire sur leur propre territoire pour y parvenir (ONU, 2015).

1.4 L'approche méthodologique

1.4.1 Méthode

Cette thèse est avant tout une étude de cas qualitative qui repose sur l'analyse de 35 entrevues individuelles semi-dirigées et un groupe de discussion avec des personnes parrainées, ainsi que sur une revue extensive de la littérature. À cela s'ajoutent plusieurs observations et réflexions tirées de ma propre expérience avec le programme de parrainage. Celle-ci constitue un point d'ancrage auquel je me suis référée à maintes reprises pendant la collecte et lors de l'analyse des données.

Puisque cette thèse est orientée selon un cadre féministe, celui-ci doit se traduire de façon cohérente méthodologiquement pour réaffirmer : « la nécessité de penser ensemble méthode et théorie. » (Clair, 2016 : 70). Dès le départ, la thèse a été guidée par le principe féministe selon lequel il ne s'agit pas de mener des recherches « sur les groupes subalternes », mais plutôt sur les relations (et plus précisément sur les relations de pouvoir) entre parrainants et parrainé-e-s (Celis, 2022 : 25). Parce qu'il n'était pas possible d'observer les relations telles qu'elles se déroulent entre parrainants et parrainé-e-s en raison des limites de temps et de moyens, ainsi que de la pandémie de la Covid-19, les données primaires qui ont été analysées sont tirées des 35 entrevues semi-dirigées avec différent-e-s acteurs et actrices du parrainage dans la province du Québec. Les expériences individuelles documentées servent de matériel pour explorer les structures plus larges d'inégalités et de pouvoir (de Jong, 2017).

Lors des entretiens, les questions formulées cherchaient à déceler le sens que donnaient les participant-e-s à certains aspects du parrainage, mais cherchaient également à comprendre les pratiques qui y sont associées (par exemple : comment le budget était-il géré, quel était le processus de prise de décision, y avait-il un code d'éthique, etc.) (voir les exemples de guides d'entretien – Annexe A). L'analyse des relations décrites est interprétative étant donné que : « les relations interpersonnelles sont empreintes de sens et d'action, il est logique que l'étude des relations dans une optique interprétativo-qualitative permette de mieux comprendre comment le sens et l'action se conjuguent pour constituer les relations. » (Manning et Kunkel, 2014).

Plusieurs mois après avoir effectué les entrevues individuelles et une fois l'analyse préliminaire réalisée, un groupe de discussion a été organisé avec trois personnes parrainées. Deux d'entre elles ont été recrutées dans mon propre réseau et la troisième avait participé à une entrevue individuelle. L'objectif était de partager avec ces personnes plusieurs constats qui ont émergé de l'analyse des entretiens individuels. Cette discussion fut également l'occasion de recueillir leurs commentaires à propos de la conceptualisation de la cointégration qui a été développée dans le cadre de la thèse.

S'il a été convenu de faire un groupe de discussion uniquement avec les personnes parrainées, c'est parce qu'elles sont plus susceptibles que les parrainants d'avoir une interprétation différente de la mienne. Mon expérience avec le parrainage en tant que marraine et ma positionnalité font en sorte que mon interprétation des données risque d'être similaire à celle des autres parrainants. Tandis que les personnes parrainées peuvent introduire des angles d'analyse que je peux considérer comme étant secondaires ou que je peux ignorer. En outre, parce que la thèse démontre que ce sont les personnes parrainées qui subissent la plupart des effets délétères des relations inégales entre parrainants-parrainé-e-s, il apparaît crucial de discuter avec elles des solutions ou des mesures à mettre en place pour améliorer les expériences de parrainage. Puis, comme le rappellent plusieurs auteur-e-s faisant de la recherche auprès de populations dites « marginalisées », il est essentiel de mettre en place des stratégies qui amplifient leur voix et leurs contributions (hooks, 1981 et 2000; Mohanty, 2003; Spivak, 1988).

Pour se préparer à cette séance d'analyse participative, un document de six pages a été transmis aux participant-e-s à l'avance. Celui-ci résumait la problématique de la thèse, la définition de la cointégration, les arguments principaux ainsi que quelques extraits des entrevues qui appuyaient les constats partagés. D'une durée de deux heures, la rencontre s'est faite sur Zoom en français et l'audio a été enregistré. Pour souligner la contribution des participant-e-s à ce groupe et le temps qu'ils et elle ont mis pour se préparer à la rencontre en lisant le document récapitulatif, une carte cadeau de 50\$ du magasin de leur choix a été remise à chacun-e d'entre eux.

1.4.2 Échantillon

Pour répondre à la problématique de la recherche, il était essentiel d'interroger à la fois des personnes parrainées et des personnes qui parrainent pour identifier les points de divergence et de convergence de leur perspective sur les relations parrainants-parrainé-e-s, mais aussi sur les rôles et responsabilités, la définition d'un parrainage « réussi », les motivations, etc. Trois personnes parrainées qui sont devenues des parrainants par la suite ont également été interrogées, ce qui amène une perspective très peu entendue. En raison du contexte de la pandémie, tous les entretiens se sont déroulés par vidéoconférence ou au téléphone. Dans l'ensemble, les entretiens ont duré entre 60 et 90 minutes. Lorsque les participant-e-s acceptaient, les entretiens ont été enregistrés (audio seulement) pour être ensuite retranscrits dans leur intégralité. Dans les cas des quelques entretiens qui n'ont pas été enregistrés, des notes manuscrites ont été prises à la fois pendant et après ceux-ci.

Compte tenu de la taille assez restreinte de l'échantillon de parrainants/parrainé-e-s (14 parrainants et 11 parrainé-e-s), dix professionnel-le-s qui soutiennent (ou qui ont soutenu) des groupes de parrainage ont aussi été interviewées afin d'en connaître plus sur leurs observations en lien avec la question de recherche, mais également sur leurs préoccupations en lien avec le programme. Tous les professionnel-e-s interrogé-e-s sont issus du milieu communautaire. Une demande d'entretien a été transmise au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI), mais celle-ci est restée sans suite.

Pendant le recrutement, une attention particulière a été accordée à la diversification de l'échantillon pour documenter le plus large éventail d'expériences

possible. Le recrutement s'est fait par la technique boule de neige et en sollicitant l'aide de mes réseaux. Des organismes œuvrant dans le milieu du parrainage ont été sollicités pour diffuser dans leur propre réseau une affiche de recrutement (voir Annexe C). L'affiche de recrutement a été partagée sur un groupe Facebook de parrainants du Québec nommé « Parrainage des réfugiés syriens – Sponsors of Syrian refugees Canada ».

La méthode de recrutement a permis d'identifier des participant-e-s aux positionnalités diversifiées. Les points de vue de personnes parrainées en provenance de l'Afghanistan (3), de la République démocratique du Congo (3), de la Syrie (2) et du Rwanda (3) ont été recueillis. Chez les parrainants, certains sont issus de l'immigration (4), d'autres non (10). Certains sont francophones (9) et d'autres sont anglophones (5). Bien qu'une majorité des expériences de parrainage des participant-e-s se soient déroulées à Montréal, certaines ont eu lieu dans d'autres grandes villes du Québec (Gatineau, Québec et Sherbrooke). Une seule expérience en milieu rural a été documentée.

Des expériences de parrainage selon divers types de comités ont été documentées (groupes de 2 à 5 personnes, personnes morales (organismes expérimentés ou non expérimentés) et comités universitaires (EUMC)). Au niveau des parrainants, la majorité des contributeur-trice-s étaient des femmes (12/14) et pour ce qui est des personnes parrainées, la majorité était des hommes (8/11). De plus, la vaste majorité des personnes interviewées ont parrainé ou ont été parrainées par des inconnu-e-s ou des personnes qu'elles connaissaient très peu avant d'arriver au Québec. Des listes précisant davantage les caractéristiques biographiques des contributeur-trice-s à la recherche se trouvent à l'Annexe D. Pour des raisons éthiques, aucune entrevue n'a été faite avec une personne parrainée et le parrainant de celle-ci. Cela a permis, entre autres, d'avoir accès à un plus grand nombre d'expériences de parrainage.

1.4.3 Validité des données

En vertu de la problématique étudiée et de la limite de ressources et de temps disponibles pour effectuer la collecte de données, il était impossible d'arriver à la saturation des données avec un tel échantillon. Cela dit, grâce à la triangulation des données et à la confrontation d'une diversité de points de vue, plusieurs tendances

ont pu être dégagées, ce qui a permis d'enrichir les connaissances actuelles sur la complexité des expériences de parrainages. En croisant les différents témoignages recueillis auprès des différents contributeur-trice-s à la recherche, en particulier des parrainants avec ceux des personnes parrainé-e-s, il a été possible d'alimenter une réflexion plus large sur les structures institutionnelles et les divers contextes dans lesquels prennent forme les expériences de parrainage.

Comme le suggère Ann Oakley (1981), j'ai partagé certaines de mes expériences personnelles de parrainage avec les participant-e-s pendant les entrevues afin de favoriser un dialogue plus ouvert. Cette méthode d'entretien, fortement encouragée dans le cadre de recherches féministes, est considérée comme étant plus susceptible de rééquilibrer les rapports entre la chercheuse et la/le participant-e (Oakley, 1981). Cela dit, trop de dévoilement peut créer l'illusion que la chercheuse n'a pas d'autorité ni de pouvoir dans cet échange, rendant ainsi les participant-e-s encore plus vulnérables (Stacey, 1991). Car, même lorsque les entretiens reposent sur une discussion plus égalitaire, les chercheur-e-s demeurent celles et ceux qui détiennent le pouvoir d'analyser et d'interpréter les témoignages des participant-e-s (Stacey, 1991).

En outre, pour rééquilibrer ces rapports, il n'était pas seulement question de partager mes expériences personnelles avec les participant-e-s. J'ai également partagé certains éléments qui sont ressortis de mes observations et des constats tirés des entrevues avec d'autres participant-e-s. Par exemple, lors d'un entretien, une marraine a partagé une situation qui illustre parfaitement la problématique des rapports de pouvoir déséquilibrés entre parrainants et parrainé-e-s. En faisant référence à cet exemple spécifique (de manière anonyme) au cours d'entretiens, lorsque la discussion s'y prêtait, j'ai pu solliciter l'avis de personnes parrainées, de parrainants et de professionnel-le-s afin de recueillir leurs perceptions et leur compréhension de cet incident. Cet échange d'idées liées à l'analyse me permettait de valider ou de nuancer mon interprétation, et donc d'introduire une plus grande réflexivité dans le traitement de mes données brutes. Le fait d'animer un groupe de discussion avec des personnes parrainées a aussi été l'occasion de recueillir d'autres perspectives par rapport aux principaux constats issus de l'analyse des entrevues individuelles. En outre, l'implication des personnes directement concernées par la recherche dans le processus d'analyse contribue à renforcer la légitimité et la pertinence des conclusions partagées.

Une fois toutes les entrevues individuelles réalisées, celles qui ont été enregistrées ont été retranscrites, puis analysées grâce au logiciel NVivo afin de faire ressortir les thèmes récurrents. Plusieurs lectures des verbatims et des notes prises pendant les entretiens m'ont permis de me familiariser avec les données et d'enrichir l'analyse qui s'est fait en parallèle d'une revue de la littérature substantielle ayant informé le processus de codage. L'approche de codage adoptée était hybride, combinant des techniques inductives et déductives. Elle s'est révélée davantage inductive, car elle a permis d'identifier des thèmes à partir d'une première lecture des transcriptions et des notes (Fereday et Muir-Cochrane, 2006). Toutefois, certains thèmes ont été déduits grâce aux enseignements tirés de la revue de littérature.

L'analyse féministe critique des discours a été privilégiée, tant pour ce qui est de l'étude des textes que des entretiens. Cette approche permet une compréhension riche et nuancée de la manière dont les différents rapports de pouvoir et les idéologies se croisent et influencent les discours (Lazar, 2007). Elle permet de mettre en lumière, entre autres, comment les hiérarchies basées sur le genre et d'autres systèmes d'oppression comme la race et la classe sociale sont produites, tenues pour acquises ou négociées/remises en question selon différents contextes et au sein de diverses communautés (Lazar, 2007). Cette démarche analytique ouvre ainsi un espace pour explorer les interactions complexes entre les macrostructures de domination et les résistances qu'elles peuvent susciter.

En raison de la nature des données analysées, il était nécessaire de faire preuve de « scepticisme critique » tout au long du processus de codage et d'analyse (Deliovsky, 2017 :15). Il s'agit d'une posture réflexive qui : « consiste à soumettre les réponses et le comportement des participant-e-s à une rigueur intellectuelle fondée sur la compréhension du fait que les dynamiques liées à la race et au sexe, de concert avec d'autres relations de pouvoir possibles, sont toujours en jeu dans la présentation de soi ». (Deliovsky, 2017 : 15). Une telle posture invite le ou la chercheur-e à prendre en considération le contexte plus large (marqué par les hiérarchisations selon la race, le genre, la classe, etc.) dans lequel les participant-e-s sont imbriqués-e-s.

1.4.4 Considérations éthiques

Étant donné que la recherche porte essentiellement sur l'expérience humaine et repose sur des entretiens, cela peut soulever des enjeux éthiques auxquels il est nécessaire de réfléchir tout au long du processus de recherche pour s'assurer que les principes relatifs à la justice et l'équité seront au cœur de la démarche (Caldairou-Bessette *et al.*, 2017). Comme le mentionne Daphne Patai (1991), tout processus de recherche avec des personnes implique des risques et représente une forme d'exploitation en faveur du ou de la chercheur-e, puisqu'au final, c'est le ou la chercheur-e qui interprète les propos des participant-e-s. Selon Patai (1991) : « dans un monde non éthique, nous ne pouvons pas faire de la recherche véritablement éthique » (150).

Les enjeux éthiques liés à ma propre expérience du parrainage collectif ont sans doute représenté les plus grands défis lors de la collecte de données. Afin d'éviter des tensions potentielles et de ne pas ressentir de contraintes lors de la restitution des résultats, les membres du comité de parrainage duquel je fais partie et les personnes ayant été parrainées par ce comité n'ont pas été invitées à faire un entretien. En outre, j'ai fait des entrevues seulement avec des personnes dont l'entente de parrainage avait pris fin pour s'assurer qu'ils et elles se sentent plus à l'aise de discuter d'enjeux vécus dans le passé sans craindre que leur témoignage affecte le déroulement de leur parrainage. Puisque le recrutement s'est fait grâce à des personnes de mon réseau, il fallait s'assurer que les participant-e-s ne se sentent pas obligé-e-s de participer à la recherche⁸.

L'un des principaux dilemmes éthiques rencontrés au cours de la recherche est survenu lorsque des participant-e-s ont eu des propos racistes et discriminatoires (par exemple des commentaires islamophobes) ou lorsqu'ils/elles ont partagé des pratiques oppressives toujours en cours au moment de l'entrevue. En tant que chercheuse engagée dans un processus de recherche qui se veut transformatif, je me

⁸ Pour réduire la pression exercée sur les participant-e-s, je demandais à mes contacts d'obtenir l'autorisation des personnes potentiellement intéressées avant de les contacter. J'effectuais ensuite un court appel téléphonique avec celles-ci pour me présenter, décrire l'objectif de la recherche et le déroulement de l'entretien. Je répondais à toutes les questions que le ou la participant-e pouvait avoir et je soulignais qu'il n'y avait aucune conséquence si elle ou il ne souhaitait pas participer. Certaines personnes ont effectivement préféré s'abstenir.

suis demandé comment réagir lors de telles situations. Faut-il signaler son malaise à la personne et manifester son désaccord ou bien laisser l’entretien suivre son cours et ne pas intervenir ? Ainsi, j’ai décidé de ne pas exprimer mon malaise ouvertement, afin de ne pas influencer la collecte de données.

Concernant l’éthique procédurale, le projet a été soumis au Bureau de l’éthique et de l’intégrité de la recherche de l’Université d’Ottawa après l’acceptation de la proposition. Certain-e-s participant-e-s, comme les personnes réfugiées, sont considéré-e-s « vulnérables », ce qui implique davantage de risques de malaise psychologique liés aux sujets abordés (Mondain et Arzouma Bologo, 2009; Clark-Kazak, 2017 et 2023). Pour minimiser ces risques, chaque entretien commençait par un rappel des thèmes sensibles, en précisant que les participant-e-s pouvaient refuser de répondre à des questions ou se retirer de la recherche à tout moment. Les principes de confidentialité et d’anonymat leur ont été expliqués, et un feuillet d’information détaillé a été remis (voir Annexe B). Afin de minimiser les risques de représailles, tous les détails permettant d’identifier les participant-e-s ont été supprimés. Le consentement a été recueilli oralement pour des raisons pratiques et tou-te-s ont été informé-e-s des objectifs et des retombées potentielles de la recherche.

Bien que cette recherche vise à proposer des recommandations spécifiques et ancrées dans les réalités documentées, il est peu probable que les participant-e-s en tirent des bénéfices directs (Clark-Kazak, 2017). Les retombées dépendront surtout de l’usage des résultats par des acteurs institutionnels clés, tels que le MIFI, IRCC et les organismes de parrainage (Mondain et Arzouma Bologo, 2009). Il sera donc essentiel de partager les résultats avec ces parties prenantes. Cependant, n’ayant aucun contrôle sur la manière dont ils seront interprétés, et compte tenu de critiques formulées à l’égard de certains aspects du PPCR dans la thèse, la restitution devra être stratégique pour éviter de nuire aux usagèr-e-s du programme. Dans le contexte actuel, où le gouvernement semble adopter une approche plus restrictive envers le parrainage collectif, il est important que les critiques formulées ne deviennent pas des arguments pour limiter les réinstallations effectuées par le biais de PPCR.

Une séance de partage sera organisée pour présenter les résultats aux contributeur-trice-s, aux organisations de parrainage, et aux personnes intéressées. Dans une perspective transformative, je veillerai à ne pas limiter la diffusion des savoirs

à la communauté universitaire (Klein, 2013). Les connaissances seront également rendues accessibles pour être utilisées dans des activités militantes en soutien aux personnes réfugiées et migrantes. Je mobiliserai mon réseau afin de déterminer quels formats seront les plus appropriés pour le transfert de connaissances.

1.4.5 Limites de la collecte de données

Toute recherche est confrontée à des contraintes méthodologiques et contextuelles qui influencent la portée des résultats obtenus. Identifier ces limites et examiner leurs répercussions sur le processus de collecte de données, permet non seulement de situer les résultats dans leur juste contexte, mais également de réfléchir aux ajustements nécessaires pour de futures recherches sur des thématiques similaires. Le contexte de la pandémie de la Covid-19 l'obligeant, tous les entretiens ont dû se faire sur Zoom ou au téléphone. Bien que mener des entrevues virtuellement plutôt qu'en personne peut s'avérer bénéfique pour diverses raisons (voir Oliffe, Kelly et Yu Ko, 2021), la qualité des échanges peut aussi en souffrir. Il peut également y avoir des impacts par rapport au recrutement des participant-e-s, car certain-e-s peuvent préférer discuter en personne.

En outre, l'échantillon est composé de personnes qui s'expriment tous et toutes en français et/ou en anglais, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que le recrutement a été mené exclusivement en ligne. Les affiches de recrutement étant en français et en anglais seulement, les possibilités d'interviewer des personnes qui ne s'expriment pas dans l'une de ces deux langues sont donc limitées. Dès lors, les expériences de personnes qui ne s'expriment pas dans d'autres langues ni de celles qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à une adresse courriel n'ont pas été documentées.

Comme c'est le cas pour tous types d'entretien individuel, pour plusieurs raisons, il est possible que les contributeur-trice-s altèrent leurs discours en fonction de biais relatifs à la désirabilité sociale (Delivsky, 2017). C'est pour cette raison que l'interprétation des données primaires est triangulée avec la littérature sur le sujet pour renforcer l'analyse et que celle-ci ne se base pas que sur les entretiens. Aussi comme cela avait été anticipé, la majorité des contributeur-trice-s à cette recherche se trouvent dans les grands centres urbains (Montréal, Gatineau, Sherbrooke,

Québec). Bien que certaines expériences de parrainage en milieu rural aient pu être partagées, les particularités propres à ce contexte n'ont pas été creusées de manière approfondie.

En outre, les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche n'ont pas toutes vécues le parrainage au même moment. Pour certaines, le parrainage datait de plus de dix ans, et pour d'autres celui-ci avait pris fin il y a tout juste un an auparavant. Leur processus de réflexion sur leur expérience de parrainage était donc à des stades différents. Le fait d'avoir cheminé considérablement depuis le parrainage peut affecter le discours et certains oublis peuvent également se produire, ce qui influence les témoignages recueillis. En outre, explorer des dynamiques intersubjectives sous-entend que celles-ci sont portées à évoluer à travers le temps. Toutefois, en raison des limites au niveau du temps et des ressources, il n'a pas été possible de réaliser plusieurs entrevues avec les mêmes personnes sur une certaine période par exemple, en réalisant une entrevue juste après la fin officielle du parrainage et une autre entrevue l'année d'après. Dès lors, il n'est pas possible d'émettre des constats par rapport à l'évolution des relations en fonction du temps. En outre, la taille de l'échantillon étant relativement petite, les constats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des expériences de parrainage, hors du Québec et du Canada.

Malgré ces défis et ces contraintes méthodologiques, cette étude conserve une solidité analytique grâce aux stratégies mises en place, comme la triangulation des données avec une revue de littérature substantielle et des approches d'analyse réflexives et participatives. Par ailleurs, cette recherche est avant tout exploratoire. Elle ne prétend pas fournir une compréhension exhaustive ou généralisable des dynamiques de parrainage, mais vise plutôt à identifier des tendances, des enjeux et des pistes d'analyse pertinentes. Ce caractère exploratoire permet d'ouvrir de nouvelles perspectives sur des phénomènes encore peu étudiés tout en offrant une base pour des recherches futures. De plus, les témoignages recueillis offrent une profondeur analytique permettant de dégager des dynamiques récurrentes et des pistes de réflexion utiles pour comprendre les relations d'aide dans ce contexte et pointent vers des enjeux structurels qui transcendent les particularités individuelles des expériences analysées. En reconnaissant ces limites, cette recherche aspire à

enrichir le champ d'études du parrainage collectif et à poser les jalons pour des travaux ultérieurs plus approfondis.

1.4.6 Positionnalité

Parler de sa positionnalité dévoile au lectorat la position historique et sociale à partir de laquelle nous écrivons et réfléchissons plutôt que d'apparaître comme « une voix anonyme et invisible faisant autorité » (Clair, 2016 : 81). À l'instar de nombreux chercheur-e-s dont les travaux sont ancrés dans des perspectives critiques du genre et de la race, j'examine ici comment mes privilèges et mes biais influencent non seulement ma perspective, mais également la manière dont j'aborde et déconstruis le sujet de cette thèse. Cette démarche est d'autant plus essentielle que, n'ayant jamais vécu la discrimination raciale, l'exil ou l'émigration – des thèmes centraux dans mon analyse –, je reconnais que mes expériences personnelles façonnent inévitablement mon regard sur ces dynamiques (McCorkel & Myers, 2003).

Selon une épistémologie des points de vue, les expériences personnelles des chercheur-e-s façonnent la manière dont les données sont recueillies et interprétées (McCorkel & Myers, 2003). À l'instar des professeures Sally Matthews (2021) ou Carol Lynne D'Arcangelis (2015), qui interrogent le rôle des alliés blancs dans les dynamiques de domination, je m'efforce de comprendre comment mes privilèges en tant que femme blanche, descendante d'une lignée de colons français, issue d'un milieu économique aisé et bénéficiant d'une éducation élitiste et de privilèges facilitant mon accès à diverses opportunités, façonnent ma perspective sur les rapports entre « Nous » et les « Autres ». Cette démarche réflexive ne vise pas à nier ces privilèges, mais à les rendre visibles et à explorer leur impact sur mon travail de recherche. En réfléchissant à ma positionnalité, je cherche à éviter une perpétuation implicite des asymétries de pouvoir et à m'inscrire dans une tradition académique qui privilégie une analyse transparente et critique des différentes structures de domination.

Mes voyages d'initiation à la solidarité internationale au Sénégal, au Honduras, au Guatemala et au Malawi, entrepris dès l'âge de 15 ans et motivés par des objectifs de développement personnel, m'ont permis de constater que ces expériences, bien qu'enrichissantes, contribuent parfois à reproduire des rapports de domination me permettant d'exercer des privilèges implicites et explicites. Cette prise de conscience

m'a permis de reconnaître que ma position au sein de ces rapports me confère des pouvoirs qui sont refusés aux « Autres » avec lesquels j'ai tissé des liens d'entraide et d'amitié durant ces expériences.

Ces expériences ont éveillé en moi une volonté de mieux comprendre les dynamiques entre « Nous » et les « Autres » dans les pratiques de solidarité et sous-tendent mon désir de comprendre comment être une « bonne alliée ». Comme le rappelle la professeure Sally Matthews (2021), les personnes blanches sont si désireuses de « faire partie de la solution » qu'elles ne s'arrêtent pas suffisamment afin de réfléchir aux façons dont elles peuvent faire partie du problème. Tout comme Bridget Byrne (2006), je n'ai pas choisi de faire des recherches sur moi-même, mais sur ceux et celles qui me ressemblent et avec lesquels je partage des expériences similaires. Étant impliquée dans le parrainage collectif, j'ai décidé d'aborder la question des relations qui se développent entre parrainants et parrainé-e-s.

Dans ce contexte, la réflexion sur ma positionnalité constitue une étape cruciale pour assurer une recherche plus honnête, transparente et réflexive. En reconnaissant les privilèges, les biais et les dynamiques de pouvoir qui façonnent ma perspective, j'espère contribuer à une analyse qui ne se limite pas à perpétuer des rapports de domination implicites, mais qui cherche à les mettre en lumière.

1.5 Organisation de la thèse

À la suite de ce chapitre introductif, le second présente une revue de la littérature sur les diverses approches de l'intégration ainsi que le cadre théorique de la thèse. Cette base théorique est ensuite mobilisée pour défendre l'argument principal selon lequel les relations entre parrainants et parrainé-e-s sont plus susceptibles d'entraver le processus de cointégration que de le favoriser. Quatre principaux arguments structurent cette démonstration.

Premièrement, le troisième chapitre propose une analyse critique du contexte sociopolitique et historique dans lequel prend forme la rencontre entre les parrainants et les parrainé-e-s. Cette analyse met en lumière l'origine des inégalités relationnelles qui existent entre eux en mobilisant des éléments propres aux contextes national (Canada) et provincial (Québec). Plus spécifiquement, ces différents éléments

permettent de démontrer les impacts structurant du colonialisme sur le narratif au cœur du programme de parrainage.

Le quatrième chapitre aborde la structure du programme de parrainage afin de mettre en lumière le rôle de l'État québécois dans la production des inégalités relationnelles entre parrainants et parrainé-e-s et ce pourquoi celles-ci sont difficilement remises en question et/ou surmontées pendant et après le parrainage. De prime abord, les rôles et les responsabilités conférés aux parrainants font que ceux-ci sont en position de performer et maintenir leur supériorité raciale et morale par rapport aux personnes parrainées et aux personnes racisées en général. Puis, il sera question des manquements de l'État par rapport à ses responsabilités dans trois domaines clés : l'encadrement, la formation et l'évaluation des parrainages. En bref, plusieurs des dispositifs mis en place par l'État québécois dans ces trois secteurs sont insuffisants ou inadaptés et contribuent à ce que les expériences de parrainage peinent à engendrer de la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s.

Le cinquième chapitre se penche spécifiquement sur les répercussions des éléments présentés aux chapitres 3 et 4 au niveau des relations interpersonnelles entre les parrainants et les parrainé-e-s. L'analyse démontre que ces répercussions sont plus susceptibles de nuire à la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s parce qu'elles induisent des rapports de dépendance, qu'elles favorisent l'altérisation des personnes réfugiées et qu'elles sont difficilement réconciliables avec des principes fondamentaux de l'éthique du *care*. Cette démonstration est réalisée à l'aide des quatre phases de l'éthique du *care* qui ont été développées par Joan Tronto et Berenice Fisher (1990).

Pour finir, le dernier chapitre d'analyse propose une réflexion critique sur le parrainage, perçu comme une initiative d'aide oscillant entre charité et solidarité. À partir des résultats d'analyse des cas documentés, il est démontré que le parrainage tend davantage vers une aide individualisée et unidirectionnelle, incompatible avec les principes de réciprocité et d'entraide mutuelle propres à la solidarité. Cette réflexion s'appuie sur le concept de « fatigue néolibérale » développé par Emine Fidan Elcioglu (2021), pour explorer les défis auxquels font face les acteurs impliqués dans le parrainage lorsqu'il s'agit de construire des relations alignées avec les principes de solidarité.

Le septième chapitre conclut la thèse en revenant sur les résultats et ses principales contributions empiriques et théoriques. Une série de recommandations basées sur les résultats de l'analyse, les perspectives des participant-e-s, ainsi que les cadres théoriques mobilisés est proposée.

Chap. 2 Revue de la littérature et cadre théorique

2.1 La revue de la littérature : les principales approches de l'intégration

Selon le Dictionnaire Larousse (s.d.), dans son sens sémantique le plus littéral, intégrer signifie incorporer « quelque chose dans un ensemble de telle sorte qu'il semble lui appartenir, qu'il soit en harmonie avec les autres éléments ». Lorsqu'il est question d'intégrer des personnes, on cherche alors à « faire que quelqu'un ou un groupe ne soit plus étranger à une collectivité, qu'il s'y assimile ». Cette définition, bien que concise, ouvre la voie à de multiples interprétations et soulève des questions sur la manière dont l'intégration est perçue et mise en œuvre dans différents contextes. À titre d'exemple, lorsqu'il est question de l'intégration des personnes avec handicap(s) à l'école ou au sein d'une entreprise, l'accent est mis sur les éléments à mettre en place pour que l'école ou le milieu de travail soient capables de mieux intégrer les personnes avec handicap(s) selon les besoins de celles-ci. En revanche, lorsque l'on parle de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées, l'approche est bien différente, car elle met principalement l'accent sur les capacités de ces personnes à s'intégrer dans leur société d'accueil.

La littérature consacrée à l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées est particulièrement vaste et diversifiée. La recension des écrits proposée dans cette section sert principalement de mise en contexte pour établir la pertinence théorique et pratique du concept de « cointégration » qui est développé en réponse aux lacunes constatées au sein des principales approches de l'intégration. Les principes qui sous-tendent la cointégration sont présentés à la suite de cette section.

Les travaux recensés dans cette revue de littérature peuvent être regroupés en deux grandes orientations. D'une part, certaines approches s'intéressent principalement aux moyens de l'intégration, en étudiant les politiques publiques, les dispositifs institutionnels ou encore les programmes mis en place. Il s'agit des

approches qui peuvent être mobilisées par les parrainants et parrainé-e-s pour concevoir l'intégration. D'autre part, d'autres recherches interrogent davantage les finalités de l'intégration, en analysant ses fondements philosophiques, politiques ou éthiques. Opérer cette distinction m'a permis de clarifier ma propre posture critique, qui s'aligne davantage sur un dépassement de la séparation analytique entre les moyens et les finalités de l'intégration, car comme le suggèrent les approches théoriques mobilisées dans la thèse, les moyens sont porteurs de finalités en eux-mêmes.

2.1.1 Les approches fonctionnelles

Parmi les approches les plus mobilisées dans les politiques publiques et dans les discours dominants sur l'intégration se trouvent les approches fonctionnelles. Celles-ci donnent un poids considérable aux dispositifs qui relèvent des acteurs institutionnels. Elles se basent principalement sur des indicateurs empiriques et technocratiques qui permettent, entre autres, de mesurer les degrés d'intégration des personnes migrantes dans certains domaines clés (ICMI, 2020). Il s'agit d'approches qui conceptualisent l'intégration principalement sur le plan des capacités individuelles et de la performance des personnes migrantes dans certains secteurs clés (Kearns et Whitley, 2015). Une approche de type fonctionnelle considère qu'un plus grand degré de conformité des personnes immigrantes aux normes et aux attentes des groupes majoritaires de la société d'accueil est désirable pour la cohésion sociale (McPherson, 2010).

L'un des modèles de référence de l'intégration fonctionnelle est celui qu'ont développé Alastair Ager et Alison Strang (2008). Ager et Strang ont regroupé dix domaines clés de l'intégration des personnes migrantes sous quatre niveaux distincts : marqueurs et moyens, connexion sociale, facilitateurs et fondation. Pour définir le niveau d'intégration d'une personne immigrante, il faut mesurer sa performance dans les domaines clés qui ont été identifiés par Ager et Strang, présentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : Les domaines de l'intégration selon Ager et Strang



Source : (Ager et Strang, 2008 : 170)

En ce qui concerne les limites de ce cadre conceptuel, Ager et Strang (2008) reconnaissent eux-mêmes que leur modèle n'est pas en mesure de refléter les différents facteurs politiques, sociaux, économiques et institutionnels ayant des impacts différenciés sur le processus d'intégration des personnes immigrantes. Ces facteurs sont considérés par les auteurs comme étant instrumentaux et non comme faisant intrinsèquement partie des processus d'intégration. L'absence de la représentation des facteurs identitaires, tels que l'âge, la race, les capacités physiques et mentales, le genre et la classe, peut constituer une autre limite de ce cadre conceptuel.

Selon la chercheuse Melinda McPherson (2010), une approche strictement fonctionnelle gomme les particularismes des personnes migrantes au profit du maintien d'un tronc commun homogène qu'on associe aux personnes des classes privilégiées, c'est-à-dire aux personnes blanches nées au Canada. Les personnes migrantes sont alors représentées comme étant celles ayant besoin d'« être fixées », et même « disciplinées », pour être en mesure de se conformer aux attentes de la société (McPherson, 2010).

En outre, ce cadre ne rend pas visibles les enjeux de pouvoir entre les personnes migrantes et leur communauté d'accueil. Ces enjeux peuvent notamment expliquer ce pourquoi le fait d'avoir les mêmes droits (ce qu'Ager et Strang (2008) identifient comme étant « la fondation » de l'intégration) ne se traduit pas nécessairement par la jouissance d'un même statut social. Par ailleurs, avoir un travail et gagner un salaire ne veut pas systématiquement dire qu'une personne est intégrée comme l'évoque la

chercheuse Chloe Marshall-Denton (2017), dans le cas spécifique des personnes réfugiées parrainées.

Bien qu’une conceptualisation fonctionnelle de l’intégration propose des critères d’évaluation relativement simples à utiliser, elle occulte des dimensions pourtant essentielles pour comprendre les expériences des personnes dans toute leur complexité, dont celles qui se rapportent à la société d’accueil. Pour éviter de reproduire les mêmes erreurs, la cointégration propose une rupture claire avec le modèle de l’intégration fonctionnelle. Au lieu de tenter de mesurer la performance des personnes immigrantes en fonction de critères préétablis, la cointégration propose d’évaluer un processus relationnel entre des acteurs qui occupent des positions différenciées dans la société d’accueil.

2.1.2 Les approches holistiques

Les recherches portant sur l’intégration des personnes migrantes au Canada se sont longtemps focalisées sur des indicateurs fonctionnels tels que ceux présentés dans la section précédente (McKee et al., 2019). De nos jours, il y a toutefois un engouement plus marqué pour les modèles de type holistique. Ceux-ci accordent une place considérable aux déterminants relatifs au contexte socioéconomique des communautés d’accueil – des éléments considérés comme étant secondaires dans les approches fonctionnelles (Hynie, 2018a). Le caractère « holistique » de ces approches fait précisément référence à la centralité des facteurs structurels, institutionnels et politiques qui influencent les processus d’intégration; ce qui constitue un point de rapprochement avec la cointégration.

Une approche holistique est souvent comprise comme étant bidirectionnelle, c’est-à-dire que le processus d’intégration repose à la fois sur les capacités des personnes migrantes et sur les conditions d’accueil dans la communauté (Garnier, 2018). Par ailleurs, le fait que l’intégration soit considérée comme un processus bidirectionnel semble générer un consensus au Canada (IRCC, 2017). Or, dans la pratique, l’évaluation des performances des personnes immigrantes selon des critères similaires à ceux de l’intégration fonctionnelle continue de primer sur celle des critères liés aux conditions de la société d’accueil.

Avoir une approche holistique de l'intégration peut être utile aux études qui cherchent à comprendre l'impact des discours (politiques et médiatiques) sur la perception collective dominante des personnes réfugiées et comment cette perception peut influencer leur processus d'intégration (Forcier, 2019). Ce même genre d'approche a permis de constater que les politiques d'intégration ont un impact sur les perceptions collectives des personnes réfugiées et que des politiques plus inclusives sont susceptibles de produire une adhésion plus favorable (Donato et Ferris, 2020). Ainsi, les attitudes envers les personnes réfugiées peuvent être plus accueillantes et donc faciliter une meilleure intégration.

Selon Melinda McPherson (2010), bien qu'une approche de l'intégration bidirectionnelle soit somme toute plus appropriée qu'une approche unidirectionnelle de type fonctionnelle, il ne s'agit pas d'un changement radical d'idéologie par rapport à une perspective de l'intégration fonctionnelle. Il s'agit plutôt d'un changement de stratégie. L'objectif de l'intégration reste toujours le même; ce sont les personnes migrantes qui doivent s'intégrer à la communauté et non l'inverse.

On ne peut pas prétendre qu'une approche soit réellement bidirectionnelle si une distinction nette est opérée entre les personnes qui ne sont pas personnellement concernées par l'intégration, c'est-à-dire les personnes blanches nées au Canada, et les personnes à qui on demande de s'intégrer : les personnes migrantes (en particulier les personnes racisées). Bien que les approches holistiques se disent bidirectionnelles, le rôle des personnes dispensées de s'intégrer demeure secondaire dans le processus (Schinkel, 2018). Afin d'établir une distinction nette avec ce genre de conception de l'intégration, le préfixe « co » dans la notion de « cointégration » a été choisi pour mettre en lumière la coresponsabilité simultanée des parties prenantes à ce processus.

2.1.3 Les approches psychosociales

Parmi la multitude de façons de conceptualiser l'intégration, l'un des aspects spécifiques aux approches psychosociales est que celles-ci appréhendent le bien-être physique et mental des personnes immigrantes à la fois comme un moyen et le but ultime de l'intégration. Ces approches accordent une attention considérable aux perspectives des personnes migrantes, des perspectives relativement peu sollicitées par les approches plus conventionnelles : les approches fonctionnelles et holistiques.

Comparativement aux approches fonctionnelles, les approches psychosociales misent essentiellement sur des dimensions subjectives et donc difficilement mesurables. Ces approches ne considèrent pas les données subjectives comme étant moins pertinentes que les données objectives (Bucken-Knapp, Omanović et Spehar, 2020). Au contraire, ce type de données permet de creuser davantage la complexité des enjeux ayant trait à l'intégration. De telles approches font ressortir des aspects qui permettent de nuancer les expériences d'intégration de différentes catégories de personnes migrantes, notamment en ce qui concerne la santé mentale et psychique. En raison de leur parcours migratoire souvent très complexe, les personnes réfugiées présentent des vulnérabilités pouvant complexifier leur processus d'intégration en comparaison aux personnes qui immigreront dans le cadre d'un programme d'immigration économique (Hynie, 2018a ; Smith, Hadžiristić et Alipour, 2018).

La professeure et chercheuse Adèle Garnier (2018 : 121) explique que ces vulnérabilités : « continuent de faire partie de l'expérience des personnes réfugiées une fois qu'elles sont réinstallées, et que celles-ci exercent une forte influence sur leurs interactions sociales, avec les individus et les institutions ». Pour ces raisons, le contexte pré-migratoire des personnes réfugiées devient particulièrement pertinent dans l'évaluation des processus d'intégration. Pourtant, il semble que cet aspect demeure négligé par les politiques nationales d'intégration puisque le processus d'intégration est compris comme n'étant initié qu'au moment de l'arrivée au Canada (Beiser, 2003). On peut observer la même chose dans le cadre du parrainage collectif étant donné que la plupart des documents destinés aux groupes de parrainage abordent les responsabilités relatives à l'intégration comme débutant au moment de l'arrivée des personnes réfugiées au Canada.

Les approches psychosociales ne se limitent pas qu'à l'analyse d'un point de vue individuel et abordent les enjeux relatifs au contexte dans lequel doit s'opérer le processus d'intégration. Grâce à une étude longitudinale d'envergure réalisée auprès de 1 348 réfugié-e-s réinstallé-e-s au Canada, le psychiatre Morton Beiser (2009 : 543) a déterminé que les personnes réfugiées arrivées dans les années 2000 se sont intégrées beaucoup plus difficilement que leurs prédécesseurs arrivés au début des années 80.

Comme l'explique Beiser (2009), les personnes réinstallées dans les années 80 ne sont pas plus « exceptionnelles » que celles arrivées dans les années 2000. Ce serait plutôt en raison de certains changements survenus dans la société canadienne que l'intégration est devenue plus difficile (Beiser, 2009 : 553). En adoptant une perspective critique s'inspirant des cadres théoriques postcoloniaux et décoloniaux, on peut supposer que ces changements ont trait par exemple au durcissement des débats identitaires ayant mené à des politiques migratoires plus restrictives et à la multiplication d'enjeux liés aux tensions raciales dans la société canadienne (Forcier, 2019). Cela confirme la pertinence de s'intéresser aux facteurs sociopolitiques dans la compréhension de l'intégration et c'est pourquoi ceux-ci occupent une place fondamentale dans la conceptualisation de la cointégration.

2.1.4 Les approches relationnelles

Les approches relationnelles de l'intégration étudient principalement les relations que développent les personnes migrantes dans leur société d'accueil. Les réseaux sociaux développés par les personnes migrantes sont perçus comme facilitant l'acquisition de ressources matérielles et émotionnelles et participant au renforcement des capacités individuelles (de Richoufftz, 2018; Schmidtke, 2018). Ces relations auraient un impact positif considérable sur le capital social des personnes migrantes et seraient donc susceptibles d'influencer positivement le processus d'intégration (Hanley et al., 2018; Hyndman, 2011; McKee et al., 2019; ARI, 2019; Dauphin et Veronis, 2024).

Il y a une tendance courante dans la littérature sur l'immigration qui insinue que plus les personnes immigrantes ont des contacts sociaux dans leur société d'accueil, plus cela est positif pour leur intégration et leur mobilité sociale (Nannestad et al., 2008). Plusieurs études ont toutefois remis en question ce postulat et insistent sur la nécessité d'examiner avec plus de précision le type de liens qui se créent, leur intensité et leur durabilité (Ryan, 2011). Parmi ces travaux, on retrouve ceux du sociologue Mark Granovetter (1973) principalement reconnu pour avoir fait une distinction entre les liens forts et les liens faibles. Les liens forts concernent les relations avec des membres de la famille et des ami-e-s proches. Ces relations doivent être fréquentes, soutenues

à travers le temps et à forte charge émotionnelle. Tandis que les liens faibles sont caractérisés par des relations moins fréquentes, plus distantes.

Selon Granovetter (1973), les liens faibles seraient plus bénéfiques que les liens forts, car ils donnent accès à des réseaux plus variés, moins familiers et donc à des sources d'informations plus nombreuses, plus riches et moins redondantes. C'est ce que Granovetter a nommé la « théorie de la force du lien faible ». Ces travaux sont mobilisés par de nombreuses études qui explorent les impacts du capital social sur les personnes migrantes ou non migrantes. Entre autres, une recherche longitudinale menée par Statistique Canada de 2002 à 2016 a permis d'établir une corrélation positive entre les revenus économiques des personnes immigrantes et le fait de se faire des ami-e-s qui vivent au Canada et avec lequel-le-s il n'y avait aucun lien avant l'arrivée (Evra et Kazemipur, 2019).

De telles conclusions semblent pertinentes pour l'étude des relations parrainants et parrainé-e-s, mais la chercheuse et professeure Louise Ryan (2011) invite à la prudence. Elle propose d'accorder une attention particulière au contexte dans lequel les personnes migrantes développent et entretiennent des liens sociaux au sein de réseaux variés avec diverses personnes. Elle considère que les liens de type « faibles » ne sont pas tous nécessairement bénéfiques et qu'il est utile d'établir une distinction entre les liens faibles verticaux et les liens faibles horizontaux : les premiers étant les plus susceptibles d'être bénéfiques en raison des échanges d'information et de ressources qui peuvent en découler. Elle explique que :

une relation dyadique avec un-e superviseur-e ou un-e professionnel-le qui apporte son soutien peut s'avérer extrêmement utile pour faciliter l'accès à de nouvelles opportunités. Toutefois, un réseau composé de personnes issues de groupes socioéconomiques similaires ou subalternes peut renforcer la marginalisation sociale. (Ryan, 2011 : 721).

En théorie, le parrainage collectif, lorsqu'il est entrepris par des parrainants blancs qui parrainent des personnes inconnues et racisées, peut donc être considéré comme un espace qui favorise le développement de liens faibles verticaux. Plus de bénéfices stratégiques pourraient découler de cette rencontre entre parrainants et parrainé-e-s que dans le cas de la réunification familiale par exemple. Or, les résultats de cette présente recherche obligent à considérer les rapports verticaux comme étant des

vecteurs de rapports de pouvoir qui sont loin d'être toujours bénéfiques, même lorsque des ressources et des informations sont bel et bien partagées par les parrainants aux personnes parrainées. Le contexte du parrainage étant marqué par de multiples rapports de dépendance économique et sociale nous force à examiner soigneusement les conséquences de l'iniquité produite entre parrainants et parrainé-e-s. Ce faisant, la réalisation de la cointégration repose avant tout sur l'établissement de relations sans subordination. Une relation cointégrée constitue ainsi le point de départ vers des changements systémiques, menant à une transformation des rapports sociaux. L'objectif du processus de cointégration est de passer de relations verticales, hiérarchisées et dominées par certains groupes, à des relations horizontales qui favorisent des interactions plus égalitaires et inclusives.

En ce qui concerne plus spécifiquement la littérature qui porte sur le parrainage des personnes réfugiées, malgré toutes les sources qui insistent sur les bienfaits des relations qui se tissent à l'extérieur de la sphère formelle/gouvernementale grâce au parrainage (Hynie et al., 2019), de récentes recherches invitent à plus de nuances. Certaines misent sur les compétences des parrainants et le manque de formations destinées à ceux-ci (Beiser, 2009; Hyndman, Payne et Jimenez, 2016; ARI, 2019; Fratzke et Dorst, 2019; Haugen, Lenard et Regan Wills, 2019).

D'autres mettent en lumière les déséquilibres de pouvoir qui sont à la base des relations entre les parrainants et les personnes parrainées (Lenard, 2016; Lim, 2019; Kyriakides et al., 2018; Kyriakides et al., 2019). Les personnes les plus susceptibles d'être affectées par ces relations sont les personnes parrainées. Cette situation de dépendance complexifie la mise en place de relations justes et équitables permettant aux personnes parrainées d'être considérées comme des partenaires et non de simples bénéficiaires (Lim, 2019; Haugen, Lenard et Regan Wills, 2019; Good Gingrich et Enns, 2019).

De récentes études ont démontré la nécessité de revoir la corrélation entre ces "succès" du programme de parrainage privé et le soutien offert par les parrainants. Entre autres, l'étude réalisée par la chercheuse Chloe Marshall-Denton (2017) suggère de reconsidérer la présomption voulant que l'insertion rapide des personnes parrainées sur le marché du travail est en grande partie attribuable au soutien social offert par les parrainants. Marshall-Denton démontre de façon convaincante que si les

personnes parrainées par la société civile intègrent le marché du travail plus rapidement que celles qui sont prises en charge par l'État, cela peut être dû au poids des attentes des parrainants envers les parrainé-e-s, notamment en ce qui concerne l'objectif d'autonomisation après les douze (12) premiers mois au Canada (Marshall-Denton, 2017).

Certains parrainants peuvent exercer une pression telle sur les personnes parrainées que celles-ci s'empressent de trouver un travail le plus rapidement possible et négligent de prendre le temps nécessaire pour apprendre la langue ou pour compléter le processus d'équivalence des diplômes par exemple. D'autres études révèlent que les attentes des parrainants envers les personnes parrainées, combinées à toute la gratitude que ces dernières éprouvent à l'égard de ceux et celles qui les ont parrainées, ont pour conséquence que les personnes parrainées acceptent des postes pour lesquels elles sont surqualifiées (Agrawal, 2019). En revanche, du côté des personnes réinstallées par l'État, la pression d'être autonome le plus rapidement possible est beaucoup moins présente étant donné la nature moins intime de leurs relations avec les professionnel-le-s responsables de leur réinstallation (Marshall-Denton, 2017). Au lieu d'intégrer le travail le plus rapidement possible, les personnes réinstallées par l'État seraient fortement encouragées à suivre des cours de langue. Potentiellement, c'est ce qui pourrait expliquer que sur le long terme, ces dernières performant mieux que les personnes parrainées par le secteur privé selon divers indicateurs de l'intégration (Hyndman et Hynie, 2016).

L'existence de multiples déséquilibres de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s fait en sorte que, dans la thèse, la cointégration est conceptualisée comme étant un enjeu d'inégalités relationnelles, tout comme le proposent les travaux de la théoricienne Lea Klarenbeek (2019). Klarenbeek ne fait pas de distinction entre personnes migrantes et personnes non migrantes, mais plutôt entre des personnes considérées comme des « insiders » et celles qui sont considérées comme des « outsiders » dans une société donnée.

Les « insiders » sont des personnes appartenant aux groupes majoritaires/dominants et les « outsiders » appartiennent à des groupes minoritaires/subalternes. Dans le contexte québécois, les « insiders » sont donc des personnes blanches, francophones, athées ou d'ascendance judéo-chrétienne. Tandis

que les « outsiders » sont principalement des personnes non blanches. Étant donné leur appartenance à des groupes majoritaires les « insiders » bénéficient d'un statut social privilégié qui leur confèrent des avantages auxquels les « outsiders » n'ont pas accès, ce qui crée et perpétue des inégalités à divers niveaux.

Parce qu'une société intégrée est une société au sein de laquelle il n'y a pas de distinction possible entre le statut social des « insiders » et celui des « outsiders », l'intégration devient un enjeu d'inégalités relationnelles entre « insiders » et « outsiders ». Pour diminuer ces inégalités, il s'agit de rééquilibrer des relations qui sont profondément asymétriques. L'approche de la cointégration s'inspire tout particulièrement des travaux de Klarenbeek (2019), mais adopte une posture résolument plus féministe et postcoloniale en prenant davantage en considération les rapports de pouvoir à l'échelle macro (historiques, politiques et économiques) pour comprendre les inégalités relationnelles.

2.1.5 Les approches féministes

Dans l'ensemble, les perspectives féministes de l'intégration mettent de l'avant une analyse différenciée selon les genres. Par exemple, les chercheuses Sin Yi Cheung et Jenny Phillimore (2017) se sont basées sur les indicateurs de l'intégration fonctionnelle de Ager et Strang (2008) et ont comparé les résultats du *UK's Survey of New Refugees* (SNR) selon le genre. Elles ont pu ainsi relever d'importantes différences entre les expériences vécues par les femmes et celles des hommes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du langage et du logement.

Afin d'expliquer ces différences, une perspective féministe peut démontrer que les politiques nationales d'intégration s'inspirant d'une conceptualisation fonctionnelle de l'intégration établissent une stricte division entre les sphères publique et privée. Les mesures relatives au domaine privé seraient moins privilégiées que celles relatives au domaine public, ce qui affecte principalement les femmes et ne prend pas en compte les obstacles spécifiques auxquels celles-ci font face (Cheung et Phillimore, 2017).

Cela dit, plusieurs approches féministes de l'intégration vont au-delà d'une analyse basée uniquement sur le genre et font appel au concept de l'intersectionnalité pour démystifier les différents systèmes d'oppression (comme le racisme) pouvant

avoir un impact sur les expériences des personnes migrantes. Ce genre d'approche insiste pour que soient inclu-e-s des acteurs/actrices autrement exclu-e-s dans le discours public et dans la réforme des institutions (Stock, 2019). Sophia Schmid (2019) avance qu'en misant sur l'inclusion de toutes les voix, une vision basée sur le *care* pourrait mettre à mal le caractère paternaliste et ethnocentré des conceptions occidentales dominantes de l'intégration. C'est d'ailleurs pourquoi cette thèse accorde une importance tout aussi grande aux perspectives des personnes parrainées qu'à celles des personnes qui parrainent.

Les approches féministes de l'éthique du *care* sont particulièrement utiles dans le cas de l'étude du parrainage puisqu'elles accordent une place centrale aux relations d'aide et de solidarité et se focalisent sur le bien-être des personnes considérées comme étant plus « vulnérables » dans la relation (Tronto, 2009). L'éthique du *care* souligne que l'ensemble des membres d'une société peuvent vivre le mieux possible en tentant de rendre celle-ci la plus démocratique possible. Schmid (2019) élabore une approche de l'intégration qu'elle applique au soutien que des femmes allemandes offrent à des personnes réfugiées et dont l'objectif est de restaurer l'agentivité pour que chaque personne puisse « prendre soin d'elle-même » (Schmid, 2019 : 121).

La professeure Agata Zielinski (2010 : 641) explique que :

« le regard du *care* autorise un point de vue renouvelé sur l'autonomie, tant revendiquée par les individus et caractérisant nos sociétés libérales. Il nous rappelle que l'individu absolument rationnel et autonome est une fiction, ou un modèle abstrait; que nous sommes à la fois autonomes et vulnérables; que l'autonomie s'acquiert, puis varie au long de l'existence ».

Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de travailler et de parler la langue pour se conformer à la moyenne canadienne. Au contraire, l'éthique du *care* s'éloigne d'une conceptualisation de l'intégration qui tend vers l'homogénéisation de la société comme peuvent le faire les approches fonctionnelles. Il s'agit plutôt de reconnaître les caractéristiques individuelles de tous les membres de la communauté, de considérer ceux-ci comme étant interdépendants et de célébrer leur diversité. De tels principes sont au cœur de la conceptualisation de la cointégration.

2.1.6 Les approches critiques

Parmi la multitude de sources abordant l'enjeu de l'intégration des personnes migrantes présentées jusqu'ici, la grande majorité de celles-ci ne remet pas en question le bien-fondé de l'intégration dans son acceptation normative. Cela dit, l'intégration est aussi un concept théorique qui fait l'objet de vives critiques et plusieurs suggèrent de cesser de recourir à ce terme. Des chercheurs et penseurs comme Michel Wieviorka (2014) ou encore Fran Meissner et Tilmann Heil (2020) démontrent dans leurs travaux que les modèles d'intégration se sont avérés des échecs puisqu'ils sont incapables de prendre en compte l'extrême diversité des réalités à l'heure de la mondialisation et échouent dans l'implémentation des politiques appropriées et adaptées.

L'intégration ne serait donc pas un objectif réaliste des politiques, mais plutôt une idéologie dont les interprétations sont multiples. Comme ce fut soulevé dans les sections précédentes de la revue de la littérature, la façon dont est conceptualisée l'intégration dans les sciences sociales renvoie principalement à des dimensions matérielles (la langue, le revenu, etc.) et parfois subjectives (les relations sociales, la santé mentale, le bien-être). Cependant, ces indicateurs ne permettront jamais de saisir l'étendue des expériences vécues par les personnes qui migrent et c'est précisément ce qui rend si abstrait le concept de l'intégration (Wieviorka, 2014).

Au même titre que d'autres expressions ayant gagné en notoriété dans les analyses universitaires (telles que l'intersectionnalité ou l'*empowerment*), l'intégration serait considérée par d'autres comme étant un terme valise, un *buzzword* qu'on utilise abondamment sans se questionner sur l'usage qui en est fait. Alexandra Xanthaki (2016), une juriste ayant analysé l'application des politiques d'intégration sur le continent européen, considère que l'intégration est la plupart du temps une expression utilisée par les acteurs politiques et décisionnels comme un outil limitant les droits humains des personnes migrantes. Selon Xanthaki, les bienfaits de l'intégration à titre de vecteur de la cohésion sociale seraient grandement exagérés.

En outre, elle démontre que d'après la façon dont certains États européens ont appliqué des politiques dites d'intégration, il convient plutôt de parler d'assimilation. Comme d'autres l'ont aussi constaté, l'intégration peut donc devenir un processus

oppressif en fonction des intérêts politiques qui sont mis de l'avant (Schinkel, 2017; Meissner et Heil, 2020). Dans le cas particulier du Québec, les discours portant sur l'intégration ont pris une tangente plus restrictive et assimilationniste depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement caquiste (Forcier, 2019). En pratique, ces discours se sont traduits par une diminution des seuils d'immigration sous prétexte que le Québec doit « mieux intégrer » les immigrant-e-s. Le premier ministre Legault avait d'ailleurs utilisé la formule désormais célèbre : « En prendre moins, mais en prendre soin » pour justifier les changements apportés aux seuils d'immigration de la province (Twahirwa, 2019).

Le potentiel excluant, plutôt qu'incluant, en raison de l'étroitesse de ce genre d'approche de l'intégration, a également été soulevé à maintes reprises dans la littérature. Quand les réfugié-e-s sont « discipliné-e-s » dans le but d'intégrer la communauté d'accueil, il risque d'y avoir une « exclusion inclusive » (Dobson, 2004 : 248) ; c'est-à-dire que les frontières entre l'inclusion et l'exclusion disparaissent. Ainsi, des arguments humanitaires d'inclusion sont avancés, alors qu'en réalité, l'intégration se fait selon des logiques individualistes qui créent de l'exclusion puisque les personnes réfugiées doivent rivaliser entre elles pour avoir accès à des ressources très limitées (Dobson, Agrusti et Pinto, 2019). De l'exclusion est également générée par l'application des critères de sélection des personnes immigrantes basés sur « leurs capacités à s'intégrer », c'est-à-dire à devenir autosuffisantes (Abu-Laban, 1998).

Peter Li (2003) suggère que le discours universitaire sur l'immigration au Canada interroge rarement la notion d'intégration en tant que concept théorique. Comme il le fut mentionné précédemment, un cadre empirique étroit est davantage mobilisé pour étudier l'intégration en mesurant les différences entre les personnes ayant migré et les personnes natives du Canada. Ce faisant, le courant de pensée majoritaire a involontairement assimilé l'étendue de l'intégration des personnes immigrantes au degré de conformité à la norme canadienne moyenne.

Willem Schinkel (2017) constate lui aussi que c'est à partir d'un groupe dominant, majoritairement blanc, que se mesure le degré d'intégration dans la plupart des études sur le sujet. Ce sont donc les personnes considérées comme « Autres » qui se trouvent dans l'obligation de changer leurs pratiques et leurs valeurs. Cette critique du concept de l'intégration se prête bien à la manière dont le gouvernement actuel du Québec

conçoit ce processus. Il suffit de penser au *Test des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises* que doivent réussir les personnes souhaitant immigrer au Québec (MIFI, 2020). Bien que les personnes réfugiées soient exemptées de ce test, il n'en demeure pas moins que celui-ci reflète une certaine vision de l'intégration qui est promue par les autorités provinciales et qui s'applique à la majorité des personnes migrantes sur le territoire. Si l'approche de la cointégration qui a été développée dans la thèse ne peut évidemment pas remédier à toutes ces critiques, elle s'en est inspirée pour tenter de proposer une alternative qui sont compatibles avec les objectifs de cette étude.

2.2 Une nouvelle approche de l'intégration : la cointégration

Dans cette section, les principales caractéristiques du concept de cointégration sont exposées pour mettre en lumière la pertinence d'une telle approche en réponse aux lacunes observées dans les approches conventionnelles de l'intégration décrites précédemment et en vertu de la problématique étudiée dans cette recherche.

Plus qu'un simple état, la cointégration est avant tout un processus relationnel transformatif dans lequel s'engagent au moins deux personnes qui sont positionnées différemment dans les rapports de pouvoir qui structurent une société. Ces différences de positionnement social, combinées au contexte relationnel, créent des conditions propices à des relations inéquitables entre elles dès leur mise en contact. En partant du principe que nous sommes des êtres relationnels imbriqués-e-s dans de multiples réseaux et systèmes de pouvoir, la prise en compte de l'existence de systèmes oppressifs tels que le colonialisme, racisme, le capacitisme et le patriarcat devient un point de départ essentiel pour appréhender le processus de cointégration.

Les disparités engendrées par ces différents systèmes confèrent des privilèges disproportionnés à certains membres de la communauté par rapport à d'autres, qui doivent naviguer à travers des intersections de marginalisation. Les travaux de Kimberlé Crenshaw (1989) sur l'intersectionnalité renforcent cette idée en mettant en évidence comment ces différentes formes d'oppression interagissent pour désavantager systématiquement certains groupes. Dès lors, réfléchir à partir de la notion de la cointégration représente une forme d'évaluation des relations qui ne se

limite pas au seul contexte de l'immigration. Elle peut être mobilisée pour comprendre les enjeux d'iniquité liés aux différences de genres, d'appartenances culturelles et religieuses, de capacités physiques et mentales, de classes sociales, etc.

La cointégration propose d'explorer précisément les relations entre « Nous » et les « Autres », c'est-à-dire entre des personnes occupant des positions différenciées dans les rapports sociaux en raison de la race, du statut migratoire, du genre, de la classe sociale ou des capacités. Dans les théories de l'altérité, les termes « Nous » et « Autres » marquent une distinction entre des groupes : l'un qui domine et l'autre qui subit cette domination (Fanon, 1952; Ahmed, 2000; Said, 2003). Les personnes « Autres » appartiennent à des groupes qui subissent de l'oppression en raison de leur positionnement social. Dans le contexte de l'intégration des personnes immigrantes, les « Autres », sont les personnes qui sont jugées comme devant s'intégrer et dont le niveau d'intégration est principalement évalué par ceux et celles qui appartiennent à la catégorie du « Nous ».

Selon le sociologue Stuart Hall (1997), les identités sociales sont produites par l'opposition entre un « Nous » (majoritairement blanc, occidental et masculin) et un « Autre » (racisé et marginalisé). Elles sont le fruit de préjugés et de stéréotypes qui renforcent les hiérarchies de pouvoir à la base des inégalités sociales. Dès lors, recourir à la notion de « Nous » et des « Autres » va au-delà de la volonté de décrire la différence. Il s'agit plutôt d'un marqueur d'une relation de pouvoir complexe et surtout, relationnelle. Cette dynamique est également explorée par la féministe bell hooks (2000), qui appelle à une transformation relationnelle pour surmonter ces inégalités.

Dans cette optique, l'objectif de la cointégration vise la transformation relationnelle en proposant des mesures réflexives et pratiques pour amoindrir les effets différenciés de ces rapports de pouvoir dans le but de mettre fin aux inégalités. Cela nécessite la recherche d'outils et de mécanismes appropriés, adaptés aux besoins et aux circonstances individuels des personnes impliquées dans cette dynamique relationnelle ainsi que le contexte dans lequel se déploient leurs relations. En principe, la réussite d'un processus de cointégration au niveau micro, entre deux ou plusieurs personnes, peut servir de levier pour l'éradication des discriminations intergroupes à l'échelle macro.

Concernant la finalité de la cointégration, elle ne se définit pas en termes de résultats mesurables (ex. : emploi, langue, logement), mais par la qualité éthique des relations construites. Elle vise un équilibre relationnel situé, conscient des rapports de pouvoir, et fondé sur l'interdépendance, la réflexivité et la reconnaissance mutuelle. C'est un processus circonstanciel et évolutif, qui ne suit pas une trajectoire linéaire, mais qui s'adapte aux contextes et aux expériences vécues.

La cointégration s'inspire des cadres de l'éthique du care et des théories postcoloniales, qui offrent des outils pour penser les relations d'aide dans une logique de transformation sociale, et non de gestion de la différence. En ce sens, la cointégration constitue une contribution théorique originale qui dépasse le champ migratoire pour interroger les modalités d'être en relation dans un monde inégalitaire. Elle propose de concevoir l'intégration non comme un impératif normatif, mais comme un processus relationnel partagé, situé et réflexif. La thèse contribue ainsi à faire avancer les connaissances en offrant une lecture critique, ancrée dans les rapports sociaux de pouvoir, et ouvre des pistes pour renouveler les approches de l'intégration dans une perspective éthique et politique.

Le concept de cointégration s'avère particulièrement utile pour cette recherche puisqu'il permet d'étudier conjointement les effets du parrainage collectif sur les parrainants et les parrainé-e-s. Dans la plupart des analyses du parrainage, il est plus courant d'analyser ces expériences séparément. En reconnaissant les dynamiques de pouvoir présentes entre les parrainants et les personnes parrainées, ainsi que leurs répercussions sur la création de rapports inégaux, la cointégration se transforme en un processus dédié à la transformation de ces rapports en faveur de l'équité relationnelle.

2.2.1 Remettre en question l'utilité et la pertinence du concept d'intégration

Contrairement à l'intégration, qui se concentre souvent sur l'adaptation des personnes marginalisées au système dominant (avec une dynamique unidirectionnelle), la cointégration introduit l'idée de transformation mutuelle et de rééquilibrage des rapports de pouvoir entre les parties impliquées. Plus précisément, le modèle de la cointégration remet en question l'utilité et la pertinence du concept de l'intégration dans son sens le plus commun; c'est-à-dire dans le sens où, pour être

considérées comme étant intégrées, les personnes immigrantes doivent satisfaire certaines exigences, « cocher des cases », comme celles de parler français, de subvenir à leurs propres besoins, d'occuper un emploi, etc. Comme l'a démontré la revue de la littérature, selon les conceptions dominantes de l'intégration, celle-ci devient une forme d'évaluation performative des personnes immigrantes en fonction de critères subjectifs qui ne sont pas en mesure de refléter la complexité des expériences vécues par celles-ci.

Parmi les personnes parrainées rencontrées au cours de la recherche, la plupart d'entre elles cochaient les cases habituelles de l'intégration. Cependant, même si celles-ci étaient « autonomes » et donc techniquement considérées comme étant intégrées, elles ne se sentaient pas réellement « intégrées ». Pour certaines, le fait de se sentir intégré-e ou non importe peu, car en fin de compte, ce sont les membres des groupes majoritaires qui ont le dernier mot sur leur niveau d'intégration (Eva, groupe de discussion).

Parmi les différentes approches critiques de l'intégration abordées dans la revue de littérature, les approches relationnelles nous invitent à prendre en compte l'importance que revêt la création et le maintien de liens significatifs entre les personnes immigrantes et non immigrantes pour la réalisation de l'intégration. Puisque l'un des points forts du programme de parrainage est qu'il permet aux personnes parrainées de développer des « liens personnels avec des gens d'ici » on se serait attendu à ce que le programme de parrainage favorise l'intégration (Gouvernement du Québec, 2010 : 2). En revanche, en analysant les témoignages recueillis dans cette recherche, il était frappant de constater l'absence de relations mutuelles significatives qui se sont développées entre les personnes parrainées et les membres du groupe majoritaire. Ce constat, combiné à celui du faible sentiment d'être « intégrées » des personnes parrainées rencontrées, rend compte des difficultés à établir avec certitude les conditions nécessaires pour que les personnes immigrantes puissent être et se sentir « intégrées ».

D'autre part, des témoignages des parrainants ont révélé que les contacts rapprochés avec les personnes parrainées n'ont pas toujours contribué à venir à bout de certains de leurs biais et stéréotypes. Au contraire, leurs rapports avec des personnes qui ont une religion, une culture, des valeurs différentes des leurs ont pu

conduire à l'exacerbation de stéréotypes dans certains cas. Et puisque subir des discriminations en raison de stéréotypes basés sur la race ou la religion affecte très certainement le fait de se sentir intégré-e ou non, on peut donc conclure que tout contact intergroupe n'est pas nécessairement porteur d'intégration. Dès lors, la cointégration se focalise sur la question des relations, mais introduit la notion d'équité comme critère d'évaluation. Pour procéder à cette évaluation, il faut se demander si les personnes engagées dans le processus relationnel ont été en mesure de produire des conditions susceptibles de rééquilibrer leurs rapports. Ainsi, la cointégration insiste sur la responsabilité partagée et l'effort mutuel pour rééquilibrer des rapports initialement inégaux.

2.2.2 Un processus qui requiert un engagement accru des personnes privilégiées dans la relation

La plupart des modèles de l'intégration insinuent que le poids de l'intégration pèse disproportionnellement sur les personnes qui immigreront (Klarenbeek, 2019). On remet en question leurs capacités, leurs compétences ainsi que leur volonté de s'intégrer à leur nouvelle communauté. Même si les approches de l'intégration « bidirectionnelle » suggèrent que la société d'accueil a aussi son rôle à jouer, c'est toujours à la personne immigrante que revient l'ultime responsabilité de s'intégrer (Klarenbeek, 2019). En ce sens, on peut dire que l'intégration est une notion ayant été développée par celles et ceux qui connaissent « le confort de la majorité » (Léa (participante) citée par Pires, 2019 : 46).

Au niveau interpersonnel, pour que les relations entre parrainants et parrainé-e-s puissent tendre vers un meilleur équilibre afin d'engendrer de la cointégration, il apparaît évident que ce soient aux personnes qui occupent la position privilégiée dans ces rapports (les parrainants) à qui reviennent la responsabilité première de mettre en place des dispositifs ou des mécanismes pour les rééquilibrer. Ce sont en effet les parrainants qui ont davantage les capacités et les moyens de faire en sorte que les inégalités qui caractérisent leurs relations avec les parrainées soient réduites et non exacerbées. S'inspirant des propos d'Elizabeth Anderson (2010 : 115-116), la cointégration doit viser la : « transformation des habitudes des groupes dominants pour éradiquer la stigmatisation, les stéréotypes et la discrimination ». Par ailleurs, les

principes au cœur du féminisme nous invitent à questionner et interpeller celles et ceux qui occupent des positions de pouvoir.

À ce propos, Eva, une personne parrainée ayant participé au groupe de discussion, explique que son intégration ne dépend pas seulement de sa propre volonté. En évoquant explicitement le processus d'intégration, elle suggère que :

Ça nécessite une participation des deux côtés. C'est une relation des deux côtés, car je ne peux pas m'intégrer si l'autre côté ne veut pas que je m'intègre, donc on va se rencontrer au milieu. (Eva, personne parrainée, participante du groupe de discussion)

La perspective d'Eva rend compte de la nature relationnelle de sa conception de l'intégration. En insistant sur le fait qu'il s'agisse d'un processus bidirectionnel, Eva évoque tout de même la résistance qui peut se manifester « de l'autre côté », c'est-à-dire au sein de la société d'accueil.

En prenant en compte cette observation d'Eva et de celles de bien d'autres personnes immigrantes à qui on demande de s'intégrer, le modèle de la cointégration a été développé pour mettre de l'avant la responsabilité et l'imputabilité des personnes non immigrantes au sein de la société d'accueil dans ce processus. Privilégiées par les structures d'oppression et de domination, les personnes du groupe majoritaire sont les plus concernées par la démarche de cointégration parce que leur engagement est primordial pour adresser les causes des déséquilibres engendrés par les relations inégales entre les groupes, ceux et celles qui appartiennent au « Nous » (groupe majoritaire blanc) et les « Autres » (minorité racisée). À cet effet, Eva⁹ fait justement une référence précise à ce rapport dichotomique entre « Nous » et les « Autres » lorsqu'il lui a été demandé d'expliquer ce que l'intégration représente pour elle. Eva explique :

Pour moi [...] je trouve que c'est le sentiment de faire partie [...], de sentir qu'on fait partie du "Nous". Quand on est au Québec et qu'on parle de "Nous", on sent qu'on fasse partie de ce "Nous". Mais souvent, c'est juste les Québécois. [...] On est au travail, et ça fait 10 ans qu'on est ici, ça fait 20 ans qu'on est au Canada et qu'on entend "Ah vous-autres". C'est qui "vous-autres" ? (Eva, personne parrainée, groupe de discussion)

⁹ Dans la thèse, des pseudonymes sont utilisés pour assurer l'anonymat des contributeur-trice-s.

Ayant fait l'expérience du rejet et de l'altérité au Québec, Eva est consciente qu'elle occupe un statut social différent de celui des « Québécois-e-s » faisant partie de la catégorie du « Nous ». Des liens peuvent être faits avec son témoignage et la perspective de l'intégration développée par Lea Klarenbeek (2019) qui croit que l'intégration est avant tout une question de différence de statut social. Ceux et celles qui appartiennent au « Nous » bénéficient d'un statut social qui leur confère des privilèges au détriment de celles et de ceux qui ont un statut social inférieur du leur. En outre, la théorie relationnelle de l'inégalité situe précisément : « les causes des inégalités économiques, politiques et symboliques entre les groupes dans les relations entre ces groupes » (Anderson, 2010 : 16). C'est donc à partir de nos relations avec les autres que prennent forme les inégalités et non pas en raison des caractéristiques propres à chaque groupe.

Le processus de la cointégration étant profondément relationnel, il s'éloigne d'une conceptualisation libérale qui conçoit chaque individu comme étant un être isolé, rationnel et libre. Au contraire, l'une des prémisses sur lesquelles repose la cointégration est que les êtres humains sont façonnés par les rapports sociaux et vice-versa. Ainsi, ces rapports sont fondamentaux pour comprendre « comment se forment notre identité et nos expériences citoyennes » (Rodríguez-Ruiz, 2015 : 54).

Par ailleurs, étant influencée par les principes et les valeurs qui sous-tendent l'éthique du *care*, la cointégration va au-delà des approches qui sont centrées sur la satisfaction des besoins individuels. Elle devient ainsi un processus de restauration de l'agentivité et de libération qui reconnaît l'existence de rapports de pouvoir interpersonnels et structurels qui minent ce processus. La cointégration a pour objectif de créer les conditions pour que nos relations avec les autres s'opposent à l'altérisation et qu'il ne soit plus question de « Nous » et de « Vous-Autres » comme l'a clairement ressenti Eva, la participante au groupe de discussion. En ce sens, la cointégration poursuit des buts qui s'apparentent à ceux de la solidarité avec autrui, puisqu'elle envisage une restructuration des relations intergroupes et des systèmes de pouvoir, passant de la domination à l'émancipation mutuelle.

2.2.3 Reconnaître les causes des disparités de pouvoir

La revue de la littérature sur l'intégration démontre que dans la plupart des approches conventionnelles, la société d'accueil est souvent perçue comme un espace « neutre », où tous les individus devraient théoriquement avoir accès aux mêmes droits et opportunités. L'étude approfondie des rapports de pouvoir qui traversent les institutions formelles (telles que les systèmes juridiques et éducatifs) et les institutions informelles (telles que les normes culturelles et sociales) est souvent reléguée au second plan dans les réflexions traditionnelles sur l'intégration. Pourtant, ces rapports de pouvoir structurants produisent des inégalités significatives qui influencent la manière dont les personnes immigrantes et non immigrantes interagissent. En reconnaissant que la société d'accueil n'est pas un espace neutre, mais un espace prédéfini et façonné par des systèmes de pouvoir, y compris le colonialisme, le racisme systémique et le capitalisme. Contrairement aux approches classiques, elle situe les relations entre personnes immigrantes et non immigrantes dans un cadre plus large qui inclut ces facteurs structurels et contextuels.

Prendre en considération ces rapports de pouvoir et tenter de comprendre leur origine et les conditions qui les reproduisent est au cœur d'une démarche axée sur l'évaluation de la cointégration. Comme l'explique la chercheuse et militante montréalaise Rosa Pires (2019 : 67) :

[...] les processus d'exclusion réitérés au quotidien affectent l'adhésion à une collectivité, il me semble impératif de mettre à jour les rapports de race/d'ethnie qui nourrissent les iniquités, sans quoi toute réflexion sur la cohésion sociale ou la solidarité serait vaine.

Ce constat souligne l'importance d'aborder les iniquités relationnelles non pas comme des phénomènes isolés, mais comme des dynamiques enracinées dans des contextes sociaux, historiques et systémiques. Ainsi, la cointégration devient un outil analytique pertinent pour révéler les inégalités relationnelles tout en les replaçant dans leur contexte, ouvrant ainsi la voie à une réflexion critique et transformative.

D'ailleurs, pour capturer l'essence des injustices qui traversent la société : « nous avons besoin d'une théorie qui offre un cadre structurel permettant de comprendre les désavantages systémiques imposés aux personnes en raison de leur race dans notre société. » (Anderson, 2010 : 6). Certes, la race est un élément central dans la

hiérarchisation des personnes dans la société québécoise, mais d'autres éléments sont aussi à considérer, comme le genre, la classe sociale, la langue et la religion. L'évaluation du processus de cointégration se fait donc à la fois au niveau de la relation interpersonnelle, mais prend aussi en considération les facteurs structurels et les oppressions systémiques.

Si on prend le cas spécifique du programme de parrainage collectif, il existe d'emblée des rapports de pouvoir inégaux entre la personne parrainée et celle qui la parraine. Ces rapports existent pour plusieurs raisons, entre autres parce que les personnes qui parrainent et celles qui sont parrainées peuvent être racialisées différemment et que leurs relations prennent forme dans un contexte marqué par des systèmes de domination tels que le colonialisme, le racisme et le capitalisme. Ces déséquilibres de pouvoir peuvent se manifester par des abus et peuvent engendrer des relations d'exploitation, de discrimination et de dépendance. Forcément, de telles relations ont des conséquences allant au-delà des rapports interpersonnels entre les personnes qui parrainent et celles qui sont parrainées puisqu'elles nuisent à l'atteinte de l'équité sociale, renforcent des préjugés et engendrent des discriminations à différentes échelles.

La rencontre entre parrainants et parrainé-e-s est elle aussi structurée par des institutions (le programme de parrainage, les gouvernements provincial et fédéral, le système de détermination du statut de réfugié-e, etc.) qui sont façonnées par ces mêmes systèmes de domination – ce qui compromet l'établissement de relations égalitaires entre eux/elles, malgré leurs bonnes intentions. Plutôt que de miser sur la reconnaissance des droits individuels et de promouvoir l'indépendance des individus, la cointégration vise la reconnaissance de « l'interdépendance essentielle des membres des communautés » dans la construction d'un projet communautaire garant des intérêts de tous et toutes (Goetz, 2009 : 38). Cette interdépendance reconnaît l'importance de l'autonomie des citoyen-ne-s, mais considère celle-ci comme étant relationnelle (Rodríguez-Ruiz, 2015). Selon le modèle de « l'altruïcité » défini par la féministe Blanca Rodríguez-Ruiz (2015 : 51), l'objectif final espéré est que : « personne n'ait à s'engager ou à rester dans une relation si elle ou il souhaite la rejeter, tout comme personne ne doit être empêché de s'engager ou de rester dans une relation si elle ou il souhaite la maintenir ».

En outre, les entrevues avec des marraines qui résident au Québec depuis des années, mais qui ne maîtrisent pas le français ont été révélatrices du caractère subjectif et raciste de « l'injonction à s'intégrer » qui pèse sur les personnes non blanches. Alors que ces marraines blanches, anglophones et de classes socioéconomiques privilégiées, nées au Québec ou y résidant depuis des dizaines d'années, ont une connaissance de la langue française très limitée, cela ne fait pas d'elles des « personnes non-intégrées ». Au contraire, en leur qualité de marraines, l'État prétend qu'elles sont censées être les mieux placées pour accompagner les personnes parrainées dans leur processus d'intégration. Cela confirme que la frontière entre les personnes reconnues comme étant naturellement intégrées (les personnes blanches) et celles qui doivent s'intégrer (les personnes non blanches) est profondément discrétionnaire et découle des héritages du colonialisme au Canada (Schinkel, 2018). Le concept de la cointégration rejette ces catégories et ne fait pas de distinction entre qui doit s'intégrer et qui se voit automatiquement qualifié-e d'intégré-e.

Si la cointégration propose une refonte critique du parrainage, elle n'est pas la seule à remettre en cause les logiques paternalistes et unidirectionnelles qui structurent les pratiques des parrainants dans le parrainage. Les chercheuses Stacey Haugen, Patti Tamara Lenard et Emily Regan Wills (2020) ont développé l'approche mutualiste pour suggérer une nouvelle orientation du soutien que peuvent offrir les parrainants aux personnes parrainées et ainsi se distancier des approches paternalistes. Cointégration et approche mutualiste convergent dans leur volonté de penser le parrainage comme devant être une relation réciproque, fondée sur le respect de l'agentivité des personnes parrainées, la réflexivité des personnes qui parrainent, et le rejet des logiques de contrôle ou de jugement. Les deux approches s'accordent sur le fait que la réussite d'un parrainage ne peut être évaluée uniquement à partir de la performance des personnes parrainées, mais doit s'apprécier à travers la qualité des relations tissées.

Là où la cointégration se distingue de l'approche mutualiste, c'est par sa volonté d'ancrer ces dynamiques relationnelles dans une critique structurelle des rapports de pouvoir. En mobilisant des outils issus de l'intersectionnalité, de l'éthique du *care*, ou encore des études postcoloniales, la cointégration vise une transformation systémique des relations inégalitaires, au-delà de la dynamique interpersonnelle. Ainsi, la

cointégration ajoute une analyse critique des systèmes d'oppression. Là où le mutualisme cherche à "mieux aider", la cointégration cherche à transformer la relation elle-même, dans une visée d'équité relationnelle et de justice sociale.

L'approche mutualiste constitue une avancée par rapport aux modèles paternalistes. Néanmoins, elle tend à préserver une forme d'asymétrie, en se concentrant sur une aide bienveillante sans toujours remettre en question les causes plus larges qui rendent cette aide nécessaire. La cointégration, elle, redéfinit l'objectif même de la relation : il ne s'agit plus d'aider dans un cadre hiérarchique, mais de co-construire une transformation mutuelle, malgré les inégalités de départ.

En somme, si l'approche mutualiste et la cointégration partagent une sensibilité commune à la réciprocité dans la relation, elles diffèrent dans leurs visées. La cointégration ne cherche pas simplement à améliorer le parrainage existant, mais à en faire un levier de transformation sociale, en reconfigurant les dynamiques de pouvoir qui le traversent pour que cela impacte positivement les rapports collectifs et pas seulement la dynamique parrainant/parrainé-e. Cependant, comme le montre la thèse, la cointégration est difficilement atteignable dans le cadre actuel du programme de parrainage en raison des paramètres qui créent une asymétrie structurelle dans les relations entre les deux parties. À l'inverse, le mutualisme, qui renvoie à des formes de réciprocité et de partage, peut émerger indépendamment de ces paramètres institutionnels, car il repose avant tout sur les attitudes et pratiques adoptées par les parrainants dans leur relation avec les parrainé-e-s. Ainsi, la cointégration est étroitement liée à une conception politique de la solidarité, entendue comme un engagement actif, de la part de personnes en position de privilège, à reconnaître, interroger et contribuer à réduire les inégalités qui traversent les relations. En ce sens, elle ne peut advenir sans un minimum de conscience politique — ce qui la distingue des formes de soutien plus neutres, voire apolitiques.

2.3 Cadre théorique

Appréhender la complexité des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s est d'abord et avant tout une question de théorisation et ce chapitre vise à détailler le processus ayant mené à produire l'analyse présentée dans cette thèse. Le cadre

théorique qui a été développé se situe à l'intersection de plusieurs courants, notamment féministes (relationnel, transnational et de l'éthique *du care*), antiracistes/critiques de la race et postcoloniaux/décoloniaux. Foncièrement critiques, ces courants permettent d'appréhender certains éléments qui sont sous-théorisés dans le corpus d'études sur le parrainage collectif.

De plus, les approches théoriques critiques sont conçues afin d'appuyer l'émancipation des personnes dominées par les structures de pouvoir existantes. C'est d'ailleurs précisément ce que cette thèse souhaite faire : remettre en question les rapports de pouvoir entre les parrainants et les parrainé-e-s. Elle propose également des avenues pour que les expériences de parrainage cessent de reproduire des rapports d'oppression et deviennent des espaces de co-apprentissage, de réciprocité et d'équité ancrés dans une solidarité authentique.

Premièrement, pour démontrer que les relations entre parrainants et parrainé-e-s sont plus susceptibles d'entraver le processus de cointégration que de le favoriser, le cadre théorique a servi d'abord à établir les principaux paramètres à prendre en compte pour interroger et comprendre les rapports de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s, aux niveaux interpersonnel, structurel et contextuel. Procéder ainsi est conforme au principe herméneutique voulant que l'ensemble doit être compris par le particulier, et le particulier doit être compris par l'ensemble (Gadamer, 1976).

Deuxièmement, en raison du contexte historique, politique et socioculturel dans lequel prend forme l'expérience du parrainage collectif au Québec, le cadre théorique développé accorde une place centrale aux impacts du colonialisme en tant qu'idéologie et système de hiérarchisation sociale et raciale sur les relations entre les parrainants et les parrainé-e-s.

Troisièmement, pour mettre en lumière les impacts des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s sur le processus de cointégration, il est particulièrement utile d'assimiler le parrainage à une pratique de *care*. Parce que l'éthique du *care* se penche sur la question des rapports de pouvoir intrinsèques aux relations d'aide, des principes propres à cette perspective théorique sont mobilisés pour réfléchir aux façons de faire du parrainage une expérience susceptible de favoriser la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s.

Quatrièmement, la littérature sur les initiatives de charité et les actes de solidarité constitue une base essentielle pour approfondir et contextualiser la réflexion amorcée dans le chapitre consacré à la discussion des résultats. Pour mieux appréhender les dynamiques qui différencient ces deux approches d'aide à autrui, il est indispensable de clarifier, dans le cadre théorique, les principes fondamentaux qui les caractérisent. Cette distinction conceptuelle permet d'analyser comment les initiatives de parrainage collectif peuvent dépasser une logique purement caritative pour s'inscrire dans une véritable démarche de solidarité, fondée sur des relations équitables et réciproques permettant d'aboutir à un processus de cointégration réussi.

2.3.1 Théoriser les relations

Comme point de départ, cette recherche s'appuie sur le principe que c'est en s'intéressant spécifiquement aux relations parrainants-parrainé-e-s, plutôt qu'à d'autres aspects du parrainage, comme le soutien financier offert aux personnes parrainées, que l'on peut réellement comprendre et révéler les dynamiques d'oppression et de domination qui traversent ces expériences. Au-delà de les mettre en lumière, il s'avère essentiel d'établir les différentes causes des inégalités relationnelles entre les parrainants et les parrainé-e-s, d'autant plus, celles-ci ont été largement documentées dans la littérature sur le parrainage privé. Une perspective féministe relationnelle est particulièrement utile pour éclairer les asymétries de pouvoir au niveau interpersonnel, en les replaçant dans un cadre institutionnel et structurel. Comme le soulignent Christine Koggel et ses collègues (2022 : 4), ce type d'approche « situe les relations interpersonnelles dans des réseaux et des structures sociaux et institutionnels qui se répondent et se façonnent mutuellement, tout en influençant les caractéristiques des relations oppressives ».

Ainsi, s'intéresser aux relations plutôt qu'aux caractéristiques individuelles qui produisent la différence entre les individus permet de révéler la nature relationnelle des différences matérielles et symboliques constatées parmi les membres de la société. Plus précisément, l'origine des inégalités subies par certains groupes est localisée dans leurs relations avec les membres du groupe dominant. Ainsi les

inégalités intergroupes se produisent lorsque certains groupes sont soumis à des désavantages systématiques par rapport aux groupes dominants (Anderson, 2010 : 7).

Parce que plusieurs parrainants font partie des groupes culturellement majoritaires au Québec et qu'ils occupent une position de pouvoir par rapport aux personnes parrainées, il devient intéressant de mobiliser les perspectives féministes relationnelles pour comprendre davantage les dynamiques qui se développent entre eux. C'est d'ailleurs en adoptant une telle perspective que la philosophe féministe María Lugones (2014) explique que si les femmes blanches des classes moyennes vivent la vie qu'elles mènent, c'est en grande partie en raison de la vie que les femmes racisées des classes ouvrières mènent. De manière similaire, cette thèse propose que les privilèges et la position dominante occupés par certains parrainants appartenant au groupe majoritaire blanc ne peuvent être pleinement compris sans considérer leurs relations avec les personnes parrainées. Toutefois, il est important de souligner que ces relations ne sont pas systématiquement oppressives ou exploitées de manière consciente par les parrainants. Elles sont plutôt façonnées par des rapports de pouvoir structurels et des dynamiques sociales qui dépassent les intentions individuelles de ceux-ci, soulignant la nécessité d'une analyse nuancée des interactions interpersonnelles dans ce contexte.

L'analyse s'appuie également sur le principe intersectionnel voulant que les rapports sociaux (de genre, de race, de classe, etc.) doivent être pensés « en conjonction avec d'autres structures d'oppression, d'exploitation et de dépossession » (Sondarjee, 2022 : 10). L'approche intersectionnelle exige d'aller au-delà du genre pour comprendre les rapports sociaux de domination et d'oppression puisque l'intersectionnalité, c'est :

(...) une manière de comprendre et d'analyser la complexité du monde, des personnes et des expériences humaines. En matière d'inégalité sociale, la vie des gens et l'organisation du pouvoir au sein d'une société donnée se laissent plus aisément comprendre si on ne les rapporte pas à un seul axe de division sociale – par exemple l'ethnicité, l'identité de genre ou l'appartenance de classe – mais bien à un grand nombre d'axes qui se conjuguent et s'influencent mutuellement. (Hill Collins et Bilge, 2016 : 2)

Dans l'analyse, mobiliser une approche intersectionnelle exige la reconnaissance non pas d'un, mais de multiples systèmes de domination/d'oppression dont les effets

sont différenciés en fonction du contexte et des positions de chacun-e dans les rapports sociaux. Ces systèmes s'entrecroisent, se chevauchent et ne peuvent être compris adéquatement individuellement. Considérer que les enjeux qui découlent du sexe/genre, de la race, des classes, des conditions physiques/mentales se croisent, c'est donc comprendre qu'il y a des relations entre les différentes positions sociales et que celles-ci donnent lieu à des relations de pouvoir entre les individus (Lugones, 2014). Ainsi, l'analyse intersectionnelle permet de combiner : « les macrostructures des divisions sociales avec le niveau micro des expériences subjectives et à explorer comment les structures de domination interagissent » (de Jong, 2017 : 6).

Cette approche théorique, résolument critique, s'écarte des analyses conventionnelles du parrainage, souvent limitées dans l'exploration des effets du positionnement social et racial des parrainants sur leurs relations avec les personnes parrainées. Entre autres, la thèse souhaite : « rendre visibles les façons dont la race opère à titre de système de pouvoir » au sein du parrainage (Mahrouse, 2014 : 5). Notamment, l'analyse suggère qu'il faut distinguer les parrainants blancs, issus des groupes majoritaires, de ceux qui sont issus des groupes minoritaires et qui parrainent des membres de leur famille ou de leur communauté culturelle. De plus, les hiérarchies raciales se sont avérées être des éléments beaucoup plus déterminants que le genre pour comprendre les inégalités de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s.

Au-delà de la race, l'analyse a permis de constater que le statut de réfugié-e des personnes parrainées a eu un impact majeur sur la façon dont elles sont perçues et sont traitées par leurs parrainants et ce, principalement en raison de stéréotypes voulant que les personnes réfugiées soient « vulnérables », « misérables » et « incapables de s'aider elles-mêmes » (Shinn, 2017; Kyriakides et al., 2019). Par exemple, des parrainants qui ont eux-mêmes vécu l'immigration, mais non à titre de réfugié-e-s, ont exprimé des propos faisant état d'une hiérarchisation au sein de laquelle les personnes réfugiées occupaient un rang inférieur au leur.

En outre, au sein même de la catégorie de réfugié-e, il est possible de constater que la couleur de la peau et les origines ethniques constituent des marqueurs de différence entre les personnes parrainées. L'analyse des discours des parrainants révèle que les personnes réfugiées noires sont plus susceptibles de se trouver tout au bas de la hiérarchie et subissent par le fait même davantage de discriminations que les

personnes réfugiées non-noires. Un tel constat s'inscrit dans la lignée des nombreux ouvrages critiques de la race qui démontrent un colorisme selon lequel plus la peau est claire, plus la personne se verra attribuer un plus haut degré d'humanité (Maldonado-Torres, 2007 : 244).

Adopter une posture intersectionnelle n'est pas que théorique, mais aussi pratique, en ce sens qu'elle influence nécessairement la façon dont la recherche est menée, les objectifs poursuivis par cette étude et la littérature consultée. Adopter ce cadre d'analyse fait en sorte que les objectifs de la recherche sont à la fois scientifiques et émancipateurs puisque le savoir qui est produit doit servir à transformer les structures de pouvoir à l'origine des oppressions que subissent les personnes marginalisées. L'agentivité de celles-ci sera mise de l'avant afin d'éviter de les maintenir dans une position de victimes, comme cela se produit au sein de plusieurs recherches qui étudient les impacts des rapports de domination et d'oppression sur les femmes, les filles et les personnes racisées en particulier.

La sociologue Sharon Elise (2004) explique qu'il est nécessaire de s'extraire des perspectives qui se focalisent sur les déficits plutôt que sur les pratiques qui produisent les inégalités subies par certains groupes. Plutôt que d'évaluer la performance des personnes parrainées interrogées dans le cadre de la recherche, il s'agit plutôt de porter davantage le regard sur les pratiques, les compétences et les comportements des personnes qui parrainent. La clé pour comprendre les injustices qui se produisent dans le parrainage réside dans la compréhension de ceux et de celles qui détiennent le pouvoir : les parrainants, certes, mais également l'État et les personnes qui font partie du groupe majoritaire, soit les personnes blanches.

2.3.2 L'omniprésence du colonialisme comme trame de fond des expériences de parrainage

L'analyse repose sur la reconnaissance du Canada et du Québec en tant que territoires profondément marqués par la colonisation de peuplement, puis par le colonialisme comme système de hiérarchisation raciale. À cet égard, elle s'appuie sur une série d'ouvrages d'auteur-e-s autochtones et non autochtones qui ont démontré et critiqué la persistance du colonialisme au Canada et au Québec (Thobani, 2007 ; Tuck et Wayne, 2012 ; D'Arcangelis, 2015 et 2022 ; Hogarth et Fletcher, 2018). Certain-

e-s estiment que l'immigration au Canada peut être perçue comme un soutien au projet colonial, car, comme le souligne Rachel Morris (2012 citée dans Walia, 2013) : « nos maisons sont construites sur les ruines des autres ; nous sommes sur les terres des peuples autochtones, des terres injustement saisies, des terres non cédées ». Dès lors, le colonialisme devrait être compris comme un projet politique reposant sur l'immigration, l'exploitation de la main-d'œuvre et la dépossession des peuples autochtones (Chatterjee, 2018; Grewal Gill, 2019 et 2020).

Pour reprendre les mots de la professeure Carol Lynne D'Arcangelis (2022 : 4), au Canada, le colonialisme est omniprésent : « imprégnant l'air que nous respirons et façonnant notre identité ainsi que notre devenir ». Ainsi, l'omniprésence du colonialisme constitue le cadre de référence central pour comprendre l'asymétrie des relations entre parrainants et parrainé-e-s. Plus spécifiquement, les concepts de la colonialité du pouvoir et de la colonialité du savoir sont porteurs pour mettre en lumière : « les continuités historiques entre l'époque coloniale et le présent et le fait que les relations de pouvoir incluent la domination économique-politique et juridico-administrative des centres sur les périphéries, tout en possédant une dimension épistémique et culturelle » (Romulus, 2020 : 37).

Développée par le sociologue et théoricien péruvien Aníbal Quijano (2007), la colonialité du savoir met en lumière la dévalorisation systématique des savoirs non-occidentaux. Ceux-ci sont considérés comme étant en rupture avec les idéaux de modernité, de rationalité et de progrès qui furent développés à l'époque des Lumières en Europe (Mignolo, 2013). Par ailleurs, le colonialisme comme système de pensée nécessite : « la construction des peuples non-blancs comme étant moins civilisés ou pas tout à fait civilisés, une expression antérieure de la civilisation humaine, et rend la blanchité et la subjectivité blanche à la fois supérieures et normales » (Tuck et Gatzambide-Fernández, 2013 : 74).

Comme la thèse le démontrera, le programme de parrainage est construit de sorte que cette dévalorisation des pratiques des personnes parrainées par les parrainants est normalisée. Cela se produit précisément du fait que les parrainants ont pour mission d'enseigner les rouages de la culture québécoise aux personnes parrainées. Dans certains cas, des parrainants peuvent dévaloriser les pratiques culturelles des personnes parrainées, comme le fait de porter le hijab, d'être croyant-e, etc.

Pour approfondir l'analyse du colonialisme et de ses impacts sur les relations parrainants-parrainé-e-s, le concept de « suprématie blanche » s'avère également utile. Bien qu'il s'agisse d'une notion qui est couramment mobilisée par les autrices et les auteurs décoloniaux et critiques de la race (Fanon, 1961; hooks, 1981; Mohanty, 2003; Hill Collins, 1990; DiAngelo, 2018; Maynard, 2017), il n'est pas courant d'y faire référence dans la littérature sur le parrainage collectif. L'analyse démontrera que les pratiques et les idées dominantes véhiculées par le parrainage reproduisent des logiques coloniales implicites qui sont ancrées dans l'idéologie de la suprématie blanche. Plus précisément, lorsque des personnes blanches ont pour mission d'intégrer les personnes parrainées (non-blanches), on peut assister à des pratiques assimilationnistes qui perpétuent la domination des valeurs, des idées, des normes associées à la blanchité (hooks, 1992; Frankenberg, 1997; Mahrouse, 2014). En particulier, le concept de « *white gaze* » sera mobilisé pour l'analyse des pratiques des parrainants qui non seulement évaluent, observent et jugent le comportement des personnes non-blanches, mais interviennent dans la vie de ces dernières, ce qui a des conséquences durables sur la vie des personnes parrainées (Shallwani et Dossa, 2023).

Les systèmes de domination hérités de l'ère coloniale reposent donc sur des formes de hiérarchisations raciales qui structurent les rapports sociaux et entérinent une forme de suprématie de la pensée moderne occidentale, notamment en ce qui concerne le concept d'intégration des personnes immigrantes (Quijano 2007). Comme l'analyse le démontrera, ce concept se fonde sur l'idéologie de la suprématie blanche. Conçue en ces termes, l'intégration perd de son utilité si l'objectif est d'appréhender les injustices que vivent les personnes parrainées dans leurs rapports avec les personnes qui les parrainent et la société qui les accueille. À ce titre, le modèle de la cointégration a été développé pour révéler les déséquilibres relationnels entre parrainants et parrainé-e-s.

Dans la thèse, les relations entre parrainants et parrainé-e-s peuvent donc être qualifiées de coloniales dans certains cas puisque des personnes sont en position de performer leur supériorité (morale et culturelle) sur d'autres personnes. Cela dit, la thèse interroge les moyens à mettre en place pour favoriser le développement de relations horizontales non-coloniales entre les parrainants et les parrainé-e-s pour favoriser la cointégration. L'expression « non-coloniale » est préférée à celle de

« décoloniale » puisque la décolonisation renvoie à un projet politique de démantèlement radical des systèmes de domination coloniale (D’Arcangelis, 2022; Sondarjee et Andrews, 2022) – ce qui n’est pas l’objectif des relations entre parrainants et parrainé-e-s. Toutefois, l’objectif est de faire en sorte que les relations entre les parrainants et les parrainées ne servent plus le projet colonial, comme c’est le cas de plusieurs expériences qui ont été documentées au cours de la recherche.

Même si la thèse s’intéresse à une pratique contemporaine (le parrainage), il demeure pertinent de porter une attention particulière aux héritages de colonialisme et les façons dont ce système continue d’imprégner nos pratiques quotidiennes ainsi que le fonctionnement des institutions qui encadrent le parrainage (Mohanty, 2003). Ses manifestations contemporaines sont multiples, car il continue de jouer un rôle fondamental dans la structure des institutions et des relations. Il permet de maintenir les mêmes systèmes de hiérarchisation sociale et raciale hérités de l’époque coloniale. Entre autres, le narratif au cœur du parrainage est infusé de colonialisme en raison des rôles et des responsabilités qui sont confiés aux parrainants par l’État. À cet effet, le concept de « samaritanisme narcissique » du professeur d’études critiques du développement, Ilan Kapoor (2005), est utile pour analyser le parrainage en tant que pratique qui permet d’asseoir le pouvoir des parrainants lorsque ceux-ci offrent leur aide à un « Autre colonial » (*colonial other*).

En adoptant un tel angle d’analyse, la recherche s’inscrit dans la longue lignée d’ouvrages critiques des pratiques de développement qui s’inspirent des théories critiques de la race, des perspectives décoloniales et postcoloniales pour révéler la continuité du colonialisme dans les initiatives d’aide destinées aux groupes marginalisés et racialisés (Mohanty, 2003; Heron, 2007; Mahrouse, 2014; Celis et al. 2014; Flaherty, 2016; de Jong, 2017; D’Arcangelis, 2022; Khan, Dickson et Sondarjee, 2023).

Dans cette littérature, le concept du « complexe du sauveur » s’avère tout aussi utile pour comprendre l’origine des discours et des pratiques des parrainants qui nuisent à la cointégration. On doit l’expression « complexe du sauveur » à l’auteur nigériano-américain Teju Cole (2012) qui rappelle le fameux poème de Rudyard Kipling en 1899 intitulé le « fardeau de l’homme blanc ». Le « complexe du sauveur blanc » décrit une posture qui autrefois était adoptée par les missionnaires dont la mission

était de civiliser les peuples colonisés, considérés comme étant inférieurs (Khan, Dickson et Sondarjee, 2023). Cole (2012) décrit cette injonction d'aider, de protéger, d'éduquer et de sauver des personnes non blanches, considérées comme étant inférieures. Plus précisément :

Ceux du "monde développé" sont représentés comme intelligents, bienveillants, propres, capables, méritants et habilités à diriger et à dispenser des droits, tandis que ceux du "monde en développement" sont construits en termes déficitaires et pathologisant tels qu'inadéquats, ignorants, insalubres, violents, impuissants et manquant de connaissances, d'informations, de manières, d'éthique du travail, d'éducation et de droits. (Machado de Oliveira, 2021 : 73).

Comme l'analyse le démontrera, une posture de sauveur est effectivement adoptée par plusieurs parrainants. Par le biais du parrainage, on assiste alors à un « processus par lequel une personne blanche "guide les personnes de couleur de la marge vers le courant dominant grâce à leur propre initiative et à leur bienveillance ", ce qui tend à rendre les personnes de couleur "incapables de s'aider elles-mêmes" et à les priver de toute action historique » (Cammarota, 2011 : 243-244). Sous couvert de leur bienveillance, certains parrainants adoptent une forme de contrôle plus subtile, mais tout de même violent (Narayan, 1995). Ainsi, de tels cas de figure cristallisent les rapports de pouvoir inégaux entre les personnes blanches et non blanches et nuisent profondément à la cointégration entre parrainants et des parrainé-e-s.

L'analyse part du principe qu'il ne faut pas se restreindre à l'étude seule du programme de parrainage collectif ni de sa structure, mais qu'il est nécessaire de s'intéresser au cadre plus vaste dans lequel se produit la rencontre entre les parrainants et les parrainé-e-s. Une telle démarche est en cohérence avec une perspective théorique post/dé-coloniale puisque celle-ci mise sur la nécessité d'examiner la reproduction du pouvoir global en explorant les relations complexes entre les processus géopolitiques et historiques et les pratiques de la vie quotidienne (Kouri-Towe et Mahrouse, 2023). À cet effet : « une approche féministe critique de la justice de la mobilité situe la migration, le mouvement et le déplacement dans le cadre des impacts et processus continus de la colonisation, un processus qui remonte à l'expansion coloniale européenne et aux projets de construction de nations qui ont

conduit à l'imposition de la frontière États-Unis-Canada et des États-nations sur les nations et peuples autochtones. » (Kouri-Towe et Mahrouse, 2023 : 1144).

Les relations interpersonnelles entre parrainants et parrainé-e-s sont intrinsèquement marquées par des récits sociohistoriques qui remontent à l'époque de la colonisation formelle et qui ont perduré depuis. Ces récits continuent d'influencer les rapports mondiaux, notamment les déplacements de population et les cadres qui régissent la migration aux niveaux international et national. Au niveau plus micro, ils ont un impact sur les imaginaires, les normes et les pratiques quotidiennes notamment parce qu'ils participent à la délimitation des frontières symboliques entre le « Nous » et les « Autres », comme analysé par les universitaires postcoloniaux ou s'identifiant aux études subalternes (Ndlovu-Gatsheni, 2018). Ces récits sont ensuite intériorisés au point où ils façonnent les manières d'agir et d'être des personnes parrainées et des parrainants.

2.3.3 Le parrainage comme une pratique du *care*

Dans la thèse, le parrainage est assimilé à une forme de *care*. D'abord, il convient de préciser que la pratique du *care* à laquelle le parrainage est comparé n'est pas celle qui se rapporte aux tâches de soin parfois « ingrates » qui sont réservées à des personnes considérées comme des « subalternes » (souvent des femmes) et qui sont souvent exercées dans l'absence d'autre choix (par exemple, le *care* rendu par les travailleuses domestiques ou par les préposées aux bénéficiaires dans les résidences pour ainé-e-s/hôpitaux). Il s'agit plutôt du *care* qui concerne les relations visant à prendre soin d'autrui et du monde (notre environnement) de façon volontaire, c'est-à-dire les formes de relations d'aide telles que les activités caritatives, de bénévolat, d'entraide, de solidarité ou même de militantisme. Le *care* est donc à la fois compris comme une catégorie de pratiques et comme étant un cadre éthique favorisant la bonne conduite de ces pratiques selon des critères précis (McNally, 2020).

Appréhender le parrainage en fonction de l'éthique du *care* permet de souligner la responsabilité que les parrainants assument vis-à-vis les personnes qu'ils et elles souhaitent aider (les personnes parrainées). Puisque la thèse met de l'avant l'idée que les parrainants se fient la plupart du temps à leurs bonnes intentions pour soutenir les

personnes qu'ils parrainent, l'éthique du *care* devient pertinente pour illustrer l'utilité de la notion de responsabilité et ce qui en découle – l'attention aux besoins, les compétences nécessaires, etc. Notamment, au lieu de se pencher sur des règles abstraites et universelles, les théories de l'éthique du *care* s'intéressent aux dispositions des agents moraux et du contexte de la mise en œuvre de leurs dispositions (Garrau, 2014).

Pensé en tant que responsabilité, le *care* n'appartient pas seulement à la sphère privée, mais est pensé en termes politiques et porte le regard non pas sur le seul souci d'autrui, mais aussi sur celui du monde (Tronto, 2009). Comme le suggère la chercheuse Rachel McNally (2020 : 49) qui mobilise elle aussi l'éthique du *care* pour l'analyse du PPPR, cette perspective : « permet donc d'examiner à la fois les microrelations de *care* et les macrostructures qui répartissent les responsabilités de *care* (...) au niveau de la société. ». Ainsi, il est nécessaire d'aller au de-là du niveau interpersonnel et d'interroger le rôle et les impacts des macrostructures sur les relations qui se développent dans le parrainage. Comme expliqué précédemment, ces macrostructures sont comprises comme étant façonnées par les héritages du colonialisme et des systèmes de domination qui en découle, principalement : le racisme, le patriarcat et le capitalisme.

Selon cette façon de concevoir le parrainage au prisme du *care*, les personnes parrainées sont celles à qui est destinée l'aide et sont présentées comme étant en situation de besoin. Les parrainants sont quant à eux en position d'offrir cette aide, car ils détiennent les ressources dont ont besoin les personnes parrainées et c'est ce qui introduit naturellement un déséquilibre de pouvoir entre les pourvoyeurs de *care* et les récipiendaires (Mestiri, 2016).

Orienter l'analyse du parrainage en fonction de cette vision du *care* rend visible l'iniquité de la relation entre pourvoyeurs et récipiendaires alors que d'autres approches plus conventionnelles font l'impasse sur cet aspect fondamental de la relation d'aide. Raison pour laquelle le parrainage est décrit dans la thèse comme étant une pratique qui est d'emblée inégale entre parrainants et parrainé-e-s. À ce propos, les féministes Soumaya Mestiri (2016) et Uma Narayan (1995) mettent en garde sur les aspects problématiques du *care* lorsque celui-ci prend l'allure d'un mécanisme néocolonial basé sur des rapports verticaux reproduisant des relations de

domination entre pourvoyeurs et bénéficiaires du *care* qui sont socialement positionnés différemment. Narayan (1995) et d'autres ont démontré de quelles façons les missions civilisatrices des colonisateurs/colonisatrices à l'ère de la colonisation ont été pensées comme étant une forme de *care* destinée aux colonisé-e-s qu'il fallait éduquer, évangéliser et par le même fait émanciper (Saadevra-Vargas, 2023). Cette analyse est centrale dans la thèse puisqu'en s'inspirant des travaux de Narayan, la recherche démontre de quelles façons le parrainage reproduit lui aussi des tendances similaires à celles des missions civilisatrices.

Mestiri et Narayan, même si elles sont critiques du *care*, conçoivent qu'il peut s'opérer de sorte qu'il soutienne l'émancipation mutuelle des bénéficiaires et des pourvoyeurs de *care*. « Le bon *care* serait celui qui incarne une symétrie là où n'avait de cesse de déplorer son asymétrie » (Mestiri, 2016 : 139). Leurs constats ont servi d'inspiration pour réfléchir aux mécanismes à mettre en place pour favoriser des relations entre parrainants et parrainé-e-s qui puissent contribuer à leur émancipation mutuelle, c'est-à-dire des relations qui favorisent la cointégration et qui sont basées sur la réciprocité et l'entraide.

Au regard de la problématique étudiée, les principes de l'éthique du *care* sont mobilisés pour évaluer la qualité de la relation qui se développe entre parrainant et parrainé-e. Celle-ci réunit-elle les critères pour envisager la relation comme étant juste, inclusive et démocratique, telle que l'envisage Joan Tronto (2009) ? Pour évaluer la qualité des relations entre parrainants et parrainé-e-s, l'analyse mobilise les quatre dimensions fondamentales du *care* de Berenice Fisher et Joan Tronto (1990) : le fait de : « *caring about* – se soucier de », « *taking care of* – prendre en charge », « *care giving* – prendre soin » et « *care receiving* – recevoir le soin » (citées dans Zielinski, 2010 : 633-635). Pour Tronto et Fisher, agir en accord d'une éthique de *care* permettant de rendre un soin de façon juste, inclusive et démocratique nécessite de l'attention, de la responsabilité, d'être compétent-e et réceptif-ve (Tronto, 2009).

Par exemple, porter attention à la dimension de « prendre soin » revient à la question de la compétence des parrainants à assumer les tâches qui viennent avec la responsabilité de parrainer. Ont-ils suivi des formations, comment se sont-ils préparés au parrainage, comment ont-ils assumer les tâches, etc. Ensuite, la dimension de « recevoir le soin » concerne la manière dont les personnes parrainées évaluent l'aide

reçue par les parrainants. Existe-t-il des mécanismes au sein du comité de parrainage pour laisser les personnes parrainées s'exprimer sur leurs besoins et évaluer le soutien des parrainants ?

L'éthique du *care* a également contribué au concept de la cointégration qui a été développé pour l'analyse des impacts des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s. La cointégration est étroitement liée au concept de *care*, puisque, quelles que soient les formes qu'il peut prendre, son but ultime est de restaurer l'agentivité d'autrui en établissant des liens sociaux basés sur l'équité et dépourvus d'oppression (Taylor, 2017). Dès lors, ce courant de pensée propose une nette rupture avec le courant libéral dominant qui caractérise les approches de l'intégration de type « conventionnel », car l'objectif premier de celles-ci est d'assurer l'indépendance des individus. Au contraire, puisque « nul ne peut prétendre à l'autosuffisance », l'éthique du *care* reconnaît l'interdépendance des membres d'une communauté (Molinier, Laugier et Paperman, 2009 : 25). Ce principe d'interdépendance est à la base de l'approche de la cointégration et explique ce pourquoi la question de relationalité, c'est-à-dire de nos rapports des un-e-s avec les autres, est centrale à cette approche (Perreault et Bourgault, 2015).

2.3.4 Charité vs solidarité : comprendre leurs logiques opposées

Dans la thèse, il est défendu que le parrainage collectif/privé peut être perçu tantôt comme une initiative de charité, tantôt comme un acte de solidarité. Bien que ces deux approches d'aide puissent sembler similaires dans le langage courant, elles reposent en réalité sur des principes et des objectifs fondamentalement opposés comme le démontrent une vaste littérature sur ces enjeux (Zelechowski, 2017 ; Choules, 2007; Barnett, 2017; Flaherty, 2016). Cette distinction s'est avérée particulièrement pertinente au fil de l'analyse, car elle permet d'identifier clairement les pratiques à privilégier ou à éviter pour favoriser la cointégration. En effet, les expériences de parrainage ancrées dans une logique de charité tendent à entraver ce processus, tandis que celles qui s'inscrivent dans une démarche de solidarité offrent de meilleures chances de le faciliter. Afin de soutenir théoriquement les arguments développés dans le chapitre suivant, cette section met en lumière les principales distinctions entre la charité et la solidarité.

Malgré que la charité soit perçue de manière critique dans la thèse, il ne s'agit pas de rejeter en bloc les initiatives charitables, mais plutôt d'examiner comment elles pourraient évoluer, ou être mobilisées au sein de logiques plus solidaires basées sur des principes de justice et de responsabilité. En effet, certaines initiatives comme le fait de donner à une banque alimentaire ou encore l'aide humanitaire en contexte de catastrophe naturelle par exemples, peuvent être des initiatives d'aide ponctuelles plus proches de la charité que de la solidarité, mais elles ne sont pas en soi problématiques. Au contraire, elles peuvent fournir une aide concrète essentielle, notamment dans l'urgence. En définitive, il ne s'agit pas de poser la charité et la solidarité comme des opposés irréconciliables, mais plutôt d'interroger les conditions dans lesquelles les initiatives d'aide confortent ou au contraire contestent les inégalités relationnelles existantes en vertu de la problématique étudiée.

D'abord, la charité est définie dans le dictionnaire Le Robert (s.d.) comme étant la vertu judéo-chrétienne de l'amour de son prochain ou encore comme étant une forme de bienfaisance envers les pauvres. Cette définition met en lumière la dimension morale et religieuse de la charité, qui est souvent perçue comme une obligation spirituelle inscrite dans diverses traditions religieuses. Par exemple, dans le christianisme, l'islam ou le judaïsme, la charité est un pilier fondamental et une façon d'exprimer sa foi en s'acquittant du devoir moral d'aider les plus démunis que soi.

Cela dit, la charité ne se limite pas à un simple geste de bienveillance. Historiquement, elle a également servi de levier à des projets de domination culturelle et politique dont les conséquences persistent toujours à l'heure actuelle (Mestiri, 2016, D'Arcangelis, 2022). Notamment, la colonisation a été un processus d'expansion des pratiques caritatives à l'échelle transnationale par les missionnaires venus évangéliser et par le même fait « émanciper » les peuples colonisés (Celis et al., 2014; Saavedra-Vargas, 2023). La charité devenait alors un instrument de légitimation de pratiques de domination particulièrement efficaces. Sous couvert de la bienveillance, des stratagèmes insidieux, mais aussi profondément violents venaient imposer des modes de pensée et d'agir pour renforcer des hiérarchies raciales qui se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui.

S'il existe diverses façons de faire la charité, la littérature s'entend généralement pour dire qu'il s'agit d'une forme d'aide basée sur une relation unidirectionnelle,

verticale de type « top-down » qui introduit une stricte dichotomie entre la personne qui aide et celle qui est aidée – ce qui est fondamentalement différent de la relation de solidarité qui se base plutôt sur de l’entraide mutuelle et réciproque (Celis et al., 2014; Spade, 2020). La charité est donc :

Quelque chose que l'on donne à ceux qui sont "moins fortunés que soi". [La charité] suggère la croyance en un système hiérarchique, un "Nous" et un "Eux". Elle crée une dynamique de pouvoir qui renforce les systèmes d'oppression et d'inégalité économique. (Zelechowski, 2017).

Généralement, on fait de la charité lorsqu’on éprouve de la compassion ou de la pitié pour ceux et celles qui souffrent (Thomas et McGarty, 2018), celles et ceux qui sont dans le besoin pour différentes raisons : la pauvreté, le handicap, la maladie, etc. D’emblée, ces sentiments donnent le ton à des relations qui peuvent facilement devenir asymétriques et qui sont susceptibles d’engendrer du paternalisme chez les aidants (Purohit, 2016).

Bien qu’il soit vrai que dans certaines situations, les initiatives de charité soient les bienvenues et peuvent effectivement amener un répit rapidement à des personnes dont la survie est en danger (Ex. : à la suite d’un désastre naturel), la charité demeure une forme de relation d’aide très limitée dans ses possibilités d’engendrer de la cointégration entre aidants et aidé-e-s puisqu’elle conforte des relations profondément asymétriques. Selon Kathryn Choules (2007 : 463) : « En termes d'injustice systémique et des structures de pouvoir qui la maintiennent, le discours de la charité est une vision « *business-as-usual* » qui s'attaque superficiellement aux marges de l'injustice tout en laissant le système sous-jacent intact ».

La charité est destinée à celles et ceux qui sont perçu-e-s comme étant déficitaires par rapport à nous-même puisqu’il est peu probable qu’on fasse preuve de charité à l’endroit de personnes qui soient dans une position supérieure à la nôtre (Choules, 2007). Dès lors, les actes de charité reposent sur des structures hiérarchiques qui sont construites sur des perceptions de l’Autre et de nous-même qui sont liées à des façons particulières de voir et de comprendre à la fois le « Soi » et l’« Autre ». Dans ces imaginaires sociaux, il y a des scripts clairs concernant qui doit être aidé-e et de quelle manière. Ces schèmes de pensée peuvent être profondément façonnés par des logiques racialisées qui représentent les personnes non blanches comme ayant besoin

d'être sauvées/civilisées et les personnes blanches comme étant émancipées, et donc en position de faire la charité (Braun, 2017).

Parce qu'elle a pour objectif d'alléger les souffrances sur le court terme par la satisfaction des besoins immédiats d'un individu ou d'un groupe d'individus, la charité est limitée pour tendre vers des transformations sociales structurantes. Des critiques de cette forme d'aide insistent sur l'incapacité des initiatives de charité à prendre en compte les causes à l'origine des inégalités sociales qui affectent les personnes récipiendaires de la charité. Souvent apolitiques, les initiatives basées sur la charité supporteraient ainsi le statu quo en préservant les inégalités entre celles et ceux qui donnent et celles et ceux qui reçoivent la charité (Choules, 2007).

Parce que la charité est motivée par de bonnes intentions, elle soulage également la conscience de celles et ceux qui peuvent ressentir de la culpabilité en constatant leurs privilèges par rapport à la souffrance que vivent les autres (Celis et al., 2014 : 26). Selon Teju Cole (2012), s'engager dans une initiative de charité peut devenir une expérience émotionnelle profonde qui n'a rien à voir avec la poursuite d'idéaux de justice, mais qui vient plutôt valider les privilèges, en particulier ceux des personnes blanches, sans les remettre en question. Dans cette même lignée, les travaux de Carol Lynn D'Arcangelis (2015; 2022) démontrent que plusieurs femmes blanches qui se sont impliquées dans des initiatives de justice pour les femmes autochtones au Canada l'ont fait par désir de se rapprocher de ses dernières et d'établir des relations de proximité avec celles-ci.

En plus d'être limitée dans les possibilités d'initier des transformations sociales en vue de combattre l'oppression et les injustices, la charité serait l'« *anti-empowerment* par excellence » (Mestiri, 2016 : 146). D'une part, les initiatives de charité introduisent des relations de dépendance et de paternalisme entre celles et ceux qui aident et sont aidé-e-s – créant ainsi des rapports hiérarchiques inégaux. D'autre part, les personnes qui offrent la charité ne sont probablement pas (ou très peu) touchées personnellement par les maux qui affectent les personnes qu'elles aident. Pourtant, ce sont les personnes qui aident qui doivent trouver les solutions aux problèmes qui affectent les personnes aidées, sans nécessairement les consulter.

Comme l'explique Tiffany Kneareem (2022: 74) en se référant justement à ce genre de pratiques d'aide : « lorsque les communautés affectées n'ont pas le contrôle sur la

manière dont les ressources et les responsabilités sont déléguées, cela peut perturber la capacité de la communauté à répondre à ses propres besoins ». Ainsi, on donne sans impliquer la personne qui reçoit. Le récipiendaire de l'aide est relégué au statut de bénéficiaire passif dont le seul rôle est d'accepter avec gratitude l'aide qui lui est donnée. En outre, en faisant la charité, les personnes qui « aident » ne sont redevables qu'envers elles-mêmes ou leurs bailleurs de fonds (Knearem, 2022). Aucun mécanisme de reddition de compte ou d'imputabilité envers les personnes qui reçoivent de l'aide n'est mis en place. Dans le cas des initiatives de solidarité et comme le prescrit d'ailleurs l'éthique du *care*, ce type de mécanisme est essentiel pour éviter les risques de dérives paternalistes et infantilisantes.

Pour ce qui est de la solidarité, bien qu'il en existe une multitude d'approches, la réflexion développée dans le chapitre de discussion s'appuie sur une vision de la solidarité s'inspirant des principes féministes, postcoloniaux et décoloniaux, en cohérence avec le cadre théorique critique développé dans cette thèse. Ce type d'initiatives de solidarité émerge à la suite d'une prise de conscience d'une situation d'injustice face à laquelle nous ressentons une responsabilité d'agir. Comme l'explique Max Liboiron (2016 : 69) : « bien que la solidarité soit définie de différentes manières, elle concerne la relation dans le cadre des luttes de pouvoir ». Plutôt que d'être motivé-e par la pitié ou la compassion face aux maux qui affectent autrui, comme c'est le cas lorsqu'il est question de charité, agir en solidarité est une forme d'engagement collectif ancré dans les principes de responsabilisation, de justice et d'équité.

À la question de savoir « qui crée le problème » auquel les initiatives de solidarité souhaitent répondre, les personnes engagées portent leur regard sur ceux et celles en position de pouvoir et interrogent les conditions structurelles à l'origine des injustices (Mohanty, 2003; Celis et al., 2014; Zelechowski, 2017). Ainsi, les initiatives de solidarité sont ancrées dans les pratiques de résistance contre les systèmes hégémoniques qui façonnent les rapports sociaux et transnationaux. Comparativement aux initiatives de charité se focalisant sur les besoins individuels, les initiatives de solidarité s'attaquent aux origines systémiques et structurelles des problèmes sociaux pour générer des conséquences positives qui soient collectives. En d'autres mots, les initiatives de solidarité visent à s'attaquer aux causes, alors que la charité se concentre sur les symptômes.

La solidarité est une forme d'aide politique puisqu'elle souhaite provoquer des transformations sociales qui viennent s'opposer au statu quo pour tendre vers davantage de justice sociale et cultiver la résistance. Outre sa dimension politique, la solidarité est aussi une pratique éthique, car elle repose sur le respect des conditions nécessaires pour établir un dialogue ancré dans « l'équité, la dignité et le respect de toutes et tous » (Mohanty, 2003 : 125). Dès lors, être solidaire, c'est à la fois une position éthique et un agenda politique.

Alors que les initiatives de charité cantonnent les récipiendaires de l'aide au seul rôle de « bénéficiaires », la solidarité reconnaît que chacun-e possède : « les savoirs et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes » qui les affectent (Zelechowski, 2017). En outre, agir en solidarité présuppose une relation basée sur la réciprocité, alors que la charité n'implique que l'acte de donner, ce qui néglige l'aspect relationnel de l'aide. Au lieu d'instaurer une stricte division entre celui/celle qui aide et celle/celui qui reçoit cette aide, la solidarité se base sur une relation d'entraide mutuelle et horizontale entre partenaires qui agissent sur un même pied d'égalité, bien qu'au sein des rapports sociaux systémiques, ils-elles peuvent occuper différentes positions.

Dans le cas des personnes qui occupent des positions privilégiées dans les rapports sociaux : « la solidarité avec les groupes sociaux opprimés est, d'une certaine manière, un acte de dissidence contre les discours et les conditions dominants : en principe, l'individu qui agit par solidarité rejette la distribution sociale des privilèges, même s'il en bénéficie » (Celis et al., 2014 : 22). Cela dit, pour prétendre être en solidarité avec autrui, il est crucial que la ou les personne-s de qui on est solidaire nous reconnaissent en tant que partenaire-s et/ou allié-e-s. Les acteurs et actrices de la solidarité sont donc principalement redevables envers les populations desservies. Des mécanismes de reddition de comptes (internes et externes) doivent être mis en place en amont pour évaluer les impacts des initiatives.

Une véritable solidarité compatible avec les principes énoncés ci-haut reste un idéal à atteindre (AQOCI, 2023). Les espaces où se pratique la solidarité sont façonnés par des relations de pouvoir qui ne disparaissent pas facilement, malgré les intentions de tendre vers des rapports équitables. En effet, le contexte dans lequel se déploient les initiatives de solidarité demeure fortement marqué par des systèmes de pouvoir

structurants, tels que le colonialisme, le patriarcat, le racisme et le capitalisme. C'est d'ailleurs là où réside tout le paradoxe et la complexité des pratiques de solidarité et c'est ce qui pose l'épineuse question de savoir comment des personnes positionnées différemment sur les axes de pouvoir (liés à la race, au genre, à la classe, au statut migratoire, etc.) peuvent lutter et collaborer ensemble efficacement pour remettre en question des hiérarchies sociales tout en favorisant des relations plus justes (D'Arcangelis, 2015).

Chap. 3 Contextualiser les relations parrainants-parrainé-e-s au Canada et au Québec

Dans ce chapitre, l'objectif est d'explorer certains aspects propres au contexte dans lequel se déroulent les relations entre parrainants et parrainé-e-s afin de mettre en lumière des éléments susceptibles d'influencer le processus de cointégration entre les parrainants et les parrainé-e-s. Notamment, s'intéresser au cadre contextuel plus large dans lequel se développent les relations permet de dévoiler l'influence de certains mythes sur les discours et les pratiques au cœur du parrainage au Québec. Les récits mythiques constituent ainsi des cadres cognitifs et symboliques façonnant la manière dont les individus perçoivent et interprètent leur propre rôle, mais aussi celui des autres dans les processus sociaux complexes. Cette attention accordée aux mythes s'explique par le fait que :

[...] les mythes et les imaginaires sont des “espaces” ou des “liens” partagés, ils procurent aux individus un sentiment de communion et d'appartenance (Hall 1997; Anderson 2006), et sont perçus comme des vérités incontestées aux yeux de ceux et celles qui les adoptent. (Nakache, Pellerin et Veronis, 2015 : 4).

Plusieurs ouvrages postcoloniaux et féministes analysent la manière dont les discours et les mythes structurent les hiérarchies de pouvoir. S'y intéresser permet de comprendre certaines dynamiques sociales tant historiques que contemporaines (Fanon, 1961; Spivak, 1988 et 2009; Bhabha, 1994; Mohanty, 1984; Anzaldúa, 1987; Wynter, 2003). Ces travaux démontrent comment des récits imaginaires dominants, souvent enracinés dans une vision essentialiste d'une société donnée, sont mobilisés inconsciemment ou consciemment pour donner sens aux expériences vécues, que ce soit à travers les pratiques quotidiennes ou dans la relation plus large avec la communauté (Spivak, 1988). De même, les mythes peuvent devenir des outils servant à légitimer des hiérarchies raciales et coloniales, contribuant au maintien de relations sociales inégalitaires (Fanon, 1961; Anzaldúa, 1987). Cette influence devient d'autant plus insidieuse lorsqu'elle est internalisée et reproduite dans le cadre de pratiques perçues comme neutres ou bienveillantes, telles que le parrainage collectif.

L'analyse dans ce chapitre se concentre sur deux niveaux contextuels interdépendants pour comprendre le cadre dans lequel se produit la rencontre

parrainants-parrainé-e-s : le contexte canadien et le contexte spécifique du Québec. Chaque niveau sera analysé dans une sous-section distincte, permettant d'identifier les éléments clés susceptibles d'influencer le processus de cointégration entre parrainants et parrainé-e-s. Afin de renforcer l'argumentation et de dépasser le cadre purement théorique, des données empiriques issues de l'analyse des entretiens viendront illustrer et soutenir les conclusions avancées. L'idée principale du chapitre soutient que le programme de parrainage, loin de simplement s'inscrire dans un cadre façonné par des récits idéalisés, contribue activement à leur (re)production et à leur légitimation.

3.1 Le Canada : une image idéalisée à l'épreuve des réalités

3.1.1 Le Canada : une véritable terre d'accueil ?

Alors que les régimes de contrôle des frontières se durcissent de plus en plus dans les sociétés du Nord global, le Canada cultive une image d'ouverture et de tolérance (relative) à l'immigration qui ne manque pas de susciter les éloges sur la scène internationale (May, 2022). En particulier, l'initiative de réinstallation massive des Syrien-ne-s post-2015 a contribué à faire du Canada un leader mondialement reconnu de la protection des réfugié-e-s (Rae, 2020 : 10). À l'époque, l'élection du premier ministre Justin Trudeau repose d'ailleurs sur un vaste appui populaire à la réinstallation des personnes réfugiées syriennes en sol canadien (Labman, 2016).

Dans l'imaginaire collectif, le Canada est souvent associé à l'image d'une mosaïque multiculturelle, perçue comme une terre d'accueil particulièrement ouverte à la diversité ethnoculturelle et généreuse envers les personnes immigrantes (Nakache, Pellerin et Veronis, 2015; Thobani, 2007). Ce mythe, qui repose sur une vision idéalisée du multiculturalisme canadien, occulte cependant des divisions sociales et structurelles profondes au sein de la société canadienne. De nombreuses études ont en effet démontré l'existence d'inégalités raciales et économiques qui fracturent le pays, et ont révélé la persistance de la discrimination systémique envers les communautés ethnoculturelles minoritaires, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi,

au logement ou des interactions avec les institutions publiques (Maynard, 2017; Evra et Kazemipur, 2019)¹⁰.

Certains récits persistent néanmoins dans l’imaginaire collectif canadien, façonnant la perception qu’ont la population canadienne et les personnes immigrantes potentielles du Canada comme terre d’accueil. Entre autres, les mythes d’une société inclusive et construite par l’immigration jouent un rôle clé dans l’attractivité du Canada sur la scène mondiale (Nakache, Pellerin et Veronis, 2015). Toutefois, comme l’ont démontré Robyn Maynard (2017) et Sunera Thobani (2007), ces récits contribuent également à minimiser les injustices historiques et contemporaines, notamment en invisibilisant les violences coloniales et raciales et en valorisant une apparente cohésion sociale. Cette idéalisation rend difficile la remise en cause des inégalités raciales et coloniales qui perdurent (Meissner et Heil, 2020).

Comme le stipulent les théories de la blanchité critique, de tels récits peuvent servir une stratégie de dissimulation, en valorisant une image d’ouverture et d’inclusivité. Ils peuvent également masquer les dynamiques de pouvoir racialisées qui continuent de structurer la société canadienne (D’Arcangelis, 2022). En projetant cette illusion, ces récits occultent les barrières systémiques auxquelles peuvent se heurter certains groupes sociaux et évacuent les responsabilités historiques des groupes dominants blancs dans leur (re)production. Conjointement, ces éléments participent à la légitimation du statu quo.

Les mythes qui alimentent cette image du Canada bienveillant et inclusif deviennent des outils idéologiques puissants qui limitent la possibilité d’avoir une véritable réflexion critique sur les enjeux de justice sociale et d’équité au Canada. Comme le souligne l’anthropologue haïtien Michel-Rolph Trouillot (1995) dans son analyse des silences dans l’histoire, ces omissions ne sont pas neutres, mais des choix actifs qui façonnent la manière dont les récits sont construits et interprétés. À cet effet, peu de parrainants ont exprimé des critiques concernant les discriminations auxquelles

¹⁰ Dans une étude sur le rôle des caractéristiques ethnoculturelles sur le revenu d’emploi des personnes immigrantes, Evra et Kazemipur (2019 : 1) ont démontré que : « Parmi les immigrants, certains groupes désignés comme minorités visibles (selon la définition de la Loi sur l’équité en matière d’emploi) et certaines catégories d’appartenance religieuse présentaient systématiquement des revenus d’emploi inférieurs au cours de la période à l’étude, soit de 2002 à 2016. Ce résultat laisse penser que la position désavantageuse sur le plan du revenu associée à certaines caractéristiques ethnoculturelles persiste au fil du temps. ».

les personnes parrainées peuvent être confrontées au Canada, tandis que ces dernières abordaient ces enjeux de manière beaucoup plus fréquente au cours des entretiens. En particulier des personnes parrainées ont mentionné être arrivées avec des attentes élevées vis-à-vis de leur nouvelle société d'accueil, attentes qui sont façonnées par cette image idéalisée dont jouit le Canada à l'international. Pourtant, beaucoup d'entre elles se heurtent rapidement à un décalage flagrant entre ces récits idéalisés et la réalité de la vie quotidienne au Canada, marquée par de nombreux obstacles bureaucratiques et des discriminations systémiques. Des personnes parrainées rencontrées ont par ailleurs mentionné au cours de leur entretien avoir vécu une lune de miel de courte durée. Soulagées d'être enfin en sécurité à leur arrivée au Canada, celles-ci ont rapidement été confrontées à des défis de taille auxquels elles n'étaient pas nécessairement préparées mentalement.

Le témoignage de Nassima, une réfugiée syrienne qui rêvait d'immigrer au Canada avant même que la guerre ne l'oblige à quitter son pays, insiste sur les désillusions que vivent de nombreuses personnes immigrantes (personne parrainée 7). À son arrivée au Québec, Nassima s'est retrouvée déconcertée, notamment par l'absence de reconnaissance des diplômes étrangers et les difficultés que cela a engendrées, tant pour elle et son mari que pour les personnes qu'elle accompagne en tant qu'intervenante dans un organisme d'appui aux personnes immigrantes dans le cadre de son travail à Montréal. Désabusée par l'ampleur de ces défis, elle envisage désormais de quitter le Canada :

On est vraiment fatigué avec les procédures, le système de santé, avec toutes les choses. C'est compliqué ! Pour la première fois dans ma vie maintenant, je pense vraiment de [quitter]. Ce n'est pas pour moi [...]. C'est entre moi et vous. Je n'ai jamais parlé de ça. Je pense que je ne suis pas sûre si je vais rester toujours au Canada, parce que le Canada n'a pas une connaissance de l'autre. (Nassima, personne parrainée 7)

Le discours de Nassima expose une réalité rarement discutée dans les récits populaires sur l'immigration au Canada : l'inadéquation entre les attentes construites par les mythes et les expériences vécues qui viennent ébranler ceux-ci. Son témoignage révèle aussi sa perception du Canada en tant qu'espace marqué par un rapport dichotomique entre « Nous » et les « Autres ». De même, Eva, une personne participante au groupe de discussion, emploie elle aussi le terme « Autres » pour aborder la question de la

marginalisation persistante des personnes immigrantes au pays, soulignant ainsi une vision d'un processus de cointégration plus largement inachevé.

Les parrainants eux-mêmes peuvent être impliqués dans la perpétuation de cette vision idéalisée du Canada. En adoptant ce narratif que le Canada est un pays ouvert et accueillant, ils peuvent être aveugles aux formes de discriminations systémiques que les personnes qu'ils parrainent rencontrent dans la société canadienne (Ritchie, 2018). Cette invisibilisation et/ou méconnaissance peut empêcher les parrainants de reconnaître pleinement les défis structurels liés au racisme, à la xénophobie et à la marginalisation économique qui touchent les personnes réfugiées et racisées au Canada. En évoquant précisément le soutien à l'intégration qu'elle a reçu de la part de son comité de parrainage, Nassima explique que :

C'était plus individuel pour commencer parce que le comité, c'est l'installation, apprendre le français, finir les procédures et les choses comme ça, (...), mais pour eux ce n'est pas très clair les difficultés en société, parce qu'ils sont Canadiens. (Nassima, personne parrainée 7)

Par son discours, on comprend que Nassima fait une distinction nette avec ses parrainants qu'elle perçoit comme étant des « Canadiens ». Cette distinction ne se limite pas à la nationalité (car elle a elle-même la nationalité canadienne), mais englobe les dimensions raciales, reflétant des perceptions divergentes des « difficultés » à surmonter en fonction de la position sociale et raciale. Selon Nassima, puisque ses parrainants sont des Canadiens blancs, elle estime qu'ils ne sont pas confrontés aux mêmes défis qu'elle a rencontrés à son arrivée. Son témoignage résonne avec les données recueillies auprès de certains parrainants. Notamment, lors des entretiens avec les parrainants, il a été question de savoir s'ils avaient discuté avec les personnes parrainées des enjeux liés au racisme et aux discriminations, et la majorité ont répondu par la négative. Ce silence, comme le suggère Nassima, peut être attribué à un manque de connaissances des parrainants concernant ces enjeux en raison de leurs propres expériences vécues. Il peut également s'expliquer par la difficulté d'aborder des sujets aussi complexes, notamment lorsque la communication est déjà entravée par des barrières linguistiques. En outre, l'absence de discussion sur ces sujets peut s'expliquer par le pouvoir des mythes entourant la terre d'accueil canadienne qui minimisent les réalités du racisme et des discriminations structurelles.

Ces mythes, intériorisés par de nombreux parrainants, peuvent inhiber leur capacité ou leur volonté d'engager des discussions critiques sur ces sujets.

La perspective de Nassima évoquée ci-haut contraste avec de celle de Lucy, une marraine qui n'a pas hésité à attribuer la « non-intégration » de la personne parrainée par son groupe au manque de volonté personnelle de cette dernière. Elle explique que :

You know the expression you can take a horse to water but you can't make it drink? Oh yeah, yeah, we took him to the water. There is no question. When he left us, the slate was clean for sure, and he dug his hole that is for sure!" (Lucy, marraine 4).

Au cours de son entretien, cette marraine raconte que le jeune homme parrainé par son groupe a connu plusieurs défis à la suite de son arrivée au Québec. Notamment, il a eu des incidents avec les propriétaires de son appartement, avec la police ainsi qu'avec des agences de recouvrement de dettes. Lucy a même évoqué qu'il aurait développé des problèmes de dépendance à la drogue et à l'alcool à son arrivée au Canada. Cependant, Lucy explique que ce jeune homme était censé arriver à Montréal avec ses parents, mais que pour des raisons purement administratives, ils ont été séparés¹¹. Étant donné les importants retards avec le traitement de la demande de parrainage de ses parents, le jeune homme s'est retrouvé seul pendant toute la durée de son parrainage (12 mois) alors que sa famille attendait d'être réinstallée et se trouvait dans une situation difficile et non sécuritaire. De plus, Lucy explique que ce jeune homme n'avait guère envie de quitter la Syrie, son pays d'origine. Comme beaucoup de personnes réfugiées qui sont forcées à fuir et à vivre en situation d'exil, un tel parcours vient avec son lot de traumatismes et peut avoir des effets significatifs sur la réinstallation (Beiser, 2003 et 2009; Duarte Sotomayor, 2004).

En attribuant cet « échec » d'intégration du jeune homme à un manque de volonté personnelle, tout en soulignant le soutien optimal fourni par son comité de parrainage, Lucy démontre une méconnaissance des réalités auxquelles sont confrontées les personnes réfugiées. Ce point de vue détourne également l'attention des

¹¹ Les enfants de plus de 22 ans et plus ne sont pas considérés par IRCC comme des enfants à charge et doivent faire l'objet d'une demande séparément. Voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/limite-age-exigences-enfants-charge.html>.

responsabilités structurelles, telles que les politiques migratoires, les délais de traitement des demandes d'immigration ou encore l'accès aux services essentiels. Dans son interprétation de la situation, cette marraine fait fi des barrières systémiques et structurelles qui sont pourtant significatives pour comprendre les enjeux vécus par la personne qu'elle a parrainée. Son témoignage reflète une vision où l'intégration est réduite à une question de volonté personnelle, ignorant les facteurs contextuels propres à la société d'accueil pouvant nuire considérablement à ce processus. Ce genre de discours révèle une vision de l'intégration individualiste et dépolitisée, mais aussi influencée par les récits mythiques abordés ci-haut, qui contraste avec les expériences rapportées par Nassima et d'autres personnes parrainées.

3.1.2 Le Canada : un leader humanitaire ?

Depuis de nombreuses années, le Canada bénéficie d'une réputation internationale en tant que nation dotée d'une tradition humanitaire exceptionnelle, se positionnant comme un État bienveillant et généreux (Dauvergne, 2005; Nguyen & Phu, 2021). Cette section a pour objectif de nuancer cette image de « leader humanitaire » en démontrant que le programme de parrainage collectif permet au gouvernement canadien de maintenir et de mettre en scène cette réputation, en poursuivant des objectifs stratégiques qui servent avant tout ses propres intérêts, tout en minimisant les coûts. Ainsi, au-delà de l'image altruiste projetée, le parrainage collectif s'inscrit dans une logique pragmatique de gestion des migrations, qui instrumentalise la générosité des citoyen-ne-s pour décharger l'État de certaines responsabilités humanitaires (Ritchie, 2018; Elcioglu, 2021).

L'implication des parrainants dans le parrainage peut les rendre, à leur insu, complices de la perpétuation de cette vision idéalisée du Canada comme leader humanitaire. Ce phénomène s'accompagne souvent d'une dépolitisation et d'une décontextualisation de leur engagement, car peu d'entre eux interrogent le rôle du Canada dans les conflits qui génèrent les déplacements de population et la création du statut de réfugié-e (Nguyen et Phu, 2021). Pourtant, et c'est ce que cette présente recherche démontre, le parrainage est un acte profondément politique, influencé par des dynamiques de pouvoir globales et locales. En dépolitisant leur engagement

auprès des personnes parrainées, des dynamiques d'aide paternalistes peuvent émerger et le processus de cointégration se trouve alors compromis.

Le programme de parrainage privé/collectif, en tant qu'outil d'immigration, permet à l'État de contrôler les flux de réfugié-e-s réinstallé-e-s sur son territoire, contrairement aux demandes d'asile faites sur place. Dès lors, la réinstallation des personnes réfugiées se trouvant à l'étranger est souvent perçue par les États comme préférable aux demandes d'asile sur place, car elle leur permet d'avoir un plus grand contrôle sur le nombre et le type de réfugié-e-s qui seront admis-e-s sur le territoire (Hashimoto, 2018). Ce contrôle accru confère au Canada un avantage stratégique, car il peut ainsi ajuster ses engagements humanitaires selon ses intérêts, tout en projetant une image de leader de la protection des personnes réfugiées.

Certaines critiques, notamment celles de la chercheuse Catherine Dauvergne (2005), soulignent que le parrainage privé permet à l'État de répondre à la pression nationale pour l'accueil de personnes réfugiées, tout en privatisant une part de sa responsabilité. En déléguant à la société civile la prise en charge des réfugié-e-s, l'État réduit son implication directe (Labman, 2016). Cette privatisation de l'humanitaire a suscité de nombreuses critiques, en particulier lors de la crise syrienne, où 75 % des réfugié-e-s réinstallé-e-s au Québec l'ont été par le biais du parrainage collectif, contre 36 % dans le reste du pays (Richard, 2017). Le principe d'additionnalité, qui stipule que le nombre de personnes réinstallées grâce au parrainage collectif ne doit pas remplacer les cibles de réinstallation par l'État, a été largement ignoré, révélant les limites de ce programme.

Parmi les personnes rencontrées au cours de la recherche, celles qui se sont montrées les plus conscientes de la privatisation de la réinstallation par le biais du programme de parrainage sont les professionnel-le-s qui œuvrent dans le secteur du parrainage. Par exemple, Élise, une professionnelle qui travaille pour un organisme de parrainage collectif pancanadien s'est montrée ouvertement critique de « l'instrumentalisation » de la société civile par l'État canadien :

I was talking with somebody about the Afghanistan commitment that the Canadian government made. They expect the private sponsorship to do it, but you are not resourcing the private sponsors to do it, and then you ask that they take three times as many people and they are already burned out.

Your last Syrian commitment [...] people are still bouncing back from that.
(Élise, professionnelle 6)

Les propos d'Élise démontrent un ressenti partagé par plusieurs professionnel-le-s : celui d'être utilisé-e-s par le gouvernement pour atteindre des cibles, mais de ne pas être soutenus adéquatement par celui-ci. En revanche, peu de parrainants ont critiqué explicitement l'État et peu d'entre eux reconnaissent que leur implication permet à celui-ci d'éviter d'assumer pleinement ses devoirs en matière de réinstallation. Toutefois, plusieurs ont fait état d'un manque de soutien gouvernemental pour réaliser leurs tâches de parrainants. Certains, en particulier Isabelle et Geneviève, deux marraines de groupes de 2 à 5 personnes physiques, se sont senties isolées et mal informées quant aux ressources disponibles pour leur venir en aide dans l'exercice de leurs fonctions. Des parallèles peuvent donc être établis entre ce qu'affirme Élise, cette professionnelle qui s'est montrée très critique du gouvernement, et ce que les parrainants rencontrés ont expérimenté durant le parrainage. Ce qu'il faut surtout retenir ici c'est que les parrainants peinent à concevoir leur positionnement au sein de cette dynamique politique plus large. Ce manque de réflexion critique quant au rôle qu'ils jouent souligne une fois de plus la complexité d'appréhender le parrainage comme étant le résultat d'un ensemble de rapports de pouvoir à diverses échelles.

Outre l'absence de reconnaissance explicite du programme de parrainage comme un mécanisme permettant à l'État canadien de se décharger de ses responsabilités en matière de réinstallation des réfugié-e-s, la mise en oeuvre du programme permet de passer sous silence la responsabilité du Canada dans les causes profondes des déplacements forcés de populations. En s'appuyant sur le mythe persistant du Canada en tant que pays accueillant et leader humanitaire, le parrainage collectif est souvent présenté comme un programme d'immigration exceptionnel, permettant au pays de récolter des éloges sur la scène internationale et devenant une source de fierté pour la population (Lenard, 2021).

Pourtant, une analyse plus nuancée des contributions canadiennes à la gestion de la crise mondiale des réfugié-e-s révèle la nécessité de relativiser ce mythe de la contribution exceptionnelle du Canada aux initiatives de protection internationale des personnes réfugiées. À l'heure actuelle, 76 % des personnes réfugiées dans le monde

sont réinstallées (souvent temporairement) par des États à faibles ou moyens revenus (HCR, 2023) – un chiffre qui contraste fortement avec la capacité réelle des pays riches, tels que le Canada, à accueillir un plus grand nombre de réfugié-e-s sur leur territoire. De plus, en tant qu'exportateur d'armes et d'équipements militaires, notamment vers des États qui violent les droits de la personne, comme l'Arabie Saoudite¹² et Israël¹³, le Canada contribue indirectement ou directement à l'intensification de ces mêmes crises qui génèrent des vagues de déplacements forcés (Amnistie internationale et Project Ploughshares, 2021). À travers ce commerce, l'État canadien peut devenir complice de la déstabilisation de régions déjà vulnérables, exacerbant ainsi la nécessité d'une protection internationale pour les populations affectées. Plus récemment, le retour des Talibans au pouvoir en Afghanistan a fait en sorte que les Afghan-e-s qui avaient œuvré auprès des Canadien-ne-s se sont retrouvé-e-s directement menacé-e-s. L'inefficacité de mesures pouvant amener une aide concrète à ces personnes, en leur offrant la protection du Canada, a révélé l'ambivalence de l'État canadien quant à sa politique de réinstallation des personnes réfugiées (Khan, 2022).

Le rôle du Canada ne se limite pas seulement à ces conflits armés. À l'instar d'autres grandes puissances mondiales, l'État canadien participe activement au maintien de systèmes d'oppression transnationaux et institutionnalisés, qui sont à l'origine des disparités criantes des conditions de vie à travers le monde. Les politiques néolibérales imposées aux pays du Sud global, la participation aux structures économiques globalisées qui favorisent les inégalités, ainsi que la dévastation environnementale dans certaines régions du monde, placent également le Canada parmi les responsables de la détérioration des conditions socioéconomiques à l'échelle mondiale (Sondarjee, 2020). À cet effet, le rôle des industries minières et extractives canadiennes à l'international est souvent critiqué par des organismes de défense des droits humains qui démontrent leurs conséquences sur l'exacerbation des conflits sociaux à l'origine des déplacements forcés des populations (PASC, 2021; CDHAL, 2017).

¹² Pour plus d'informations sur les exportations importantes d'armes à l'Arabie Saoudite, voir l'article de Kelsey Gallagher sur les exportations militaires du Canada : <https://www.ploughshares.ca/publications/canadas-arms-exports-in-2022>.

¹³ Voir les condamnations formulées par le regroupement CJPME quant à l'augmentation importante des exportations d'armes à Israël : https://www.cjpme.org/pr_2024_06_04_military_exports_data.

Cependant, la question de la responsabilité canadienne – et par extension celle de sa population – est rarement soulevée dans le cadre du discours sur le parrainage. Au lieu de cela, le narratif sur lequel repose le parrainage est ancrée dans une rhétorique liée à la générosité, la bienveillance et la charité. Or, une telle perspective masque les responsabilités historiques et contemporaines du Canada dans les crises humanitaires mondiales. Par conséquent, le parrainage collectif ne devrait pas être perçu uniquement comme un geste humanitaire apolitique, mais plutôt comme une responsabilité morale et éthique découlant directement de l'implication active du Canada dans les dynamiques structurelles à l'origine des migrations forcées.

Pour approfondir cette ligne d'argument, il devient intéressant de s'attarder au narratif sur lequel repose l'existence d'un programme d'immigration comme celui du parrainage des personnes réfugiées. À travers les idées qui sont généralement véhiculées dans la documentation sur le parrainage, celui-ci est présenté essentiellement comme étant une relation d'aide unidirectionnelle. Cela empêche les parrainants de concevoir leur engagement comme un acte politique qui pourrait servir à dénoncer les inégalités systémiques et le rôle du Canada dans les dynamiques de pouvoir transnationales. En plaçant les personnes parrainées dans une position de bénéficiaires passives, redevables d'une seconde chance que leur auraient offerte par altruisme les parrainants et, par extension, la société canadienne, ce cadre de pensée renforce des dynamiques de pouvoir inégales et de surcroît, influence le processus de cointégration.

Dans ce contexte, les personnes parrainées peuvent être ainsi implicitement poussées à prouver qu'elles méritent l'aide qui leur est accordée, ce qui renforce leur statut « d'Autre », c'est-à-dire celui de la personne étrangère devant prouver sa valeur pour justifier sa place au sein de la société d'accueil. À cet égard, parmi les personnes parrainées rencontrées, trois Afghans, Sulaiman, Afa'a et Hussain ont tenu des propos similaires en plus de connaître une trajectoire migratoire assez semblable. Au cours de leur entretien, chacun d'eux a exprimé une profonde gratitude envers le Canada pour les avoir accueillis. Tous trois ont néanmoins reconnu avoir subi un déclassement socioéconomique significatif depuis leur arrivée. Alors qu'en Afghanistan ils occupaient des emplois prestigieux (directeur de banque, ingénieur et journaliste), ils ont été obligés de travailler comme plongeurs et chauffeurs Uber au Canada. Il est notable de

constater qu'ils perçoivent ce déclassement comme étant un sacrifice acceptable qu'ils justifient comme étant le prix à payer pour avoir eu la chance de trouver refuge au Canada.

Le cas d'un Afghan rencontré en dehors du cadre de cette recherche illustre bien le sentiment de culpabilité souvent éprouvé par les personnes réfugiées réinstallées, tel que mentionné précédemment. Parrainé en 2022 par un groupe de la région de Montréal, cet homme âgé de plus de 70 ans ne travaille pas et vit grâce à des allocations gouvernementales. Bien qu'il soit profondément reconnaissant pour l'aide reçue, il évoque un sentiment de culpabilité, se percevant comme un fardeau pour la société canadienne. Cependant, il convient de noter que cet individu a consacré une grande partie de sa vie à travailler dans l'armée, ce qui l'a exposé à des risques importants de représailles de la part des Talibans. Son parcours a été directement influencé par l'implication militaire du Canada en Afghanistan, qui lui offre désormais refuge. Cette anecdote souligne clairement l'impact des récits dominants sur les personnes parrainées. En cantonnant celles-ci au rôle de bénéficiaires redevables, ces récits ignorent non seulement leur agentivité, mais aussi les rapports géopolitiques et les historiques qui les ont conduites à demander refuge au Canada.

3.2 Le Québec : un contexte marqué par les tensions identitaires et le durcissement des politiques d'immigration humanitaire

Bien que l'analyse approfondie des différences entre l'interculturalisme québécois et le multiculturalisme canadien puisse faire l'objet d'une thèse à part entière, cette section se concentre sur certains récits spécifiques au Québec qui en font un contexte distinct du reste du Canada. Plus précisément, l'objectif est de mettre en lumière l'influence de ces récits collectifs sur les dynamiques relationnelles entre parrainants et parrainé-e-s, ainsi que d'examiner leurs implications sur le processus de cointégration. Il sera également question des récents changements apportés au PPCR et de leurs impacts sur l'expérience des personnes impliquées dans le parrainage.

3.2.1 Les personnes immigrantes au Québec : entre menace identitaire et nécessité de montrer patte blanche

Ces dernières années, l'immigration est devenue un enjeu central du discours politique au Québec. Souvent présentée sous un angle polémique, l'immigration suscite des débats clivants dans les médias et la société en général. Certains analystes soulignent que le traitement médiatique de l'immigration au Québec reflète un climat qui contraste fortement avec l'image de terre d'accueil canadienne évoquée précédemment (Forcier, 2019). Dans ce contexte, les parrainages réalisés au Québec se situent à l'intersection de ces visions parfois dichotomiques, qui se chevauchent pour créer un cadre contextuel particulièrement complexe. S'y attarder révèle des éléments, propres au contexte québécois, étant susceptibles de poser des barrières supplémentaires à la cointégration entre les parrainants et les parrainé-e-s.

Dans les discours politiques au Québec, les personnes immigrantes se sont progressivement transformées en boucs émissaires qui sont régulièrement accusés d'être à l'origine de divers enjeux sociaux, de la hausse du taux de chômage au déclin de la langue dans la province (IWC-CTI, 2023). Ce phénomène s'est intensifié avec des déclarations politiques comme celle du premier ministre François Legault, qui a affirmé récemment que les immigrant-e-s temporaires étaient « 100 % responsables de la crise du logement » (Pilon-Larose, 2024). Cette stigmatisation illustre une forme d'instrumentalisation politique de la question migratoire, où les personnes immigrantes sont perçues non seulement comme un fardeau socioéconomique (Armony, 2017), mais aussi comme une menace à l'identité collective québécoise (Bouchard, 2012; Dauvergne, 2016; Pires, 2019). Dans le cas particulier du Québec, selon Mathieu Forcier (2019 : 45), les débats sur l'immigration dans la province peuvent se transformer en débats nationalistes :

Plusieurs études québécoises montrent que les récents débats sociaux sur la « diversité » ont été largement dominés par la majorité ethnique, que les voix de membres des minorités ciblées – en particulier les femmes musulmanes – ont été, sinon discréditées, peu entendues, et que ces débats ont servi à la reproduction des frontières du « Nous » national en répondant aux anxiétés identitaires des majoritaires.

Considérant ces particularités par rapport au reste du pays, il devient pertinent de se pencher sur ce contexte particulier du Québec pour mieux comprendre quelles sont

les circonstances dans lesquelles se produisent la rencontre entre parrainants et parrainé-e-s. Notamment, la perception du lien entre la hausse de l'immigration et le déclin du français est un élément propre au contexte québécois. Contrairement au reste du Canada, où les enjeux identitaires ne sont pas aussi étroitement associés à la question de la langue, une partie de la population québécoise perçoit les personnes immigrantes comme étant une menace à la survie du fait français en Amérique du Nord. Selon cette perspective, l'apprentissage du français par les personnes immigrantes devient un impératif non seulement pour faciliter leur intégration, mais aussi pour préserver l'existence de nation québécoise elle-même. Le professeur Dimitrios Karmis (2014) souligne que, pour de nombreux-ses Québécois-e-s, le français constitue un « rempart » contre la disparition de la nation québécoise, un sentiment renforcé par la reconnaissance formelle du statut minoritaire des communautés francophones au Canada et en Amérique du Nord.

Comme l'ont démontré les entretiens, cette perception est souvent partagée par les parrainants pour qui le niveau de maîtrise du français par les personnes parrainées devient un critère clé pour évaluer la réussite de leur intégration au Québec. Ainsi, même si les personnes parrainées sont en mesure de communiquer en anglais, elles ne seront jamais considérées comme étant réellement intégrées si elles ne peuvent s'exprimer adéquatement en français. Toutefois, il est intéressant de constater que certaines marraines rencontrées ne maîtrisaient pas le français et donc que ces critères d'intégration ne s'appliquent pas à elles. Cela met en évidence un traitement inégal entre les personnes parrainées racisées et ces marraines blanches et anglophones.

À l'impératif de la maîtrise du français s'ajoutent les principes de la laïcité et de l'égalité des genres, qui sont perçus comme étant des piliers centraux de l'identité québécoise dans l'imaginaire collectif actuel. Ces valeurs sont fréquemment perçues comme étant mises en danger par des pratiques culturelles jugées « incompatibles » avec les normes dominantes, notamment celles issues de certaines communautés immigrantes en particulier (Eid, 2007; Lamont, 2014). La crise des accommodements raisonnables (2006-2007) a marqué un tournant dans la manière dont ces questions sont débattues dans la province, amplifiant une rhétorique altérisante et polarisante selon laquelle les minorités seraient trop exigeantes, voire privilégiées, au détriment de la majorité (Potvin et al., 2008). Cette vision inverse le rapport de pouvoir en

construisant une image victimaire de la majorité blanche québécoise, supposée « rétablir l'ordre » face à des demandes perçues comme excessives et déraisonnables.

La loi 21, adoptée en juin 2019¹⁴, a officiellement consacré la laïcité de l'État québécois et reflète une orientation distincte de celle du multiculturalisme canadien, notamment en réitérant la prééminence des valeurs de la majorité sur celles des minorités (Couture et Saint-Louis, 2022). En institutionnalisant cette distinction, cette loi cristallise une forme de nationalisme conservateur, souvent critiqué pour renforcer la discrimination systémique à l'encontre des personnes racisées et pour légitimer une suprématie culturelle francophone blanche (Romani et al., 2020). Par ailleurs, une étude conjointement menée par le SHERPA et le RAPS révèle que cette loi a eu des répercussions négatives sur le vivre-ensemble, puisqu'elle a eu un impact sur l'augmentation des tensions intergroupes et l'exacerbation de la détresse psychologique des personnes minorisées concernées (SHERPA et RAPS, 2019). Notamment, il est constaté que :

Sur le plan des relations intercommunautaires, alors qu'avant le projet de loi, 10% des répondants avaient une vision négative du futur des relations intergroupes, cette proportion a grimpé à 52% après le projet, révélant que celui-ci avait miné la confiance dans le vivre ensemble et nourri un pessimisme grandissant concernant la paix sociale. (SHERPA et RAPS, 2019 : 7)

Dans ce contexte, l'instauration du « test des valeurs » (dont le nom officiel est : attestation d'apprentissages des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises)¹⁵, est désormais obligatoire pour les immigrant-e-s économiques afin d'obtenir le certificat de sélection du Québec (CSQ). Bien que les personnes parrainées, en tant que réfugié-e-s réinstallé-e-s, soient exemptées de ce test, il reste que l'existence même de celui-ci s'inscrit dans une dynamique disciplinaire plus large, où l'intégration est

¹⁴ Cette loi interdit aux employé-e-s de l'État en position d'autorité, comme les juges, les policiers, les gardiens de prison et les enseignants, de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions. Cette interdiction s'étend aussi aux enseignants du réseau public. Elle enjoint également à tous les citoyens de se présenter dans les lieux de service public à visage découvert. (Demers, Rocheleau et Hébert, 2021 : 121)

¹⁵ Depuis 2020, les personnes qui présentent une demande d'immigration dans certains programmes (par ex. programme régulier des travailleurs qualifiés, programmes de l'expérience québécoise, etc.) doivent prouver leur connaissance des valeurs québécoises en passant un test. Pour plus d'informations : <https://www.quebec.ca/immigration/obtenir-attestation-valeurs>.

conditionnée à une conformité aux normes dominantes telles que définies par le groupe culturellement majoritaire (McPherson, 2010).

La logique sous-jacente à ce genre de tests reflète une vision dichotomique des immigrant-e-s : d'un côté, les « bons » immigrant-e-s, ceux et celles qui adoptent les valeurs et les pratiques majoritaires ; de l'autre, les « mauvais », perçus comme culturellement ou moralement incompatibles avec le projet identitaire québécois et constituant une menace devant être freinée. Cela s'inscrit dans une dynamique d'exclusion de la « mauvaise diversité », souvent racialisée (Forcier, 2019 : 45).

Une telle polarisation nourrit un climat de méfiance envers les « Autres », souvent racisés, qui sont soumis au regard suspicieux des acteurs institutionnels et des membres de la société québécoise (Forcier, 2019). Cette dynamique peut contribuer à placer les parrainants, en tant que représentants des groupes dominants, dans une position d'arbitres de la « bonne intégration ». Sous couvert de la leur responsabilité « d'intégrer » les parrainé-e-s, ils peuvent ainsi les évaluer non seulement en fonction de leurs efforts d'adaptation, mais aussi selon des critères normatifs définis par la majorité. Ainsi, même sans passer de tests formels, les personnes parrainées peuvent se retrouver dans une position d'infériorité, devant prouver qu'elles méritent d'être acceptées par la société québécoise pour s'y intégrer.

Comme l'illustrent les témoignages recueillis, le sentiment d'altérité persiste chez de nombreuses personnes parrainées qui ressentent le poids de leur différence par rapport à la majorité, et ce malgré des années passées au Québec. Lors du groupe de discussion, les trois personnes parrainées, toutes installées au Québec depuis plusieurs années, ont exprimé leur accord sur le fait qu'elles ne seront jamais pleinement perçues comme des membres légitimes de la nation québécoise. Ce sentiment d'altérité se définit par les interactions qu'elles ont entretenues avec les personnes appartenant au groupe majoritaire. Eva, qui a été citée précédemment, rend compte de ce sentiment d'exclusion en affirmant que ses collègues utilisent l'expression « vous-autres » pour marquer clairement qu'il y a une différence entre elle et « eux » - ceux et celles qui font partie de la majorité, le « Nous ». Philémon, de son côté, exprime son ressenti face à ce traitement différencié réservé aux personnes immigrantes, en soulignant que, lorsqu'un crime est évoqué, les médias ont tendance à spécifier que la personne est une « immigrante ». Ces deux témoignages démontrent

comment certaines personnes immigrantes peuvent se sentir perçues à travers le prisme de leur altérité, plutôt que comme des citoyennes à part entière.

Sulaiman, une personne parrainée originaire d'Afghanistan, exprime un malaise en termes linguistiques, mais aussi sociaux, décrivant comment sa maîtrise imparfaite du français l'expose à un sentiment constant de déficience. Son témoignage fait état du poids de cette pression, qu'il estime ne pas ressentir à l'extérieur du Québec :

I feel like someone is taking my throat because of the language. Whenever I go out of Québec, I feel comfortable because I have the [language], I can speak and people understand. Sometimes, if you go out in Québec and you don't communicate in French, somehow people are not willing to speak English with you, so you feel some deficiency, you are lacking something. Always, you are lacking something. (Sulaiman, personne parrainée 1, entrevue)

L'expérience de Sulaiman illustre concrètement comment les rapports entre groupes majoritaires et minoritaires renforcent cette perception que les personnes immigrantes sont en déficit par rapport à une norme dominante inatteignable. Si Sulaiman peine encore à s'exprimer en français alors qu'il demeure au Québec depuis plusieurs années, c'est notamment parce qu'il a été obligé de travailler immédiatement après son arrivée au Québec pour subvenir aux besoins de sa famille – ses parrainants ne l'ayant pas soutenu financièrement (personne parrainée 1). Cumulant plusieurs emplois et devant s'occuper de quatre (4) enfants, Sulaiman n'a jamais été en mesure de poursuivre ses cours de francisation, malgré sa volonté de le faire.

Ces témoignages mettent en évidence la position de subalternité dans laquelle les personnes parrainées sont placées par rapport aux parrainants issus des groupes majoritaires de la société québécoise. Cette dynamique de subordination ne se limite pas à une dimension symbolique : elle a également des répercussions concrètes sur la manière dont les personnes parrainées se perçoivent elles-mêmes et sur la façon dont elles sont perçues par leurs parrainants. En conséquence, cette perception contribue à renforcer leur marginalisation au sein de la société québécoise.

3.2.2 Le durcissement des politiques d'immigration humanitaire : le cas du parrainage collectif

Le Québec connaît un durcissement progressif de ses politiques d'immigration humanitaire depuis 2017 qui s'est traduit par des changements importants dans les modalités du PPCR (Garnier et Labman, 2020). Cette évolution va de pair avec une rhétorique populaire qui tend à percevoir ce type d'immigration non pas comme faisant partie d'une « tradition humanitaire », mais plutôt comme un fardeau, une « épine dans son pied » comme l'a décrit Fabrice, un professionnel oeuvrant pour un organisme de parrainage (professionnel 7). De tels discours, lorsqu'ils sont employés par des institutions publiques s'inscrivent dans une logique plus large de gestion de l'immigration, où la productivité économique et la protection des ressources internes prennent le pas sur les impératifs humanitaires et de solidarité internationale pour la protection des personnes réfugiées (Forcier, 2019; Dauvergne, 2016; OIM, 2018). Il s'avère que les personnes réfugiées et demandeuses d'asile sont souvent considérées comme moins capables de contribuer à l'économie et nécessitant davantage de soutien de la part de l'État pour s'intégrer. Cette perception sert à justifier les obstacles et les restrictions imposés, limitant ainsi les opportunités d'immigration pour ces catégories spécifiques de profils migratoires.

Lors des entretiens réalisés avec des professionnel-le-s de la réinstallation au Québec, ils ont été nombreux à constater un virage notoire dans la manière de concevoir le parrainage collectif avec l'arrivée de la CAQ au pouvoir en 2018. Alors qu'il ne s'agissait pas du sujet principal des entrevues avec cette catégorie de répondants, l'emphasis récurrente qui a été mise sur ces changements durant les entretiens révèle qu'il faut y accorder une attention particulière dans l'analyse des expériences de parrainage au Québec. Les pages qui suivent présentent la thèse voulant que les changements administratifs qui ont été opérés par le gouvernement caquiste depuis son élection ont considérablement transformé l'expérience des personnes qui participent au programme de parrainage collectif. Pour comprendre cette dynamique, il est crucial de rappeler la singularité du statut du Québec dans le cadre fédéral canadien et le partage des compétences en matière d'immigration.

En tant que seule province à majorité francophone, le Québec bénéficie d'une autonomie significative en matière d'immigration et d'intégration, notamment pour protéger son identité linguistique et culturelle, un phénomène que certains théoriciens identifient comme une forme de « nationalisme minoritaire » (Keating, 1996). L'Accord Canada-Québec sur l'immigration de 1991 a formalisé cette séparation des pouvoirs, conférant à la province le contrôle de l'admission des personnes immigrantes et la gestion des fonds fédéraux alloués à leur intégration. Bien que l'immigration humanitaire demeure une prérogative partagée avec le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du statut de réfugié, le Québec opère son propre programme de parrainage collectif depuis 1997 et gère de façon autonome plusieurs aspects de sa mise en œuvre (Gouvernement du Québec, 2010). Le Québec est d'ailleurs la seule province canadienne à avoir son propre programme de parrainage. Le tableau ci-dessous récapitule certaines des grandes différences entre les deux programmes de parrainage (québécois et fédéral)¹⁶.

Tableau 1 : Principales différences entre le programme de parrainage collectif québécois (PPCR) et le programme de parrainage privé fédéral (PPPR)

Dimensions	Programme de parrainage collectif (Québec)	Programme de parrainage privé (Canada hors Québec)
Qui gère le programme ?	Géré par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	Géré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à l'échelle fédérale.
Répartition des responsabilités provincial / fédéral	Autonomie significative : le Québec décide du nombre de parrainages collectifs et gère son propre programme.	Géré exclusivement au niveau fédéral avec un rôle uniforme pour les provinces.
	Le Québec, via le MIFI, gère les services d'intégration et l'accompagnement sur son territoire, sélectionne et détermine l'admissibilité des parrainants, mais IRCC	

¹⁶ Tableau élaboré par l'autrice sur la base de ses analyses et des données disponibles en octobre 2024. Ces informations sont susceptibles de ne plus être valables en raison de changements survenus après cette date.

	est responsable de déterminer si les personnes parrainées sont admissibles.	
Quotas / seuils	Quotas imposés pour le nombre de dossiers acceptés chaque année (825 demandes en 2024 au total). Différents quotas selon la catégorie de parrainants.	Pas de quotas aussi stricts à l'échelle nationale, mais des limitations de capacité pour certains types d'entente.
	Quotas plus élevés pour les parrainages hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).	Pas de quotas régionaux spécifiques.
Processus de soumission des demandes	Système de tirage au sort depuis 2022.	Possibilité de soumettre des demandes à tout moment, en date de 2024.
Qui peut parrainer ?	Parrainage possible par des groupes de 2 à 5 personnes physiques; et par des organismes (personnes morales) expérimentés ou non.	Parrainage possible par des groupes de 5 personnes physiques, des organismes (répondants communautaires) et des organisations signataires d'entente de parrainage (SEP).
Critères d'admissibilité des parrainants (Groupe de 2 à 5 et groupe de 5 et plus)	Groupe de 2 à 5 : Évaluation est essentiellement axée sur la capacité financière individuelle des parrainants.	Groupe de 5 personnes et plus : Les aspects financiers et non-financiers sont évalués.
	Personne morale : Doit prouver sa capacité financière et respecter certaines obligations.	Personne morale : Peut fournir la preuve que le groupe dispose des fonds équivalents ou supérieurs au minimum requis dans un compte en fidéicommis. Doit également respecter d'autres critères.
Qui peut être parrainé-e ?	Réfugié-e-s selon la Convention, mais la preuve du statut de réfugié n'est pas requise pour soumettre une demande.	Réfugié-e-s selon la Convention disposant d'une preuve du statut de réfugié (fournie par le HCR ou un État).

Soutien gouvernemental offert aux groupes de parrainage	Pas d'équivalent du PFPR ¹⁷ . Certaines formations sont dispensées par la TCRI, mais sont méconnues et ne sont pas obligatoires.	Programme du PFPR. Formation obligatoire dans certains cas ¹⁸ .
	Pas d'équivalent du RDBV ¹⁹ .	Existence du programme RDBV qui permet un partage de responsabilités entre les parrainants et le gouvernement.
Accessibilité du programme	Accès limité par les quotas et les périodes de soumission fermées après l'atteinte des plafonds.	Accès plus large : en date de 2024 les parrainants peuvent soumettre des demandes à tout moment, en fonction des capacités d'accueil.

Note : les informations présentées dans ce tableau sont valides en date de 2024.

De manière générale, on constate que le programme québécois est moins accessible en raison des quotas restreints dans toutes les catégories et le processus de soumission des demandes sous forme de tirage au sort, tandis que le programme fédéral offre plus de flexibilité. Par ailleurs, les groupes de parrainage à l'extérieur du Québec bénéficient également d'un meilleur soutien via le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR). Administré par le *Catholic Crosscultural Services* (CCS), un organisme sans but lucratif et financé par IRCC, le PFPR est la référence le parrainage privé et offre de la formation, des outils et du soutien personnalisé aux groupes de parrainage. L'équivalent du PFPR n'existe pas au Québec. La question de la formation fait l'objet d'une sous-section du chapitre 4 puisqu'il s'agit d'un élément ayant des impacts importants sur les relations parrainants-parrainé-e-s.

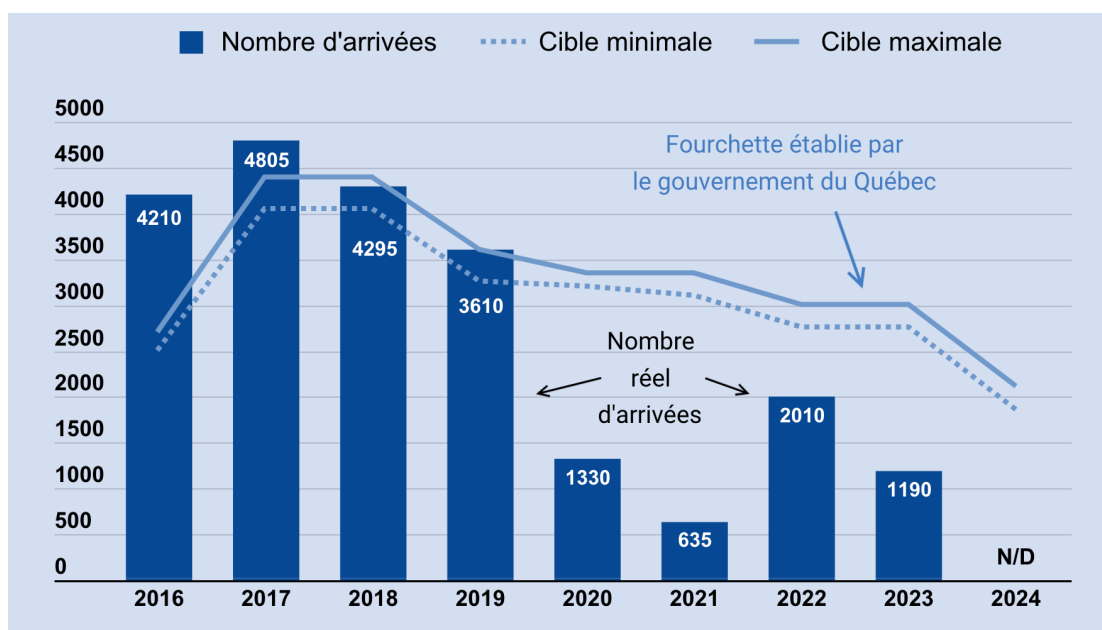
¹⁷ Le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR) mieux connu sous l'acronyme anglais RSTP est un programme de formation extensif pour les groupes de parrainages à l'extérieur du Québec.

¹⁸ Les répondants qui signent la demande de parrainage de réfugié-e-s dans le cadre du programme de parrainage spécial destiné aux ressortissant-e-s afghan-e-s doivent participer à une formation obligatoire offerte par le PFPR (RSTP, s.d.).

¹⁹ Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) permet à des groupes de parrainants issus de la collectivité avec l'aide d'un soutien financier du gouvernement fédéral permettant de couvrir les frais d'installation pour une période de 6 mois. Voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/parrainer-refugie/programme-parrainage-prive/programme-mixte-bureau-visa.html>.

Les politiques récentes du gouvernement québécois ont eu des impacts directs sur le nombre d'admissions des personnes réfugiées au Québec et témoignent d'une volonté manifeste de réduire les seuils d'immigration humanitaire. Le graphique ci-bas rend compte du déclin du nombre d'arrivées des personnes réfugiées parrainées ces dernières années et l'incapacité du Québec à atteindre les cibles fixées.

Graphique 2 : Différences entre les cibles et les arrivées de personnes réfugiées parrainées au Québec de 2016 à 2023



Source : Van Haren et Colon, 2024

Comme l'expliquent Ian Van Haren et Sandra Colon (2024) : « La baisse des cibles du Québec et son incapacité à les atteindre contrastent avec le reste du pays, où les objectifs ont non seulement été augmentés, mais aussi été atteints. ». Le Québec est d'ailleurs la province canadienne affichant le plus bas taux de réinstallation de personnes réfugiées par habitant ²⁰ (Van Haren et Colon, 2024).

Parmi les éléments qui témoignent de cette volonté de l'État québécois de réduire l'accessibilité au programme de parrainage collectif et qui ont eu une incidence directe sur le nombre de personnes parrainées, on note d'importants changements apportés au processus de soumission des demandes. Celui-ci s'est complexifié depuis 2017, avec

²⁰ Voir le graphique de Robert Falconer réalisé à partir des données ouvertes d'IRCC en 2024 : <https://x.com/RobbFalconer/status/1757867894669525199/photo/1>.

une stricte limitation du nombre de demandes acceptées chaque année (Garnier et Labman, 2020). Les quotas instaurés, déjà mis en place avant l'arrivée de la CAQ au pouvoir, se sont maintenus. Imposer des quotas est une mesure restrictive et contraignante puisque les personnes souhaitant déposer des demandes de parrainage ne peuvent pas le faire au moment où elles le désirent. Au Québec, les parrainants doivent attendre la réouverture de la période de soumission des demandes, car une fois que les plafonds sont atteints, le programme reste fermé pour une période indéterminée, ce qui amène beaucoup d'incertitude.

En 2018 et 2020, lorsque le programme fonctionnait sous la logique de « premier arrivé, premier servi », cela a mené à de longues files d'attente devant les bureaux du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) à Montréal, avec des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs jours²¹. Targué de « chaotique » par plusieurs, ce processus de soumission a créé d'importantes iniquités au sein des groupes de parrainage et a généré de la concurrence entre ceux-ci, dénaturant du même coup la vocation « humanitaire » du programme de parrainage collectif (Elkouri, 2020; Parent-Chartier, Santamaria et Van Haren, 2022). Des allégations de corruption, d'extorsion et de fraude ont été révélées, ce qui a mené à la suspension temporaire du programme en 2020 (Garnier et Labman, 2020).

En 2018 et 2020, puisque les demandes devaient être impérativement soumises par des services privés de messagerie, des parrainants ont dû dépenser des sommes considérables pour assurer le dépôt de leur demande puisque des compagnies ont saisi l'occasion pour gonfler leur prix. À chaque réouverture de programme, les quotas ont été atteints en quelques heures, laissant peu de place pour de nouvelles demandes et augmentant la pression sur les organismes de parrainage. Ces derniers se sont vus parfois contraints de faire des choix déchirants parmi les dossiers à soumettre, notamment lorsque des familles sont divisées en plusieurs dossiers en raison des contraintes administratives. Marc, un professionnel ayant œuvré au sein d'un organisme de référence pour personnes immigrantes, témoigne que son rôle a été

²¹ Voir l'article « Réfugiés : plusieurs jours en file pour faire accepter une demande de parrainage » paru le 20 janvier 2020 dans le journal Métro : <https://journalmetro.com/actualites/national/2413147/refugies-des-journees-en-file-pour-faire-accepter-une-demande-de-parrainage/>.

profondément dénaturé par la nécessité de devoir trancher entre différentes familles. Il assimile cette responsabilité à une forme de pouvoir de vie ou de mort (professionnel 2).

Cela dit, en cohérence avec la stratégie de régionalisation de l'immigration mise en œuvre par la CAQ, des quotas, qui favorisent le parrainage hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont été introduits. Cependant, ces quotas spécifiques n'ont pas été atteints, et les places non utilisées ne sont pas redistribuées aux groupes de parrainage basés dans la CMM, exacerbant ainsi le sentiment que le gouvernement cherche à limiter le nombre de parrainages sur son territoire (voir tableau ci-bas).

Tableau 2 : Répartition du nombre de demandes par type de garant

	2021-2022 Plafond par regroupement de catégories	2021-2022 Minimum de demandes par garant	2021-2022 Maximum de demandes par garant	2019-2020 Plafond par catégorie	2019-2020 Maximum de demandes par garant	2019-2020 Demandes transmises	2019-2020 Garants ayant transmis des demandes
Expérimenté hors Montréal (CMM) (ES)	200	1	30	200	40	169	6
Régulier hors Montréal (CMM) (RS)		0	15	100	10	41	8
Expérimenté Montréal (CMM) (E)	200	1	20	150	30	147	5
Régulier Montréal (CMM) (R)		0	10	200	10	331	25
Groupes de 2 à 5	425	0	2	100	2	549	S.O.
TOTAL	825			750		1237	

Source tableau : MIFI, 2021

Depuis la réouverture du programme en 2022, le système de soumission s'effectue par tirage au sort, un changement recommandé par la Protectrice du citoyen pour assurer l'équité du processus à la lumière des problèmes qui étaient survenus lors de la soumission des demandes en 2018 et en 2020 (Protectrice du citoyen, 2022). Cependant, ce système a lui aussi suscité de vives critiques de la part de la société civile

(Parent-Chartier, Santamaria et Van Haren, 2022). La réduction d'un processus d'immigration humanitaire à une question de hasard est perçue comme inhumaine et déconnectée des réalités vécues par les familles réfugiées. Le risque de séparation des familles et l'incertitude constante pour les parrainants aggravent le stress et l'injustice ressentis (Gervais, 2022). Des familles peuvent être séparées par ce système, car certains membres sont traités dans des dossiers séparément (par exemple, les enfants de plus de 22 ans). Ainsi, il est possible que le dossier d'un membre de la famille soit accepté, tandis que ceux des autres membres qui l'accompagnent soient rejetés. Une telle situation peut générer de traumatismes émotionnels profonds pour les familles et reflète une violence structurelle exercée par les institutions étatiques, où les normes bureaucratiques priment sur les considérations humaines. Sulaiman, une personne parrainée originaire de l'Afghanistan, partage que son épouse vit très difficilement l'impossibilité de retrouver sa sœur et les enfants de celle-ci. Bien qu'un groupe de parrainants ait accepté de parrainer ces derniers, la séparation est d'autant plus pénible que leur demande n'a pas été retenue lors des précédents tirages au sort. Cette situation a un profond impact émotionnel sur son épouse, ce qui affecte également leurs enfants, troublés de voir leur mère dans un tel état (Sulaiman, personne parrainée 1).

On peut établir des liens avec ce que Catherine Schmidt et ses collègues (2023 : 4891) appellent de la « violence bureaucratique », soit : un processus où des décisions arbitraires, justifiées par des mécanismes administratifs qui : « engendrent des préjudices légitimés par des règles et des règlements, et facilités par des systèmes qui transforment les êtres humains en dossiers, souvent en écartant la notion de responsabilité ». Les parrainants, de même que les personnes parrainées se trouvent alors pris au piège de procédures qu'ils et elles ne peuvent contourner ou influencer, et les soumettent à une logique de hasard, renforçant ainsi leur sentiment de précarité et d'impuissance (Geoffrion, 2021). Ce système réduit la possibilité d'accéder à une protection humanitaire à un simple facteur de chance, sans tenir compte de la précarité dans laquelle se trouve les personnes réfugiées ni du fait que leurs parrainants sont prêts à les accueillir et disposent des moyens pour le faire dès que la demande est déposée.

De tels dispositifs bureaucratiques peuvent réitérer des logiques coloniales de contrôle et de destruction des liens familiaux et communautaires pour des groupes subalternes qui sont perçus comme étant « *less than/* moins que » les personnes appartenant aux groupes dominants. Le concept de colonialité du pouvoir (Quijano, 2007) peut être invoqué ici pour démontrer l'injustice d'un tel traitement qui ne serait sans doute pas acceptable pour d'autres personnes qui sont avantagées dans les hiérarchies sociales et raciales. Ainsi, ces pratiques administratives ne sont pas seulement des outils de gestion migratoire, elles incarnent une forme de violence symbolique et structurelle qui renforce les inégalités systémiques entre certains groupes.

3.3 Conclusion

Ce chapitre examine diverses dimensions des contextes canadien et québécois afin de mieux comprendre le cadre dans lequel se développent les relations entre parrainants et parrainé-e-s, tout en mettant en lumière les dynamiques culturelles, sociales, politiques et historiques qui les sous-tendent. Sans prétendre que l'analyse soit exhaustive, les éléments abordés dans ce chapitre ont été sélectionnés en fonction du cadre théorique adopté, notamment les perspectives postcoloniales, puisque celles-ci s'intéressent à la manière dont les systèmes de domination continuent d'exister formellement ou symboliquement dans les sociétés modernes. En outre, l'emphasis est mise sur les éléments qui sont ressortis de l'analyse des données provenant des entretiens. Ainsi, ce chapitre pose les bases pour une compréhension contextuelle de la relation entre parrainants et parrainé-e-s, tout en identifiant les éléments structurels qui constituent des obstacles au processus de cointégration entre ces deux parties.

Premièrement, il est démontré comment des récits idéalisés sont profondément ancrés dans l'imaginaire collectif canadien et peuvent influencer à la fois les attentes, les perceptions et les dynamiques relationnelles des acteurs impliqués dans le parrainage. Ces mythes, qu'il s'agisse de l'image du Canada comme terre d'accueil ou de leader humanitaire, jouent un rôle déterminant dans la manière dont les individus se positionnent et interprètent leurs rôles respectifs dans le cadre du parrainage collectif. Cependant, ces récits idéalisés et simplistes, en apparence neutres et

bienveillants, masquent des réalités structurelles marquées par des inégalités profondes qui perpétuent des hiérarchies raciales et sociales. Les discours dominants, en invisibilisant les discriminations systémiques et les dynamiques coloniales toujours présentes, renforcent les positions de pouvoir des groupes majoritaires tout en marginalisant davantage les populations réfugiées et racisées. Ainsi, cela entrave le processus de cointégration entre parrainants et parrainé-e-s, car ces récits nuisent à l'émergence d'un contre-discours capable de rééquilibrer les relations et de contester les dynamiques de pouvoir sous-jacentes.

Deuxièmement, il s'avère que le contexte québécois apporte une complexité supplémentaire, puisqu'il est traversé par des tensions identitaires liées à la langue, à la laïcité et au nationalisme. Ces particularités se traduisent par des exigences accrues pour les personnes parrainées, perçues comme devant s'adapter aux normes dominantes pour être acceptées. Les récits identitaires propres au Québec, tout en valorisant l'intégration linguistique et culturelle, placent souvent les parrainé-e-s dans une position de « subalternité », où ils et elles doivent prouver leur valeur tout en faisant face à des attentes souvent irréalistes de la part de leurs parrainants. Cela se traduit notamment par un sentiment de ne pas faire partie du « Nous », de se sentir perpétuellement déficitaire, et ce peu importe le nombre d'années passées au Québec et de l'accès à la citoyenneté canadienne.

À ces éléments s'ajoutent les obstacles institutionnels et administratifs propres au programme québécois de parrainage collectif. Les réformes récentes, marquées par un durcissement des politiques d'immigration humanitaire et fortement dénoncées par les professionnel-le-s du parrainage interrogé-e-s, renforcent l'incertitude et le stress tant pour les parrainants que pour les parrainé-e-s. Ces dispositifs, en instituant des quotas rigides et un système de tirage au sort, peuvent être comparés à une forme de « violence bureaucratique » fragilisant les liens familiaux et communautaires, tout en exacerbant les inégalités systémiques et en dénaturant la portée humanitaire du PPCR.

Chap. 4 : Les modalités du programme de parrainage collectif à l'origine de relations inégalitaires

Bien que l'essentiel de l'expérience du parrainage se produise dans la sphère privée et que les acteurs et actrices engagé-e-s dans le parrainage disposent d'une certaine latitude par rapport au contrôle étatique, le MIFI demeure en contrôle de plusieurs paramètres en étant l'institution responsable d'administrer et de définir les modalités de la mise en œuvre du programme sur le territoire québécois. Un cadre théorique postcolonial insiste sur l'importance d'analyser le contexte « macro » pour identifier les facteurs politiques et historiques qui influencent les relations de pouvoir au niveau interpersonnel ou « micro » (Yuval-Davis, 2015). Le chapitre précédent s'est penché sur les cadres contextuels spécifiques du Canada et du Québec pour mieux situer le programme de parrainage collectif des personnes réfugiées dans son environnement sociopolitique et historique. Dans ce chapitre, il s'agit d'examiner la mise en œuvre concrète du programme provincial pour comprendre les impacts de ces modalités sur les dynamiques relationnelles. L'objectif est de démontrer que les inégalités relationnelles entre parrainants et parrainé-e-s ne résultent pas uniquement des intentions individuelles ou des ressources déployées par les parrainants et parrainé-e-s, mais qu'elles sont liées, en partie, à la structure même du programme.

4.1 Quand parrainer rime avec pouvoir

Plusieurs théoricien-ne-s critiques du langage ont démontré comment le choix des mots peut servir d'outil de reproduction et de légitimation des rapports de pouvoir. Cette réflexion s'applique également aux termes employés dans le contexte du parrainage, où certains mots influencent la manière dont les relations entre les parrainants et les parrainé-e-s sont perçues et vécues. Notamment, l'utilisation par le MIFI de la notion de « garant » pour désigner les parrainants illustre ce phénomène en imposant une vision hiérarchisée de la relation parrainant-parrainé-e.

Sur la page web officielle du programme de parrainage collectif québécois, le rôle des parrainants est résumé ainsi :

En tant que garant, vous aurez des responsabilités et des obligations à respecter pour toute la durée de votre engagement. Vous devrez

notamment subvenir aux besoins essentiels des personnes réfugiées et leur fournir l'accompagnement nécessaire dans leurs démarches d'intégration. (Gouvernement du Québec, 2023a)

Ce passage tend à indiquer que le rôle officiel conféré aux parrainants à titre de « garants » des personnes parrainées est essentiellement un rôle d'aidant et de prestataire de ressources/services. En évoquant la durée de l'engagement (un an), le gouvernement formalise la relation qui lie le parrainant à la ou les personne-s parrainée-s.

Outre cette définition officielle du rôle des parrainants en tant que garants, très peu de détails sont donnés pour préciser davantage ce que cela implique concrètement. Cela veut dire que ce rôle peut être interprété de maintes façons et c'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé les entretiens avec les parrainants et les personnes parrainées. Malgré le manque de clarté, on comprend tout de même que l'entièreté des responsabilités du parrainage repose sur les parrainants, puisque le rôle des personnes parrainées n'est tout simplement pas abordé ni dans cette définition, ni ailleurs sur la page officielle du PPCR sur le site du MIFI. Cette interprétation des rôles et des responsabilités des parties prenantes au parrainage a des répercussions sur les pratiques. Fabrice explique que l'organisme pour lequel il travaille ne signe aucune entente de parrainage avec les personnes parrainées. L'entente officielle est uniquement signée avec les co-garants, c'est-à-dire les parrainants. Pour justifier cette manière de procéder, Fabrice explique que si les personnes parrainées ne signent pas d'entente c'est : « parce qu'[elles] n'ont pas de responsabilités envers nous. Ils sont bénéficiaires du service. Ils n'ont aucune responsabilité légale. Mais il ne faudrait pas qu'ils en aient non plus » (professionnel 7).

Dans les perspectives féministes, la notion de silence se révèle particulièrement pertinente pour mettre en lumière comment l'omission de certaines personnes ou de certains enjeux peut constituer une forme de déni de participation, en particulier dans le cadre de relations inégalitaires (Parpart et Parashar, 2019). Ce silence sur le rôle des personnes parrainées dans la relation de parrainage est important puisque ces dernières se retrouvent inévitablement dans la position de celles qui sont sous la responsabilité de leurs garants, ce qui les place dans un rôle de bénéficiaires passives. Dès lors le parrainage produit une dynamique d'aide unidirectionnelle qui infuse une

stricte dichotomie entre la personne qui aide (le parrainant) et celle qui est aidée (la personne parrainée). Ce rapport binaire entre aidant et aidé-e cantonne les personnes parrainées à une position où leur agentivité et leurs contributions potentielles sont plus aisément invisibilisées par leurs parrainants. À cet effet, Pascaline, une jeune femme parrainée par un comité universitaire raconte qu'on lui a refusé la possibilité de s'engager à titre de membre active de son comité de parrainage sous prétexte qu'elle n'était pas assez qualifiée. Selon elle, ce refus s'explique du fait que son comité de parrainage ne la considérait que comme bénéficiaire et non comme une personne détenant les capacités et les compétences requise pour participer aux prises de décision du comité. Cette situation a engendré beaucoup de frustration chez elle et a pu contribuer à la distance qui s'est installée entre elle et les membres du comité au fil du parrainage (personne parrainée 3).

C'est dans ce manque d'attention au rôle que devraient jouer les personnes parrainées que réside l'un des aspects fondamentaux de la relation qui est initiée entre celle-ci et leurs parrainants. Ce rapport binaire entre aidant et aidé-e peut compromettre l'établissement de relations égalitaires entre parrainants et parrainé-e-s puisque le parrainant se retrouve en position de pouvoir, tandis que les personnes parrainées se retrouvent en position de dépendance. De surcroît, le paternalisme latent d'une telle vision des relations parrainants-parrainé-e-s nuit au processus de cointégration qui nécessite une responsabilisation partagée et un échange réciproque entre les deux parties.

4.1.1 Des pouvoirs arbitraires et discrétionnaires aux parrainants : le « péché originel » ?

Le déséquilibre de pouvoirs entre parrainants et parrainé-e-s s'inscrit dans la structure institutionnelle même du programme. L'analyse met en évidence l'émergence d'une forme de vulnérabilité programmée des personnes parrainées vis-à-vis leurs parrainants, découlant directement de la manière dont le programme de parrainage est pensé et est structuré par les autorités étatiques responsables de son administration. En ce sens, la vulnérabilité des personnes parrainées n'est pas uniquement accidentelle ou contextuelle ; elle découle des modalités spécifiques de

mise en œuvre du parrainage, lesquelles façonnent les relations entre les différentes parties. En particulier, les rôles et les responsabilités que confient les autorités étatiques aux parrainants viennent inévitablement créer un déséquilibre de pouvoir dans la relation.

La plupart du temps, les parrainants ne réalisent pas pleinement la position de pouvoir qu'ils occupent dans leurs relations avec les personnes parrainées. Lors des entretiens réalisés, peu de parrainants ont évoqué explicitement leur position de pouvoir vis-à-vis des parrainé-e-s, sauf dans le cas de quatre marraines (n=14). Parmi celles-ci, trois d'entre elles étaient les plus jeunes de l'échantillon et elles avaient aussi en commun d'avoir réalisé leur parrainage en partenariat avec un organisme expérimenté, l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC). Il est intéressant de constater que l'EUMC a l'habitude d'offrir de la formation sur les enjeux éthiques et les relations de pouvoir dans le parrainage aux parrainants (Élise, professionnelle 6).

La plupart des pouvoirs octroyés aux parrainants sont arbitraires du fait qu'ils leur permettent d'agir selon leur bonne (ou moins bonne) volonté. Bien que certaines balises existent pour encadrer le soutien offert, les parrainants ont une grande marge de manœuvre pour intervenir auprès des personnes parrainées. Plusieurs cas rapportés au cours des entretiens ont révélé que les personnes parrainées étaient rarement consultées dans les décisions les concernant directement. Par exemple, des marraines ont choisi le logement ainsi que le secteur où habiteraient les personnes parrainées sans consulter ces dernières, alors qu'il s'agit d'une décision qui a des répercussions importantes sur leur bien-être. Par ailleurs, des personnes étudiantes parrainées par l'EUMC se sont vues imposer le choix de leur programme d'étude universitaire. De plus, dans des cas extrêmes, l'autonomie dont bénéficient les parrainants dans l'exercice de leurs pouvoirs peut mener à des violations des droits des personnes parrainées en toute impunité, telles que le droit à la vie privée. Cela s'est produit notamment lorsque la photo et l'histoire d'une famille parrainée ont circulé sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de levée de fonds, et ce, sans leur consentement, ce qui a fortement déplu à cette famille (Johanne, marraine 14).

Ces cas de figure permettent de constater ce qui était évoqué plus haut, soit que le rôle des personnes parrainées dans la relation est souvent invisibilisé – ce qui

contribue à la négation de leur agentivité. Cela renvoie au concept postcolonial de « subjectivation subalterne » développée par la féministe Gayatri Spivak dans son ouvrage *"Can the Subaltern Speak?"* en 1988. Ce processus se produit lorsque des personnes « subalternes », c'est-à-dire des personnes occupant des positions marginalisées dans les rapports sociaux, sont construites en tant que sujets dominés par les pratiques institutionnelles, ce qui empêche leur reconnaissance en tant qu'actrices de leur vie et efface leurs expériences.

Les parrainants ont également le pouvoir de mettre fin au parrainage avant même que les personnes parrainées soient rendues sur le territoire canadien; annulant du même coup le processus complet de réinstallation de ces personnes. Les parrainants peuvent donc se retirer pour des raisons logistiques (manque de ressources financières, comité dissous, etc.) et/ou personnelles (manque de motivation, désintérêt, conflits/tensions entre les membres du comité ou avec les personnes parrainées, etc.). Selon des professionnel-le-s du milieu de la réinstallation interrogé-e-s à ce sujet lors des entretiens, ce type d'abandon des parrainages se produit de plus en plus en raison des délais de traitement des demandes de parrainage qui ont considérablement augmentés ces dernières années²². Ce pouvoir qu'exercent les parrainants introduit une nouvelle couche d'asymétrie dans leurs relations avec les parrainé-e-s, et ce, avant même l'arrivée de ces dernier-ère-s dans leur société d'accueil. En effet, on peut imaginer que les personnes parrainées, sachant que leurs parrainants peuvent se retirer à tous moments, vont s'assurer de ne pas leur déplaire pour ne pas perdre la possibilité d'être réinstallées.

Les entretiens ont fait ressortir un enjeu éthique de taille mettant en lumière une fois de plus l'asymétrie de pouvoir entre parrainant et parrainé-e et le rapport de dépendance qui caractérisent leurs rapports²³. Il s'agit du pouvoir qu'ont les parrainants de choisir (ou de refuser) d'entreprendre un second parrainage dans le but de réunifier la famille qu'ils ont parrainée avec des membres de leur famille qui eux,

²² Aucune base de données ne permet actuellement de confirmer ou d'infirmer ce constat qui repose sur leurs propres observations. À cet effet, des médias québécois ont récemment rapporté que les délais de traitement des parrainages collectifs au Québec seraient encore plus longs que dans le reste du Canada (Gervais, 2023). On peut donc supposer que les risques d'abandon de parrainage sont appelés à augmenter dans la province.

²³ Voir l'article de Stéfanie Morris et al., 2020 sur les enjeux sous-jacents à la réunification familiale par le biais du parrainage privé des personnes réfugiées.

sont toujours en exil, en attente d'être réinstallés. De telles situations peuvent engendrer une dynamique dont les personnes parrainées peuvent difficilement se soustraire étant donné l'importance de ce qui est en jeu. À cet effet, toutes les personnes parrainées qui ont été rencontrées dans le cadre de cette recherche ont des membres de leur famille qui se trouvent à l'étranger et qui vivent souvent dans des conditions très difficiles. Parce que plusieurs personnes ayant été parrainées ne disposent pas des moyens financiers requis pour parrainer les membres de leur famille par l'entremise du programme de parrainage, il arrive qu'elles demandent à leurs parrainants de les aider à le faire. Face à ce type de demande, les parrainants ne réagissent pas tous et toutes de la même façon.

Les chercheuses Emine Fidan Elcioglu et Tahseen Shams (2023) l'ont constaté, des parrainants utilisent la réunification familiale comme un moyen de faire pression sur les personnes parrainées pour qu'elles se plient à certaines de leurs exigences. Notamment, au cours des entretiens qu'elles ont réalisés, un parrainant a révélé qu'il avait fait comprendre à une personne parrainée par son comité que la réunification familiale avec ses proches ne pourrait être envisagée que si cette dernière cessait « d'être sur l'aide sociale » (Elcioglu et Shams, 2023 : 10). Cette déclaration souligne l'utilisation d'un pouvoir coercitif, où le parrainant dispose de la latitude pour conditionner une démarche aussi essentielle que la réunification familiale. Cet exemple met en évidence l'étendue du pouvoir discrétionnaire et de l'autorité morale dont disposent les parrainants, rendue possible par les prérogatives que leur confère le programme de parrainage.

L'une des marraines rencontrées dans le cadre de cette thèse, Isabelle a décidé d'entreprendre un second parrainage afin de réunir les personnes parrainées avec certains membres de leur famille toujours en exil. Elle raconte que cette décision a été motivée par le constat : « que [les personnes parrainées] ne pourront jamais complètement se stabiliser tant que leur famille ne sera pas ici. » (marraine 1). C'est donc dans cette optique qu'est réalisé ce second parrainage, car Isabelle croit que c'est qu'une fois qu'elles seront réunies avec leurs proches que les personnes parrainées pourront « peut-être se sentir capables d'étudier et de travailler » (Isabelle, marraine 1).

Ces deux cas de figure illustrent à quel point les parrainants peuvent avoir des raisonnements contradictoires. D'un côté il y a ce parrainant qui utilise l'argument de la réunification familiale comme une forme de chantage pour inciter les personnes parrainées à « s'autonomiser » et de l'autre, il y a cette marraine qui voit en la réunification un moyen nécessaire pour que les personnes parrainées puissent être dans de meilleures conditions pour s'autonomiser. Celles et ceux qui subissent les conséquences de ce traitement arbitraire sont inévitablement les personnes parrainées qui doivent se plier à la volonté de leurs parrainants.

Qu'ils soient arbitraires ou discrétionnaires, ces pouvoirs peuvent être particulièrement complexes à gérer puisqu'ils impliquent de grandes responsabilités. Normalement, de tels pouvoirs sont confiés à des professionnel-le-s de la réinstallation en raison de leur complexité et des multiples risques de dérives lorsqu'ils ne sont pas exercés de façon éthique (Lim, 2019). Ulysse, un professionnel ayant travaillé pour une organisation de soutien des personnes immigrantes a d'ailleurs souligné au cours d'un entretien que le « péché originel » du programme de parrainage collectif réside dans le fait qu'il repose avant tout sur la « bonne volonté des parrainants » (Ulysse, professionnel 1). Ceci est problématique à ses yeux, car même dans le cas des professionnel-le-s détenant les compétences pour agir adéquatement (a priori), personne n'est à l'abri de commettre des erreurs susceptibles de nuire aux personnes parrainées.

Il importe de se demander à qui sont confiés ces pouvoirs et quels sont les critères d'admissibilité mis en place par le gouvernement provincial pour déterminer qui sont les personnes pouvant devenir des garants. Contrairement aux initiatives de jumelage interculturel ou de mentorat, parrainer une personne réfugiée dans le cadre du programme de parrainage collectif nécessite de démontrer qu'on détient la capacité financière pour parrainer. Un tel critère s'explique du fait de cette responsabilité qu'ont les parrainants de subvenir aux besoins essentiels des personnes parrainées pendant la durée officielle de leur parrainage (12 mois) – ce qui demande des ressources financières considérables, surtout lorsqu'il est question d'une famille comptant plusieurs membres. Pour procéder à l'évaluation de la capacité financière des parrainants dans le cas des parrainages réalisés par des groupes de 2 à 5, le MIFI a recours à ses propres critères qui sont distincts de ceux qui sont appliqués aux groupes

de parrainage dans le reste du Canada. La capacité financière des parrainants est évaluée sur la base du revenu annuel de chacune des personnes qui signent l’entente de parrainage. L’objectif est de savoir si les parrainants gagnent un revenu suffisamment élevé pour couvrir à la fois les besoins essentiels de leur propre famille et ceux des personnes parrainées²⁴.

Le tableau ci-dessous démontre le montant minimal requis dont chaque parrainant doit disposer pour couvrir les frais relatifs à son propre ménage, selon le nombre de membres que compte son unité familiale (en date d’octobre 2024).

Tableau 2 : Revenu de base minimal pour subvenir aux besoins de la famille des parrainants selon sa composition

Nombre total des membres de votre famille (y compris vous-même)	Revenu annuel requis
1	28 242 \$
2	38 124 \$
3	47 068 \$
4	54 135 \$
5	60 250 \$
Ajoutez 6 115 \$ par personne à charge supplémentaire.	

Source : Gouvernement du Québec, 2024

À ce montant minimal requis, il faut ajouter un montant supplémentaire pour démontrer que le groupe de parrainants sera en mesure de subvenir aux besoins de la (ou des) personne-s parrainée-s. Ce montant est proportionnel au nombre de personnes parrainées et varie en fonction de l’âge de celles-ci. À titre d’exemple, un parrainant qui est marié et ayant à sa charge deux enfants doit avoir un revenu annuel brut de base d’au moins 54 135\$ pour répondre aux besoins de sa propre famille (voir tableau 1). Ensuite, en fonction du nombre de personnes que ce parrainant souhaite parrainer, un autre calcul devra être fait par le MIFI pour déterminer le montant supplémentaire requis.

²⁴ Recevoir une aide financière de dernier recours (aide sociale) disqualifie automatiquement une personne qui souhaiterait être parrainant. Si on ne satisfait pas les exigences minimales requises en termes de capacité financière, le MIFI rejettera automatiquement la demande de parrainage.

Tableau 3 : Montant supplémentaire requis par personne parrainée

Nombre de personnes de 18 ans ou plus	Nombre de personnes de moins de 18 ans	Montant requis de l'ensemble des membres du groupe
0	1	9 776 \$
0	2	15 493 \$

Ajoutez 5 166 \$ par personne de moins de 18 ans supplémentaire.

Source : Gouvernement du Québec, 2024

L'une des grandes différences entre le programme de parrainage collectif au Québec et le programme de parrainage privé dans le reste du Canada est que les groupes de 2 à 5 personnes du Québec ne peuvent pas effectuer une levée de fonds pour démontrer qu'ils ont les fonds requis pour parrainer. Ils n'ont pas non plus l'obligation de démontrer au gouvernement qu'une certaine somme a déjà été accumulée en prévision du parrainage, comme c'est possible de le faire dans le reste du Canada. Cette différence significative pourrait faire l'objet de recherches approfondies pour déterminer si le financement du parrainage à partir des revenus personnels des parrainants a des impacts sur la conduite des parrainages, notamment si cela est susceptible de renforcer leur quête de pouvoir ou d'influence dans la relation avec les personnes parrainées.

D'autre part, dans la demande d'engagement qui est transmise au MIFI, très peu d'emphasis est mise sur les motivations des parrainants à entreprendre un parrainage, ni sur leurs compétences ou leurs connaissances en lien avec la réinstallation. À ce titre, une professionnelle d'un organisme de parrainage à Montréal critique cette focalisation excessive sur la capacité financière des parrainants, particulièrement en ce qui concerne les groupes de 2 à 5 personnes (Elena, professionnelle 10). Selon Elena, le MIFI devrait davantage s'intéresser au profil des parrainants pour déterminer s'ils sont aptes à prodiguer un accompagnement de qualité aux personnes parrainées. Elle n'hésite pas à montrer son indignation face aux limites des critères d'admissibilité actuels en affirmant que : « Tu peux être terroriste, mais si ton dossier financier est parfait tu peux parrainer » (Elena, professionnelle 10).

Au-delà de la question de savoir qui peut devenir parrainant, il est tout aussi essentiel de s'interroger sur le profil des personnes pouvant être parrainées. Ces

dernières, en raison de parcours souvent marqués par des expériences traumatiques, arrivent au Québec dans un moment charnière de leur vie, caractérisé par une vulnérabilité accrue (Hynie, 2018a). Cette situation les expose davantage aux discriminations et aux abus de pouvoir potentiels exercés par leurs parrainants, renforçant ainsi les inégalités au sein de cette relation asymétrique.

Par ailleurs, le profil socioéconomique et démographique des parrainants joue un rôle central dans cette asymétrie relationnelle, en particulier dans le cadre des parrainages effectués par des inconnu-e-s. Contrairement aux parrainages entre proches, où les parrainants et les parrainé-e-s partagent souvent des caractéristiques identitaires telles que l'origine ethnique ou l'appartenance religieuse, les parrainages d'inconnu-e-s sont la plupart du temps marqués par une distance socioculturelle et économique plus prononcée.

Selon un portrait démographique effectué par la chercheuse Audrey Macklin et ses collègues (2018) dans le cadre d'une étude s'intéressant aux parrainages de Syrien-ne-s effectués hors Québec, la plupart des parrainants sont des femmes, de plus de 50 ans, blanches et dont le revenu annuel moyen dépasse 100 000\$. Bien qu'une telle étude n'existe pas dans le contexte québécois, il est plausible de penser que le profil des parrainants qui parrainent des inconnu-e-s est relativement similaire au Québec – c'est d'ailleurs ce que je constate en fonction de ma propre expérience dans ce contexte depuis 2015 et en me basant sur l'échantillon de parrainants interviewés dans le cadre de cette étude. Dès lors, les personnes qui parrainent des inconnu-e-s sont majoritairement issues des classes privilégiées et appartiennent pour la plupart au groupe ethnique majoritaire du Québec, soit des personnes blanches. Cette disparité de statut socioéconomique et racial entre parrainants et parrainé-e-s crée un terrain propice à l'amplification des inégalités relationnelles.

À cet effet, les propos de Pierre, une personne parrainée par des inconnu-e-s avant de parrainer à son tour des membres de sa famille, permettent d'illustrer ces nuances entre le parrainage d'inconnu-e-s et ceux effectué-e-s par des proches. Pierre souligne que même au sein d'une famille partageant des références culturelles et un parcours similaire, des tensions et des conflits de pouvoir peuvent émerger. En faisant référence au parrainage des membres de sa famille par l'entremise du programme de parrainage collectif, Pierre raconte :

Quand [mes frères] sont arrivés, c'était en 2017. Moi j'étais déjà ici depuis 2013, donc 4 ans. Il y avait donc une certaine mentalité que moi j'avais et qu'eux, n'avaient pas. Il y avait déjà aussi [...] un certain conflit de valeur et de pouvoir entre moi et mes propres frères. (Pierre, personne parrainée 5)

Pierre met en lumière une dynamique de pouvoir intrinsèque au rôle de parrainant, même dans le contexte familial. Il ajoute : « Si ça peut arriver avec mes frères, comprenez que ce n'est pas facile entre parrains et parrainé-e-s. » (Pierre, personne parrainée 5). Ses propos font échos à ceux de James, un professionnel qui a soutenu de nombreux groupes de parrainage à Montréal. Celui-ci remarque que : « [...] même le fait de le parrainer son fils, son frère, sa sœur, il y a des tensions. Il y a des difficultés. Il y a des bris de parrainage qui arrivent et ça, avec des personnes qu'on aime, des gens qu'on connaît toute notre vie. » (James, professionnel 4).

Ces témoignages mettent en évidence la complexité des relations de parrainage, même lorsque celles-ci concernent des membres de la même famille. Cependant, comme le souligne Pierre plus loin dans son entretien lorsqu'il réfléchit à son propre parrainage par des inconnu-e-s, être parrainé par des personnes n'ayant pas vécu « l'expérience de réfugié-e » et dont le bagage socioculturel est différent crée des rapports inégaux qui, selon lui, sont insurmontables pendant la durée du parrainage. C'est un obstacle supplémentaire avec lequel doivent composer les personnes parrainées par des inconnu-e-s. Son analyse des rapports entre parrainants et parrainé-e-s racialisé-e-s différemment et qui n'ont pas fait l'expérience de l'exil résonne avec celle d'un autre professionnel travaillant pour un organisme de parrainage. Celui-ci estime que le « lien hiérarchique » qui existe entre parrainants et parrainé-e-s : « se fait plus sentir quand ce n'est pas un membre de la famille. » (Fabrice, professionnel 7). Selon lui, c'est d'ailleurs en raison de ce lien hiérarchique plus prononcé que les groupes de parrainage d'inconnu-e-s doivent être accompagnés de façon plus soutenue par des professionnel-le-s, car les risques de dérives sont exacerbés.

4.1.2 La responsabilité financière : un enjeu de taille

Être responsables financièrement des personnes parrainées donne aux parrainants un droit de regard sur la manière dont les sommes allouées sont dépensées par les premières. Cet aspect du parrainage, qu'on ne retrouve pas dans les initiatives de jumelage interculturel et de mentorat par exemple, impacte singulièrement le fondement de la relation entre parrainant/parrainé-e. Les entrevues ont permis de constater que la gestion des ressources financières des personnes parrainées était un des éléments ayant occasionné le plus de tensions entre parrainants et parrainé-e-s, précisément dans les cas où les parrainants contrôlaient étroitement la manière dont la ou les personnes parrainées dépensaient les sommes qui leur étaient allouées.

Ahmed, un parrainant de la région de Montréal, contrôlait strictement les dépenses de la personne parrainée en exigeant des factures pour chaque dépense, justifiant cette démarche par une croyance selon laquelle les personnes venant de camps de réfugié-e-s seraient incapables de gérer leur propre budget (parrain 2). Il explique :

Son argent de poche, [la personne parrainée] voulait le gérer toute seule. Moi ça, bien sûr, ça pose un problème. Ce que je sais c'est que si tu arrives d'un camp de réfugié-e-s, dans un pays comme le Canada, tu ne peux pas gérer ton budget toute seule sans aucune aide, sans conseil, c'est vraiment difficile. (Ahmed, parrainant 2)

L'approche préconisée par Ahmed a engendré de vives tensions entre la personne parrainée et son comité de parrainage, en raison de l'exigence imposée à cette dernière de fournir des factures pour chacun de ses achats. Cette pratique a instauré un climat de méfiance entre les deux parties, renforçant la dynamique de contrôle. Ahmed justifie cette stricte surveillance des dépenses en s'appuyant sur une vision stéréotypée des personnes réfugiées, une perception qui tend à nier leur agentivité ainsi que leurs capacités à prendre des décisions autonomes.

Bien qu'il soit vrai que les personnes nouvellement arrivées au Québec peuvent avoir besoin d'un accompagnement adapté pour gérer leur budget, lorsque la personne parrainée exprime ouvertement son inconfort face aux méthodes employées

par le comité, comme cela fut le cas ici, cela soulève un problème qui exige une remise en question des pratiques de parrainage.

Cet exemple résonne particulièrement avec les propos du journaliste Jordan Flaherty dans son essai « *No More Heroes* » lorsqu'il évoque la posture du sauveur adoptée par certaines personnes œuvrant dans le milieu de la coopération internationale :

La mentalité du sauveur signifie que vous souhaitez aider les autres, mais n'êtes pas ouvert aux conseils de ceux que vous souhaitez aider. [...] Le sauveur veut toujours diriger, jamais suivre. Lorsque les personnes qu'ils ont choisies de sauver leur disent qu'ils ne sont pas en train d'aider, ils pensent que ces personnes se trompent. C'est presque considéré comme une preuve qu'elles ont besoin de plus d'aide. (2016 : 17-18)

Par ailleurs, dans le cas spécifique d'Ahmed, il explique que c'est aussi parce qu'il doit rendre des comptes aux donateur-trice-s qu'il exigeait des factures à la personne parrainée. Ce faisant, sa logique de gestion des ressources en est une qui se veut aussi managériale et qui est opérée au détriment du maintien de bonnes relations avec la personne parrainée et de l'offre d'un soutien qui soit bien accueilli par cette dernière. Cela peut conduire à une déshumanisation partielle de la relation d'aide, où les exigences administratives prennent le pas sur des principes comme l'écoute et le respect. Nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant en analysant cette situation au prisme de l'éthique du *care* pour souligner les limites de cette approche dans le contexte du parrainage.

D'autres parrainants avaient une approche qui contraste avec celle préconisée par Ahmed, notamment parce que leur manière d'appréhender leur rôle et leur responsabilité en tant que parrainant était différente : leur objectif était principalement celui d'informer (plutôt que de contrôler) la personne parrainée. Ce fut le cas de Mary, une marraine qui s'est impliquée dans un seul parrainage au sein de son église (marraine 9). Mary explique avoir prodigué un soutien initial à la famille parrainée afin de leur permettre de bien maîtriser certains aspects de leur budget. Une fois cela bien compris, son comité leur donnait mensuellement une somme d'argent que la famille pouvait dépenser comme bon leur semble sans que Mary ou un autre parrainant n'aient à intervenir. L'objectif était que les personnes parrainées assument leurs propres responsabilités sans qu'ait à intervenir le comité.

Ces différentes façons de comprendre leur rôle en tant que parrainant illustre la latitude qui leur est offerte pour déterminer (ou imposer) leur manière de s'acquitter de leurs responsabilités. En outre, cela rend compte une fois de plus de la vulnérabilité programmée des personnes parrainées qui se retrouvent contraintes de subir l'approche prônée par leurs parrainants, c'est-à-dire : contrôler ou informer.

Cela dit, même dans le cas des parrainants qui ont établi que leur rôle serait informatif, ce choix découle de leur propre perception de ce qui est bon pour les personnes parrainées. À titre d'exemple, Camille, explique qu'il s'agit d'une volonté d'instaurer un « apprentissage à la dure ». C'est-à-dire que selon elle, en commettant des erreurs, c'est ainsi que la personne parrainée apprendrait et serait en mesure de devenir autonome plus rapidement. Toutefois, la personne parrainée par Camille aurait peut-être apprécié un soutien plus accru dans la gestion de son budget (Camille, marraine 10).

Si à prime à bord, cette façon de gérer le budget apparaît comme étant plus susceptible d'engendrer de l'intégration fonctionnelle (en obligeant la personne parrainée à devenir autonome plus rapidement), il s'avère que ce n'est pas nécessairement plus bénéfique à la cointégration. L'asymétrie de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s demeure tout aussi importante dans le cas du parrainage effectué par Camille que dans celui d'Ahmed, dont l'approche était axée sur un contrôle beaucoup plus étroit des dépenses de la personne parrainée. Dans les deux cas, les parrainants ont conservé leur pouvoir décisionnel vis-à-vis les personnes parrainées et n'ont pas adopté de pratiques permettant à ces dernières de verbaliser leurs besoins ou encore de participer plus activement à la prise de décisions les concernant.

Pour mettre en lumière la complexité de la gestion des ressources financières pendant le parrainage, la chercheuse Desiree Lim (2019 : 312) explique que :

Étant donné que les parrainants fournissent directement aux personnes réfugiées un soutien financier, ils peuvent exercer des représailles en refusant ou en retirant leur soutien financier. La perte potentielle du soutien serait probablement perçue par la personne réfugiée comme un coût énorme si elle n'est pas pleinement consciente des autres sources de financement et de la manière de les solliciter, ou même si elle croit à tort que le parrainant détient le pouvoir de l'expulser vers son pays d'origine.

Contrairement aux professionnel-le-s qui travaillent pour des organismes de soutien aux personnes immigrantes ou des institutions publiques, les parrainants n'ont pas de code de déontologie à respecter et n'ont pas de véritables mesures de responsabilisation ou de reddition de comptes pour s'assurer qu'ils n'agissent pas de manière contraire à l'éthique (Lim, 2019). L'absence de « codes de conduite » venant encadrer les relations asymétriques entre parrainants/parrainé-e-s peut s'avérer problématique au regard de l'équité sociale (Lim, 2019). L'un des aspects les plus problématiques selon Lim est que les parrainants se voient confier des responsabilités similaires à celles de professionnel-le-s, mais dans le cas des parrainants, ils entretiennent des relations avec les personnes parrainées qui sont beaucoup plus intimes.

Ce contraste entre les rôles respectifs de chacun-e et la proximité peut créer des dynamiques de pouvoir particulièrement délicates. Toujours selon cette chercheuse, lorsque de telles relations asymétriques se produisent, des limites doivent nécessairement être fixées et respectées pour préserver l'équité sociale entre celles et ceux qui détiennent le pouvoir et ceux et celles sur qui ce pouvoir est exercé (Lim, 2019). Des exemples concrets de ce genre de mécanismes ont rarement été relevés au cours des entretiens.

4.2 Les responsabilités spécifiques de l'État dans le parrainage

De prime abord, le programme de parrainage collectif se distingue du programme de réinstallation des personnes réfugiées prises en charge par l'État précisément parce que l'État joue un rôle secondaire dans la réinstallation des personnes réfugiées parrainées par la société civile. La grande majorité du financement, de la logistique, du soutien moral, social et matériel des personnes réinstallées par le biais du programme de parrainage collectif reposent presque entièrement sur les épaules de leurs parrainants. Malgré cela, le gouvernement provincial du Québec via son ministère de l'immigration (MIFI) demeure impliqué dans plusieurs facettes du programme et ne peut se désengager de certaines responsabilités indispensables pour assurer la bonne conduite du programme.

Il est défendu dans cette section que les principales responsabilités du gouvernement québécois, en vertu du PPCR, sont celles d'encadrer et de soutenir les groupes de parrainage, de former ceux et celles qui y prennent part et d'évaluer les expériences pour s'assurer de la bonne conduite des parrainages. À l'heure actuelle, des limites à ces trois niveaux (encadrement, formation et évaluation) font en sorte que les inégalités entre parrainants et parrainé-e-s peuvent être exacerbées au fil du parrainage et de ce fait, constituent des obstacles à la cointégration. Bien que ces responsabilités représentent des défis également observés dans le cadre des parrainages effectués hors Québec, il est essentiel de mettre en lumière les particularités du contexte québécois afin d'analyser en quoi la structure spécifique du PPCR peut créer des obstacles supplémentaires à l'établissement de relations favorisant la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s.

4.2.1 Un encadrement suffisant ?

L'un des défis les plus fréquemment cités en matière de parrainage est le manque d'encadrement (Smith, Hadžiristić et Alipour, 2018; Fratzke et Dorst, 2019; Lim, 2019). Cette situation reflète une critique récurrente adressée au programme de parrainage privé des réfugiés : le désengagement progressif de l'État et le transfert des responsabilités vers les parrainants du secteur privé – dont il a été question à la section 3.1.2. La responsabilité d'encadrer les parrainages est ici pensée en termes de soutien et de services qui sont offerts tant aux parrainants et aux personnes parrainées pour s'assurer que toutes et tous aient accès aux ressources et aux informations selon leurs besoins. Ce rôle d'encadrement que doit jouer l'État dans les parrainages privés/collectifs est crucial, car comme le démontrent les entrevues, sans soutien adéquat et sans les compétences et les connaissances appropriées, les parrainants peuvent avoir des pratiques et des comportements qui vont porter préjudice aux personnes parrainées. Par ailleurs, les parrainants eux-mêmes peuvent éprouver des difficultés importantes en raison de l'ampleur des responsabilités qui leur incombent, entraînant une charge mentale et émotionnelle parfois difficile à gérer.

Contrairement à d'autres formes d'aide, le parrainage collectif impose un engagement formel qui lie les parrainants pour une durée minimale de 12 mois. Cet

engagement limite considérablement la possibilité de mettre un terme à la relation sans conséquences. Ces considérations soulignent l'importance d'un encadrement optimal pour garantir le bon déroulement des parrainages. Un soutien structuré permet non seulement de prévenir des situations problématiques, mais aussi de protéger les intérêts et le bien-être des deux parties impliquées. À l'heure actuelle, les parrainants et les personnes parrainées disposent de ressources très limitées en termes d'accompagnement pendant le parrainage et ce, en particulier dans le cas des parrainages effectués par des groupes de 2 à 5 personnes. Ces groupes, ne bénéficiant pas d'un lien formel avec un organisme partenaire par le biais d'une entente de parrainage, se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes une fois le parrainage entamé (Ulysse, professionnel 1, James, professionnel 4 et Fabrice, professionnel 7).

Cela dit, même les groupes accompagnés par des organismes peuvent ne pas recevoir un soutien adéquat de la part de ceux-ci. Vers qui peuvent se tourner les parrainants ou les personnes parrainées lorsqu'ils et elles ont besoin d'aide, lorsqu'ils et elles vivent des tensions ou des conflits au sein de leur groupe ? C'est exactement la problématique à laquelle Véronique, une marraine d'un groupe universitaire, a été confrontée au cours de son parrainage (marraine 5). Elle explique que même si l'organisme de parrainage avec lequel son comité collaborait leur a offert plusieurs formations afin de se préparer à l'arrivée de la personne parrainée, elle aurait nettement préféré un accompagnement *pendant* son parrainage, car : « [...] de l'accompagnement en cours de route, ce serait peut-être plus pertinent qu'avant. [...] On a beau te dire des choses, mais dans le concret de la dynamique c'est très différent. » (Véronique, marraine 5).

« Dans le concret de la dynamique » signifie que certains dilemmes, enjeux ou questionnements peuvent survenir alors qu'on ne s'y attendait pas. Chaque parrainage étant unique, il est impossible de prévoir ou de préparer les personnes engagées à tous les scénarios possibles. Cela rend compte de la nécessité d'offrir un soutien personnalisé aux groupes de parrainage. De plus, en raison des délais de traitement des dossiers de parrainage qui ont grandement augmenté ces dernières années, on se rend compte que les informations reçues lors d'une formation suivie au moment où on entame le parrainage peuvent être oubliées ou ne plus être valables au moment où la personne parrainée arrive.

Pour ce qui en est des services publics d'accompagnement destinés aux personnes parrainées, celles-ci peuvent bénéficier d'une « évaluation du bien-être et de la santé physique » lors d'une rencontre à la clinique santé des réfugié-e-s chapeauté par les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) de leur localité. Dans les premiers jours ou les premières semaines suivant leur arrivée, elles rencontreront un-e professionnel-le de la santé qui sera tenu-e d'évaluer leurs besoins de santé immédiats (TCRI, 2021). Considérant que les personnes réfugiées peuvent traverser une phase de « lune de miel » à leur arrivée, ce n'est pas nécessairement lors de cette rencontre qu'elles seront en mesure d'identifier clairement leurs besoins et leurs craintes. C'est d'ailleurs ce qu'explique Cyprien, une personne parrainée originaire du Rwanda (personne parrainée 4). Il raconte avoir éprouvé des problèmes psychologiques d'anxiété aiguë plusieurs mois après son arrivée et c'est seulement à ce moment qu'il a choisi de solliciter de l'aide auprès des services de santé mentale de son université.

Néanmoins, ce contact initial avec un-e professionnel-le de la santé lors de cette première visite d'évaluation peut s'avérer très utile pour les personnes parrainées, surtout celles qui ne reçoivent pas un soutien à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins de la part de leurs parrainants. Ce fut le cas de Fatima, une Syrienne parrainée par des membres de sa famille (personne parrainée 8). Elle explique que la visite au CIUSSS lui a permis de rencontrer une travailleuse sociale et que ceci fut particulièrement utile pour lui transmettre des informations clés, puisque ses parrainants n'étaient pas en mesure de le faire correctement selon elle (Fatima, personne parrainée 8). Fatima estime que cette rencontre a représenté une aide de taille pour initier son parcours de réinstallation. Son témoignage démontre toute la pertinence de rendre accessibles les services de professionnel-le-s pour appuyer les personnes parrainées. L'offre actuelle reste insuffisante face aux besoins identifiés.

De l'avis de Sophie, qui a accompagné plusieurs personnes parrainées dans le cadre de son travail d'intervenante, l'un des plus grands défis auxquels les personnes parrainées font face à leur arrivée est la quantité considérable de nouvelles informations qu'elles doivent assimiler rapidement (professionnelle 3). Cependant, les ressources vers lesquelles elles peuvent se tourner pour les aider à gérer cette charge sont souvent limitées. Cela fait en sorte que certaines personnes n'ont pas

suffisamment accès à des informations cruciales pour leur réinstallation et cela peut contribuer à exacerber les difficultés que vivent certaines personnes parrainées à leur arrivée au Québec. À titre d'exemple, par crainte de déranger les responsables de son dossier au sein de l'organisme de parrainage, Sulaiman a choisi de ne pas solliciter leur aide, malgré les nombreuses questions qu'il se posait sur certains aspects de sa réinstallation (personne parrainée 1). Selon Sophie, au-delà de la crainte de « déranger » leurs parrainants, certaines personnes rencontrent un autre obstacle à l'accès aux services de réinstallation : une réticence à les solliciter, souvent liée à la gêne ou à la difficulté d'accepter leur statut de réfugié. Il s'agit d'une difficulté renforcée par les stéréotypes qui y sont fréquemment associés (professionnelle 3).

En outre, la méconnaissance des services disponibles est un autre obstacle à l'obtention d'un soutien, tant chez les parrainants que chez les parrainé-e-s. On peut supposer que cette méconnaissance est encore plus grande dans le cas des parrainages effectués par des groupes de 2 à 5 personnes puisque ceux-ci sont moins susceptibles d'être en contact avec des organismes de parrainage. Certains parrainants, comme ce fut le cas pour Isabelle et Geneviève, ne sont tout simplement pas au courant qu'ils peuvent solliciter de l'aide extérieure pour eux-mêmes ou pour les personnes parrainées. Isabelle raconte avoir appris tardivement au cours de son parrainage qu'elle aurait pu solliciter l'appui de la TCRI à plusieurs niveaux avant et pendant son parrainage. Il s'agit d'ailleurs d'un de ses plus grands « regrets » lorsqu'elle réfléchit à ce qu'elle aurait pu mieux faire au cours de son expérience (Isabelle, marraine 1).

Le narratif au cœur du programme de parrainage collectif peut aussi constituer un frein supplémentaire à l'accès aux services nécessaires pour assurer la bonne conduite des parrainages. En effet, le programme repose sur l'idée que les parrainants doivent eux-mêmes soutenir les personnes parrainées, ce qui peut conduire certains d'entre eux à croire, à tort, que les personnes qu'ils parrainent n'ont pas accès aux organismes d'aide destinés aux personnes immigrantes et financés par l'État, pourtant mandatés pour offrir des services gratuits. À ce sujet, un professionnel d'un organisme de parrainage souligne que : « La pression sur les parrains est très forte pour ne pas envoyer [les personnes parrainées] vers [les organismes d'intégration] » (Fabrice, professionnel 7). Selon lui, le caractère « privé » du parrainage contribue à ce que les parrainants croient que les services publics ne sont pas destinés aux personnes qu'ils

accompagnent, ce qui renforce leur conviction qu'ils doivent assumer seuls cette importante responsabilité.

La méconnaissance des services existants ainsi que cette croyance que ceux-ci ne leur sont pas accessibles ont nécessairement des impacts sur le soutien reçu par les personnes parrainées, car celui-ci peut s'avérer de moins bonne qualité que si elles avaient pu recourir aux services offerts par des organismes spécialisés. Du côté des personnes qui parrainent, la pression d'être la seule source d'information dont dispose les personnes parrainées peut s'avérer éprouvante mentalement et en termes de temps et d'énergie. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est produit dans le cas d'Isabelle, cette marraine qui ne savait pas qu'elle aurait pu solliciter l'appui d'organismes pour obtenir de l'aide pour les personnes qu'elle parrainait.

La convergence des bonnes intentions des parrainants désirant soutenir activement les personnes parrainées et le récit de « sauveur » adopté par certains d'entre eux crée un contexte propice au surinvestissement auprès des personnes parrainées. Les parrainants peuvent devenir impliqués dans toutes les sphères de la vie des parrainé-e-s. Certains parrainants ont été impliqués dans les dynamiques familiales et même des « chicanes de couple » (Isabelle, marraine 1). Dès lors, avoir des services disponibles auxquels les personnes parrainées peuvent elles-mêmes se référer sans que les parrainants soient impliqués semble nécessaire pour contrer les risques de surinvestissement des parrainants. En garantissant aux personnes parrainées un encadrement plus soutenu par des professionnel-le-s de la réinstallation, cela permettrait également d'alléger la pression mentale et émotionnelle sur les parrainants pour éviter qu'ils ne portent seuls toute la responsabilité du soutien.

4.2.2 La formation

Les entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche ont révélé l'importance cruciale de l'accès à des informations pertinentes et précises, tant pour les personnes parrainées que pour les parrainants. Du côté des personnes parrainées, plusieurs ont souligné les lacunes de leurs parrainants en termes de connaissances, ce qui a parfois entravé leur parcours de réinstallation et créer une insatisfaction par rapport au

soutien qu’elles ont reçu. Du côté des parrainants, ils étaient nombreux à ne pas avoir suivi de formation préalable, et certains ignoraient même qu’ils avaient la possibilité d’y accéder.

A) L’offre de formation disponible pour les parrainants

Que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada, aucune formation dispensée par l’État (ou financée par celui-ci) n’est obligatoire pour les parrainants, à l’exception d’une formation qui était destinée aux parrainants dans le cadre du Programme fédéral spécial de parrainage des Afghans en 2022 ou celle que doivent faire les SEP (organismes signataires d’entente de parrainage) (PFPR, 2025). Au cours des entretiens, les professionnel-le-s de la réinstallation qui appuient des groupes de parrainage ont fait de nombreuses comparaisons entre l’offre de formation dans le reste du Canada et ce qui est actuellement offert au Québec. Ulysse et Fabrice en particulier ont tous deux mentionné que la province québécoise devrait avoir l’équivalent du *Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés* (PFPR ou RSTP en anglais).

Il faut que le MIFI finance plus adéquatement pour qu’on ait un vrai service de formation accessible. Il nous faut un RSTP [PFPR] québécois. Dans les mêmes conditions que le RSTP [PFPR]. C’est-à-dire, pas quelque chose d’obligatoire, mais qui est fortement recommandé. (Fabrice, professionnel 7)

Le PFPR est un programme de formation entièrement destiné aux personnes et aux organismes engagés dans le parrainage privé dans le reste du Canada (à l’exception du Québec). Il est financé par IRCC et est géré par l’organisation *Catholic Crosscultural Services* (CCS). L’offre d’ateliers et de formations est entièrement gratuite, en ligne, dans les deux langues et couvre une vaste étendue de sujets allant du processus d’application aux obligations « vitales » des parrainants (PFPR, s.d.).

Bien qu’il soit mentionné sur le site web du PFPR que les formations ne sont pas destinées aux personnes effectuant un parrainage au Québec, en pratique, il est possible d’assister aux formations même si on se trouve au Québec. Toutefois, il existe plusieurs différences entre le contexte d’accueil québécois et celui dans le reste du Canada, notamment en ce qui concerne les services disponibles et les modalités du programme de parrainage collectif. Par exemple, comme il l’a été soulevé dans le

chapitre 3, le processus de soumission des demandes est complètement différent du reste du Canada et c'est souvent le sujet qui suscite le plus de questions de la part des parrainants (Ulysse, professionnel 1). Ce n'est donc pas surprenant de constater que parmi tous les parrainants interrogés dans le cadre de la recherche, aucun d'entre eux n'a été en contact avec le PFPR avant ou pendant leur parrainage.

Au Québec, c'est la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) qui est mandatée par le MIFI pour offrir de la formation à ceux et celles qui le souhaitent (Parent-Chartier, Santamaria et Van Haren, 2022). Destinés aussi bien aux parrainants qu'aux parrainé-e-s, la TCRI propose trois blocs de formation offerts à quelques reprises pendant l'année : « Vue d'ensemble du processus de parrainage »; « L'arrivée au Québec jusqu'à la fin de l'année d'engagement »; et « Personnes garantes et parrainées, enjeux interrelationnels, interculturels et éthiques » (TCRI, 2023).

Pour suivre cette formation, il est nécessaire d'y assister en ligne et contrairement à ce qu'offre le PFPR, il n'y a pas de vidéothèque permettant de visionner les formations précédentes pour celles et ceux qui ne pourraient y assister à la date prévue. Les participant-e-s doivent suivre les trois blocs de formation et ne peuvent choisir de s'inscrire qu'à l'un des blocs. Il s'agit d'un changement récent qui mérite d'être souligné, puisque lors d'un entretien avec un professionnel du milieu du parrainage au Québec, celui-ci a expliqué que les formations qui portaient sur certains sujets, en l'occurrence les aspects « pratiques » du parrainage tels que le processus d'application et de soumission des demandes étaient toujours très populaires auprès des parrainants. En revanche, les formations qui portent sur les enjeux éthiques et interculturels suscitaient beaucoup moins d'engouement. Pourtant, à ses yeux, il était fondamental que les aspirants parrainants suivent ces blocs de formation (Ulysse, professionnel 1).

Cela dit, contrairement au PFPR qui est un programme entièrement dédié à la formation sur le programme de parrainage privé, la TCRI est un organisme communautaire qui intervient dans plusieurs domaines reliés à l'immigration au Québec. Son programme de formation n'est pas toujours connu des parrainants, comme le souligne Isabelle, une marraine d'un groupe de 2 à 5 qui n'a eu recours qu'au soutien de sa cousine. Elle trouve cela d'ailleurs « bizarre » qu'elle n'a pas été informée

plus adéquatement de l'existence de ces formations (Isabelle, marraine 1). Le témoignage de cette marraine fait écho aux constats que partage Ulysse, un professionnel, qui prétend que le gouvernement québécois n'en fait pas assez pour rendre l'offre de formation accessible aux parrainants. Selon lui, le gouvernement « manque à sa responsabilité » d'assurer la bonne conduite des parrainages (Ulysse, professionnel 1). Ulysse estime que ce sont les parrainants des groupes de 2 à 5 en particulier qui devraient bénéficier d'une meilleure offre de formation de la part du MIFI, en raison de la complexité des tâches qui leur sont confiées et des nombreux risques de dérives lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment outillés.

En ce qui concerne les besoins particuliers des groupes de 2 à 5 en termes de formation, il reste difficile de corroborer l'observation partagée par Ulysse puisque seules deux marraines de cette catégorie ont été rencontrées. Cependant, et comme l'a mentionné une professionnelle travaillant pour un organisme de parrainage, si ces groupes ont besoin davantage de formation, c'est précisément parce qu'ils sont plus susceptibles d'être laissés à eux-mêmes tandis que les groupes qui collaborent avec des organismes peuvent compter sur le soutien de ceux-ci et donc recevoir de l'aide de professionnel-le-s (Elena, professionnelle 10). Une des spécificités additionnelles des parrainants des groupes de 2 à 5 personnes qui peut appuyer l'idée qu'ils ont davantage besoin de formation est qu'ils sont pour la plupart des bénévoles qui n'ont aucune (ou très peu) d'expérience préalable en matière de réinstallation ou d'immigration. Dans le cas particulier des parrainages effectués par des « inconnu-e-s », le parrainage peut même être la première occasion pour les parrainants (et les parrainé-e-s) de développer des relations interculturelles significatives et de longue durée. Malgré ceci, l'État s'attend à ce que les parrainants accomplissent des tâches complexes qui sont généralement effectuées par des professionnel-le-s (Lim, 2019).

Prenons l'exemple d'une marraine qui vérifiait encore les comptes bancaires des personnes qu'elle parrainait, malgré que le parrainage fût officiellement terminé. Bien que motivée par de bonnes intentions, notamment celle de les protéger contre des erreurs potentielles, ce comportement représente une forme de manquement éthique puisque la marraine outrepassa son rôle et porte atteinte à la vie privée des personnes parrainées. Toutefois, plusieurs facteurs contextuels permettent de mieux comprendre cette situation. Cette marraine n'avait reçu aucune formation (elle

ignorait même que cela existait). Elle n'a pas cherché d'aide extérieure bien qu'elle ait été confrontée à de nombreux problèmes tout au long de son expérience de parrainage. De plus, elle assumait seule l'ensemble des responsabilités, en l'absence de soutien des autres parrainants de son groupe. Ces circonstances particulières montrent comment un tel comportement a pu émerger, davantage par manque de ressources et de connaissances que par une volonté délibérée d'outrepasser des limites éthiques.

Outre les compétences interculturelles parfois manquantes de leurs parrainants, ce sont le manque de connaissances de base des parrainants qui ont été soulevées par plusieurs personnes parrainées. Par connaissances de base, il est question essentiellement des connaissances liées aux aspects fondamentaux de la réinstallation – c'est-à-dire, les services auxquels les personnes parrainées ont droit, les démarches bureaucratiques/administratives essentielles, etc. Cinq personnes parrainées ont évoqué explicitement le manque de connaissances de base de leur parrainants (n=11). Cet aspect sera approfondi dans le chapitre suivant, lorsque les compétences des parrainants seront analysées en profondeur.

B) L'offre de formation destinée aux personnes parrainées

La formation destinée aux personnes parrainées a aussi été abordée au cours des entretiens, mais de façon bien moins significative que pour la formation destinée aux parrainants. Ce manque d'attention à la formation des personnes parrainées est aussi présent dans la littérature sur le parrainage qui a tendance à s'intéresser davantage à la formation offerte aux parrainants. Cela reflète encore une fois la perception dominante du rôle des personnes parrainées comme étant principalement des bénéficiaires passifs, et non pas des personnes activement impliquées dans le parrainage, en collaboration avec leurs parrainants.

Il faut savoir qu'il est prévu que la plupart personnes qui sont réinstallées au Canada par le biais du parrainage collectif/privé et celles qui sont prises en charge par l'État sont censées suivre un cours d'orientation canadienne à l'étranger (OCE) avant leur départ (Gouvernement du Canada, 2016). Cette formation est offerte par le gouvernement canadien en collaboration avec l'Organisation internationale des

migrations (OIM) et est dispensée dans une quarantaine de pays (Citoyenneté et immigration Canada, 2013). L'objectif de la formation de 15 heures est de : « fournir des informations pour améliorer la connaissance du Canada et de veiller à ce que les nouveaux arrivants sachent comment obtenir de l'aide à leur arrivée » (Citoyenneté et immigration Canada, 2013 : V). Le contenu dispensé au cours de la formation reste très général et n'aborde pas les informations plus spécifiques qui pourraient être utiles en fonction du programme d'immigration ou de la province d'accueil. Parmi ces informations qui pourraient être pertinentes à partager aux personnes parrainées par la société civile, on peut penser à la question des rôles et des responsabilités des parrainants ou encore à « quoi faire » en cas d'abus de leur part ; mais il ne s'agit pas d'éléments qui sont abordés au cours de ces séances d'informations.

Théophile, une personne réfugiée originaire de la République démocratique du Congo qui a attendu six (6) ans avant que sa demande de résidence permanente soit finalement traitée par le gouvernement raconte qu'il aurait voulu profiter de ce temps d'attente pour se préparer plus adéquatement en vue de son arrivée au Québec et aurait souhaité avoir accès à des formations en ligne pour le faire (personne parrainée 11). Maintenant installé au Québec depuis plusieurs années, Théophile offre bénévolement des séances informelles d'orientation à des personnes qui se trouvent au même camp de réfugié-e-s où il a vécu et qui attendent elles aussi le traitement de leur demande de parrainage au Canada.

La formation offerte aux personnes parrainées s'est révélée, au fil de l'analyse, comme un enjeu majeur qui mérite plus d'attention. Traditionnellement, les discussions autour des formations dans le cadre du parrainage se concentrent presque exclusivement sur les besoins des parrainants, reléguant souvent au second plan les défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes parrainées. En particulier, le déficit d'information sur les services et les ressources disponibles au Québec a été soulevé à maintes reprises par les personnes parrainées comme ayant été un défi majeur à leur arrivée. Selon plusieurs d'entre elles, leurs parrainants n'étaient pas « à la hauteur » et n'avaient pas les connaissances nécessaires pour les soutenir adéquatement. Susan Fratzke et Emma Dorst (2019), croient d'ailleurs que cette mauvaise perception des compétences des parrainants par les personnes parrainées peut se traduire par un refus d'interagir avec eux. Ceci met en évidence

l'importance de revoir la façon dont on peut accroître l'accès aux informations par les personnes parrainées avant leur arrivée pour faciliter leur transition entre le pays d'exil et leur nouvelle société d'accueil.

Le service Accompagnement Québec, instauré en 2022 et administré par le MIFI, est un portail en ligne proposant des services gratuits destinés à faciliter les démarches d'installation des personnes immigrantes au Québec. Cependant, comme le révélait un article du *Devoir*, ce service reste largement méconnu et très peu utilisé par les personnes immigrantes (Gervais, 2024a). Dans le cadre de cette recherche, aucune des personnes parrainées rencontrées n'a rapporté avoir eu recours à ce service. De plus, Accompagnement Québec a fait l'objet de vives critiques de la part de professionnel·le·s interrogé·e·s dans le cadre de cette recherche, qui le perçoivent davantage comme un outil de surveillance que comme une véritable source d'information ou de soutien pour les personnes immigrantes. Ces critiques soulèvent des enjeux fondamentaux sur la finalité et l'efficacité de ce service, des aspects qui seront examinés plus en détail dans la section suivante (4.2.3).

En termes d'autres outils d'information destinés aux personnes parrainées et financés par le gouvernement québécois, on trouve un guide de 53 pages qui a été rédigé par la TCRI en collaboration avec le MIFI et d'autres organismes du secteur (TCRI, 2021). Publié en 2021, ce guide est spécifiquement destiné aux personnes parrainées et doit leur être remis à leur arrivée à l'aéroport par un·e représentant·e du gouvernement. La création de ce guide est un pas dans la bonne direction puisqu'il permet à toutes les personnes parrainées d'obtenir une source d'informations fiables, notamment parce que celui-ci comprend une section sur les droits des personnes parrainées. Ceci s'avère particulièrement pertinent dans le cas des personnes qui sont parrainées par des groupes moins expérimentés ou celles qui ne recevront aucun soutien de la part de leurs parrainants.

4.2.3 La supervision et l'évaluation

Puisque maintes personnes parrainées interrogées dans le cadre de cette étude se sont révélées insatisfaites du soutien reçu par leurs parrainants, il devient pertinent d'examiner ce que l'État fait (ou ne fait pas) pour s'assurer que les parrainants

s'acquittent de leurs responsabilités. Cette section porte dès lors sur les mécanismes d'évaluation et de supervision des parrainages mis en œuvre par l'État pour garantir que le soutien offert par le biais du parrainage corresponde aux besoins et aux exigences minimales. Notamment, l'autonomie qui est laissée aux parrainants dans l'exercice de leurs pouvoirs discrétionnaires fait en sorte qu'ils peuvent offrir un soutien en deçà du minimum exigé par l'entente de parrainage, sans qu'il n'y ait de répercussions pour ces derniers. À partir de 2020, on observe une réorientation dans l'approche adoptée par le gouvernement, reflétant une adaptation à de nouvelles priorités politiques et un renforcement au niveau de la surveillance des groupes de parrainage. Cependant, ces évolutions ne semblent pas avoir contribué à une meilleure cointégration entre parrainants et parrainé-e-s puisqu'elles peuvent contribuer à exacerber certaines inégalités relationnelles.

A) Avant 2020

Avant 2020, il y avait peu de dispositifs mis en place par les autorités québécoises pour s'assurer de la bonne conduite des parrainages. Il n'y avait pas de contrôle systématique sur la manière dont les parrainants s'acquittaient de leurs responsabilités envers les personnes parrainées. Il était tout de même possible de s'adresser au ministère responsable de l'immigration au Québec pour rompre officiellement une entente de parrainage advenant qu'il y ait des conflits irréconciliables entre les personnes parrainées et leurs parrainants. Des plaintes pouvaient être déposées par les personnes parrainées en cas de manquement ou d'insatisfaction vis-à-vis leurs parrainants. Cependant, selon les professionnel-le-s interrogé-e-s à cet effet, ces mécanismes étaient rarement utilisés pour diverses raisons.

À titre d'exemple, Joseph, une personne parrainée d'origine congolaise n'a reçu pratiquement aucun soutien financier pendant la durée de son parrainage (personne parrainée 2). Il était contraint de vivre chez son parrainant et même de lui verser un loyer. La situation qu'il a vécue est non seulement inacceptable sur le plan éthique, mais elle contrevient à plusieurs règles de base du parrainage, notamment : la personne parrainée doit avoir son propre domicile et les parrainants ne peuvent pas tirer profit du parrainage (TCRI, 2021). Joseph raconte qu'il aurait pu porter plainte par

le biais du système de dénonciation gouvernemental. Il avait été d'ailleurs fortement encouragé à le faire par la travailleuse sociale qu'il a rencontrée pendant son parrainage. Cependant, à ses yeux, il était hors de question de porter plainte envers son parrainant. Entre autres, ce refus de dénoncer s'explique du fait qu'il craignait que sa situation s'envenime et qu'il y ait des représailles.

Le témoignage de Joseph révèle d'une part la vulnérabilité des personnes parrainées envers leurs parrainants et d'autre part, le manque de confiance envers les mécanismes officiels de règlement des conflits. Comme le soulignent Ryan Essex et ses collègues (2022), certaines personnes réfugiées ont fui leur pays d'origine précisément en raison de l'incapacité de leur État à leur offrir une protection adéquate. Ce vécu les rend particulièrement méfiantes envers les mécanismes de protection et de résolution des conflits qui sont gérés par des entités gouvernementales dans leur pays de réinstallation.

B) Post-2020

À la suite d'un processus de soumission de nouvelles demandes de parrainage que les médias avaient qualifié de « fiasco » en 2020 (voir section 3.2.2), des stratagèmes frauduleux en totale contradiction avec la vocation humanitaire du programme ont été révélés (Schué, 2020; Garnier et Labman, 2020). Le gouvernement de François Legault s'est trouvé dans l'obligation d'agir face aux importantes allégations de corruption qui ont été formulées à l'endroit de quelques organismes qui avaient déposé des demandes de parrainage. Considérant toutes ces critiques et dans l'optique de protéger « l'intégrité » du programme, des documents obtenus par une demande d'accès à l'information démontrent que le gouvernement s'est doté de nouveaux moyens pour : « s'assurer de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes réfugiées parrainées » (MIFI, 2021).

Bien que ces nouveaux mécanismes ne fissent pas l'objet de questions spécifiques durant les entretiens, elles ont été abordées par plusieurs professionnel-le-s du secteur du parrainage qui ont été rencontrés. Parmi les différents changements qui ont été apportés au PPCR, le gouvernement a décidé d'implémenter un mécanisme de suivi des parrainages par l'entremise du service Accompagnement Québec. Il est désormais fortement recommandé pour les personnes parrainées de s'inscrire à ce portail en

ligne à leur arrivée. Celles-ci devront participer à trois rencontres avec un-e agent-e d'intégration du MIFI à des moments clés de leur parrainage, c'est-à-dire après deux semaines, trois mois et douze à quinze mois après l'arrivée (Gouvernement du Québec, 2023). Cela dit, il n'est pas possible de déterminer si l'inscription à ce service est obligatoire ou s'il s'agit d'une recommandation. Des professionnel-le-s qui œuvrent pour des organismes de parrainage perçoivent l'inscription à Accompagnement Québec comme étant une obligation contraignante.

La présence des parrainants est requise uniquement lors de la première rencontre afin qu'ils puissent expliquer à l'agent-e toutes les tâches qui ont été accomplies depuis l'arrivée de personnes parrainées. Ces tâches sont souvent de nature administrative, ce qui facilite la démonstration que celles-ci ont bel et bien été accomplies. Par exemple, il peut s'agir de démontrer l'obtention des différents documents (NAS, RAMQ, carte de résidence permanente, etc.), d'avoir procédé à l'inscription aux cours de francisation, d'avoir planifié les différents rendez-vous chez le médecin ou le dentiste, d'avoir trouvé un logement, etc.

Bien que cette nouvelle mesure vienne très certainement combler un manque, car il n'y avait à ce jour aucun mécanisme étatique de suivi systématique des parrainages, le service « Accompagnement Québec » est loin de faire consensus auprès des professionnel-le-s ayant participé à la recherche. Les critiques formulées à l'encontre de ce mécanisme révèlent une profonde insatisfaction. Elles mettent en évidence une crainte partagée de voir l'expérience de parrainage se dénaturer au profit d'une simple prestation de services pouvant être mesurée par des indicateurs quantitatifs tels que le revenu, la maîtrise de la langue française, etc. D'une part, certain-e-s dénoncent la pression supplémentaire que de telles rencontres occasionnent tant chez les personnes parrainées que chez les parrainants qui doivent déjà composer avec d'énormes défis en termes de temps et d'énergie (Fabrice, professionnel 7 et Elena, professionnelle 10).

D'autre part, Accompagnement Québec est perçu davantage comme un mécanisme de surveillance et de contrôle plutôt que d'un réel service accompagnement, ce qui peut favoriser le développement de relations managériales entre les parrainants et les personnes parrainées. Selon Fabrice, un professionnel qui travaille au sein d'un organisme expérimenté, Accompagnement Québec et les

rencontres que cela implique, sont vécus comme un fardeau supplémentaire par les parrainants et les personnes parrainées (professionnel 7). Il croit que ces dernières risquent de sentir qu'elles doivent performer à la hauteur des attentes de leurs parrainants, c'est-à-dire qu'elles doivent cocher les cases habituelles de l'intégration fonctionnelle pour démontrer la qualité de l'accompagnement offert par les parrainants. Remettant en doute le bien-fondé d'un tel mécanisme, Fabrice explique que :

Ce n'est pas en trois rencontres que tu accompagnes quelqu'un. C'est plus du *monitoring* comme on dit [...] et non pas de l'accompagnement. Donc, c'est une pression supplémentaire sur les parrains et qui est vécue par les parrainé-e-s comme une pression de performance de plus. (Fabrice, professionnel 7)

Cette « pression de performance » dont parle Fabrice existe même sans Accompagnement Québec, tant du côté des parrainants et que des personnes parrainées. Cela dit, Fabrice fait remarquer qu'en introduisant une dimension d'évaluation par des représentant-e-s étatiques (les « agent-e-s d'intégration ») du MIFI, le nouveau mécanisme ajoute un stress additionnel pour les parrainants qui se sentent déjà submergés, mais à qui on demande désormais de prouver que les tâches requises ont été accomplies. Par ailleurs, il souligne que le délai de douze mois pour achever des objectifs implicites d'autonomisation est irréaliste, un constat évoqué dans plusieurs études sur le parrainage privé (Lenard, 2019).

Elena, une professionnelle œuvrant dans le secteur de la réinstallation à Montréal, abonde dans le même sens que Fabrice, mais insiste sur la pression supplémentaire qu'Accompagnement Québec inflige aux personnes parrainées. Ayant elle-même assisté à plusieurs rencontres entre les personnes parrainées par son organisme et les agent-e-s d'intégration, elle constate que :

Les réfugié-e-s ils sont comme : « Oh mon dieu, il faut que je me dépêche! ». Soit les réfugié-e-s, soit nous, on doit [les]obliger à faire les choses vite-vite. Et ça c'est une manière d'intégrer les personnes qui est totalement erronée parce que les personnes, après, elles se retrouvent dans douze mois : « OK ce n'est plus ma charge ». On se retrouve avec des personnes, avec des traumatismes, qui vont se retrouver sans soutien à devoir demander l'aide sociale parce qu'ils ont échoué. Parce qu'ils n'ont pas bien appris le français, parce qu'ils ont appris le français à temps partiel. Alors, à long terme, cette pression

que nous on prend et qu'on met sur les réfugiés, ça devient comme un couteau qui va couper tout dans les réfugié-e-s. (Elena, professionnelle 10).

Si Accompagnement Québec est censé avoir été créé pour évaluer le soutien reçu de la part des parrainants afin de « protéger » les personnes parrainées, il peut toutefois être perçu comme une façon d'évaluer la performance des personnes parrainées. Comme le souligne Elena, les personnes parrainées peuvent percevoir ces rencontres comme un moyen d'évaluer leur parcours « d'intégration » en fonction d'indicateurs et de repères temporels qui ne tiennent pas compte de l'individualité de leur parcours. Puisqu'il soit généralement admis que les personnes parrainées devront être autonomes à partir de leur 13^e mois au Québec, le fait d'être dans l'obligation de demander de l'aide sociale ou de ne pas être capable de s'exprimer en français adéquatement peut être ressenti comme un échec par les personnes parrainées et par leurs parrainants. Devant désormais faire le point au cours d'une rencontre officielle avec un-e agent-e gouvernemental-e à la fin de leur parrainage, le sentiment d'avoir échoué peut se concrétiser, affectant du même coup l'estime de soi des personnes parrainées. En plus de la pression supplémentaire que ce mécanisme d'évaluation des parrainages a introduite, il entérine une vision de l'intégration qui nous informe très peu sur la qualité du soutien et de l'expérience de parrainage des personnes parrainées et de leurs parrainants.

Le mécanisme d'évaluation mis en place par le MIFI, parce qu'il se focalise sur des indicateurs de l'intégration fonctionnelle, s'inscrit dans une logique de satisfaction des besoins de la société québécoise avant tout. En effet, une telle approche repose sur l'évaluation des individus en fonction de leur capacité à contribuer à la société ce qui renvoie à une conceptualisation utilitariste de l'immigration (Sharma, 2006). Cette façon de concevoir l'intégration relègue au second plan d'autres aspects qui sont pourtant cruciaux pour assurer le bien-être de tous et toutes. Pascaline, une étudiante parrainée par un comité universitaire, critique cette façon d'évaluer la qualité d'un parrainage. Selon elle, le fait de pouvoir démontrer qu'une tâche a été accomplie comme si on cochant une case sur la longue liste du parcours d'intégration exemplaire ne veut pas dire que l'on se soucie réellement du bien-être de la personne parrainée (personne parrainée 3). Elle explique que ses parrainants priorisaient davantage les

tâches qui pouvaient être facilement mesurées. Critique de cette approche du soutien offert aux personnes parrainées, Pascaline s'interroge sur la manière d'évaluer le soin : « How can we measure care? There is no clear metric to define what is 'good.' It remains undervalued, which is why people are often not motivated to get involved ». Cette observation de Pascaline rend compte de l'approche managériale qu'adoptent certains parrainants au détriment d'une approche ancrée dans une éthique du *care* réellement compatibles avec des principes de justice sociale et de responsabilité. Le chapitre suivant abordera cet enjeu en détail puisqu'il a des incidences tangibles sur la dynamique relationnelle au cours du parrainage.

4.3 Conclusion

Ce chapitre met en évidence de quelles façons les inégalités entre parrainants et parrainé-e-s sont façonnées et même parfois renforcées par l'architecture institutionnelle du PPCR. En analysant la manière dont l'État délègue d'importantes responsabilités aux parrainants tout en maintenant un rôle limité dans l'encadrement, la formation et l'évaluation des parrainages, il apparaît que ces relations sont non seulement inéquitables, mais aussi peu propices à l'établissement d'une véritable cointégration. Ainsi, l'un des principaux arguments défendus dans ce chapitre réside dans l'idée que la vulnérabilité des personnes parrainées n'est pas uniquement contextuelle, mais qu'elle est en grande partie programmée.

Les prérogatives accordées aux parrainants, souvent discrétionnaires et arbitraires, les placent dans une position de contrôle qui renforce une dynamique hiérarchique. Les parrainé-e-s sont alors perçu-e-s davantage comme des bénéficiaires passifs plutôt que des agents actifs de leur propre réinstallation. Parallèlement, les parrainants disposent d'une autonomie leur permettant d'imposer leurs propres conditions, ce qui peut engendrer des tensions, voire des abus. Cette asymétrie est exacerbée par l'absence de mécanismes appropriés permettant aux parrainé-e-s de participer aux décisions qui les concernent, contribuant à invisibiliser leur agentivité et à consolider leur rôle subalterne dans la relation.

Enfin, en s'intéressant au programme tel qu'il est administré au Québec, ce chapitre met en évidence les lacunes dans l'offre de formation et de services, tant pour

les parrainants que pour les parrainé-e-s. Ces lacunes peuvent être à l'origine de certaines pratiques de soutien inadéquates. Les parrainants peuvent ressentir que le poids de la responsabilité « d'intégrer » les parrainé-e-s repose entièrement sur leurs épaules, ce qui peut conduire à un surinvestissement, un sentiment de culpabilité et à des dynamiques paternalistes. L'inadéquation de l'encadrement et de la formation, conjuguée à l'absence de mécanismes de supervision et de reddition de comptes, compromettent la possibilité d'établir des relations fondées sur la cointégration.

De plus, Accompagnement Québec, bien qu'intentionnellement conçu pour améliorer le suivi des parrainages, est davantage perçu comme un outil de surveillance que comme un mécanisme de soutien et suscite de vives critiques chez plusieurs professionnel-le-s. En renforçant la pression de performance tant sur les parrainants que sur les parrainé-e-s, ces dispositifs peuvent contribuer au renforcement des inégalités de pouvoir et nuire au développement de relations plus équilibrées. Ces mesures entérinent une logique utilitariste de l'intégration et une vision managériale du rôle des parrainants, ignorant les dimensions relationnelles et subjectives de la qualité du soutien, pourtant essentielles à la réussite du processus de cointégration.

Chap. 5 : Relations interpersonnelles et éthique de l'aide dans le parrainage

The world of care might present itself as an antidote to the world of power and interest, but it is not as innocent as it pretends to be.

(Barnett, 2017 : 4)

Dans ce chapitre, l'analyse se concentre sur la dimension interpersonnelle de la relation entre parrainants et parrainé-e-s, afin de mieux comprendre comment elle se manifeste et évolue concrètement. Tel que l'a présenté le cadre théorique, les principes de l'éthique du *care* offrent un cadre analytique particulièrement fécond pour évaluer la qualité et les implications de cette relation d'aide sur le processus de cointégration. Ces principes permettent d'intégrer la complexité et les enjeux moraux intrinsèques aux pratiques d'assistance et à mettre en lumière les dilemmes et contradictions qui peuvent émerger. L'objectif de ce chapitre est d'interroger de manière critique les mécanismes par lesquels les rapports de pouvoir s'immiscent dans les pratiques de *care*. La réflexion qui suit propose dès lors une remise en question des intentions, des moyens et des impacts des gestes d'aide que performant les parrainants ainsi que leurs impacts sur les relations qu'ils entretiennent avec les personnes parrainées.

Théoriquement, l'éthique du *care* guide l'analyse de ces dimensions puisqu'elle établit des critères à respecter pour éviter les conflits et prodiguer des soins en adéquation avec les besoins, mais également avec les principes de justice et d'équité. Plus précisément, cette analyse repose sur le cadre d'évaluation éthique qu'ont développé les théoriciennes Berenice Fisher et Joan Tronto en 1990. Celui-ci est composé de quatre phases essentielles pour l'analyse systématique des pratiques de *care*. Ces phases sont « analytiquement distinctes, mais intimement liées » et se focalisent sur les relations qui sous-tendent le *care* rendu (Tronto, 2009 : 147). Chacune d'entre elles pose les conditions essentielles pour évaluer le « caractère éthique d'un soin » (Gagnon, 2017 : 76). Le tableau 4 résume les principales caractéristiques de ces quatre phases qui feront chacune l'objet d'une sous-section à ce chapitre.

Tableau 4 : Les quatre phases du *care* selon Tronto et Fisher

Phases	Principe moral	Questions empiriques
1. Se soucier de	Attention	Quelle attention est portée aux besoins ? Quels sont les enjeux qui sont pris en compte et comment sont-ils évalués ?
2. Prendre en charge	Responsabilité	Comment les aidants s'assurent de répondre aux besoins ? Que font-ils et comment ?
3. Prendre soin	Compétence	Quelles sont les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de façon appropriée ?
4. Recevoir le soin	Réceptivité	Comment les récipiendaires du soin répondent à celui-ci ?

Ce tableau est réalisé à l'aide de Fisher et Tronto, 1990; Tronto, 2009 et Zielinski 2010.

En mobilisant ces quatre phases dans le contexte du parrainage collectif, on rend visible certaines particularités de la dynamique relationnelle qui entravent les possibilités d'établir des relations d'aide compatibles avec les principes de l'éthique du *care* et du même coup, avec le processus de cointégration entre parrainants et parrainé-e-s. De plus, ce cadre analytique a été choisi précisément en raison de la nature des données mobilisées dans cette étude, lesquelles reposent essentiellement sur des entretiens. Ceux-ci explorent la manière dont l'aide est donnée par les parrainants et comment elle est perçue par les personnes parrainées. Cette double perspective, qui reflète les interactions et les dynamiques entre les acteurs concernés permet une lecture fine et nuancée des pratiques d'aide telles qu'elles sont vécues et exprimées par celles et ceux qui sont concerné-e-s, tout en ancrant l'analyse dans une approche éthique et relationnelle.

5.1 Phase 1 : Se soucier de – La notion d'(in)attention

La première phase du *care*, le « souci de », fait référence à la notion de l'attention des aidants aux besoins des personnes qui reçoivent le *care* (Tronto, 2009). Selon les principes de l'éthique du *care*, faire preuve d'attention exige de : « se centrer sur autrui plutôt que sur le soin lui-même » (Zielenski, 2010 : 639). On s'éloigne d'une façon de concevoir l'aide comme étant un acte technique ou transactionnel encadré par des règles protocolaires et universelles, puisqu'on reconnaît que chaque personne étant unique, le soin doit s'adapter aux particularités de chacune. Tant la personne qui aide que celle qui est aidée a des besoins particuliers dans la relation de *care*. À cet effet,

Elena, une professionnelle œuvrant dans le milieu du parrainage depuis maintes années, estime qu'elle a constaté que : « chaque personne a sa manière d'aider et d'être aidée » (Elena, professionnelle 10). Son observation rend compte de la nécessité d'établir une approche contextualisée de l'aide.

Interroger la manière dont les parrainants ont tenté de répondre aux besoins des personnes parrainées a permis de mieux comprendre comment ces derniers interprètent les besoins auxquels ils sont confrontés. L'interprétation des besoins d'autrui constitue un processus profondément subjectif, influencé par des dimensions culturelles et même politiques. Comme le souligne Joan Tronto (2009 : 147), ce processus est « façonné culturellement et individuellement ». Par ailleurs, en ce qui concerne le principe moral de l'attention, au-delà de sa pertinence pour l'interprétation des besoins, la philosophe Marie Garrau (2014) décrit l'attention comme une capacité à reconnaître non seulement le contexte dans lequel se déploie la relation d'aide, mais également la position que l'on occupe au sein de celle-ci. Dans le cadre du parrainage, les parrainants, puisqu'ils occupent inévitablement une position de pouvoir, ont la responsabilité d'être vigilants pour maintenir une relation équitable et respectueuse tout au long du processus.

Cependant, les constats issus de cette présente étude révèlent à la fois une inattention de certains parrainants envers les besoins tels qu'ils sont explicitement exprimés par les personnes parrainées, et une absence de reconnaissance explicite de leur position de domination dans la relation. Cette combinaison traduit une posture qui engendre des obstacles en ce qui concerne leur capacité à « se soucier de », mais aussi au développement d'une cointégration réussie entre parrainants et parrainé-e-s.

5.1.1 Évaluer les besoins des personnes parrainées : un processus hautement subjectif

Parmi les responsabilités qui sont confiées aux parrainants, il y a celle de « subvenir aux besoins essentiels des personnes réfugiées pendant la durée d'un an » (Gouvernement du Québec, 2024). Les parrainants sont donc formellement tenus de prendre en charge les dépenses nécessaires pour couvrir les besoins essentiels des personnes parrainées durant leur première année dans le pays. On inclut normalement dans les dépenses essentielles : logement, ameublement, déplacements, nourriture et

habillement ainsi que les coûts relatifs à la santé et à l'insertion à l'emploi (Gouvernement du Québec, 2024a). Les personnes parrainées n'étant pas admissibles à l'aide sociale²⁵, elles sont pour la plupart dépendantes du soutien financier des parrainants pour subvenir à leurs besoins essentiels les douze premiers mois suivants leur arrivée.

Au fil de l'analyse, la façon dont les parrainants se sont enquis de cette responsabilité a été révélatrice de leur disposition à « se soucier » des personnes parrainées. Comme mentionné précédemment, selon les principes développés par Tronto et Fisher (1990), il s'agit d'examiner les capacités des aidants à faire preuve d'attention. Cette disposition est envisagée en tant que processus relationnel et moral qui nécessite une écoute active et une réceptivité à la réalité de l'autre. Or, dans le cas des parrainages, cette attention peut être compromise par des filtres culturels, des préjugés, ou des cadres normatifs qui structurent la perception des besoins des personnes parrainées. Le *care* risque de devenir un acte paternaliste, lorsque les besoins sont définis unilatéralement par ceux qui détiennent le pouvoir de les interpréter (Tronto, 1993). Cette dynamique est particulièrement visible dans le contexte du parrainage, où la capacité des parrainants à définir et à répondre aux besoins des personnes parrainées s'accompagne inévitablement d'une forme de pouvoir envers ceux-ci.

Notamment, des tensions peuvent découler d'une divergence d'opinion entre parrainants et parrainé-e-s par rapport à ce qui est « essentiel » et ce qui est considéré comme étant un « luxe » ou du « superflu », par exemple, lorsque des personnes parrainées font des dépenses injustifiées aux yeux de leurs parrainants. Les exemples les plus communs sont l'achat de cigarettes, d'une télévision ou encore d'une voiture lors de la première année au Québec. Une personne parrainée avait d'ailleurs demandé plus de soutien financier, notamment parce qu'elle voulait fumer des cigarettes, ce qui était très confrontant pour le comité de parrainage, explique Camille (marraine 10). Parce qu'ils considèrent ces achats comme étant non-essentiels, des

²⁵ Une demande pourra être soumise pour recevoir des prestations d'aide sociale seulement dans le cas où un bris de parrainage est constaté et que les personnes parrainées ne peuvent subvenir à leurs besoins autrement. Les parrainants devront remboursés à l'État les montants versés aux personnes parrainées.

parrainants peuvent être en désaccord et s'opposer à ce genre d'achats. Par le même fait, les parrainants nient la capacité des personnes parrainées à prendre des décisions pour elles-mêmes - ce qui peut être perçu comme étant dévalorisant et infantilisant.

Conscientes qu'elles s'exposaient à des réprimandes à la suite de certains achats effectués avec les sommes versées par leurs parrainants, des personnes parrainées ont caché des dépenses pour éviter d'avoir à se justifier auprès d'eux. On perçoit dans ce genre de comportement le poids de la position hiérarchique que peuvent occuper certains parrainants par rapport aux personnes qu'ils parrainent. En outre, on comprend mieux comment la relation peut devenir oppressante pour les personnes parrainées qui doivent recourir à des stratégies pour éviter de déplaire à leurs parrainants. Cela s'est produit notamment lorsque des personnes parrainées ont caché qu'elles utilisaient une partie de leur budget mensuel pour envoyer des fonds à leur famille restée au camp de réfugié-e-s (Pierre, personne parrainée 5).

Elena, une professionnelle qui soutient des groupes de parrainage raconte que des parrainants s'offusquaient lorsque les personnes parrainées allaient manger au restaurant et qu'elles utilisaient les sommes versées par ces derniers (Elena, professionnelle 10). Aux yeux d'Elena, le fait d'aller au restaurant pour des personnes qui ont été privées de le faire pendant des années est « une manière de récupérer [leur] dignité ». Alors que pour elle, cette dépense est tout à fait justifiée, elle explique que pour les parrainants qui s'en plaignaient, il s'agissait d'un luxe et non d'un besoin essentiel. Elle fait d'ailleurs des parallèles avec la pratique répandue chez les parrainants d'acheter des vêtements seconde main pour les personnes parrainées plutôt que d'aller dans des magasins grande surface peu dispendieux.

Comme pour le fait d'aller manger au restaurant, s'acheter des vêtements neufs est une forme de plaisir selon Elena. Elle croit que ce geste, en apparence anodin, peut s'avérer thérapeutique, surtout pour des personnes réfugiées ayant connu la précarité pendant de nombreuses années. Toutefois, force est de constater que plusieurs parrainants omettent de prévoir dans leur budget ce type de dépenses « de plaisir » alors que cela pourrait être considéré comme étant un besoin essentiel pour retrouver sa dignité ou même comme une forme de réparation symbolique. Ces injonctions à la frugalité, bien qu'animées de bonnes intentions, peuvent invisibiliser un point fondamental : la dignité passe aussi par le choix. De même, forcer l'adaptation

à un mode de vie frugal, peut ainsi, même involontairement, reproduire des dynamiques néolibérales, où le « bon comportement » économique devient un critère implicite d'intégration.

En interrogeant davantage le processus d'interprétation des besoins des personnes parrainées par les parrainants à la lumière de l'intersectionnalité, on constate que la juxtaposition de la condition de personne réfugiée à celle de personne parrainée renvoie à l'image d'une personne qui doit se satisfaire du minimum et en être reconnaissante. Cette double condition que portent les personnes parrainées a des répercussions sur l'identification des besoins considérés comme étant essentiels, mais aussi sur la manière dont ils seront comblés. Par exemple, se vêtir est certes un besoin essentiel reconnu par les parrainants, mais on ne cherche pas nécessairement à ce que la personne parrainée puisse se vêtir selon ses propres goûts, alors que les parrainants sont en mesure de le faire pour eux-mêmes. Il y a donc un décalage entre la manière dont les parrainants évaluent leurs propres besoins versus l'évaluation qu'ils font des besoins des personnes parrainées (Sophie, professionnelle 3).

Ce décalage ne passe pas inaperçu chez les personnes parrainées qui peuvent percevoir et même souffrir de ce traitement différencié. Lewis, un jeune étudiant parrainé par une université montréalaise, raconte que son comité n'avait prévu aucun budget pour l'achat de vêtements et avait recueilli des dons auprès de leurs proches. Le manteau d'hiver et les bottes qu'on lui avait donnés étaient démodés, au point où il se sentait humilié et même honteux de devoir les porter à l'université alors que les membres de son comité portaient de beaux vêtements (personne parrainée 6). Une telle lecture des besoins normalise une certaine précarité pour les personnes parrainées. L'auteur Viet Thanh Nguyen (2019), lui-même ancien réfugié, aborde ce phénomène en évoquant l'aide octroyée dans les camps de réfugié-e-s, qu'il qualifie d'« aide de survie », visant à répondre uniquement aux besoins essentiels, sans ambition de rétablir les conditions de vie d'avant l'exil.

Selon Nguyen (2019), les personnes réfugiées réinstallées doivent souvent accepter un certain déclassement en échange de leur sécurité physique, une réalité qui est souvent considérée comme un compromis inévitable dans leur parcours. Dans le cas spécifique des réfugié-e-s parrainé-e-s, ce déclassement est encore davantage normalisé par le caractère privé du soutien qu'ils et elles reçoivent. En effet, ce dernier

repose principalement sur des dons, ce qui limite considérablement les ressources disponibles pour répondre pleinement à leurs besoins. Cette dépendance à des fonds privés contribue à renforcer l'idée que leur précarité est non seulement tolérable, mais également intrinsèque au processus de parrainage, créant ainsi une dynamique où les attentes des personnes parrainées sont ajustées en fonction des moyens limités, plutôt qu'en fonction de leurs besoins réels et de leurs préférences.

Ce compromis implicite trouve une illustration frappante dans le témoignage de Geneviève, une marraine qui s'est réjouie que les personnes qu'elle a parrainées se « débrouillent bien » depuis la fin officielle de leur parrainage, bien que ces dernières aient recours à des banques alimentaires pour subvenir à leurs besoins (marraine 3). Une telle situation, bien qu'indicatrice d'une grande précarité, est néanmoins perçue par Geneviève comme un signe de débrouillardise, reflétant une acceptation normalisée de conditions de vie précaires dans le cadre du processus de réinstallation. Cela soulève des questions importantes quant aux attentes et aux standards implicites qui façonnent les perceptions du succès dans le cadre du parrainage.

Il arrive aussi que les besoins des personnes parrainées soient pensés selon des termes qui sont culturellement éloignés de leurs réalités. À cet effet, la question du montant du budget alloué aux personnes parrainées pendant la première année est particulièrement intéressante puisque celui-ci est déterminé selon des critères qui ne reflètent souvent pas la réalité des personnes parrainées. Cela se produit en particulier lorsqu'elles doivent s'occuper des membres de leur famille n'ayant pas pu être réinstallés. À ce propos, Pierre raconte :

Quand [je suis arrivé] à l'université, on me dit voici ton budget, tu auras telle somme chaque semaine. Ceux qui ont tracé ça, ils ont songé juste à moi. Mais moi je ne peux pas me permettre de [dépenser] tout seul, car je sais que derrière moi, il y a des personnes qui ont besoin de mon soutien [...]. Le budget hebdomadaire n'était pas suffisant. Ce n'est pas parce que ce n'était pas suffisant pour moi, mais parce que moi j'avais des besoins extérieurs. C'est une valeur de l'individualisme où tout se concentre à la personne spécifique, mais [...] je dois songer à d'autres personnes qui sont proches de moi et qui en ont besoin aussi.

Cette réalité qu'évoque Pierre est également partagée par plusieurs personnes parrainées interviewées. Parmi celles que j'ai rencontrées au cours de la recherche,

celles qui sont venues au Québec seules, sans être accompagnées par un membre de leur famille (n=5), devaient composer avec ce stress d'avoir à s'occuper à la fois d'elles-mêmes et des membres de leur famille se trouvant toujours dans des conditions d'extrême précarité, souvent dans des camps de réfugié-e-s.

Même s'il est sans aucun doute difficile pour les parrainants de lever des fonds suffisamment importants pour soutenir les proches des personnes parrainées, le témoignage de Pierre met en lumière les écarts importants qui peuvent exister entre les perceptions des parrainants et celles des personnes parrainées par rapport aux besoins essentiels de ces dernières. Au final, parce que ce sont les parrainants qui détiennent et administrent les fonds, c'est souvent leur perception qui prime dans l'évaluation des besoins essentiels.

Une situation partagée par Isabelle démontre particulièrement le pouvoir des parrainants dans la détermination des besoins des personnes parrainées. Celle-ci raconte qu'à la fin officielle du parrainage, il restait encore une somme d'argent assez importante qui n'avait pas été dépensée pendant les douze mois. Puisque ces fonds avaient été obtenus grâce aux levées de fonds organisées par son comité, ceux-ci revenaient à la famille parrainée. Toutefois, avant de leur donner, Isabelle voulait savoir ce qu'ils allaient faire de cette somme afin de s'assurer que les fonds soient dépensés intelligemment. À deux reprises, la famille parrainée a fait des propositions à Isabelle. Une de celles-ci visait à payer les frais pour une chirurgie esthétique qu'une des personnes parrainées désirait réaliser pour faire disparaître d'importantes cicatrices causées par un accident. Isabelle n'était pas convaincue par l'idée et explique : « Ça c'est un exemple de choix de besoin qui me désarçonnait » (Isabelle, marraine 1).

Les parrainants, en contrôlant les fonds et en exerçant un rôle décisionnel sur les dépenses, se retrouvent dans une position qui peut minimiser l'autonomie des parrainé-e-s, même après la période officielle de soutien. Cela met également en lumière une dynamique paternaliste, où les parrainants, souvent de bonne foi, imposent néanmoins leur vision des priorités, sans toujours prendre en compte les expériences vécues et les besoins réels des personnes qu'ils soutiennent.

Ces différents exemples démontrent une forme d'inattention aux besoins des personnes parrainées pouvant conduire à une forme de « domination symbolique » où

les besoins exprimés par les parrainé-e-s sont jugés par les parrainants comme étant "moins légitimes" ou "moins urgents". Les parrainants, en position de pouvoir, orientent leur « souci de » selon des paramètres qui reflètent leurs propres expériences et priorités, au détriment des préoccupations exprimées par les parrainé-e-s. À ce titre, la difficulté des parrainants à reconnaître le poids émotionnel et matériel que représente le soutien aux proches restés dans des situations précaires ou encore le fait d'aller au restaurant ou de s'habiller selon ses goûts reflète une forme de défaillance dans la phase du « souci de ». Cette inattention peut non seulement entraver la satisfaction des besoins réels des parrainé-e-s, mais aussi contribuer à creuser davantage les écarts de pouvoir dans la relation, empêchant ainsi une cointégration véritable.

En particulier dans le cas des parrainages effectués par des personnes blanches, le droit de regard des parrainants sur les besoins des personnes parrainées peut aussi s'apparenter à une manifestation du « regard blanc / *white gaze* ». Ce concept, popularisé par l'autrice Toni Morrison, désigne un cadre de référence centré sur les expériences et les valeurs des personnes blanches, souvent au détriment des autres perspectives (Pailey, 2019). Cette forme d'« impérialisme culturel », devient un outil actif de domination, qui oblige les personnes non blanches à s'y conformer lorsqu'elles sont en situation de dépendance – ce qui est le cas dans le cadre du parrainage collectif. Il s'agit donc d'une manière de perpétuer des hiérarchies raciales et sociales (Shallwani et Dossa, 2023).

5.1.2 Au-delà de la prise en charge des besoins essentiels, l'importance des liens sociaux

De l'analyse des propos des personnes parrainées au sujet de leurs besoins se dégage un constat majeur : les parrainants se sont focalisés sur les besoins dits essentiels (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.) souvent aux dépens des besoins « sociaux », le relationnel – alors qui s'agissait pourtant d'un besoin perçu comme étant essentiel par les personnes parrainées. À cet effet, les propos de Cyprien reflètent une appréciation très mitigée du soutien reçu de la part de ses parrainants :

Long story short, they did what was satisfactory, what they were supposed to do, they did. It was just on the surface. Now I am able to say this based on my experience. They left out the part that was outside the official support which

was crucial. Because for me, I thought that was very rare that they checked on me. It was very rare that I would receive a text from the guys on the local committee saying: “How are you? What are your plans this weekend?” And it happened only in the first two weeks, but after, I was just on my own. (personne parrainée 4)

« J’étais livré à moi-même » : ces propos sont surprenants puisque l’un des aspects du parrainage collectif dont on vante le plus les mérites est qu’il facilite l’établissement de relations sociales significatives entre les personnes parrainées et leurs parrainants (ARI, 2019). C’est d’ailleurs un trait distinctif par rapport aux initiatives de réinstallation des personnes réfugiées prises en charge par l’État (McKee et al., 2019). Notamment, les professionnel-le-s de la réinstallation doivent respecter des barrières qui limitent leur capacité à développer des rapports plus « intimes » avec les personnes parrainées (Lim, 2019). Tandis que dans le cas des parrainages privés, ces barrières sont inexistantes et cette intimité est souvent évoquée comme étant une forme de soutien susceptible de favoriser l’intégration des personnes parrainées à la société d’accueil (Beiser, 2003; Fratzke et Dorst, 2019; Lim, 2019). En revanche, plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche ont partagé ne pas avoir tissé des liens sociaux significatifs et durables, ce qui vient nuancer une vision parfois idéalisée du parrainage.

Camille, une marraine qui a été impliquée dans un comité universitaire ayant réalisé plusieurs parrainages abonde dans le même sens que Cyprien au sujet du manque d’attention des parrainants quant à l’importance des relations sociales avec les personnes parrainées (marraine 10). Selon ses expériences, les parrainants considèrent souvent les activités sociales comme étant une forme de soutien informel qui serait moins important que le soutien formel axé sur les besoins matériels essentiels. Selon Camille, les parrainants négligent l’importance : « d’avoir des moments pour jaser, d’aller prendre une marche ou un café ». Pourtant, et c’est ce que son expérience lui a prouvé à maintes reprises, il s’agit d’un aspect fondamental de l’expérience de parrainage, parce que les échanges qui se produisent lors des activités sociales permettent de développer des liens d’amitié qui vont au-delà de la stricte dynamique parrainant-parrainé-e.

D’ailleurs, Geneviève, une marraine d’un groupe de 2 à 5, explique que lorsqu’elle planifiait des « visites de plaisir » plutôt que « des visites pour répondre aux besoins »,

non seulement elle avait elle-même du plaisir, mais elle arrivait à retirer quelque chose de la relation grâce au fait que celle-ci n'était plus à sens unique (marraine 3). Ainsi, prendre le temps d'entrer en relation avec les personnes parrainées pour développer un lien qui va au-delà du rôle formel de parrainant en tant que pourvoyeur de *care*, implique une forme de réciprocité qui s'inscrit davantage dans un processus de cointégration. Par ailleurs, Geneviève mentionne que lors de ses visites informelles, les personnes parrainées abordaient parfois des enjeux dont celle-ci n'aurait probablement pas été mise au courant autrement. C'était donc une occasion pour elle de pouvoir soutenir plus adéquatement les personnes parrainées, car celles-ci se sentaient probablement plus à l'aise de s'exprimer et de dévoiler certains de leurs besoins. Au départ, ce sont les personnes parrainées qui insistaient pour que Geneviève vienne passer du temps avec leur famille et partager un repas. Bien qu'elle raconte qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises de ressentir ces invitations comme un fardeau, elle est capable a posteriori de percevoir la valeur de ces moments. D'une certaine façon, Geneviève s'est montrée attentive aux besoins de passer du temps de qualité avec les personnes parrainées. Sur le long terme, ces moments ont contribué à bâtir une relation de confiance avec les personnes parrainées.

Le cas de Nassima, une Syrienne qui a été parrainée par une église dont elle ne connaissait aucun membre avant son arrivée à Montréal illustre bien l'importance de créer des liens sociaux forts (personne parrainée 7). Son expérience de parrainage se démarque parmi celles qui ont été documentées comme étant l'une des plus positives. Nassima insiste sur les nombreuses occasions qu'elle et sa famille ont eu de passer du temps de qualité avec chacun des parrainants, que ce soit par le biais d'activités ou de soupers sur une base régulière. Même si son parrainage est terminé depuis plusieurs années, Nassima continue d'entretenir régulièrement des relations avec plusieurs femmes de son comité – ce qui n'est pas le cas dans la majeure partie des expériences documentées.

Comme l'a souligné la revue de la littérature sur l'intégration, certaines approches mettent de l'avant l'importance que revêt le développement de liens d'amitié avec des membres de la communauté d'accueil pour que les personnes immigrantes se sentent intégrées (Hyndman, 2011; de Richoufftz, 2018; Schmidtke, 2018; Hanley et al., 2018; ARI, 2019). Bien que le parrainage soit souvent perçu comme un moyen favorable pour

établir ces liens, cette recherche démontre que ce n'est pas toujours le cas. En effet, les contacts entre parrainants et parrainé-e-s ont souvent diminué une fois le parrainage terminé (Nassima est la seule personne parrainée qui a encore des liens forts avec son comité). Par ailleurs, les personnes qui ont été parrainées par des inconnu-e-s ont évoqué lors de leur entretien s'être senties très isolées pendant leur parrainage ou ne pas avoir été en mesure de créer des liens d'amitié avec leurs parrainants (à l'exception de Nassima). Face à ce constat, deux observations s'imposent.

Premièrement, si les parrainants semblent prioriser les besoins matériels de base des parrainé-e-s au détriment de leurs besoins sociaux, cela s'explique en partie par le fait que répondre aux besoins matériels requiert déjà une part considérable de leur temps et de leur énergie. Le concept de « fatigue néolibérale » est développé par Emine Fidan Elcioglu (2021) pour expliquer ce pourquoi le parrainage n'est pas une initiative qui favorise le développement d'un engagement politique chez les parrainants. À la lumière des données recueillies on peut également mobiliser ce même concept pour examiner les difficultés d'établir des relations significatives entre parrainants et parrainé-e-s. En effet, l'engagement des parrainants étant entièrement bénévole, ceux-ci doivent composer avec des obligations professionnelles, familiales et personnelles qui limitent le temps et l'énergie dont ils disposent pour s'investir auprès des personnes parrainées. La dimension « sociale » est plus facilement reléguée au second plan parce que les parrainants sont déjà surchargés avec leur responsabilité de subvenir aux besoins de base des personnes parrainées. Ce problème peut se poser encore davantage lorsque la taille du groupe de parrainage est petite et que l'ensemble des tâches reposent sur une ou deux personnes – comme ce fut le cas pour Isabelle et Geneviève.

Deuxièmement, les témoignages des personnes parrainées qui ont évoqué souffrir du manque de relations sociales avec leurs parrainants résonnent avec l'observation de l'autrice Dina Nayeri (2020), dans son livre autobiographique *The Ungrateful Refugee: What Immigrants Never Tell You*. Elle y affirme que les réfugié-e-s n'ont pas besoin d'être sauvé-e-s, mais qu'ils et elles ont surtout besoin d'amitié. Cette affirmation concorde avec la première phase de l'évaluation du *care* (se soucier de) puisqu'elle invite à se focaliser sur le relationnel plutôt que sur le soin lui-même.

Force est de constater qu'un changement de vision est nécessaire pour que les parrainants adoptent une telle perspective. Elle s'avère toutefois en cohérence avec le processus de cointégration puisque c'est ainsi qu'il est possible d'introduire une forme de réciprocité et de dépasser les rôles de pourvoyeur et de récipiendaire de *care*, comme le rappelle l'exemple de Geneviève et de ses visites « pour le plaisir ».

5.2 Phase 2 : Prendre en charge – La notion de responsabilité

La seconde phase du *care* est celle du « prendre en charge » et évoque la notion de la responsabilité de celles et de ceux qui répondent au besoin identifié comme étant à satisfaire. Autrement dit, dans la phase 1, on identifie le besoin de l'aidé-e et dans la phase 2, on reconnaît qu'y répondre c'est d'assumer une part de responsabilité vis-à-vis de l'aidé-e (Tronto, 1993). Dès lors, la phase 2 du *care* pose le regard sur les aidants et leur responsabilité vis-à-vis le soin qu'ils prodiguent et à qui il est destiné. Complexe à définir, la notion de responsabilité peut être comprise selon différents paradigmes, mais elle sera essentiellement envisagée comme étant une « obligation morale envers autrui » (van Nistelrooij et Nisse, 2019 : 281). Comme l'indique Joan Tronto, la bonne volonté des aidants ne doit pas exonérer la question de leur responsabilité lorsque ceux-ci décident de s'engager dans un processus de *care* envers autrui (Tronto, 2009 : 198). S'ils s'engagent en étant guidés par leur morale, il n'en demeure pas moins qu'ils ont l'obligation d'agir de façon responsable pour répondre au besoin conformément aux balises prescrites par l'éthique du *care*. Cependant, un risque associé au sentiment de responsabilité envers autrui est qu'il peut mener à une approche autoritaire (Mohanty, 2003 : 110). Déjà, plusieurs exemples cités dans cette étude démontrent que les parrainants peuvent adopter une telle approche. Dans ces cas, le contrôle exercé par les parrainants était, la plupart du temps, associé à un sentiment de responsabilité puisque ceux-ci justifiaient leurs actions par leur souci de protéger ou de surveiller les personnes parrainées.

Par ailleurs, l'étude de la notion de responsabilité est porteuse, car c'est par l'entremise des « pratiques de responsabilité » envers les autres que nous apprenons sur notre propre identité, nos relations et nos valeurs (Walker, 2007). Certaines responsabilités peuvent être explicites, comme celles assignées à certaines

professions. D'autres sont implicites et reposent sur des attentes pouvant découler de « modèles culturels ou de structures hiérarchiques de pouvoir et de statut dans la société » (van Nistelrooij et Visse, 2019 : 276). Dans le cas des parrainages, force est de constater que la conceptualisation des responsabilités des parrainants est largement implicite et qu'elle varie d'une personne à l'autre, malgré que des responsabilités formelles soient prévues dans l'entente de parrainage.

Dans les pages qui suivent, il s'agit d'approfondir la notion de responsabilité dans le contexte du PPCR en mobilisant les principes de l'éthique du *care* qui y sont rattachés. Notamment, cette posture propose de remettre au centre de l'analyse la question des besoins des personnes parrainées et d'évaluer comment ces besoins sont pris en charge par les parrainants. En procédant ainsi, l'analyse du processus de prise en charge des parrainants dévoile d'importantes barrières qui entravent le développement de relations basées sur une forme de responsabilité mutuelle qui nécessite que chaque partie soit redevable l'une envers l'autre.

Bien que les parrainants aient certaines obligations définies dans les règles formelles encadrant le parrainage, telles que la prise en charge des frais de réinstallation des personnes parrainées durant les douze premiers mois, ils bénéficient d'une grande flexibilité quant à la manière dont ils assumeront leur responsabilité de soutenir le processus d'intégration. La façon dont les parrainants perçoivent et exercent cette responsabilité est cruciale, car elle influence de manière significative les relations qu'ils établissent avec les personnes parrainées, notamment en termes du degré d'engagement envers celles-ci.

Entre autres, des parrainants peuvent estimer que leur devoir a été accompli au moment où les personnes parrainées touchent le sol canadien, et se sentent du même coup moins responsables de « l'intégration » de ces dernières. Selon les cas documentés dans la thèse, ce genre de scénario se produit davantage lorsque des personnes sont parrainées par des membres de leur famille ou par des ami-e-s, mais cela s'est aussi produit dans le cas de Joseph, un étudiant parrainé par un comité d'étudiant-e-s. Celui-ci raconte que son comité de parrainage semblait avoir pour seule mission de le faire venir ici, et qu'il devait ensuite se débrouiller seul. Pour d'autres parrainants, et cela semble se produire davantage dans le cas des personnes qui parrainent des inconnus-e-s, le poids des responsabilités qui vont de pair avec cette

obligation de soutenir l'intégration des personnes parrainées peut devenir un réel fardeau qui nuit à l'établissement de relations cointégrées pour diverses raisons.

5.2.1. Être responsable envers qui et comment?

Évaluer la manière dont le « soin » est « pris en charge » dans le contexte du parrainage invite à creuser davantage la question des motivations des parrainants à vouloir assumer cette responsabilité envers d'autres, surtout lorsqu'il s'agit d'inconnu-e-s. Interroger les motivations des parrainants d'inconnu-e-s permet non seulement de comprendre davantage ce pourquoi ils s'engagent, mais comment ils envisagent cette responsabilité et envers qui ? Décider de devenir un parrainant n'est pas une décision à prendre à la légère puisqu'elle implique un engagement à long terme; pendant plusieurs années si on tient compte des délais de traitement des demandes qui sont de plus en plus longs. D'ailleurs, certains parrainants ont mentionné qu'ils n'avaient pas saisi l'ampleur des responsabilités qu'ils allaient devoir assumer au fil de cette expérience. Parmi ceux-ci, une marraine a ajouté que si elle avait su : « tout ce qui s'en venait en termes de frustrations et d'attente », peut-être qu'elle n'aurait pas décidé d'aller de l'avant avec ce projet (Isabelle, marraine 1). Grandement investie auprès des personnes qu'elle a parrainées, cette marraine a assumé cette responsabilité pratiquement seule, car les autres membres de son comité étaient très peu engagés.

La majorité des personnes qui ont parrainé des inconnu-e-s l'ont fait parce qu'elles avaient la volonté de « faire quelque chose » pour venir en aide aux personnes réfugiées et aussi parce qu'elles sentaient être en position de pouvoir le faire. Dans cette perspective, leur motivation découle davantage d'un sentiment moral de vouloir faire « le bien » que d'un sentiment de responsabilité. C'est souvent cette image des réfugié-e-s comme victimes passives nécessitant d'être sauvées qui motive les parrainants à entreprendre des parrainages d'inconnu-e-s – ne vient qu'à penser à la photo d'Alan Kurdi, cet enfant syrien retrouvé mort sur une plage en 2015 (Lenard, 2016a; Hynie, 2018b). De telles images peuvent susciter un sentiment de pitié et il s'avère que :

« La pitié est un fort sentiment de tristesse et de compassion qui s'exprime par une impulsion à aider. Malheureusement, la "pitié" conduit à un

processus de pensée hiérarchique distinct où le "donateur" est à un niveau supérieur à celui du "récipiendaire", le "pauvre".» (Purohit 2016 : 30).

La politologue Hannah Arendt (1963), dans son ouvrage *On Revolution* a d'ailleurs expliqué comment la pitié crée une relation de distance et de supériorité entre celle ou celui qui éprouve de la pitié et celle ou celui qui en est l'objet. Cela perpétue une déshumanisation des personnes pour qui on éprouve ce sentiment. Dès lors, Arendt estime que la pitié ne peut être le fondement d'une action politique puisqu'elle néglige les impératifs de justice et de changement structurel au profit d'une action orientée par les émotions.

Une situation, évoquée brièvement plus haut, a été rapportée par Isabelle et illustre particulièrement bien le surinvestissement de certains parrainants, qui peuvent se sentir responsables de « protéger leurs parrainé-e-s » tout en mettant en lumière les enjeux éthiques que cela peut soulever. Dans ce cas précis, l'engagement de la marraine s'est prolongé au-delà des douze mois prévus par l'accord de parrainage. Elle a conservé un accès aux comptes bancaires de la famille parrainée et continue de vérifier « de temps et temps » leurs dépenses afin de s'assurer « qu'ils ne font pas de gaffes ». Elle précise toutefois s'efforcer de se détacher et d'éviter d'intervenir directement lorsqu'elle constate des dépenses qu'elle juge injustifiées. Analysée au prisme des principes de l'éthique du *care*, cette situation reflète les tensions inhérentes à la responsabilité des aidants, qui, dans leur souci de bienveillance et de soutien, risquent de franchir des limites portant atteinte à l'autonomie et à la dignité des personnes aidées.

Le contrôle intrusif et indirect exercé par certains sur les finances des parrainé-e-s, même sous couvert de bonnes intentions, illustre une forme d'asymétrie de pouvoir qui peut compromettre la relation de confiance et l'autonomie des personnes parrainées. Même sans avoir recueilli directement les impressions des personnes parrainées dans ce cas particulier, il est raisonnable de supposer qu'elles pourraient se sentir dans une position délicate, voire inconfortable, à l'idée de retirer l'accès de leur marraine à leur compte bancaire. En effet, la gratitude manifestée envers elle – qu'elle qualifie elle-même comme un sentiment où elles la perçoivent comme un « ange » –

peut créer une obligation morale tacite qui les dissuade d'exercer pleinement leur droit à l'autonomie.

Les témoignages recueillis ont fait ressortir un aspect dont on parle rarement dans le parrainage et qui survient lorsque des parrainants se sentent responsables vis-à-vis d'autres personnes que les personnes parrainées. C'est le cas d'Ahmed qui se sentait responsable vis-à-vis les donateurs qui avaient soutenu la levée de fonds pour financer le parrainage, ainsi qu'envers l'université qui accueillait la personne parrainée (parrain 2). C'est d'ailleurs ce sentiment de responsabilité envers les donateurs et l'université qui a conduit le comité à instaurer des pratiques strictes. Comme l'a reconnu Ahmed, cette manière de procéder a d'ailleurs profondément déplu à la personne parrainée. Toutefois, il mentionne avoir continué de procéder ainsi puisqu'il prétend qu'une approche « à la dure » envers la personne parrainée devait être préconisée pour qu'elle ne soit pas « câlinée » par son comité.

Cette situation révèle un renversement des priorités dans la relation d'aide. La responsabilité qu'Ahmed ressentait envers les donateurs et l'université semble avoir pris le pas sur son engagement envers la personne récipiendaire du soin, soit la personne parrainée. Selon les principes de l'éthique du *care*, l'aidant doit avant tout se sentir redevable envers la personne aidée, en s'assurant d'être attentif à la manière dont le soin est perçu et reçu par celle-ci (Tronto, 2009 ; Zielinski, 2010). Ne pas accorder cette priorité risque non seulement de déséquilibrer la relation d'aide, mais également d'engendrer des préjudices, qu'ils soient matériels ou émotionnels, pour la personne parrainée. Dans ce contexte, l'approche « à la dure » adoptée par Ahmed peut être interprétée comme une tentative de concilier les attentes des parties externes avec les besoins de la personne aidée, mais au détriment du bien-être de cette dernière. En ne centrant pas son attention sur la perception et le vécu de la personne parrainée, Ahmed a renforcé une dynamique hiérarchique, où l'aidant s'érige en figure d'autorité plutôt qu'en partenaire d'accompagnement. Ce déséquilibre, comme le souligne l'éthique du *care*, contrevient à l'objectif d'entretenir une relation d'aide éthique.

Une distinction importante émerge entre deux formes de responsabilité mobilisées par les parrainants : la responsabilité managériale et celle qui est ancrée dans la justice sociale. La première, souvent implicite, se manifeste par une gestion du

parrainage comme une « mission » ou un « projet » à mener à bien. On agit en fonction d'obligations formelles et non par souci pour le bien-être de la personne. Cette forme de responsabilité s'appuie sur des principes d'efficacité, et parfois même de performance, où l'objectif est d'« intégrer » ou de « soutenir » la personne parrainée dans un cadre prédéfini (par exemple, à réussir ses études universitaires). Cette posture, bien qu'intentionnellement bienveillante, tend à reproduire une logique verticale, où le parrainant conserve une position de contrôle, de savoir et de pouvoir.

À l'inverse, une responsabilité fondée sur la justice sociale suppose une prise de conscience politique des dynamiques d'inégalités et une volonté d'agir sur les structures mêmes qui créent la vulnérabilité. Elle implique de reconnaître la personne parrainée comme un sujet autonome, porteur de savoirs et d'expériences, et non comme un objet de prise en charge. Cette deuxième forme de responsabilité exige un désapprentissage des réflexes managériaux, au profit d'une posture d'écoute, de réciprocité et de co-construction. Cela dit, à cause du cadre institutionnel dans lequel prennent forme les expériences de parrainage (voir chapitre 4), cette forme de responsabilité est moins susceptible d'émerger que celle dite « managériale ».

5.2.2 Être responsable : un fardeau?

Être responsable d'inconnu-e-s peut représenter une expérience à la fois complexe et éprouvante, en particulier pour celles et ceux qui entretiennent un contact rapproché avec les personnes qu'ils ou elles parrainent. Les témoignages des parrainants rencontrés révèlent que cette responsabilité peut, à certains moments, être perçue comme un fardeau. Ce sentiment est particulièrement prononcé dans les comités de parrainage fragiles, composés d'un nombre restreint de membres sur lesquels repose l'essentiel des tâches, ou encore dans les comités dépourvus de soutien d'un organisme de parrainage et sans expérience préalable dans ce domaine (James, professionnel 4). Ces lacunes structurelles et organisationnelles amplifient les défis émotionnels et pratiques auxquels les parrainants doivent faire face, rendant leur engagement d'autant plus exigeant.

En évoquant précisément la charge mentale que représente le soutien des personnes parrainées, une marraine évoque explicitement cette responsabilité qu'elle

a ressentie de façon omniprésente pendant toute la durée du parrainage : « Tu es responsable d'une autre, en plus de tes enfants, en plus de tout ça, tu ne veux pas les échapper. C'est toujours là. » (Geneviève, marraine 3). Contrairement aux groupes qui sont affiliés à des regroupements communautaires ou religieux, ou encore à ceux qui sont accompagnés par des organismes de parrainage expérimentés, les groupes de 2 à 5 sont plus susceptibles d'être surchargés par les tâches à accomplir (Fabrice, professionnel 7 et Ulysse, professionnel 1). Sans soutien extérieur, tout est à apprendre et à faire : levées de fonds, accompagnement aux visites médicales, recherche et aménagement du domicile, paperasse administrative, recherche d'emploi, etc. Et encore, les parrainants doivent également allouer du temps pour des visites sociales, « de plaisir » lorsqu'elles s'aperçoivent que c'est un besoin des personnes parrainées qui leur demandent de passer plus de temps avec elles. Geneviève mentionne éprouver beaucoup de culpabilité lorsqu'elle ne passe pas assez de temps avec la famille parrainée : « Quand tu ne les vois pas, c'est [la culpabilité], parce que tu te sens coupable de pas les voir ou de pas assez t'en occuper ». (Geneviève, marraine 3).

Ces propos révèlent une forme d'obligation contraignante et asymétrique, qui va à l'encontre du principe de réciprocité nécessaire à la construction d'une relation de *care* éthique et propice à la cointégration. La notion du « *helping narrative* » développée par Barbara Heron (2007) est particulièrement utile pour mieux comprendre les propos des parrainants qui se sont surinvestis parce qu'ils se sentaient responsables des personnes parrainées. Selon Heron (2007), cette impulsion d'aider autrui, qui peut être ressentie autant par des bénévoles que par des professionnel-le-s, repose sur une perception de l'aidant comme étant supérieur à celui ou celle qui est aidé-e. Cet impératif d'aider va au-delà du simple altruisme, car il renforce ce sentiment de supériorité chez l'aidant, ce qui perpétue inévitablement des inégalités. Lorsqu'on mobilise cette notion dans le contexte du parrainage, on s'aperçoit comment, dans certaines circonstances, les pratiques d'aide peuvent venir conforter des rapports de domination préexistants entre parrainants et parrainé-e-s et donc, entraver le processus de cointégration. Le fait d'aider et sentir que cette aide est indispensable peut être un moyen de renforcer une image positive de soi tout en renforçant une image négative de celles et ceux qui ont besoin de notre aide.

Pour mieux comprendre l'impact du sentiment de responsabilité que ressentent les parrainants en raison de leur rôle, il est pertinent de s'intéresser à la transition qui s'opère à la fin du parrainage. Ce moment constitue un tournant crucial dans la relation parrainant-parrainé-e, car c'est à cet instant que s'efface officiellement la responsabilité formelle des parrainants envers les personnes parrainées (Lenard, 2019). Pour Véronique, la fin officielle de son rôle de marraine a profondément transformé la nature de sa relation avec la personne parrainée. Elle explique :

Je suis allée marcher avec [la personne parrainée] hors parrainage, pis la différence de se faire enlever tous les autres chapeaux fait vraiment du bien. Ah ouais! J'ai plus d'échanges, on ri, c'est beaucoup plus humain je trouve comme partage. (Véronique, marraine 5)

Il est intéressant de constater que la fin du parrainage est ressentie comme un véritable soulagement pour cette marraine. Pendant toute la durée de cet engagement, elle explique qu'elle devait « porter plusieurs chapeaux », ce qui signifiait assumer des responsabilités multiples et parfois pesantes, qu'elle n'avait pas nécessairement choisies, mais qui lui étaient imposées par son rôle de marraine. Entre autres, elle mentionne avoir ressenti un certain malaise face au fait d'être informée de plusieurs facettes de la vie personnelle de la personne parrainée, dont les difficultés académiques rencontrées par celle-ci à son arrivée à l'université. Véronique exprime également un profond sentiment de gêne lorsque la personne parrainée l'appelait « maman ». Cette appellation lui imposait un rôle qu'elle n'avait pas envie de jouer auprès de cette personne du même âge qu'elle. Ce malaise illustre la complexité des relations de parrainage, où les attentes implicites et les perceptions mutuelles peuvent diverger, ce qui peut engendrer des tensions entre les rôles imaginés par chacune des parties.

Le fait de ne plus assumer ces rôles a permis à Véronique de redéfinir la relation avec la personne parrainée sur des bases plus égalitaires, en mettant l'accent sur des échanges spontanés et empreints de réciprocité. En qualifiant leurs interactions post-parrainage de « plus humaines », elle souligne comment la charge liée à la responsabilité de marraine peut altérer la dynamique relationnelle. Ce cas de figure ne s'est pas reproduit dans le cas d'Isabelle qui de son côté, souhaitait maintenir tout de

même une forme de distance avec les personnes parrainées, malgré la fin du parrainage. Elle explique :

Je garde une certaine réserve, sans non plus être froide. C'est platte, mais je pense qu'à ce stade-ci il faut encore qu'il y ait une sorte de rapport, pas d'autorité, c'est pas un bon mot, mais d'aidant.

Isabelle justifie ce choix de maintenir un rapport « d'aidant » en s'appuyant sur l'expérience de parrainage réalisée par une personne de son entourage et famille qui « a complètement dégénérée » en raison d'un manque de recul et d'une trop grande proximité entre les parrainants et les parrainé-e-s. La distance volontaire que cette marraine souhaite garder est une manière de préserver une structure relationnelle claire tout en évitant les complications personnelles et émotionnelles qui peuvent émerger dans des contextes de parrainage trop familiaux.

Ainsi, ces deux approches contrastées – l'effort pour humaniser et équilibrer la relation chez Véronique et le maintien d'un rapport d'aidant chez Isabelle – montrent comment le parrainage, bien qu'intentionnellement conçu comme un geste de soutien, peut générer des tensions relationnelles précisément à cause de la perception du rôle de parrainant.

5.2.3 Les limites à la responsabilité des parrainants

L'analyse de l'impact du sentiment de responsabilité des parrainants envers les personnes parrainées révèle également des risques de dérives préoccupantes qui ne sont pas toujours suffisamment explorés dans le cadre de l'éthique du *care*, laquelle tend souvent à mettre l'accent sur les risques encourus par les aidé-e-s. Pourtant, les responsabilités qui incombent aux pourvoyeurs du *care* peuvent elles aussi engendrer des conséquences négatives pour ceux-ci. L'un de ces risques dans le parrainage est celui que les parrainants vivent du *burnout* en raison de l'ampleur des tâches à accomplir (ARI, 2019). Entre autres, Ahmed et Véronique, qui ont tous deux vécu une expérience de parrainage assez difficile, racontent respectivement avoir passé une année très difficile en raison du stress considérable qu'il et elle ont connu pendant le parrainage.

Le caractère éprouvant du parrainage pour les parrainants est relativement bien connu et il est abordé assez fréquemment dans la littérature sur le parrainage

(Phillimore, et al., 2021; Smith, Hadžiristić et Alipour, 2018). Toutefois, la présente recherche met en lumière un autre risque moins documenté, c'est-à-dire qu'en raison de leur fort sentiment de responsabilité vis-à-vis les personnes parrainées, certains parrainants se sentent forcés d'entretenir la relation, alors que sous d'autres conditions, ils y auraient mis fin. Notamment, cela s'est produit pour deux marraines ayant des caractéristiques similaires : celles d'être de jeunes femmes parrainant de jeunes hommes célibataires.

Dans leurs témoignages, ces deux marraines ont avoué avoir ressenti des malaises de façon récurrente au cours de leur parrainage. Ceux-ci découlent directement des rapports genrés entre elles et les personnes parrainées. Camille a dû composer avec des avances sexuellement explicites qui ont été faites à maintes reprises par la personne parrainée (marraine 10). Elle explique qu'après avoir repoussé avec insistance ses avances, elle a choisi de s'éloigner volontairement et raconte qu'elle s'assurait de n'être jamais seule avec la personne parrainée, mais qu'elle pouvait se sentir harcelée : « Il m'écrit 8 fois par jour pour me dire que je suis belle et qu'il m'aime. Je ne suis pas dans l'obligation de vivre ça. ». Si elle prétend que dans un autre contexte, elle aurait mis fin à la relation sans hésiter, elle s'est sentie obligée de maintenir un lien avec la personne parrainée pendant la durée complète du parrainage à cause de son sentiment de responsabilité en tant que marraine.

Véronique, quant à elle, a vécu une expérience sensiblement différente de celle de Camille, bien que certaines similitudes puissent être relevées en termes de dynamique relationnelle dans le cadre du parrainage. Dans son cas, elle relate que les malaises étaient liés à des propos qui étaient contraires à ses principes féministes comme elle l'exprime clairement : « L'élément que j'ai trouvé plus difficile dans le parrainage par rapport à la personne en tant que telle, ça a été les questions de féminisme qui étaient difficiles. » (marraine 5). Elle raconte avoir été troublée par rapport à certaines confessions de la personne parrainée qui aurait eu des comportements sexistes préoccupants envers des femmes avant son arrivée au Canada. C'était particulièrement difficile pour Véronique d'être mise au fait de ces comportements sans avoir la liberté de dire clairement ce qu'elle pensait à la personne parrainée, sans doute par peur de le vexer. Tout comme Camille, Véronique prétend que son rôle de marraine l'a empêchée de mettre fin à sa relation avec la personne

parrainée à ce moment, alors que dans d'autres circonstances elle n'aurait pas gardé de contact avec cette personne.

D'un point de vue éthique, ces situations posent la question de la non-contrainte dans les relations d'aide, car pour qu'une relation d'aide soit conforme aux principes de l'éthique du *care*, il faut que les parties impliquées ne se sentent pas contraintes d'y rester. Alors qu'on met souvent l'accent sur les conséquences de l'inégalité des rapports d'aide pour les personnes aidées, les aidants peuvent également subir des conséquences qui ne sont pas à négliger, comme ce fut le cas pour Véronique et Camille. Dans le contexte du parrainage, même si les personnes parrainées en raison de leur position désavantagée dans les rapports de force sont souvent plus susceptibles de souffrir dans la relation d'aide, les parrainants peuvent aussi ressentir de l'oppression comme dans le cas de Véronique et de Camille, ce qui révèle la complexité inhérente des relations qui se développent dans ce cadre.

Recourir au concept de la cointégration devient utile pour évaluer l'origine de l'oppression ressentie par ces deux marraines. Cette perspective permet de situer les expériences de Véronique et Camille dans un contexte relationnel et intersectionnel où les rapports de pouvoir et les structures sociales genrées jouent un rôle central. Dans ce contexte, leur genre et leur âge sont des éléments qui les désavantagent par rapport aux jeunes hommes qu'elles ont parrainés, malgré qu'elles occupent aussi une position de pouvoir à cause de leur rôle de marraine.

5.3 Phase 3 : Prendre soin – La notion de compétence

La troisième phase du *care* est celle du « prendre soin » et fait référence aux compétences et aux connaissances qui sont nécessaires pour prodiguer un soin adéquat. Le fait d'avoir de bonnes intentions envers autrui n'est pas suffisant pour répondre à ses besoins adéquatement. Même si on se soucie de la personne aidée (phase 1) et qu'on endosse une responsabilité envers elle (phase 2), cela ne veut pas dire qu'on réussit nécessairement à dispenser un soin qui répond au besoin exprimé (Tronto, 2009 : 179). C'est pourquoi dans cette troisième phase du *care*, il est question des aptitudes des aidants, car au-delà des dispositions morales et émotionnelles qui sont nécessaires pour prodiguer un soin de manière éthique, certaines compétences sont requises en fonction du besoin auquel on tente de répondre.

Si Tronto (2009) insiste sur la pertinence de cette phase pour évaluer le caractère éthique du soin, c'est qu'en l'absence des compétences requises, celui-ci prodigué peut causer des préjudices et nuire à la personne aidée. Dans le contexte d'un parrainage, la question des connaissances et des compétences est un enjeu qui concerne particulièrement les parrainants faisant partie de groupes de 2 à 5, puisque la plupart d'entre eux n'ont peu ou aucun soutien de la part de professionnel-le-s de la réinstallation au cours de leur expérience. Rappelons aussi que les formations pré-parrainage n'étant pas obligatoires, il n'y a donc pas de standard par rapport à la manière dont les parrainants doivent se préparer avant d'entreprendre un parrainage et le degré de préparation peut varier énormément d'un groupe à l'autre. Rappelons également que les futurs parrainants n'ont pas à prouver qu'ils possèdent des compétences ou des connaissances particulièrement lorsqu'ils soumettent leur demande de parrainage au MIFI puisque leur admissibilité est basée essentiellement sur leur capacité financière.

Outre les compétences de base qu'il faut nécessairement avoir pour assurer la bonne conduite des parrainages et qui ont été abordées dans la section 4.2.2 sur les formations, l'analyse a permis de relever d'autres compétences étant susceptibles d'avoir une plus grande influence sur le processus de cointégration : les connaissances en lien avec le statut de réfugié-e et celles qui sont liées à ce qu'on appelle communément les « compétences interculturelles ». Des lacunes à ces deux niveaux peuvent exacerber l'inégalité des relations entre parrainants et parrainé-e-s et contribuer au déni de l'agentivité des personnes parrainées. Avant de s'intéresser à ces deux ensembles de compétences, la section 5.3.1 examine comment la dimension de la prise en charge est envisagée par les parrainants et quels sont les obstacles qui peuvent intervenir à ce niveau pour offrir un *care* qui soit réellement éthique.

5.3.1 Répondre aux besoins : un processus complexe

Pour éviter de reproduire les risques inhérents du *care* en tant que pratique traversée par des rapports de pouvoir, le processus de réponse aux besoins doit engager activement la personne à qui est destiné le *care*. En somme, pour être en adéquation avec les principes éthiques du *care* : « prendre soin ne se résume pas à

donner, mais cherche à solliciter la participation, le choix, et finalement l'action d'autrui. » (Zielinski, 2010 : 640). Toutefois, dans le cas du parrainage collectif, plusieurs témoignages recueillis dans le cadre de cette recherche rendent compte du peu d'espace dont bénéficient les personnes parrainées pour exprimer librement leurs besoins à leurs parrainants pendant le parrainage.

Par ailleurs, parce que les parrainants interrogés ont été très peu nombreux à chercher une participation active des personnes qu'ils parrainent dans les prises de décision qui les concernent, on peut y voir une forme de déficit d'attention qui traduit une posture paternaliste. Le paternalisme peut être largement compris comme étant une forme de : « substitution du jugement d'un acteur à celui d'un autre dans le but d'améliorer le bien-être, les intérêts et le bonheur de l'objet » (Barnett, 2017 : 316). Une telle posture vient inévitablement limiter la portée éthique de la relation d'entraide puisqu'elle réduit les chances de rééquilibrer la relation d'aide qui demeure profondément inégalitaire. Plusieurs études sur le parrainage ont révélé les risques accrus de paternalisme dans cette pratique (Doucet, 2001; Lenard, 2016a; Fratzke et Dorst, 2019; Lim, 2019; Haugen, Lenard et Regan Wills, 2020). Notamment, le paternalisme peut se manifester lorsque les parrainants donnent à la personne parrainée l'illusion qu'elle participe à la prise de décision alors que dans les faits, sa participation est limitée. De façon beaucoup plus marquée, il peut se manifester lorsque les parrainants exercent un contrôle accru sur les dépenses effectuées par les personnes parrainées.

On peut qualifier le paternalisme de certains parrainants comme étant bienveillant puisqu'il traduit leur désir de vouloir « protéger » la personne parrainée. En ce sens, plusieurs parallèles peuvent être faits avec une posture de « sauveur ». Le concept de *white saviorism*, met en lumière la manière dont certaines dynamiques d'aide, en particulier dans des contextes interculturels ou postcoloniaux, s'enracinent dans une vision hiérarchisée des relations d'aide, où les aidants, avantagés par les systèmes de pouvoir, sont perçus comme des figures héroïques venant « sauver » des personnes perçues comme vulnérables ou incapables de s'aider elles-mêmes (Khan, Dickson et Sondarjee, 2023).

Cette posture qu'adoptent certains parrainants peut découler directement de l'un des objectifs fondamentaux du parrainage qui est d'amener les personnes parrainées

vers l'autonomisation. Un tel objectif repose sur la présomption que les personnes parrainées ne sont pas pleinement compétentes pour y arriver sans l'intervention des parrainants. Certes, le soutien des parrainants est certainement utile aux personnes parrainées à plusieurs niveaux pour que celles-ci retrouvent leur autonomie. Toutefois, le soutien devient problématique lorsque les parrainants choisissent une approche ancrée dans le « faire pour » et qu'ils négligent de prendre en compte les besoins des personnes parrainées et de reconnaître l'agentivité de celles-ci.

Appréhender la manière dont les parrainants se sont souciés des besoins des personnes parrainées à la lumière de concept de cointégration invite à interroger les moyens mis en place pour redonner du pouvoir aux personnes parrainées. Autrement dit, comment ont-elles pu exprimer clairement leurs besoins, sans craindre d'être perçues comme des « mauvais parrainés » comme l'a exprimé Pierre (personne parrainée 5). Ce dernier mentionne avoir choisi de taire certains de ses besoins pour éviter de froisser ses parrainants, de peur d'être perçu comme un « ingrat ». Ses propos illustrent la pression que peuvent ressentir certaines personnes parrainées et démontrent comment cette pression peut affecter leur capacité à agir et à s'exprimer librement dans la dynamique parrainant-parrainé-e.

Dans la majorité des cas documentés au cours de la recherche, les parrainants ont impliqué les personnes parrainées de façon très limitée dans les prises de décision qui concernaient les besoins de ces dernières – ce qui a d'ailleurs causé de l'insatisfaction chez plusieurs d'entre elles. À cet effet, une marraine évoque spécifiquement l'attitude paternaliste de certains membres de son comité : « qui vient d'une bonne intention, qui vient de vouloir protéger la personne, l'encadrer, lui donner ce dont elle a besoin » (Camille, marraine 10). En rétrospective, elle se montre assez critique de la façon dont les membres de son comité ont consulté les personnes parrainées, affirmant que ce n'était pas une « vraie consultation » et « qu'on aurait clairement pu mieux faire dans le *faire avec* la personne au lieu de le faire *pour elle* » (Camille, marraine 10).

Le choix des mots de Camille est évocateur, car ils traduisent la dichotomie entre le faire « pour » et le faire « avec », deux approches opposées de l'aide. En bref, une approche de type « faire pour » nécessite de se substituer à l'autre et du même coup, constitue une forme de négation des compétences de ce dernier. Il s'agit d'une approche qui maintient les personnes parrainées dans une position de récipiendaires

de l'aide, sans qu'elles aient voix au chapitre. Dans ce contexte : « si l'ingérence des uns vise alors l'autonomie de l'autre, il n'en demeure pas moins que, même dans les meilleurs cas, le risque de paternalisme n'est jamais loin » (Doucet, 2001 : 7). Une telle approche suggère que la relation d'aide est inégale et présuppose une attitude de supériorité chez les aidants (Fassin, 2017). Tandis que le « faire avec » se traduit plutôt par l'accompagnement de l'autre, en reconnaissant ses capacités, sans nier le fait qu'il ait besoin d'aide pour réaliser l'objectif espéré. À l'égard de la cointégration le « faire avec » est l'approche à privilégier pour rétablir un équilibre dans la relation d'aide.

Notamment, si les parrainants n'ont pas cherché à impliquer davantage les personnes parrainées dans certaines décisions, il s'avère que c'est souvent parce qu'ils ont un budget particulièrement restreint. Le fait d'avoir des ressources limitées pour subvenir aux besoins des personnes parrainées pendant une année entière implique que des choix seront à faire pour déterminer ce qui constitue un besoin essentiel et ce qui ne l'est pas. Ce fut le cas pour une marraine impliquée dans un comité universitaire à Montréal. Elle explique que la personne parrainée par son comité s'était sentie « bien désemparée » de ne pas avoir reçu d'ordinateur portable de la part de son comité à son arrivée au Québec (Véronique, marraine 5).

Véronique rapporte que la personne parrainée par son comité leur a rapidement fait savoir que l'absence d'un ordinateur compliquait considérablement sa capacité à réaliser ses travaux universitaires, l'obligeant à se rendre constamment à la bibliothèque pour en emprunter un. Selon cette marraine, cet enjeu a généré d'importantes « frictions » tout au long du parrainage, lesquelles trouvent leur origine dans une évaluation des besoins de la personne parrainée effectuée unilatéralement par les parrainants, sans consultation ni implication de cette dernière. Une telle situation rend compte des conséquences qu'un budget restreint peut avoir sur la possibilité de bien répondre aux besoins des personnes parrainées qui dépendent du soutien de leurs parrainants pour répondre à ceux-ci.

Dans ce cas précis, Véronique explique que le comité avait préféré ne pas dépenser pour un ordinateur afin d'économiser pour rembourser une partie de la dette de voyage de la personne parrainée²⁶. Ici, non seulement l'avis de la personne

²⁶ Les personnes réfugiées réinstallées au Canada doivent rembourser au gouvernement fédéral les frais liés à leur voyage (transport et documents de voyage) pour venir s'établir au Canada.

parrainée n'a pas été sollicité pour connaître ses priorités, mais il a été ignoré lorsqu'elle a clairement manifesté son désaccord et que la situation aurait pu être facilement rectifiée. Ainsi, bien que le budget du comité ait été limité, la décision prise illustre une absence de considération active, incompatible avec les principes fondamentaux de l'éthique du *care*, qui exigent une attention aux besoins réels et une reconnaissance des voix de ceux qui reçoivent le *care*. Au-delà des relations tendues que cette situation a occasionnées, entre les parrainants et la personne parrainée, la décision prise unilatéralement par son comité a eu des répercussions sur les conditions dans lesquelles cette personne a dû entamer ses études universitaires. Alors qu'elle devait déjà composer avec des défis de taille (quitter sa famille, vivre seule, commencer l'université, vivre des chocs culturels, etc.), elle a échoué à tous ses cours et a décidé d'abandonner ses études.

Au-delà des contraintes budgétaires qui peuvent influencer les décisions des parrainants, des facteurs logistiques peuvent également expliquer ce pourquoi ceux-ci choisissent de ne pas impliquer les personnes parrainées dans les prises de décisions les concernant. Par exemple, avant l'arrivée des personnes parrainées, des parrainants peuvent choisir de louer un appartement et le meubler sans impliquer les personnes parrainées dans le processus, et ce, même s'ils sont en communication via WhatsApp. Dans ses préparatifs avant l'arrivée de la famille qu'elle parrainait, une marraine raconte ne pas avoir demandé « l'avis direct » à la famille parrainée et d'avoir fait un « copier-coller » de ce qui avait été fait pour une autre famille parrainée. Elle indique toutefois avoir fait « quelques ajustements en fonction de ce qu'on voyait de leurs besoins réels » (Isabelle, marraine 1). Cependant, elle s'est finalement rendu compte après leur arrivée que son évaluation de leurs besoins était erronée. Entre autres, elle raconte :

Moi dans ma tête c'était essentiel que la petite fille ait sa chambre. Mais là finalement, à ce jour, la petite fille de 8 ans elle dort encore avec ses parents parce qu'elle a toujours dormi avec. (Isabelle, marraine 1)

Donc, cela veut dire que l'appartement qu'avait trouvé cette marraine comportait une chambre inutilisée par la famille. Un tel exemple démontre qu'il est facile de se référer à ses propres repères pour prendre des décisions, qui dans le cas du parrainage, concernent autrui. En outre, ne pas avoir consulté cette famille pour préparer leur

arrivée constitue une forme de déni de l'individualité des personnes parrainées. Cette marraine évoque elle-même avoir fait un « copier-coller » de ce qui avait été fait pour une autre famille. Bien que cette marraine n'ait certainement pas agi avec de mauvaises intentions, son approche n'a pas pris en compte de manière adéquate les besoins de la famille parrainée.

Même dans le cas des parrainants qui accordent une plus grande attention aux besoins des personnes parrainées tels qu'exprimés par celles-ci, des barrières peuvent tout de même subsister au sein de leur comité. Michelle, une marraine d'une église anglicane de Montréal, raconte avec beaucoup d'émotion qu'elle a fait face à une grande hostilité de la part de certains membres de son groupe lorsqu'elle a tenté de remettre en question la vision qu'ils avaient des besoins des personnes parrainées. Lors d'une séance d'information organisée à l'initiative de Michelle et qui portait sur la manière dont les parrainants peuvent se préparer à l'arrivée des personnes parrainées, la discussion a pris un virage inattendu. Michelle avait préparé une présentation portant sur la culture et la religion des personnes parrainées pour que les parrainants puissent être en mesure de mieux les accueillir. Cependant, la conversation a divergé au point où il était maintenant question de ce que les personnes parrainées devraient faire pour se préparer en attendant leur départ pour Montréal. Fortement secouée par cet incident, Michelle raconte ce qui s'est passé lors de la réunion :

People turned their backs on my presentation and started talking among themselves about how they could get books together to send to the children so they could practice school, learning French, learning English. And I said : "Excuse me, but that's not going to work. I have talked with the sister and they're too traumatized. They cannot study right now." And they kept going. And in fact, one of the men at the meeting swore at me and told me, I was wasting their fucking time! I was trying to talk about how we prepare ourselves and nobody wants to think about what they have to do to prepare themselves. (Michelle, marraine 8)

Pour plusieurs raisons, le témoignage de cette marraine est révélateur. D'abord, on note un manque d'attention de la part de ces parrainants quant au vécu (traumatique) des personnes qu'ils s'apprêtent à accueillir. Celles-ci, marquées par la fuite de leur pays en guerre, ne sont souvent pas disposées à commencer rapidement à se préparer pour leur arrivée en apprenant non pas une, mais deux nouvelles langues comme

l'envisageaient ces parrainants. Les personnes parrainées peuvent sentir le besoin de prendre le temps de s'adapter à leur société d'accueil d'abord. Mais surtout, comme l'affirme Michelle, cette situation rend compte de l'incapacité de plusieurs parrainants à percevoir qu'eux-mêmes doivent se préparer pour être en mesure d'accueillir et de « prendre soin » (phase 3) des personnes parrainées.

Ce témoignage illustre les défis au sein des comités de parrainage, où les bonnes intentions des membres se heurtent parfois à des incompréhensions fondamentales de leurs propres responsabilités. L'incident rapporté par Michelle révèle non seulement un manque de connaissances et de sensibilité à l'égard des traumatismes vécus par les personnes réfugiées, mais aussi une tendance à recentrer l'effort sur les besoins perçus, plutôt que sur ceux des individus qu'ils souhaitent aider.

5.3.2 La méconnaissance du statut de réfugié-e

La méconnaissance de certains parrainants par rapport aux enjeux relatifs à la migration forcée et au statut réfugié-e peut avoir des répercussions significatives sur la manière dont ils perçoivent les personnes qu'ils parrainent; ce qui a nécessairement des conséquences sur leur dynamique relationnelle. Le manque de connaissances sur ces enjeux peut se traduire par une adhésion aux mythes et aux clichés largement répandus sur les personnes réfugiées. Entre autres, parmi ceux qui sont les plus courants, on associe les personnes réfugiées à des personnes incapables de s'aider elles-mêmes et dépendantes de l'aide extérieure (Agrawal, 2019; Kyriakides et al., 2018; Elcioglu, 2021).

Les études critiques sur les réfugié-e-s mettent en garde sur le fait qu'une telle perception des personnes réfugiées a des conséquences notables puisque : « cela renforce des images simplistes des réfugié-e-s comme passifs, vulnérables et impuissants et néglige donc les relations complexes de genre, socioéconomiques et politiques résultant de leur déplacement. » (El Jack, 2011 citée dans Shinn, 2017 : 24). Par ailleurs, lorsque ces perceptions sont influencées par des scripts orientalistes, elles tendent à produire une dichotomie entre les non-réfugié-e-s et les réfugié-e-s, les premiers étant construits comme plus « civilisés » que les seconds (Said, 2003). De telles représentations génèrent des rapports implicites de supériorité et d'infériorité, fondés uniquement sur le statut de réfugié-e.

Les témoignages recueillis dans le cadre de cette étude montrent que certains parrainants mobilisent des stéréotypes pour interpréter les comportements ou les pratiques des personnes parrainées. Par exemple, Lisa, une marraine de Montréal, rapporte que les enfants de la famille parrainée insistaient parfois pour qu'elle leur donne les bijoux qu'elle portait. Dérangée par ce comportement, elle explique avoir dû fixer des limites fermes en refusant de céder à leurs demandes (marraine 7). Si l'établissement de telles limites peut sembler légitime, la justification qu'elle en donne repose néanmoins sur une vision stéréotypée et stigmatisante des réfugié-e-s. En effet, Lisa associe explicitement le comportement des enfants à leur expérience passée dans un camp de réfugié-e-s, affirmant qu'ils agissent de cette manière parce qu'ils seraient « habitués à quémander » : « they are used to begging for things » (marraine 7). Ces propos traduisent une analyse des conditions de vie préalables de ces enfants qui ne prend pas en compte la complexité des expériences vécues dans les camps de réfugié-e-s. La réponse de Lisa semble refléter une approche influencée par des stéréotypes, et pourrait avoir limité sa capacité à établir une relation empathique avec cette famille dont le passé a été marqué par l'expérience de l'extrême précarité.

L'analyse de l'ensemble du témoignage de Lisa laisse également penser que la qualité des liens créés durant le parrainage était faible, ce qui expliquerait en partie qu'elle n'ait plus que très peu de contact avec cette famille depuis la fin du parrainage. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien direct entre cette vision stéréotypée et l'absence de relations sociales significatives, il est plausible que ces perceptions aient contribué à la distance qui s'est installée pendant le parrainage et une fois qu'il se soit terminé.

Ahmed, qui a parrainé une personne réfugiée ayant vécu dans un camp de réfugié-e-s en Afrique subsaharienne, a lui aussi recours à des stéréotypes qui essentialisent le parcours des personnes réfugiées pour justifier son approche qu'il qualifie lui-même de « contrôlante ». Il reconnaît avoir adopté une posture plus directive dans le but, selon lui, d'aider au mieux la personne parrainée à s'adapter à sa nouvelle réalité. Ahmed explique que : « Si tu arrives d'un camp de réfugié-e-s dans un pays comme le Canada, tu ne peux pas gérer ton budget tout seul sans aucune aide, sans conseil, c'est vraiment difficile » (Ahmed, parrain 2).

Bien que cette approche semble être motivée par une volonté de mieux accompagner la personne parrainée, elle repose sur des présomptions qui peuvent

être problématiques. En associant automatiquement le parcours de la personne parrainée à une incapacité à gérer certains aspects de la vie quotidienne, ces représentations renvoient à des stéréotypes qui découlent directement d'une méconnaissance des expériences et des réalités des personnes réfugiées. Comme l'ont souligné Christopher Kyriakides et ses collègues (2018), de telles perceptions risquent de nourrir une perspective orientaliste et essentialiste, qui pourrait devenir le socle de pratiques paternalistes ou oppressives dans les relations de parrainage. En outre, cette posture risque d'orienter la relation d'aide dans une dynamique unidirectionnelle, où les compétences et les savoirs de la personne parrainée sont sous-estimés, voire ignorés. Encore ici, il s'agit d'une manifestation du regard blanc colonial permettant aux parrainants de maintenir une illusion de supériorité morale et culturelle par rapport à des personnes qui sont jugées négativement en raison de leur statut (Pailey, 2019).

En outre, les entretiens ont révélé plusieurs croyances erronées dont celles que les personnes réfugiées sont nécessairement peu scolarisées et qu'elles vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté et de précarité avant d'arriver au Canada. Par exemple, Amanda raconte que des membres du comité de parrainage dont elle faisait partie étaient choqués de constater que la personne parrainée ne correspondait pas à l'image qu'ils se faisaient d'une personne réfugiée, entre autres parce que celle-ci était arrivée « super bien habillée et qu'elle avait deux téléphones » (marraine 11). Nassima, une personne parrainée en provenance de la Syrie a été confrontée à une marraine ayant une vision des personnes réfugiées comme étant « très misérables », ce qui ne correspond pas à la façon dont Nassima souhaite être perçue par ses parrainants (personne parrainée 7).

Par ailleurs, les personnes parrainées sont désavantagées parce qu'elles sont doublement catégorisées : premièrement comme personne « réfugiée » et deuxièmement comme personne « parrainée ». Ces deux catégorisations renvoient chacune à l'image d'une personne opprimée ayant besoin d'être sauvée qui alimente le narratif de sauveur qu'adoptent certains parrainants. Cette double catégorisation peut participer à la construction des personnes parrainées comme étant : « des sujets enfantins et inférieurs ayant besoin de l'accompagnement paternaliste et de la domination de leurs supérieurs » (Narayan, 1995 : 133).

En réfléchissant aux nombreuses expériences de parrainage auxquelles elle a participé, Camille considère que son comité de parrainage a perçu et traité les personnes parrainées principalement comme « des victimes » (marraine 10). Selon elle, les membres du comité, y compris elle-même, ont manqué d'ouverture d'esprit, ce qui les a empêchés de reconnaître et de valoriser la diversité des parcours des personnes qu'ils étaient censés accompagner. Toujours selon Camille, cette perception a fait en sorte qu'ils négligent les « forces et les accomplissements passés des personnes parrainées », contribuant à un déni de l'agentivité de ceux-ci, ce qui renforce nécessairement l'asymétrie de la relation d'aide. Pascaline, une étudiante parrainée originaire du Rwanda a ressenti exactement le traitement dont parle Camille de la part de son propre comité de parrainage.

La méconnaissance des critères et des réalités entourant le statut de réfugié-e et l'adhésion aux clichés pourraient également être attribuées à un manque de formation destinée aux parrainants. En l'absence d'un encadrement approprié ou de ressources pédagogiques permettant de déconstruire les stéréotypes sur les réfugié-e-s, les parrainants peuvent s'appuyer sur des idées reçues ou des narratifs simplifiés pour comprendre les parcours des personnes qu'ils accompagnent.

Les entretiens avec des marraines ont révélé une dissonance entre les attentes des parrainants quant au profil des personnes qu'elles allaient parrainer, précisément lorsque les personnes parrainées ne correspondent pas à l'image stéréotypée de « pauvres et misérables », elles risquent d'être perçues comme n'étant pas de « vraies » personnes réfugiées par leurs parrainants. Cela peut engendrer un sentiment chez les parrainants que ces personnes ne méritent pas l'aide qui leur est offerte. C'est une perception qu'analyse Kathryn Choules (2007 : 467) sous le concept des « sujets indignes de la charité » (*undeserving subjects of charity*). Ceux-ci, parce qu'ils ne répondent pas à l'image traditionnelle de victime, ne devraient donc pas bénéficier de l'aide qu'on leur offre.

Par exemple, certaines marraines, comme Lisa (marraine 7), ont exprimé une déception à l'égard des personnes qu'elles parrainaient, estimant qu'elles n'étaient pas suffisamment vulnérables pour justifier l'ampleur de l'effort fourni par son comité, les décrivant comme « quite well off » ou « not the poorest of the poor in the Congo ». Aux yeux d'une autre marraine Lucy, les personnes parrainées par son comité n'étaient

pas de « vrai-e-s réfugié-e-s » bien qu'elles étaient de la Syrie et que leur admissibilité ait été vérifiée par IRCC (marraine 4). L'emphasis mise sur ce point pendant son entretien peut laisser croire que Lucy nourrissait un certain ressentiment à ce niveau, puisque les personnes aidées ne correspondaient pas à l'image que Lucy s'était faite des personnes qu'elle allait parrainer. De telles perceptions peuvent contribuer à une déshumanisation subtile des personnes parrainées : en refusant de reconnaître la complexité de leurs parcours et en appliquant des critères de mérite rigides, souvent informés par des stéréotypes, les parrainants proposent une aide qui devient conditionnelle et unilatérale. Cette dynamique peut également générer chez les parrainants un sentiment de frustration ou de ressentiment lorsque leurs attentes ne sont pas comblées.

5.3.3 Les compétences interculturelles

L'expression « compétences interculturelles » regroupe un éventail de compétences telles que la communication interculturelle, la sensibilité culturelle, etc. Ces compétences sont définies par Alvino Fantini (2007 : 9) comme essentielles pour « interagir de manière efficace et appropriée avec des personnes qui sont linguistiquement et culturellement différentes de soi ». Sans prétendre conduire une évaluation exhaustive de ces compétences chez les parrainants, cette analyse met en lumière certaines lacunes qui ressortent comme vecteurs de discrimination potentielle envers des groupes culturels minoritaires au Québec. Il s'agit donc de réfléchir à l'importance d'intégrer la notion de compétence interculturelle dans les pratiques de parrainage afin de promouvoir des relations plus équitables.

Comme mentionné précédemment, les parrainants, en tant que pourvoyeurs d'aide et occupant une position d'influence dans la relation, portent une responsabilité particulière dans l'établissement d'une dynamique respectueuse et équilibrée avec les personnes parrainées. Cette responsabilité implique un effort conscient pour dépasser leurs propres référents culturels et adopter une approche sensible aux besoins et aux intérêts des personnes aidées. Les théories féministes, notamment postcoloniales insistent sur l'importance de reconnaître les rapports de pouvoir structurels qui façonnent les interactions interculturelles (Mohanty, 2003; Lugones, 2014). Dans ce

cadre, les « compétences interculturelles » ne se limitent pas à la communication ou à la sensibilité culturelle, mais incluent également une conscience critique des asymétries de pouvoir, des privilèges, et des oppressions qui émergent dans ces contextes – des dimensions qui restent souvent invisibles dans les paramètres actuels dans lesquels se déroulent les parrainages.

Uma Narayan (1995) et Chandra Talpade Mohanty (2003) critiquent les cadres interculturels traditionnels qui présupposent une neutralité ou une symétrie dans les interactions interculturelles. Elles insistent sur la nécessité de reconnaître les hiérarchies historiques et contemporaines qui façonnent ces rencontres. Par exemple, Narayan (1995) met en garde contre les essentialisations culturelles qui réduisent des individus à des représentations homogènes basées sur des stéréotypes. Dans le contexte du parrainage, cette perspective invite à analyser comment certains parrainants perçoivent les personnes qu'ils aident à travers des filtres culturels rigides, qui renforcent des rapports de domination et de différenciation.

Si les contacts interculturels sont souvent perçus comme bénéfiques pour déconstruire les préjugés, les témoignages recueillis dans cette étude nuancent cette idée. En effet, dans certains cas, les interactions rapprochées entre des parrainants et des personnes issues de cultures ou de religions différentes peuvent renforcer des stéréotypes et/ou reproduire des dynamiques ancrées dans des systèmes de hiérarchisation culturelle et raciale. Ces rapports de proximité, plutôt que de réduire les écarts perçus, peuvent parfois creuser ces différences, rendant ainsi plus difficile l'établissement d'un dialogue authentique. Comme le note Danielle Gratton (2012 White et al., 2015, 6), un véritable dialogue en contexte interculturel est essentiel pour « réduire ou compenser les écarts qui caractérisent les relations en contexte pluriethnique ».

Les témoignages de parrainants révèlent par ailleurs une faible réflexivité sur leurs propres compétences interculturelles. Très peu de parrainants ont tenté de se préparer à accueillir les personnes parrainées en s'informant de leur culture. Pourtant, selon Joseph, une personne parrainée originaire de la RDC, l'une des responsabilités fondamentales des parrainants devrait être de s'informer sur la culture de la personne qu'ils vont accueillir afin de pouvoir « se mettre à leur place ». Ces propos résonnent avec ceux de Lucy (marraine 4), une marraine qui a admis regretter ne pas s'être

informée davantage de la situation en Syrie. Notamment, elle estime que cela lui aurait été utile pour mieux comprendre les personnes qu'elle a parrainées. Sinon, mis à part Joseph et Lucy, seule Michelle, une autre marraine d'un groupe associé à une église, a mentionné au cours de son entretien l'importance de s'informer de la culture des personnes parrainées.

En outre, aucune personne interviewée parmi les 35 contributeur-trice-s n'a mentionné la possibilité que les parrainants suivent des cours de langue en préparation à l'arrivée des personnes parrainées. Pourtant la langue est souvent considérée comme étant l'un des principaux enjeux vécus par les groupes de parrainants lorsque les personnes parrainées ne parlaient ni français, ni anglais. Cet aspect confirme que les efforts pour « s'intégrer » doivent être réalisés par les personnes parrainées. Dans cette perspective, miser sur la notion de cointégration permet de redéfinir ces dynamiques en mettant l'accent sur les efforts que les parrainants pourraient et devraient fournir pour développer des relations plus équilibrées et mutuellement enrichissantes avec les personnes parrainées.

Pour les parrainants blancs qui parrainent des personnes racisées et réfugiées et qui n'ont pas connu les défis que représentent le parcours migratoire, cela peut nécessiter un besoin de formation plus important. La formation est effectivement l'une des façons d'accroître leurs compétences interculturelles. À cet effet, Véronique explique qu'elle ne s'est pas sentie outillée adéquatement pour naviguer la relation interculturelle avec la personne qu'elle a parrainée. Elle raconte que :

Moi, je n'ai jamais fait ça, tu sais, juste rencontrer une autre culture c'était tout nouveau pour moi. Même si j'étais à Montréal depuis un bout, ça reste que souvent entre Blancs...c'est très semblable [rires]. Il y a eu un choc culturel, surtout la première semaine, je ne m'y attendais pas ! J'étais un peu paniquée. (Véronique, marraine 5)

Profondément marquée par l'expérience qu'elle a vécue, cette marraine mentionne les nombreux conflits interculturels entre elle et la personne parrainée. Notamment, elle explique que ce sont les conflits de valeurs et les « questions féministes » qui ont suscité le plus de tensions. À la suite de son expérience de parrainage, Véronique a décidé d'aller suivre un cours universitaire dans le domaine de la communication interculturelle et s'estime aujourd'hui beaucoup plus outillée pour naviguer les enjeux interculturels. Le parrainage a été à l'origine de son désir

d'approfondir ses connaissances interculturelles pour développer des outils lui permettant de mieux communiquer malgré les différences qui pouvait la faire « paniquer » au début de son parrainage.

Puisque Véronique a su faire de cette expérience a priori difficile une occasion de cheminer positivement vers de meilleures pratiques allant de pair avec une meilleure cointégration, son parcours rappelle les propos de bell hooks (2000) et de son approche de « l'éthique de l'amour ». Celle-ci prétend que les conflits peuvent être à l'origine de transformations sociales porteuses tant sur le plan personnel que collectif. Toutefois, les conflits doivent être abordés avec compassion et compréhension mutuelle pour qu'ils deviennent des vecteurs de changement social (hooks, 2000). On peut percevoir alors tout le potentiel que peut représenter une expérience de parrainage pour des personnes qui, comme Véronique, n'ont vécu aucune relation interculturelle significative avant d'entreprendre un parrainage. Si cette marraine a été en mesure de transformer cette expérience difficile en une expérience susceptible d'engendrer de la cointégration, c'est précisément parce qu'elle a été en mesure d'aller chercher des outils grâce à une formation qui lui ont permis de mieux naviguer les relations interculturelles.

Les parrainants dont les compétences interculturelles sont limitées peuvent risquer de perpétuer des schèmes de pensée alignés avec des dynamiques de suprématie blanche, contribuant ainsi à des relations de pouvoir asymétriques. Par exemple, Isabelle, une marraine ayant parrainé une famille musulmane pratiquante, évoque dans son entretien son inconfort face à certaines pratiques religieuses, notamment le port du hijab d'une des personnes qu'elle parraine (marraine 1). Elle explique avoir cru que: « peut-être qu'en arrivant au Québec elle va enlever son voile. Mais là je vois qu'elle ne l'enlèvera jamais. Je vois que c'est viscéral ». Plus loin dans son entretien, Isabelle mentionne accepter que cette femme se voile, mais que : « si sa petite fille arrive à 12, 13, ou 14 ans, pis [sa mère] la force à se voiler, là je vais avoir de la misère ». Ses propos illustrent la complexité des rencontres interculturelles, où les interactions rapprochées avec une famille culturellement différente de la sienne n'ont pas, dans son cas, conduit à une meilleure compréhension mutuelle. Au contraire, les pratiques religieuses de cette famille, telles que décrites par Isabelle, semblent avoir été perçues comme des barrières identitaires significatives, créant de

la distance entre elle et la famille parrainée et par le fait même, avec d'autres personnes de confession musulmane.

En s'attardant ainsi à certaines pratiques culturelles comme le fait cette marraine, on comprend que l'intégration rime avec l'abandon de ce qui est jugé comme étant différent de la norme. Ce type de discours se base sur des principes assimilationnistes qui sont contraires à l'achèvement d'une cointégration puisqu'il renforce une dichotomie entre « Nous » et les « Autres ». Ils sont à la racine du sentiment que peuvent avoir les personnes immigrées racisées lorsqu'elles disent ne pas sentir qu'elles font « partie » du « Nous » comme l'avait exprimé Eva, une participante du groupe de discussion ou encore Sulaiman, un Afghan parrainé par des proches. Celui-ci, en réfléchissant à son manque de rapport avec la communauté blanche québécoise, estime qu'il doit nécessairement abandonner certains aspects de sa culture pour être « assimilé » et mieux s'intégrer au Québec.

D'autres témoignages révèlent des processus de différenciation entre des personnes réfugiées syriennes et celles issues d'Afrique subsaharienne, perpétuant des stéréotypes raciaux stigmatisants. Geneviève notamment, explique avoir parrainé une famille syrienne parce qu'elle avait plus de facilité à s'identifier à celle-ci. Cette préférence implicite soulève la question de la blanchité et des dynamiques de proximité perçue, où des individus appartenant à des groupes jugés "plus proches" des normes culturelles occidentales sont plus susceptibles de susciter de l'empathie ou de l'engagement. Interrogée sur ces contacts avec la société d'accueil, Fatima raconte qu'elle se fait souvent aborder dans les transports en commun par des personnes âgées « blanches » qui souhaitent discuter avec elle (personne parrainée 8). Selon Fatima, ces échanges sont possibles parce qu'elle ne porte pas le hijab et qu'elle est souvent perçue comme européenne plutôt que comme « arabe », en raison de son apparence physique (teint de peau).

Isabelle, qui n'avait pas interagi directement avec des personnes d'origine congolaise, a tenu des propos racistes et essentialistes (marraine 1). Elle affirme :

On m'a dit que les Syriens, ils ont une attitude. Ils n'aiment pas beaucoup ça être en dette envers les gens, et ils sont très, très reconnaissants en général. Ils ne vont pas te demander toujours plus, alors que les Congolais, c'est le contraire de ce que j'en comprends. Ce sont des gens sans scrupules. Ils vont

demander toujours plus, s'attendre à toujours plus. Ça dépend vraiment du profil culturel. (Isabelle, marraine 1)

Micheline, une marraine ayant participé au parrainage de familles originaires de plusieurs pays compare elle aussi les personnes « africaines » aux personnes syriennes et afghanes. Selon elles, les premières sont habituées à vivre dans des conditions de vie très difficiles et sont donc beaucoup plus heureuses et reconnaissantes que les autres, ce qui était plus « agréable » (marraine 13).

De tels discours, lorsqu'ils émanent de personnes blanches occupant des positions privilégiées, contribuent à la reproduction de stéréotypes qui figent les comportements des personnes réfugiées dans des catégories essentialistes fondées sur leur origine ethnique. Ces représentations stigmatisantes participent également à la perpétuation d'une hiérarchisation entre les groupes, où les personnes perçues comme « white-passing » bénéficient d'une forme de valorisation relative par rapport aux personnes noires (DiAngelo, 2018).

Ces stéréotypes trouvent leurs racines dans des structures de colonialité du pouvoir et de l'altérité, où la blanchité reste une norme implicite de proximité culturelle, de légitimité ou d'assimilation (D'Arcangelis 2015 et 2022). Ces structures influencent directement les perceptions des parrainants, façonnant leurs attentes et attitudes envers les personnes parrainées. Loin d'être déconstruites par le contact interculturel, ces perceptions peuvent, au contraire, être renforcées lorsque les interactions se déroulent dans des cadres non critiques et reproduisent des dynamiques paternalistes ou hiérarchiques (Lefebvre Jean, 2023).

5.4. Phase 4 : Recevoir le soin - La notion de réceptivité

La quatrième et dernière phase du *care* propose d'interroger la manière dont l'aide offerte par les aidants est reçue par les aidé-e-s. Selon Tronto, cette phase renvoie spécifiquement à la notion de « réceptivité » qui est cette capacité à considérer : « les besoins d'autrui sans effectuer de projection sur lui à partir de notre propre situation, mais en étant davantage attentifs à la manière dont l'autre exprime sa propre perception de sa situation. » (Le Goff, 2008 : 224). Dans cette optique, faire

preuve de réceptivité met en évidence l'importance de ne pas imposer une vision normative de l'aide, mais plutôt de rester ouvert-e à la pluralité des expériences vécues par les personnes aidées.

Des théoriciennes du *care* comme Nel Noddings (1984) et Eva F. Kittay (1991) mettent l'accent sur la nature imprévisible du *care* comme pratique relationnelle nécessitant l'abandon des préconceptions par rapport aux responsabilités à assumer. Ce caractère imprévisible signifie que les aidants doivent constamment s'adapter aux situations spécifiques, sans présumer de ce qui est "meilleur" pour l'aidé-e en fonction de normes prédéfinies, pour éviter une approche normative de l'aide qui pourrait, par inadvertance, renforcer des relations de pouvoir asymétriques entre les aidants et les aidé-e-s.

Si la réceptivité est particulièrement importante à évaluer, c'est qu'elle constitue : « la disposition éthique qu'il importe de cultiver dès lors qu'on entend éviter une dérive des pratiques de soin vers une forme de paternalisme, ce qui est le cas lorsque les dispensateurs de *care* s'estiment compétents au point de pouvoir juger des besoins de ceux qui dépendent des soins mieux que ces derniers » (Tronto, 1993 : 127-137, citée dans Le Goff, 2008 : 224). Un tel paternalisme, observé chez certains parrainants à travers des pratiques mentionnées précédemment, perpétue une dynamique où les aidé-e-s sont maintenu-e-s dans une position de dépendance passive, incompatible avec les principes fondamentaux de l'éthique du *care*.

Se pencher sur cette quatrième phase du *care* est crucial, car la vulnérabilité associée à la nécessité de recourir à une aide extérieure expose les personnes aidées à des risques spécifiques, notamment des abus ou des malentendus de la part des aidants (Tronto, 2009). Ainsi, cette dimension tourne le regard vers les personnes à qui sont destinées l'aide, car « la réaction de l'autre est le critère d'évaluation de la « réussite » ou du moins de la convenance des actes du soin. » (Zielinski, 2010 : 633).

Dans le contexte du parrainage, interroger la manière dont l'aide des parrainants est perçue et reçue implique un recentrage sur les vécus et perspectives des personnes parrainées. Cela exige également de s'éloigner d'une approche focalisée sur les intentions des aidants pour examiner la réactivité de ces derniers face aux besoins exprimés par les personnes aidées. Toutefois, l'analyse des témoignages montre que peu de parrainants ont instauré des mécanismes permettant aux personnes parrainées

d'évaluer l'aide reçue. De surcroît, lorsque des critiques ou des insatisfactions ont été exprimées par les personnes parrainées, elles n'ont que rarement entraîné une remise en question de la part des parrainants. Cette absence de réceptivité signale des risques d'entrave à la cointégration et met en lumière un échec potentiel à adopter une posture véritablement éthique dans le cadre de l'aide offerte dans le parrainage.

5.4.1 Perspective des personnes qui reçoivent le soin – les personnes parrainées

Pour comprendre en profondeur les façons dont l'aide des parrainants est reçue par les personnes parrainées, il est intéressant de s'attarder aux circonstances particulières de leur arrivée au Québec en tant que personnes réfugiées réinstallées. Ces circonstances, combinées aux barrières systémiques (comme les discriminations basées sur la race, la religion, etc.), produisent des conditions de réinstallation particulièrement difficiles pour les personnes réfugiées racisées (Simich et Andermann, 2014). La condition de personne réfugiée ne se limite pas à un statut migratoire, mais s'accompagne souvent de précarité, de vulnérabilité et de traumatismes liés à la migration. De telles conditions jouent nécessairement un rôle dans le degré de réceptivité des personnes parrainées.

Selon le psychiatre et professeur Morton Beiser (2009), les parcours migratoires des personnes réfugiées sont souvent marqués par des oppressions et des exclusions persistantes, contribuant à des défis majeurs. La séparation familiale est largement documentée comme étant l'un des défis ayant le plus fort impact sur le processus de réinstallation (Beiser, 2009; Martin, 2017; Morris et al., 2020). Cette dernière intensifie les traumatismes, engendre de la culpabilité chez les personnes réinstallées, et impose une forme pression de réussite, comme en témoignent Cyprien et Lewis, des étudiants arrivés seuls. Cyprien raconte que cette séparation l'a plongé dans des troubles de sommeil et une anxiété nécessitant un soutien thérapeutique, tandis que Lewis décrit une culpabilité constante envers sa famille, toujours en situation précaire (personne parrainée 4 et personne parrainée 6).

Ces responsabilités familiales pèsent lourdement sur les personnes parrainées, les obligeant souvent à soutenir financièrement leurs proches, comme l'illustrent les récits de Cyprien et Pierre (personne parrainée 5). Ce dernier souligne que les besoins de sa

famille restée au camp n'étaient pas pris en compte par ses parrainants, rendant difficile la satisfaction de ses propres besoins puisqu'il était obligé d'envoyer une part de la somme qu'il recevait mensuellement. Cette situation met en évidence le décalage entre le soutien perçu comme insuffisant et les attentes élevées placées sur les personnes parrainées, qui se voient contraintes d'assumer de nouvelles responsabilités familiales :

I remember at the airport, someone from the family said to me, you know you are the youngest but the moment you step on that plane, you become the father, you become the elder brother, the elder sister, you become the oldest. I was told to mature even before I came to Canada. (Cyprien, personne parrainée 4)

En mettant en lumière ce nouveau statut qui leur est conféré et les responsabilités qui en découlent, les personnes parrainées contestent l'image de récipiendaire passif et révèlent qu'elles sont elles aussi impliquées dans une relation d'aide dont dépendent d'autres personnes. Cette vision de leur propre rôle, combinée aux attentes qui pèsent sur elles, tant du côté des parrainants et que des membres de leur famille dont elles sont séparées, place les personnes parrainées dans une position complexe : celle de pourvoyeurs et de bénéficiaires de *care*. Cette dualité peut engendrer une plus grande insatisfaction face au soin reçu dans le cadre du parrainage, dans la mesure où les attentes ne sont pas pleinement satisfaites.

Les données recueillies auprès des personnes parrainées par des inconnu-e-s versus celles qui le sont par des proches ou des membres de leur communauté ethnique mettent en évidence une distinction entre ces deux types de parrainage et leur niveau de réceptivité du soutien obtenu. Parmi ceux qui ont été parrainés par des inconnu-e-s (n=6), cinq ont exprimé de grandes insatisfactions. Chez les personnes parrainées par des proches (n=5), une seule d'entre elles s'est dite insatisfaite du soutien reçu. Ces dernières ont mentionné, au cours de leurs entretiens, avoir reçu peu de soutien de la part de leurs parrainants à leur arrivée au Québec, mais elles précisent également qu'elles ne s'attendaient pas à une aide significative. En effet, il avait été convenu que l'engagement de leurs parrainants se limiterait qu'à faciliter leur venue au Québec.

Ce contraste entre le degré de réceptivité des personnes parrainées par des inconnu-e-s et celles parrainées par des proches met en lumière l'impact crucial des

attentes initiales sur la perception du soutien offert. Les données démontrent que lorsque des parrainants inconnus s'engagent dans une relation de parrainage, les attentes des personnes qu'ils parrainent tendent à être plus élevées, notamment en matière d'accompagnement personnel, social et financier. En conséquence, l'incapacité à répondre à ces attentes génère une insatisfaction plus marquée. À l'inverse, les parrainages par des proches, souvent ancrés dans une relation préalable et dans une compréhension partagée des limites de l'aide possible, s'accompagnent d'attentes plus modestes, ce qui atténue les sentiments de déception. Ces résultats soulignent que plus les attentes initiales sont élevées, plus les risques de déception et d'insatisfaction augmentent lorsque le soutien offert n'est pas à la hauteur des besoins exprimés. Cette dynamique révèle l'importance de clarifier les engagements et d'aligner les attentes dès le départ, particulièrement dans les parrainages impliquant des inconnu-e-s.

Les travaux de Arie Nadler et Samer Halabi (2006) offrent une explication supplémentaire à ce décalage au niveau de la réceptivité selon ces deux types de parrainage. Selon eux, être en position de dépendance vis-à-vis l'aide dispensée par une autre personne peut devenir une expérience particulièrement infériorisante pour la personne récipiendaire de cette aide. Toutefois, lorsque l'aide s'effectue entre des groupes de statut différent, comme dans le cas des parrainages d'inconnu-e-s, cette asymétrie de pouvoir peut être encore plus marquée. Les travaux de Nadler et Halabi (2006) montrent que les membres d'un groupe de statut inférieur peuvent être réticents à accepter de l'aide lorsqu'elle provient d'un groupe de statut supérieur. Cette réticence est particulièrement forte lorsque l'aide est perçue comme renforçant la dépendance et lorsque la relation entre les deux groupes est perçue comme instable ou inéquitable. Dans le contexte du parrainage, cette observation mérite davantage de recherche et un plus large échantillon pour mieux comprendre cette distinction entre les parrainages effectués par des inconnu-e-s et ceux qui sont effectués par des proches issus de la même communauté.

Le cas de Nassima une personne parrainée par un groupe avec lequel elle n'avait aucun lien préexistant contraste avec les expériences des autres personnes parrainées par des inconnu-e-s. Celle-ci s'est montrée très positive du soutien reçu par les membres de son comité de parrainage. Elle mentionne que ses parrainants avaient mis

en place des mécanismes de reddition de comptes lui permettant d'exprimer ses besoins et de participer aux décisions. À son arrivée au Québec, une charte des droits et des responsabilités lui a été remise par son comité et une première rencontre a été organisée avec elle et son mari pour prendre le temps d'expliquer chacune des dispositions. Ensuite, tous les mois, Nassima avait l'occasion de s'asseoir avec des membres de son comité afin de discuter du budget. Ce genre de mécanismes rétablissent une forme d'équité relationnelle, puisqu'ils démontrent une valorisation des savoirs des personnes parrainées ainsi qu'une attention à leurs besoins, non pas tels qu'ils sont présumés, mais tels qu'ils sont exprimés par les destinataires – ce qui est compatible avec les principes de l'éthique du *care* évoqués ci-haut.

Outre le soutien financier, jugé inadéquat par certaines personnes parrainées, ces dernières ont également souligné une négligence envers la dimension sociale, qu'elles considéraient tout aussi essentielle, voire plus importante encore (voir aussi section 5.1.2). Constatant que leurs parrainants étaient très peu présents et qu'elles ont reçu un accompagnement minimal selon elles, des personnes parrainées se sont interrogées sur les motivations de ceux-ci à entreprendre un parrainage. C'est le cas de Cyprien et Pascaline, qui ont tous les deux été parrainés par un comité composé d'étudiant-e-s universitaires. Ils ont ressenti que leurs parrainants s'étaient impliqués par intérêt personnel, plus que par une réelle volonté de s'investir pour faciliter leur réinstallation. Cyprien croit que la plupart d'entre elles ont rejoint le comité de parrainage pour enrichir leur CV et démontrer qu'ils sont des « humanitaires » qui aident les personnes réfugiées. Il explique :

For the [sponsors], I have seen it, it's strictly business. They want to do what they got to do, and get done with it. They don't look beyond that. [...] I think that's the biggest barrier. I tried to make friends because I know sometimes it can be difficult, but there was no effort. (personne parrainé 4)

Son témoignage rend compte d'une profonde insatisfaction vis-à-vis de ses parrainants, principalement parce qu'ils ont négligé l'aspect relationnel et s'en sont tenus au minimum, sans faire d'effort pour nouer des liens avec lui. Pascaline abonde dans le même sens que Cyprien et croit que les membres de son comité se sont engagés pour « cocher une case » et dire qu'ils ont aidé des personnes réfugiées. Cette perspective jette un éclairage peu commun sur la notion de réceptivité de l'aide telle

que vécue par les personnes parrainées puisqu'elle contredit le narratif dominant sur lequel repose le parrainage, soit que les personnes parrainées sont aveuglément reconnaissantes envers celles et ceux qui les ont parrainées.

Les personnes parrainées ont par ailleurs soulevé à plusieurs reprises leur mécontentement par rapport au manque de connaissances de leurs parrainants. Fatima, qui a été parrainée par son oncle ayant lui-même immigré au Canada des dizaines d'années auparavant, raconte : « Je pense que le problème entre moi et mon oncle était le manque d'informations qui étaient reliées au temps présent. Il avait les informations d'il y a 30 ans. ». Elle poursuit en expliquant :

Je n'ai pas seulement besoin d'argent. J'ai besoin d'informations et de savoir comment faire les choses par moi-même. Ce n'est pas seulement son idée que je dois être indépendante. C'était aussi mon idée d'être indépendante. Mais j'ai besoin d'aide pour faire ça. Mais il a manqué les informations. Il ne peut pas vraiment bien m'aider. (Fatima, personne parrainée 8)

Pour Fatima, le fait que son parrainant n'était pas en mesure de l'aider adéquatement dans sa recherche d'informations a causé beaucoup d'insatisfaction et l'a amenée à se distancier de celui-ci et à se débrouiller seule. Ses propos résonnent avec ceux de Sophie, une intervenante qui explique avoir rencontré plusieurs personnes parrainées qui ont sollicité l'organisation pour laquelle elle travaillait, car elles n'étaient pas en mesure d'obtenir les réponses appropriées à leurs questions auprès de leurs parrainants, souvent dépassés par la quantité d'informations et de tâches à accomplir (professionnelle 3).

Pascaline raconte s'être sentie comme une « cobaye » en raison du manque d'expérience et de compétences de ses parrainants. À ses yeux, ceux-ci semblaient improviser pour tenter de répondre à ses besoins essentiels, sans succès (Pascaline, personne parrainée 3). Elle souligne qu'un contrôle beaucoup plus strict est exercé dans le cadre des adoptions d'enfants, avec une attention particulière portée aux compétences des adoptants, tandis que dans le parrainage, ces exigences sont largement négligées. La métaphore du « cobaye » utilisée par Pascaline met en lumière un processus de déshumanisation implicite, où la personne parrainée est perçue davantage comme un projet, plutôt qu'un individu avec des droits, des aspirations et des vulnérabilités. Ce ressenti témoigne de la « vulnérabilité programmée » des

personnes parrainées, qui est exacerbée lorsque les parrainants ne disposent ni des compétences ni des connaissances nécessaires pour fournir un soutien de base adéquat. Par ailleurs, les erreurs répétées des parrainants, telles que décrites par Pascaline, renforcent l'asymétrie relationnelle, où le pouvoir de décision et les actions sont concentrés du côté des parrainants, au détriment de l'agentivité des parrainé-e-s.

Parmi les quelques exemples de pratiques de résistance observées chez les personnes parrainées lorsqu'elles étaient insatisfaites du soutien reçu, la racialisation semble jouer un rôle qui mériterait d'être approfondi. Il semble qu'en fonction de leur origine ethnique, certaines personnes se sont montrées plus enclines à confronter directement leurs parrainants lorsqu'elles n'étaient pas satisfaites du soutien reçu. Entre autres, les propos d'une marraine ayant réalisé plusieurs parrainages de personnes de la Syrie et de l'Afrique subsaharienne illustrent le pouvoir des biais sur les capacités d'agentivité des personnes parrainées. Camille raconte que les personnes en provenance de la Syrie ont manifesté leur désaccord beaucoup plus ouvertement quant au soutien reçu de la part de son comité que les personnes d'Afrique subsaharienne. En réfléchissant à ce phénomène, ce constat pousse Camille à s'interroger : ces différences résultent-elles de raisons culturelles, d'un manque de confort pour verbaliser l'insatisfaction, ou encore des effets d'une dynamique relationnelle asymétrique liée à des biais raciaux implicites (marraine 10) ?

Pascaline partage un constat similaire à celui de Camille. Ayant participé à plusieurs ateliers avec d'autres personnes parrainées, Pascaline s'est rendue compte que les personnes parrainées de la Jordanie et de la Syrie remettaient en question et critiquaient le soutien offert par leurs parrainants beaucoup plus facilement que les personnes d'Afrique subsaharienne. Cette différence dans l'expression de l'insatisfaction chez les personnes parrainées peut être interprétée à travers le prisme des théories critiques sur la racialisation et l'agentivité. D'une part, les structures de pouvoir inhérentes aux relations de parrainage peuvent renforcer une dynamique de déférence parmi les personnes racialisées comme « subalternes », ce qui limite leur capacité perçue à exprimer leurs besoins ou à confronter leurs parrainants (Spivak, 1988). Ainsi, la réticence à contester le soutien reçu pourrait refléter une interaction entre des formes intériorisées de domination et des attentes extérieures qui

essentialisent la docilité ou la gratitude des parrainé-e-s en fonction de leur positionnement dans les hiérarchies raciales.

Ces exemples soulignent une fois de plus la complexité des dynamiques de pouvoir dans le parrainage collectif, où la race, la culture et d'autres dimensions identitaires interagissent de manière à produire des expériences différenciées pour les personnes parrainées. Les témoignages recueillis montrent que ces identités multiples influencent non seulement les attentes des parrainants, mais aussi la manière dont les parrainé-e-s exercent leur agentivité dans les interactions avec leurs garants. Cela met en lumière l'importance de l'intersectionnalité dans l'analyse de l'expérience du parrainage pour expliquer comment des identités sociales qui se chevauchent peuvent contribuer à renforcer l'oppression systémique de certains groupes dans les interactions avec les parrainants (Crenshaw, 1989).

5.4.2 Perspectives des parrainants

Dans l'ensemble, les parrainants se sont montrés satisfaits de leurs efforts, avec peu de remise en question de leurs pratiques, à l'exception de Camille, qui possède une longue expérience de parrainage (marraine 10), et d'Amanda, critique envers le racisme et le manque de compétences interculturelles de certains membres de son comité (marraine 11). Cette satisfaction généralisée peut expliquer ce pourquoi les parrainants peuvent s'attendre à ce que les personnes parrainées expriment leur reconnaissance pour le soutien prodigué par les parrainants. Comme le souligne Kathryn Choules (2007), les récipiendaires d'aide sont souvent tenus d'exprimer de la gratitude. Geneviève, par exemple, s'interroge sur la reconnaissance des personnes parrainées face à l'aide financière provenant directement de son propre budget (marraine 3). Elle mentionne se demander si les personnes qu'elle a parrainées savent que c'est « son propre argent » qui a rendu possible leur parrainage (Geneviève, marraine 3). Cette marraine trouve cela d'autant plus confrontant lorsque les personnes parrainées font des comparaisons entre le soutien qu'elle est en mesure de leur offrir et celui qu'offre le gouvernement aux personnes réinstallées par l'État, perçu comment étant supérieur au sien.

Pour les personnes parrainées, cette attente implicite de gratitude est perçue comme une contrainte. Pascaline décrit ce phénomène comme une forme de

« gratitude autoritaire » (authoritarian gratefulness), où la reconnaissance devient une obligation implicite, indépendamment de la qualité ou de l'adéquation de l'aide reçue. Ce concept, fait écho aux analyses de Didier Fassin (2017) qui mettent en lumière la tension entre la dépendance des personnes aidées et leur incapacité à revendiquer leurs droits ou à critiquer l'aide fournie, même lorsqu'elle est inadéquate. Cette dynamique reflète une asymétrie relationnelle, accentuée par le manque de dispositifs permettant d'évaluer la réceptivité de l'aide par les parrainants. En effet, les entretiens n'ont pas permis de documenter l'existence de dispositifs permettant aux personnes parrainées d'évaluer le soutien reçu, mis à part le cas de Nassima évoqué plus haut. À cet effet Pascaline explique que selon elle, « the way feedback is given, it's very easy to dismiss » (personne parrainée 3).

Le cas d'Ahmed illustre ces tensions. En exigeant des reçus pour chaque dépense effectuée, Ahmed a imposé une forme de contrôle perçue négativement par la personne parrainée, sans ajuster ses pratiques en fonction du ressenti exprimé. Ce manque de réceptivité a profondément affecté leur relation, laquelle est restée inégalitaire et marquée par une méfiance mutuelle. En adoptant une approche autoritaire, Ahmed a négligé le principe fondamental de « confiance mutuelle » prôné par Virginia Held (2005), qui considère cette attitude comme un fondement essentiel des relations de *care* éthiques et justes. Selon la philosophe, la confiance mutuelle ne peut exister dans un contexte marqué par de la domination ou de l'inégalité. Les personnes impliquées, en particulier les aidants, doivent donc faire un effort sincère pour réduire les hiérarchies dans la relation.

De manière générale, les attentes des parrainants ne se limitent pas à la gratitude. Elles incluent également des idées préconçues sur le comportement et les accomplissements des personnes parrainées. Ahmed a aussi exprimé une déception lorsque la personnalité de la personne parrainée ne correspondait pas celle de la personne parrainée auparavant par son comité, notamment en termes de tempérament et de réussite universitaire. Même chose pour Lucy, cette marraine qui a parrainé un jeune Syrien dont elle a été très critique dans son témoignage, en insistant sur le fait qu'il avait des comportements peu appropriés, qu'il fumait, qu'il mangeait toujours du *fast food*, etc.

Ce décalage entre les attentes des parrainants et la réalité des personnes parrainées souligne une conditionnalité implicite : l'aide offerte est perçue comme méritée uniquement si certaines attentes sont respectées. Cette conditionnalité, combinée à la perception que les personnes parrainées expriment un désaccord ou cherchent à « obtenir davantage », reflète les limites d'une approche centrée sur les attentes des aidants plutôt que sur les besoins des aidé-e-s.

5.5 Conclusion

L'analyse des relations interpersonnelles qui se développent entre parrainants et parrainé-e-s à partir des quatre phases du *care* de Tronto et Fisher (1990) a permis de mettre en lumière les complexités relationnelles et les tensions inhérentes au contexte de parrainage en tant qu'initiative d'aide. En articulant les notions de : attention, responsabilité, compétence, et réceptivité, l'analyse révèle des défis significatifs, souvent enracinés dans des rapports de pouvoir asymétriques et structurants qui caractérisent la relation parrainant-parrainé-e.

La phase du « souci de », qui questionne la capacité des parrainants à être attentifs aux besoins des personnes parrainées, a révélé que l'interprétation des besoins essentiels peut avoir une incidence sur la dynamique relationnelle. Lorsque les besoins des personnes parrainées sont évalués de manière subjective et qu'ils sont filtrés par des cadres normatifs ou culturels propres aux parrainants, cela peut conduire à une hiérarchisation des besoins, où certaines priorités (ex. besoins matériels) sont valorisées au détriment d'autres (ex. besoins sociaux). Cela peut également contribuer à exacerber des dynamiques paternalistes, contribuant à invisibiliser l'autonomie des personnes parrainées et à renforcer leur position de dépendance dans la relation.

La phase du « prendre en charge » a mis en lumière le poids de la responsabilité assumée par les parrainants qui peut être perçu par ceux-ci comme étant un fardeau. Si cette responsabilité est une condition nécessaire au *care*, elle peut également devenir une source de tensions et de déséquilibres relationnels qui sont difficiles à surmonter durant le parrainage. Cette tension est particulièrement visible dans les cas de contrôle excessif ou de surinvestissement des parrainants, mais aussi lorsque le poids de la responsabilité que ressentent les parrainants agit comme une contrainte les obligeant à maintenir une relation au détriment de leur propre bien-être.

La phase de la disposition à « prendre soin », qui explore la manière dont les parrainants s'acquittent de leur responsabilité et répondent aux besoins, a démontré que les parrainants sont peu nombreux à chercher la participation des personnes parrainées dans ce processus, ce qui peut donner lieu à une forme de paternalisme ancré dans une posture de sauveur. L'examen des compétences des parrainants à prendre soin des personnes parrainées a révélé que la méconnaissance des réalités associées au statut de réfugié et le manque de compétences interculturelles peuvent être des obstacles importants pour prodiguer une aide éthique. Ces lacunes peuvent se traduire par des incompréhensions et des jugements stéréotypés à l'égard des personnes parrainées pouvant reproduire des discours racialisants. Ces dynamiques alimentent une vision essentialiste des personnes réfugiées, renforçant des hiérarchies raciales et sociales pouvant mener à un déni de l'agentivité des parrainé-e-s. En outre, l'absence de formation et d'accompagnement des parrainants limite leur capacité à naviguer efficacement les défis interculturels inhérents au parrainage.

Enfin, la phase de « réceptivité » interroge la manière dont l'aide est perçue par les personnes parrainées. L'analyse montre un contraste entre les perceptions des personnes parrainées par des inconnu-e-s et celles qui le sont par des proches : les premières étant généralement moins satisfaites du soutien reçu que les deuxièmes. Pour comprendre ce contraste, la question des attentes préalables par rapport au soutien qu'elles recevront ainsi que la racialisation différenciée des parrainants et des personnes parrainées peuvent impacter le degré de réceptivité des dernières. Du côté des parrainants, des enjeux de réceptivité ont été décelés lorsque ceux-ci ont des attentes par rapport aux personnes parrainées, notamment à ce qui a trait à l'expression de leur reconnaissance et par rapport à leur performance. Les personnes parrainées peuvent se sentir contraintes de manifester une « gratitude autoritaire », même lorsque l'aide reçue est jugée insuffisante ou inadaptée. Cette injonction à la gratitude reflète une dynamique de domination symbolique, où l'expression de reconnaissance devient une condition tacite du *care*.

Chap. 6 : Discussion : Le parrainage en tant qu'expérience au croisement entre la charité et la solidarité

En revenant à la problématique centrale de cette thèse qui consiste à questionner et à comprendre l'impact des dynamiques relationnelles entre parrainants et parrainé-e-s sur le processus de cointégration, la thèse défendue est que ces relations demeurent plus souvent inégalitaires que l'inverse au fil du parrainage. Par conséquent, le processus de cointégration est compromis dans la plupart des cas. Ce chapitre de discussion vise à approfondir cette réflexion en situant les données présentées dans les chapitres précédents dans le cadre des débats contemporains sur la charité et la solidarité dans le champ des études critiques du développement international et au-delà.

À la lumière des analyses antérieures, il est soutenu que si les expériences de parrainage peinent à favoriser la cointégration, c'est précisément parce qu'elles s'apparentent davantage à des initiatives de charité qu'à de véritables démarches de solidarité, telles qu'elles sont envisagées dans une perspective féministe et décoloniale (Mohanty, 2003). Cette distinction théorique entre ces deux formes d'aide est cruciale pour comprendre pourquoi, malgré tout le bien qui puisse découler des initiatives de parrainage, celui-ci peut reproduire des schémas de domination qui rappellent plusieurs critiques formulées dans les théories de l'éthique du *care* (Tronto, 1993 et 2009; Ticktin, 2011) et dans les études critiques de l'aide internationale (Spivak, 1988; Mohanty, 2003; Heron, 2007; de Jong, 2017; Khan, Dickson et Sondarjee, 2023).

Ainsi, les pages suivantes revisitent certains résultats de l'analyse pour montrer que lorsque le parrainage s'appuie sur une logique caritative, il contribue à renforcer des structures de discrimination et de domination, consolidant des hiérarchies de pouvoir qui compromettent le processus de cointégration entre parrainants et parrainé-e-s. En revanche, lorsque les pratiques s'inscrivent davantage dans une logique de solidarité, celles-ci peuvent plus aisément rééquilibrer les rapports entre parrainants et parrainé-e-s.

Opérer cette distinction est nécessaire puisque les initiatives de charité et celles de solidarité reposent sur des principes et des valeurs diamétralement opposés (Spade, 2020). De plus, les relations qui émergent de ces deux approches sont

différentes : la solidarité favorise l'établissement de relations plus équitables et réciproques, tandis que la charité repose sur des relations hiérarchisées et unidirectionnelles. La section 2.3.4 du cadre théorique aborde en détail les principales différences entre les initiatives de charité et de solidarité. Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif de ces éléments.

Tableau 5 : Récapitulatif des différences fondamentales entre les initiatives de charité et celles de solidarité²⁷

Dimensions	Charité	Solidarité
Type de relation d'aide	Relation d'aide unidirectionnelle qui induit un rapport hiérarchique vertical entre l'aidant et l'aidé-e.	Relation d'entraide mutuelle basée sur un rapport horizontal sans produire de hiérarchie d'aide.
	Favorise des relations asymétriques qui consolident les rapports de pouvoir qui existent entre l'aidant et l'aidé-e.	Favorise des relations réciproques et de partenariat.
	Approche basée sur le « faire pour ».	Approche basée sur le « faire avec ».
Motivations	Aidants sont motivé-e-s par la pitié et la compassion envers les destinataires. Souvent en réaction à une crise ou à une catastrophe.	Personnes impliquées sont motivées par leur sentiment de responsabilité et les valeurs de justice. Reconnaît une lutte commune contre des oppressions partagées.
Objectifs	Satisfaire les besoins immédiats des bénéficiaires.	Lutter contre les inégalités pour engendrer des changements systémiques.
	Se concentre principalement sur les symptômes des injustices (ex. pauvreté), sans remettre en question les causes profondes (colonialisme, patriarcat, capitalisme). Parfois perçue comme une manière de "calmer" la conscience des aidants qui sont des personnes privilégiées.	S'engage activement dans la lutte contre les causes structurelles de l'oppression (patriarcat, racisme, colonialisme, capacitisme, etc.). Met l'accent sur l'interconnexion des luttes et sur la transformation des systèmes.

²⁷ Le tableau a été créé par l'autrice de cette thèse.

	Engagement des aidants est apolitique.	Engagement des parties prenantes est politique.
Destinataires	Destinataires sont les personnes qui reçoivent l'aide directement. Ils sont généralement perçus comme étant des bénéficiaires passifs puisque leur rôle est uniquement celui de recevoir l'aide.	Toute la communauté peut bénéficier des initiatives de solidarité, car leurs impacts sont collectifs.
	Généralement perçus comme étant faibles, incapables et/ou déficitaires.	Les voix et l'expérience des personnes opprimées et marginalisées sont valorisées en reconnaissant leur agentivité et leur rôle de leadership dans les luttes sociales.
Reddition de comptes	Processus de reddition de comptes est inexistant ou simplement effectué à l'interne, c'est-à-dire entre les aidants.	Considéré comme étant une étape cruciale, le processus de reddition de comptes est à la fois interne et externe.
Temporalité	Tendance à être une aide ponctuelle et temporaire, L'engagement peut disparaître une fois la crise passée.	Engagement à long terme, nécessitant une implication constante. Reconnaît que les systèmes d'oppression sont profonds et nécessitent un travail durable pour être démantelés.
Effets sur les relations	Produit des rapports de dépendance et peut engendrer du paternalisme et de l'infantilisation.	Produit des rapports qui favorisent l'autonomisation et la réciprocité.
Effets sur les structures	Maintient les structures de pouvoir déjà en place et peut même les consolider, car renforce des rapports de domination.	Défie les structures de pouvoir dans le but de les démanteler, tout en proposant des transformations radicales et émancipatrices ancrées dans des principes de justice et d'équité.

Pour appuyer l'argumentaire défendu dans ce chapitre, deux constats principaux sont examinés : d'une part, les prises de conscience que réalisent les parrainants restent souvent limitées si l'objectif est d'initier des changements compatibles avec les principes de la solidarité. D'autre part, la relation parrainant-parrainé-e, souvent unidirectionnelle et non réciproque, limite son potentiel de transformation sociale et de cointégration.

6.1 Une prise de conscience limitée

En comparaison avec d'autres formes de bénévolat, réaliser un parrainage de personnes réfugiées offre une occasion d'établir une relation de proximité et sur le long-terme, avec des personnes qu'on aurait autrement eu peu de chances de rencontrer dans d'autres circonstances. À cet effet, Geneviève, une marraine blanche de la région de Montréal, déclare que : « C'est sûr que je n'aurais pas des ami-e-s comme ça normalement » (Geneviève, marraine 3) pour faire allusion aux différences culturelles et religieuses qu'elle observe entre sa propre famille et les personnes qu'elle a parrainées, originaires de la Syrie et de confession musulmane. Selon elle, c'est grâce au parrainage qu'elle a pu tisser des liens avec des personnes qu'elles considèrent différentes de son cercle d'ami-e-s habituel, ce qui souligne le potentiel de réalisation de contacts intergroupes que représente le parrainage.

Les contacts intergroupes qui sont réalisés dans le cadre des initiatives de parrainage sont de plus forte intensité que dans le cas d'autres formes de bénévolat. En règle générale, les initiatives de bénévolat auprès de personnes marginalisées sont ponctuelles et l'engagement personnel limité comparativement à ce qui est prévu dans le cas dans le parrainage. Par exemple, servir des repas dans un refuge pour personnes itinérantes constitue une action ponctuelle et ciblée. D'autres initiatives, telles que le jumelage ou le mentorat peuvent être de plus longue durée, mais elles peuvent difficilement se comparer aux expériences de parrainage en termes de niveau d'intensité requis (temps, ressources et énergie).

Cette intensité particulière, qui distingue le parrainage des autres formes de bénévolat, pose la question de la nature même des relations d'aide qui en découlent. Plus qu'un simple soutien matériel ou ponctuel, le parrainage offre un cadre potentiel

pour des interactions transformatrices, tant pour les parrainants que pour les personnes parrainées. Pour qu'une relation d'aide soit considérée comme étant une véritable forme de solidarité, elle doit toutefois s'accompagner d'une prise de conscience capable de provoquer des changements concrets et de remettre en question des façons d'être ou d'agir. Comme l'affirme la chercheuse Sara de Jong (2017 : 198) « la durabilité des structures des inégalités ne peut pas être déconstruite uniquement par la sensibilisation ».

La réflexion qui suit propose d'examiner dans quelle mesure le parrainage peut contribuer à une prise de conscience permettant de réaliser l'objectif de la cointégration, à savoir le rééquilibrage des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s. Plus précisément, il s'agit d'interroger les expériences documentées dans cette recherche afin de déterminer si elles ont permis de déconstruire des préjugés, de remettre en question les privilèges des parrainants, et de passer d'un sentiment de compassion envers les personnes réfugiées à une forme de responsabilisation collective. Force est de constater que les limites structurelles et normatives actuelles du parrainage collectif – notamment son inscription dans une logique principalement caritative – freinent cette évolution, réduisant ainsi son potentiel à initier de réels changements sociaux et relationnels pour achever une véritable cointégration.

6.1.1 Déconstruire les préjugés

L'un des effets positifs qui peut résulter de la rencontre entre parrainants et parrainé-e-s lorsque ces personnes ne partagent pas la même position sociale et culturelle, est la déconstruction des préjugés et la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle. Ce résultat est d'ailleurs souvent mis de l'avant comme étant l'un des principaux bienfaits des initiatives qui impliquent des échanges interculturels. Dès 1954, Gordon Allport avait émis l'hypothèse que les contacts intergroupes directs peuvent contribuer à la réduction des préjugés et à l'amélioration des relations raciales et ethniques. Sur cette base, on peut voir dans le parrainage une occasion pour favoriser la cointégration des relations intergroupes. Cela dit, pour que les contacts intergroupes puissent effectivement réduire les préjugés et réaliser de

telles transformations, ils doivent être réalisés sous certaines conditions. Bien que ces conditions spécifiques fassent toujours l'objet de débats dans la littérature, il semble y avoir un certain consensus pour dire que les groupes en contact doivent notamment avoir un statut égal et des objectifs communs dans la relation (Dovidio, Gaertner et Kawakami, 2003).

L'analyse des impacts des contacts intergroupes dans le cadre du parrainage révèle des défis complexes en ce qui a trait à la déconstruction des préjugés chez les parrainants. Prenons l'exemple de Geneviève, cette marraine dont les propos ont été mentionnés au début de ce chapitre. Malgré ses appréhensions initiales, elle a réalisé qu'elle partageait beaucoup de similitudes avec les personnes qu'elle parrainait et qu'elle a appris à connaître au fil de son expérience. Notamment, elle explique que : « Je me suis rendue compte, malgré le voile, c'est une belle famille. C'est une belle famille comme nous, puis ça j'ai aimé ça. Ça m'a comme rassurée » (Geneviève, marraine 3).

Le choix des mots de cette marraine reflète une posture de méfiance initiale fondée sur une différence culturelle, ici le port du hijab. Le fait qu'elle s'est sentie rassurée en les côtoyant est certes un pas dans la bonne direction, mais on ne peut prétendre que cette prise de conscience a réellement initié une remise en question sa méfiance initiale envers cette famille. Une telle prise de conscience n'est pas basée sur une remise en question explicite des préjugés plus profonds qui l'ont initialement amenée à opérer une distance idéologique avec ces personnes. Pour qu'une prise de conscience soit réellement transformative, elle doit au-delà d'une simple « normalisation » de l'« Autre » en raison de certaines similarités comme le fait Geneviève. Il s'agit plutôt d'un processus qui implique une réflexivité critique, où les individus reconfigurent leur système de croyances et leurs valeurs. Par ailleurs, la prise de conscience effectuée par Geneviève reste limitée puisqu'elle ne concerne que ces individus en particulier. Les facteurs structurels et systémiques à l'origine de ses biais par rapport au port du voile restent fort probablement inchangés.

Il semble même que chez certains parrainants, des préjugés ont été perpétués et même exacerbés par le contact rapproché avec les personnes parrainées puisqu'il n'y avait pas de démarche active de compréhension mutuelle ou de remise en question critique des croyances et des aprioris. C'est le cas d'Isabelle, une marraine qui a vu ses

stéréotypes islamophobes se renforcer. Le contact de proximité avec les personnes musulmanes qu'elle a parrainées n'a pas été pour elle une occasion de remettre en question certaines croyances. Au contraire, Isabelle perçoit la place importante de la religion dans leur vie comme une barrière infranchissable dans la relation. L'utilisation de termes émotionnellement chargés lors de son entretien, tels que « viscéral », « désarçonnement », et « clash », témoigne d'une forme de pathologisation de la différence perçue chez cette famille de confession musulmane. Cette perception contribue à une stigmatisation généralisée des personnes de confession musulmane, puisque les pratiques culturelles et religieuses sont interprétées de manière négative et stéréotypée.

Les exemples tirés des témoignages de Geneviève et d'Isabelle rendent compte de la difficulté d'amorcer des prises de conscience transformatives dans le contexte du parrainage. Ici, la comparaison entre les initiatives de charité et de solidarité devient pertinente pour mieux comprendre l'absence de telles prises de conscience. Parce que les expériences de parrainage d'Isabelle et Geneviève se rapprochent davantage de la charité - si on s'en tient aux caractéristiques de cette forme d'aide (voir tableau 5), le cadre dans lequel se sont produites les relations était peu propice à la remise en question de leurs préjugés islamophobes. En effet, comme le soutiennent John Dovidio et ses collaborateurs (2003), la réduction des préjugés dans les contextes de contacts intergroupes dépend de plusieurs conditions critiques, notamment celle de l'égalité de statut entre les parties impliquées. Or, dans les relations de parrainage étudiées, les parrainants occupent une position perçue comme supérieure sur le plan socioéconomique, culturel et symbolique, ce qui reflète un déséquilibre de pouvoir inhérent à la dynamique relationnelle. Cette asymétrie limite la possibilité pour les marraines d'être confrontées à des perspectives susceptibles de déstabiliser leurs croyances préexistantes.

6.1.2 Prendre conscience de ses privilèges

Divers travaux ont permis de démontrer que les initiatives de volontariat à l'international ou auprès de personnes vulnérabilisées et marginalisées peuvent amener les personnes volontaires à reconnaître diverses formes d'injustice

systémique ainsi que leurs propres rôles dans la perpétuation de ces systèmes (Heron, 2007). Toutefois, de telles initiatives peuvent aussi masquer les structures oppressives et donc opérer en concordance avec le statu quo. Ainsi les volontaires (ou des travailleurs) peuvent devenir des complices (involontaires) participant au renforcement et à la légitimation de systèmes de domination (de Jong, 2017; Mahrouse, 2015; Celis et al., 2014; Elcioglu, 2021). Dès lors, le parrainage collectif peut être compris comme un espace potentiellement transformateur, mais aussi comme un lieu où des dynamiques de pouvoir asymétriques sont perpétuées.

Les témoignages de parrainants ont permis de constater que certains d'entre eux sont effectivement devenus conscients de leurs privilèges dans la société québécoise et ce, précisément à cause de leurs contacts avec les personnes parrainées. Plusieurs parrainants ont pu expérimenter, pour la première fois et de manière indirecte, certains enjeux sociopolitiques avec lesquelles les personnes immigrantes, réfugiées et défavorisées économiquement doivent composer au Québec. Entre autres, des marraines appartenant à des classes socioéconomiques privilégiées ont révélé avoir été choquées de constater à quel point il est difficile de vivre avec les montants des prestations d'aide gouvernementale comme l'aide sociale. C'est précisément grâce à leur expérience d'accompagnement de personnes parrainées, qu'elles aidaient à trouver un logement et à gérer un budget, qu'elles ont pour la première fois pris conscience de la réalité de vivre avec un faible revenu.

Christine, une marraine impliquée dans un groupe de parrainage avec son église explique que l'expérience lui a permis de constater à quel point elle (et les membres de son groupe) sont « privilégié-e-s » et « combien ils sont choyés en comparaison à eux » (eux étant les personnes parrainées) (marraine 6). Amanda, une marraine racisée et elle-même immigrante, a elle aussi, au contact des personnes parrainées, pris conscience de ses propres privilèges.

On dirait que ça m'a fait réaliser à quel point je suis privilégiée, à quel point c'est important de redonner, de me rendre compte à quel point la vie n'est pas facile pour tout le monde. (Amanda, marraine 11)

Pour Véronique, une marraine blanche qui est née et a toujours vécu au Québec, le parrainage a été l'occasion d'avoir un meilleur aperçu de ce que certaines personnes

qui immigreront peuvent vivre en termes de difficultés (marraine 5). D'ailleurs, avant le parrainage, elle n'avait jamais été en contact de manière aussi rapprochée avec des personnes immigrantes. En se référant explicitement au choc culturel qu'a vécu la personne parrainée, Véronique constate que :

On dit que c'est un choc, mais c'est *next level* un choc. Voir quelqu'un vivre ça, ce n'est vraiment pas évident! Pis tu essayes tellement que tout soit rose, mais ton pays n'est pas rose. Il n'y a pas de licornes au Québec. » (Véronique, marraine 5)

Les propos de Véronique, à contre-courant des perceptions dominantes qui attribuent aux personnes immigrantes la pleine responsabilité de leurs difficultés d'adaptation, témoignent d'une reconnaissance explicite des barrières systémiques présentes dans la société d'accueil québécoise. Elle se distingue ainsi comme étant l'une des seules marraines à formuler de telles critiques, ce qui reflète une certaine conscience des dynamiques d'exclusion institutionnelle et sociale. Toutefois, son témoignage révèle également une limite importante : le manque de réflexion introspective sur sa propre position dans ce système. En effet, cette omission met en lumière la difficulté à adopter un regard critique sur ses privilèges, une étape permettant de comprendre en profondeur les mécanismes structurels de discrimination qui affectent ceux et celles perçus comme « différents ».

La blanchité critique (*critical whiteness*), s'avère un concept théorique pertinent pour creuser davantage l'analyse des propos de Véronique. Il souligne l'importance pour les individus qui occupent des positions privilégiées de reconnaître leur propre implication dans les structures de pouvoir. Comme le souligne Robin DiAngelo (2018) dans *White Fragility*, cette posture d'introspection est souvent entravée par des mécanismes de défense qui rendent inconfortable la confrontation avec les avantages conférés par une position dominante dans un système inégalitaire. Ainsi, l'absence d'une telle réflexion dans le discours de Véronique illustre la difficulté, même pour les personnes conscientes des inégalités systémiques, à remettre en question leur rôle dans le maintien de ces dynamiques.

Des engagements qui sont ancrés dans des idéaux de justice, en phase des principes de la solidarité : « nécessitent un regard difficile sur qui vous êtes, quel est votre rôle dans des relations de pouvoir déséquilibrées, et comment vous pouvez agir

(parfois à vos propres dépens) pour défaire les conditions structurelles qui ont produit cette injustice. » (Granovsky-Larsen cité dans Nolan, 2022). Cette non-remise en question peut dès lors contribuer à ce que des inégalités perdurent. Indirectement, les personnes privilégiées deviennent alors complices du maintien du statu quo défavorable à celles et ceux qui occupent des positions marginalisées. Selon Kathryn Choules (2007), les discours qui négligent de considérer notre position privilégiée comme étant complice du maintien des systèmes injustes et inégaux sont des signes d'initiatives qui sont ancrées dans la charité.

En revenant sur les défis rencontrés au cours de son expérience de parrainage qui s'est avérée particulièrement éprouvante, une marraine a tenu des propos qui mettent en évidence la façon dont elle s'est positionnée comme étant une sauveuse. Elle raconte :

Ça me fait capoter tous les trucs dans lesquels je les ai accompagnés, je me disais tout le temps : « Ayoye, le monde qui n'a personne pour les aider, ils doivent se faire complètement avoir, ou ils ne doivent jamais réussir à fournir les documents que la RAMQ a demandés. (Isabelle, marraine 1)

Se sentant en quelque sorte indispensables, les personnes qui adoptent une telle posture peuvent renvoyer une image condescendante des personnes parrainées.

Sans accuser ces marraines d'adopter une posture de « complexe du sauveur », analyser leur témoignage à la lumière de ce concept s'avère pertinent pour mettre en lumière certains aspects de la relation parrainant-parrainé-e. Leurs discours s'inscrivent dans une logique fortement influencée par « l'impératif d'aide », tel que décrit par Barbara Heron (2007). Évoqué précédemment lorsqu'il était question de l'analyse du sentiment de responsabilité des parrainants (section 5.2.2), le concept de « l'impératif de l'aide » consolide l'idée que les personnes aidées sont effectivement « sauvées » par celles et ceux qui leur apportent un soutien indispensable, comme le prétend Isabelle. Du même coup, la position de supériorité des aidants est elle aussi consolidée par cette prise de conscience. En effet, lorsque les parrainants adoptent un narratif de sauveur ancré dans l'impératif de l'aide, ils contribuent souvent à nier les possibilités d'autonomisation des personnes parrainées puisque celles-ci sont perçues à travers leurs faiblesses et leurs vulnérabilités. Les parrainants reproduisent ainsi des dynamiques asymétriques où l'aide devient unilatérale et infantilisante.

Sur le plan individuel et à court terme, les personnes aidées par des « sauveurs » pourront sans doute tirer des bénéfices de l'intervention des personnes privilégiées bien intentionnées, mais sur le long terme, ce type d'aide reste inadéquat si on vise à combattre les causes des injustices à l'origine de l'existence de nos privilèges et de l'oppression qui en résulte. Toutefois, avant de s'attaquer aux causes macro (les institutions formelles par exemple), transformer nos perceptions des autres et de nous-même reste indispensable. C'est donc ce qui explique l'accent qui est mis sur le potentiel transformateur des initiatives de solidarité en comparaison aux initiatives de charité.

6.1.3 De la compassion à la responsabilisation collective

Les prises de conscience qu'ont réalisées certains parrainants ont généralement suscité une forme de compassion envers des personnes moins privilégiées comme en témoignent les extraits présentés dans la section précédente. Cependant, pour s'inscrire dans une démarche de solidarité, les prises de conscience doivent dépasser le niveau de la compassion et plutôt se traduire par un sentiment de responsabilisation vis-à-vis le ou les problèmes constatés. En se sentant responsable, les actions entreprises risquent d'être réalisées selon des termes plus en lien avec la justice – compatible avec la solidarité, alors que la compassion peut donner lieu à de la pitié, un sentiment qui risque plutôt de maintenir intacte l'injustice constatée et qui caractérise les motivations de celles et ceux qui s'engagent dans la charité (Choules, 2007; Puhorit, 2013). En effet, lorsqu'on éprouve de la pitié pour quelqu'un, par exemple quelqu'un qui peine à se loger parce qu'elle gagne le salaire minimum, le problème reste localisé chez cette personne. La responsabilité collective d'assurer que nous avons tous et toutes accès à un logement décent a plutôt tendance à être invisibilisée. À cet effet, le témoignage de Lucy fait état d'une prise de conscience face aux défis que peut rencontrer une personne gagnant le salaire minimum à Montréal.

I have to say honestly, I do not know how somebody on a minimum wage can live. I don't know how.[...] I have a new compassion for homeless people. Although I, we I have always had compassion for the homeless. But I can see how easily it could happen to anybody. Because, you know, I've always heard people say that the majority of people are one paycheck away from poverty.

I can see that now. That's how it would be for anybody on a minimum wage.
(Lucy, marraine 4)

Parce que le rôle de parrainants suppose que Lucy et son groupe devaient trouver un logement à la personne parrainée et qu'ils devaient composer avec des ressources financières limitées pour le loyer, Lucy a directement été impactée par ces défis qu'elle n'aurait autrement jamais expérimentés en raison de ses propres moyens financiers qui sont relativement élevés. Le fait du subir pour la première fois les impacts des discriminations est en soi une expérience qui pourrait mener à une prise de conscience transformative. Toutefois, dans le cas de Lucy, le potentiel transformateur de sa prise de conscience reste limité bien que celle-ci se soit soldée par une compassion renouvelée pour les personnes itinérantes.

Le problème constaté par Lucy reste localisé au niveau individuel (le salaire de la personne parrainée) et néglige de prendre en compte la responsabilité collective de la société dans les enjeux constatés par cette marraine. Pour que la réflexion soit compatible avec une logique de solidarité envers ces personnes, elle doit dépasser le sentiment de compassion et s'ancrer dans les idéaux de justice et de responsabilité. Par ailleurs, il est commun que les parrainants se sentent responsables de préparer les personnes parrainées à vivre avec un revenu minimal, car il y a de nombreuses personnes réfugiées se retrouvent, après un an, à devoir vivre avec des revenus proches du salaire minimum. Cela s'inscrit dans une forme de gestion de la précarité qui occultent les structures d'exclusion persistantes à l'origine de celle-ci : non-reconnaissance des diplômes, discrimination à l'emploi, manque de soutien linguistique adapté, ou encore insuffisance des protections sociales.

La cointégration devient une lentille pertinente pour analyser cette situation au prisme de la solidarité. Il ne s'agit pas simplement d'apprendre à « gérer un petit budget », mais de créer un cadre relationnel et politique dans lequel la précarité n'est pas considérée comme naturelle ou inévitable, mais interrogée, nommée et contestée collectivement. Cela implique de dépasser la logique du soutien ponctuel ou caritatif, pour inscrire le parrainage dans une solidarité politique nécessitant une prise de conscience menant à la responsabilité collective pour la contestation de l'ordre établi.

À cet effet, l'exemple d'un groupe de Montréal qui a réalisé plusieurs parrainages traduit une prise de conscience menant à un processus de responsabilisation collective. Sensibilisé-e-s aux défis qu'ont vécu les personnes parrainées lors de la recherche de logements, les membres de ce groupe ont entrepris des activités de plaidoyer pour appuyer un projet politique (le projet de loi C-273 visant à instaurer un revenu de base garanti). Ce groupe de parrainage a dépassé le niveau individuel pour s'inscrire dans une démarche de transformation sociale en s'attaquant aux causes politiques de l'injustice constatée et dont les bénéfices seront collectifs. La section suivante aborde d'ailleurs cet enjeu et se questionne sur le potentiel des expériences de parrainage comme point de départ d'une action politique engagée.

En mobilisant le concept de « fatigue néolibérale » développé par Elcioglu (2021), on s'aperçoit que les parrainants qui se surinvestissent auprès des personnes parrainées peuvent difficilement entamer un processus de réflexion structurant allant de pair avec la solidarité. Certains parrainants rencontrés ont longuement insisté sur l'ampleur des tâches qu'ils ont eu à réaliser pour soutenir les personnes parrainées. Le niveau de fatigue que cela a engendré est notoire et il s'agit d'ailleurs d'un des risques du parrainage qui ressort dans d'autres études (ARI, 2019; Hyndman et al., 2021). Pour plusieurs parrainants dont il s'agissait d'une première expérience d'aide et de soutien auprès des personnes réfugiées, la courbe d'apprentissage a été importante et il devient peu probable qu'elles aient l'énergie ou même qu'elles soient disposées à réaliser un processus d'autoréflexion aussi complexe et dans de telles conditions.

Comme l'a souligné un professionnel du milieu du parrainage, il n'est pas surprenant que les cours qu'il donnait sur les enjeux éthiques, les biais inconscients, le racisme systémique - des sujets qui peuvent être abordés pour initier des prises de conscience nécessaires - aient été très peu populaires chez les parrainants. Ceux-ci étaient davantage intéressés aux ateliers portant sur les aspects très fonctionnels et managériaux du parrainage, par exemple : comment déposer une demande, quelles sont les obligations des parrainants, quelles sont les tâches à réaliser dès l'arrivée (Ulysse, professionnel 1). On perçoit comment le parrainage devient facilement un acte dépolitisé qui se focalise sur les besoins essentiels et immédiats des personnes

parrainées de façon superficielle. En étant pleinement accaparés par la réponse à ces besoins, les parrainants sont moins susceptibles de s'engager dans un processus d'introspection ni dans un processus de réflexion plus large sur les implications politiques de leur rôle et de leur engagement dans le parrainage.

6.2 Une relation transformative ?

6.2.1 Une relation d'aide principalement unidirectionnelle

La thèse a démontré que le narratif à la base du programme de parrainage entérine une relation d'aide hiérarchisée qui s'inscrit dans une logique de bienfaisance caritative plutôt que dans celle d'une réelle solidarité horizontale. Dans le cas spécifique des parrainages d'inconnu-e-s, ce narratif repose sur des perceptions de « Soi » et des « Autres » qui peuvent nuire à l'établissement de relations équitables entre les parrainants et les parrainé-e-s.

Comme il l'a été démontré dans la section 4.1, la stricte division des rôles et des responsabilités entre les parrainants et les parrainé-e-s limite les possibilités qu'ont les personnes parrainées de se défaire de cette image de « bénéficiaires » passifs qui les infériorise au regard des parrainants. Comme les entretiens l'ont révélé, la définition du rôle de parrainant est subjective, certain-e-s se perçoivent comme des protecteurs, d'autres comme étant des superviseurs ou des guides. D'autres, comme Michelle, ont une vision moins hiérarchique de ce rôle et se perçoit comme une « voisine » qui accueille ses « nouveaux voisins » (marraine 8). Bref, la manière dont les parrainants se définissent a une incidence sur la nature des rapports qu'ils entretiennent avec les personnes parrainées. Il reste que le narratif au cœur du parrainage a tendance à renforcer cette vision que les personnes parrainées sont de simples bénéficiaires dans la relation.

Par ailleurs, dans certains cas, ce fut une grande surprise pour des parrainants qui se sont trouvés confrontés à des personnes parrainées qui agissent en contradiction avec cette image de bénéficiaires passifs. Certains ont mentionné avoir été surpris lorsque les personnes parrainées critiquaient ouvertement l'aide reçue et nommaient leur insatisfaction quant à l'aide qui leur était octroyée. Johanne, une marraine, a constaté pour sa part avec grande surprise l'agentivité des personnes qu'elle a

parrainées. Résidente d'un village rural du Québec et n'ayant pas été en contact avec de nombreuses personnes immigrantes ou réfugiées avant de s'engager dans un comité de parrainage, Johanne explique avoir été choquée de constater à quel point le couple de réfugié-e-s syrien-ne-s était autonome et capable de « s'aider eux-mêmes » (Johanne, marraine 14).

Elle raconte une anecdote particulièrement révélatrice lorsqu'elle a accompagné ce couple chez un concessionnaire automobile pour l'achat de leur première voiture. Renversée par leurs talents de négociateurs, Johanne affirme que c'est plutôt elle qui a appris en les accompagnant et non pas le contraire. En raison du fait qu'elle mentionne avoir été « jetée en bas de sa chaise » en les voyant négocier aussi facilement et efficacement, son témoignage confirme d'une part l'existence d'une vision stéréotypée des personnes parrainées qui dépendent de l'aide de leurs parrainants comme l'insinue pourtant le narratif au cœur du parrainage puisqu'elle avait anticipé être celle qui s'occupe de la négociation. D'autre part, il est intéressant de constater que c'est la marraine qui s'est retrouvée dans la position d'apprentie puisqu'elle mentionne avoir appris des techniques en les observant. Cet exemple rend compte de tout le potentiel d'échanges qui peut résulter de la relation parrainant-parrainé-e lorsque les parrainants sont disposés à remettre en question leurs biais et à laisser les personnes parrainées user de leur propre agentivité – ce qui n'est pas toujours évident pour les parrainants attachés à leur rôle d'aidant à sens unique.

Un autre exemple révélateur est celui d'une personne parrainée rencontrée dans le cadre d'une de mes activités d'engagement auprès des personnes réfugiées. Cette personne originaire d'un pays d'Afrique subsaharienne avait été invitée à prendre la parole devant les fidèles d'une église qui avait participé au parrainage de sa famille. Elle raconte qu'une de ses marraines avait pris l'initiative de lui rédiger un discours, supposant qu'elle ne saurait sans doute pas quoi dire. Cependant, la personne parrainée s'était déjà préparée et avait rédigé son propre discours, qu'elle considérait d'ailleurs bien meilleur que celui rédigé par sa marraine. Bien qu'amusée par cette situation, elle s'est interrogée sur la manière dont sa marraine la percevait, comme si elle n'était pas assez intelligente pour rédiger son propre discours de remerciement. Cet exemple illustre la tendance de certains parrainants à sous-estimer les capacités des personnes parrainées et à leur offrir une aide non sollicitée et non nécessaire.

Même si la personne parrainée a pris cette situation avec humour, elle a pu se sentir diminuée par l'attitude infantilissante de cette marraine, qui a probablement agi avec bienveillance. Cette histoire rend compte des dangers des bonnes intentions lorsqu'elles s'inscrivent dans une relation d'aide unidirectionnelle, où l'aidant, cherchant à bien faire, peut reproduire des dynamiques de pouvoir inégales et paternalistes, dévalorisant ainsi l'autonomie et les compétences de la personne aidée. Ces exemples soulignent les limites des relations d'aide lorsqu'elles sont construites sur un modèle unidirectionnel, caractérisé par une stricte hiérarchie entre aidants et aidé-e-s. Ils mettent également en lumière les occasions manquées pour établir des relations mutuelles et réciproques.

6.2.2 Le parrainage comme expérience basée sur la réciprocité

L'une des distinctions fondamentales entre les initiatives de solidarité et de charité réside dans la nature des relations qu'elles produisent. Les initiatives de charité tendent à produire des relations unidirectionnelles reposant sur un lien hiérarchique entre la personne qui aide et celle qui est aidée. À l'inverse, les initiatives de solidarité sont basées sur des relations d'entraide qui exigent une forme de réciprocité. Comme la section précédente l'a soulevé, le parrainage a tendance à favoriser une relation d'aide qui est pensée comme étant unidirectionnelle, ce qui limite l'émergence de relations favorisant la réciprocité entre parrainants et parrainé-e-s.

En 2013, Joan Tronto a enrichi son cadre de l'éthique du *care* en y ajoutant une cinquième phase qui se veut complémentaire aux quatre phases qui ont été évoquées dans le chapitre précédent et qu'elle avait développées avec Berenice Fisher en 1990. Cette nouvelle phase est celle du « prendre soin avec » ou « *caring with* ». Celle-ci repose sur des qualités morales essentielles qui sont : la communication, la confiance, le respect et la solidarité lorsqu'il est question de tenir compte de la pluralité des autres. Selon Tronto (2013), « prendre soin avec » est un prérequis pour réaliser une « démocratie du soin » ou « *caring democracy* ». Il s'agit également d'une façon de réintroduire une forme de réciprocité dans la relation d'aide. Pour effectivement « prendre soin avec », il faut être conscient-e et investi-e à reconnaître les complexités

qui découlent de la relation de dépendance qui va de pair avec la relation d'aide. Comme il l'a été soulevé à plusieurs reprises dans cette étude, ce lien de dépendance qui caractérise la relation parrainant et parrainé-e est bel et bien ressenti par les personnes parrainées, dont plusieurs ont révélé en avoir souffert, alors que cette asymétrie était beaucoup moins évidente chez les parrainants.

La réciprocité peut sembler complexe à réaliser lorsque l'aide est octroyée à des personnes qui sont en situation de vulnérabilité et qui dépendent de cette aide. Toutefois la réciprocité, ne signifie pas nécessairement : « que l'on doit prendre soin des autres de la même manière exacte, au même moment, ou dans la même mesure que les autres prennent soin d'eux » (Cherry, 2020 : 7). Cette nuance est pertinente à mentionner dans le cas du parrainage puisqu'il implique des personnes qui sont dans une situation de vulnérabilité et de dépendance par rapport à d'autres qui à l'inverse, sont dans une situation privilégiée et détiennent les ressources dont ont besoin les premières. Dès lors, à l'insu des acteurs impliqués, les relations qu'ils développent ont tendance à favoriser des déséquilibres de pouvoir notables qui réduisent les probabilités d'engendrer de la réciprocité.

Notamment, les bénéfices potentiels que pourraient retirer les parrainants de leurs relations avec les personnes parrainées sont occultés, car les personnes parrainées sont considérées comme étant les seules bénéficiaires dans cette dynamique. Il est utile de comparer les initiatives de parrainage à celles de jumelage interculturel au Québec, pour mieux comprendre comment les particularités propres au parrainage peuvent effectivement devenir des obstacles à l'instauration de relations réciproques. Tout comme pour le parrainage collectif, l'un des objectifs des programmes de jumelage interculturel est de favoriser l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées nouvellement arrivées au Québec. Cependant, à la grande différence avec le programme de parrainage collectif, les relations entre les jumeaux/jumelles de la société d'accueil et les jumeaux/jumelles « immigrant-e-s » sont davantage basées sur l'échange réciproque sans qu'il existe formellement une relation hiérarchique entre les personnes qui participent au jumelage. En effet, le jumelage interculturel est « la seule activité qui engage des individus de la communauté d'accueil et des personnes nouvellement arrivées dans la responsabilité partagée de l'intégration » (Bourassa-Lapointe et Poisson, s.d.).

Sur le site de l'organisme communautaire Bienvenue NDG qui appuie des initiatives de jumelage, le jumelage interculturel est décrit comme suit :

Le jumelage interculturel se rapporte à la rencontre et l'instauration d'un lien social entre un nouvel arrivant – jumelle ou jumeau arrivant – et un membre de la société d'accueil – jumelle ou jumeau d'accueil – ou encore entre deux familles. L'objectif principal du programme est de favoriser le rapprochement interculturel et de briser l'isolement des familles nouvellement arrivées afin de faciliter leur intégration sociale tout en sensibilisant les membres de la société d'accueil aux réalités des nouveaux arrivants du quartier. (Bienvenue NDG, s.d.)

En termes d'objectifs, il est clairement énoncé dans cette description du programme de jumelage que les jumeaux et jumelles de la société d'accueil seront sensibilisé-e-s aux réalités des nouveaux arrivants. Cet objectif n'est pas explicite dans la description officielle du parrainage collectif, ce qui soutient la thèse que la relation parrainant/parrainé-e est avant tout pensée comme une relation d'aide unidirectionnelle. Bien qu'en pratique, les relations qui se développent au cours du jumelage peuvent sans doute devenir inégales pour différentes raisons similaires à ce qu'on peut retrouver dans le cas des parrainages collectifs, le narratif institutionnel sur lequel repose le jumelage est tout autre que celui qui est à la base du programme de parrainage. Contrairement au parrainage, la rencontre interculturelle qui se produit à travers le jumelage est pensée comme étant une relation basée sur un enrichissement mutuel et dans laquelle les participant-e-s partagent ensemble leur culture respective. En d'autres mots, le jumelage favorise le dialogue, alors que le parrainage facilite plutôt un monologue des parrainants dont le rôle est « d'intégrer » les personnes parrainées. La réciprocité est d'autant plus favorisée dans les jumelages que les deux parties partagent une responsabilité égale dans la relation, alors que dans le parrainage, ce sont principalement les parrainants qui portent la responsabilité d'aider les personnes parrainées.

Une telle façon d'envisager le parrainage peut alors inconsciemment limiter les possibilités d'échanges interculturels entre les parrainants et les personnes parrainées. Comme certains entretiens l'ont révélé, des parrainants assimilent cette vision que ce sont eux qui tirent les rênes de la relation et qui doivent montrer aux personnes parrainées « comment ont fait ça ici au Québec » (Micheline, marraine 13).

Il convient aussi de rappeler le témoignage de Michelle, cette marraine qui avait organisé une séance d'information portant sur la culture des personnes qu'elle et son comité s'apprêtaient à accueillir dans le but de mieux le connaître. Comme celle-ci le raconte, cette séance s'est avérée un échec, car les membres du comité ont préféré changer de sujet et se concentrer uniquement sur ce que les personnes parrainées devaient faire pour se préparer (marraine 8).

Les entrevues ont permis d'identifier certains parrainants qui se sont engagés dans le parrainage parce qu'ils/elles souhaitaient vivre une rencontre interculturelle similaire à ce qui est proposé par les initiatives de jumelage. Leur motivation première n'était pas seulement celle de « sauver » des personnes réfugiées comme ce pouvait être le cas pour d'autres parrainants, mais bien d'échanger et d'apprendre aux côtés de la personne parrainée. Cependant, pour ces personnes, les responsabilités liées à leur rôle de parrainant ont fait en sorte que la relation avec la personne parrainée s'est rapidement transformée en relation d'aide unidirectionnelle. Les propos de Véronique, une marraine dont l'expérience de parrainage a été particulièrement éprouvante, illustrent clairement ce constat. Elle explique que :

Je n'ai pas eu d'échanges culturels, ça aussi ça m'a surprise! Je m'attendais à un peu plus de discussions, mais notre rapport est devenu rapidement : personne-ressource, personne-aidée, même si on essayait tous les deux que ce ne soit pas ça (marraine 5).

Au cours de l'entretien, Véronique se réfère explicitement aux rôles et aux responsabilités conférés aux parrainants et met en lumière à quel point ils peuvent avoir un impact sur la dynamique interactionnelle. Son rôle de marraine a fait en sorte que le côté « donnant-donnant » d'un échange mutuel a été supplanté par ce rapport à sens unique de la relation d'aide entre elle et la personne parrainée. Les propos de cette marraine rappellent ceux du sociologue canadien Michael Lanphier (2003) lorsqu'il compare les parrainants à des prestataires de services. Une telle vision du rôle des parrainants à titre de prestataires de services plutôt que de partenaires ou même d'alliés confirme la thèse voulant que le parrainage a tendance à ressembler davantage à une initiative de charité et non à de la réelle solidarité.

Les propos d'Elena, une professionnelle qui accompagne des groupes de parrainage à Montréal, illustrent clairement la vision de l'intégration dont s'est

inspirée le concept de la cointégration. En se référant à sa propre définition de l'intégration, Elena insiste sur la dimension bidirectionnelle de ce processus. Selon elle :

Quand on rencontre l'autre d'une autre culture, d'un autre pays, on doit comprendre que tous les deux on change. Et [ce n'est] pas seulement nous qui accueille qui change et ce n'est pas seulement le migrant qui change, parce qu'on donne vie à une nouvelle réalité, à une nouvelle culture qui est la manière de vivre ensemble. Alors si on est disponible à ça alors il y aura une marche qu'on fait ensemble.
(Elena, informatrice clé 10)

Sa vision du « vivre ensemble » propose une nouvelle forme de relations entre parrainants et parrainé-e-s, car elle insiste sur la nécessité des transformations mutuelles qui doivent se produire à la fois chez celui ou celle qui accueille et chez celui ou celle qui migre. Elena insiste sur le fait que ces changements ne peuvent se produire que si on est « disponible ». Cela veut dire qu'il ne s'agit pas d'un processus naturel, mais bien d'une disposition qui doit être activement recherchée par les personnes impliquées, ce qui demande une ouverture et un effort conscient.

6.3 Conclusion

Dans ce chapitre de discussion, la réflexion propose une analyse des relations parrainants-parrainé-e-s à la lumière des débats sur deux modèles d'aide : la charité et la solidarité, pour mieux comprendre les obstacles au processus de cointégration dans le parrainage. Il est démontré que les relations qui ont été documentées dans cette présente recherche s'apparentent davantage à des initiatives de charité, limitant leur potentiel pour rééquilibrer des relations qui sont à la base, inégalitaires.

D'abord, le parrainage est limité dans sa capacité à faire émerger des prises de conscience transformatrices pouvant normalement aller de pair avec les initiatives de solidarité. Les contacts interculturels, bien qu'intenses et rapprochés, ne suffisent pas toujours à déconstruire des préjugés ou à amorcer une réflexion critique sur les inégalités structurelles. Ces limites s'expliquent par l'absence d'une égalité de statut dans la relation parrainant-parrainée et qui découle directement des conditions de la relation d'aide selon une logique caritative. D'autre part, si certains ont développé une meilleure conscience de leurs privilèges par rapport aux personnes parrainées, cela ne

s'est pas nécessairement accompagné d'une remise en question critique de ceux-ci. Pour dépasser la simple compassion et s'inscrire dans une démarche de solidarité, les parrainants doivent ancrer leur engagement dans une responsabilisation collective. Cette transition implique de dépasser la pitié pour adopter une posture d'engagement envers les causes structurelles des inégalités. Certains exemples, comme les actions de plaidoyer entreprises par des groupes de parrainage pour un revenu de base garanti ou encore l'envoi de lettres de plaidoyer au gouvernement, montrent qu'un engagement politique et collectif est possible, bien qu'il reste rare, en raison notamment de l'ampleur des tâches que doivent accomplir les parrainants.

Enfin, le potentiel du parrainage comme espace de transformation mutuelle est également limité par sa nature unidirectionnelle. Les relations décrites, fondées sur une aide verticale, laissent peu de place à la réciprocité ou à l'apprentissage mutuel. Des initiatives comme le jumelage interculturel, qui encouragent un dialogue égalitaire, montrent qu'il est possible de créer des relations moins hiérarchisées. Toutefois, pour que le parrainage puisse véritablement s'inscrire dans une logique de solidarité, il faut repenser les rôles, les responsabilités et les attentes des parrainants et des parrainé-e-s.

Chap. 7 : Conclusion

7.1 Sommaire des résultats

En s'appuyant sur des travaux antérieurs qui ont mis en évidence les relations inégalitaires entre parrainants et parrainé-e-s dans le cadre du parrainage collectif ou privé de réfugié-e-s au Canada (Lenard, 2016; Haugen, Lenard et Regan Wills, 2019; Lim, 2019; Kyriakides et al., 2019; Fratzke et Dorst, 2019), cette recherche a approfondi l'analyse des déséquilibres de pouvoir inhérents à ces interactions. Plutôt que de s'aligner sur les conceptions traditionnelles qui évaluent le succès du parrainage principalement à travers la capacité des personnes parrainées à atteindre rapidement l'autonomie, souvent en comparaison avec les personnes prises en charge par l'État, cette étude adopte une perspective critique, ancrée dans les perspectives féministes relationnelles et postcoloniales.

Le concept de cointégration est introduit comme un outil visant à combler les limites des conceptualisations traditionnelles de l'intégration présentées dans la revue de littérature. Mobiliser la cointégration s'avère utile pour répondre à la problématique, car en s'appuyant sur ce concept, il est possible de redéfinir les critères de réussite des parrainages pour que ceux-ci tendent vers un rééquilibrage des relations entre parrainants et parrainé-e-s. De cette façon, en plus de répondre à la question de recherche principale à la base de cette recherche (comment expliquer les impacts des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s sur le processus d'intégration dans le cadre du parrainage collectif des personnes réfugiées ?), ce concept permet d'entamer une réponse au questionnement plus large à l'origine de la problématique de la présente thèse, soit de savoir comment nous pouvons manifester une solidarité authentique sans reproduire des schémas d'aide qui perpétuent des dynamiques oppressives ?

La présente recherche s'articule autour de quatre objectifs principaux, c'est-à-dire : explorer en profondeur les relations qui se développent entre les parrainants et les parrainé-e-s, tout en analysant les origines des inégalités qui les caractérisent; mettre en lumière les impacts du contexte structurel sur ces relations; identifier les facteurs influençant le processus de cointégration entre les parrainants et les parrainé-e-s; et enfin, proposer des pistes de réflexion ainsi que des recommandations concrètes pour améliorer les expériences de parrainage. En se basant sur l'analyse qualitative de 35 entretiens individuels et d'un groupe de discussion avec des personnes parrainées, la thèse défendue est que selon les paramètres actuels du PPCP, les relations qui se développent entre les parrainants et les personnes parrainées sont plus susceptibles de demeurer inégales que de se rééquilibrer pendant le parrainage, ce qui entrave le processus de cointégration entre eux.

Pour expliquer cette tendance, l'analyse démontre que les relations parrainants – parrainé-e-s sont traversées par des tensions complexes, où les bonnes intentions des parrainants ne sont pas suffisantes pour rééquilibrer des relations qui demeurent inégalitaires dans la plupart des cas, mais encore plus dans ceux des parrainages réalisés par des inconnu-e-s où des hiérarchies sociales et raciales sont perpétuées et exacerbées. Parce qu'elles sont plus susceptibles de rester profondément ancrées dans une logique d'aide unidirectionnelle et inscrite dans la charité, les expériences

documentées soulignent combien il est difficile de s’affranchir de cette dynamique en raison des cadres normatifs et institutionnels qui produisent les conditions dans lesquelles ces relations prennent forme. L’argumentaire est développé en quatre chapitres.

Le premier chapitre d’analyse, soit le chapitre 3, examine les éléments contextuels propres au Canada et au Québec afin de mieux comprendre les circonstances « macro » pouvant favoriser la reproduction des inégalités relationnelles qui caractérisent les rapports qu’entretiennent les parrainants et les personnes parrainées et qui nuisent au processus de cointégration entre eux. D’abord, il est défendu que le programme de parrainage ne se contente pas de s’inscrire dans un cadre déjà structuré par des mythes hérités du colonialisme, mais qu’il participe également activement à leur (re)production et à leur légitimation. En effet, les discours dominants sur le parrainage offrent peu d’espace à la remise en question de ces récits qui marquent les contextes canadiens et québécois et qui sont abordés dans ce chapitre.

Ces mythes – qu’il s’agisse de l’image du Canada comme terre d’accueil (3.1.1) ou de leader humanitaire (3.1.2) – jouent un rôle déterminant dans la manière dont les parties prenantes se positionnent et interprètent leurs rôles respectifs dans le cadre du parrainage collectif. Cela nuit à l’émergence de contre-discours capables de remettre en cause les dynamiques de pouvoir sous-jacentes. Ce cadre impacte directement le processus de cointégration puisque les mythes influencent significativement les perceptions et les attentes des individus engagés dans le parrainage. Les parrainants et parrainé-e-s se retrouvent ainsi pris dans des référentiels culturels et symboliques qui non seulement minimisent les expériences des personnes marginalisées – telles que les personnes réfugiées et racisées, mais consolident également les privilèges et les positions de pouvoir des groupes historiquement dominants.

Les récits identitaires propres au Québec, tout en valorisant l’intégration linguistique et culturelle, placent souvent les parrainé-e-s dans une position de « subalternité », où ils et elles doivent prouver leur valeur tout en faisant face à des attentes souvent irréalistes de la part de leurs parrainants (3.2.1). Cela se traduit notamment par un sentiment de ne pas faire partie du « Nous », de se sentir

perpétuellement déficitaire, et ce peu importe le nombre d'années passées au Québec et l'accès à la citoyenneté canadienne.

À ces éléments s'ajoutent les obstacles structurels et administratifs propres au programme québécois de parrainage collectif (3.2.2). À l'heure actuelle, le processus de soumission des demandes est sans aucun doute la plus grande différence entre les programmes de parrainage québécois et canadien. Cet aspect du parrainage québécois est très peu connu dans le reste du Canada et pourtant, il a des conséquences majeures sur le déroulement des parrainages et sur l'avenir du programme dans la province. S'y intéresser permet de mieux comprendre dans quelles conditions se réalisent les parrainages au Québec.

L'analyse des changements opérés depuis l'arrivée de la CAQ au pouvoir révèle non seulement la vision restrictive qu'a le gouvernement de ce programme, mais également le fort sentiment d'inquiétude que ces changements suscitent parmi les professionnel-le-s du secteur. Ces dernier-ère-s, au fil des entretiens, ont souligné de manière récurrente que les mesures contraignantes adoptées par le gouvernement caquiste ne relèvent pas d'une volonté de valoriser ce programme, mais plutôt d'une stratégie visant à en restreindre la portée. Cette perception négative, exprimée par les acteurs et actrices du terrain, reflète un manque apparent de reconnaissance de l'engagement de la société civile dans le parrainage collectif.

Le deuxième chapitre d'analyse, soit le chapitre 4, s'attarde à la manière dont est administré le PPCP. Il démontre que l'architecture du programme de parrainage collectif crée des conditions propices au développement de relations marquées par d'importantes inégalités entre parrainants et parrainé-e-s, ce qui contribue à la vulnérabilité programmée des personnes parrainées. L'objectif de ce chapitre est de démontrer que ces inégalités relationnelles ne découlent pas uniquement des intentions individuelles ou des ressources mobilisées par les acteurs, mais bien de la structure même du programme. En se fondant sur les témoignages recueillis et en examinant plusieurs cas problématiques évoqués lors des entretiens, ce chapitre démontre que certains paramètres du programme peuvent freiner le processus de cointégration en exacerbant les inégalités de pouvoir entre parrainants et parrainé-e-s.

En effet, le programme reproduit des relations de pouvoir inégales en institutionnalisant une dynamique où les parrainants sont dans une position de contrôle, ce qui influence la manière dont les personnes parrainées sont perçues et traitées par les premiers. Premièrement, l'État confère aux parrainants des prérogatives significatives, renforçant leur pouvoir décisionnel et leur capacité à imposer les termes des interactions, ce qui exacerbe les déséquilibres de pouvoir déjà existants (4.1.1). L'interprétation dominante du rôle de parrainant tend à réduire la perception des personnes parrainées à celle de simples bénéficiaires passifs. L'une des dimensions les plus saillantes du contrôle exercé par les parrainants réside dans la responsabilité financière qu'ils doivent assumer pendant un an, un aspect qui, selon les entretiens réalisés, génère de multiples tensions dans la relation parrainant-parrainé-e (4.1.2). Bien que ces prérogatives aient été conçues pour faciliter le soutien offert aux personnes parrainées, elles peuvent également se transformer en outils de domination, en contradiction avec les principes de réciprocité et d'équité nécessaires à un processus de cointégration réussi. Ainsi, ce cadre institutionnel, en consolidant une relation asymétrique, rend difficile l'établissement de relations égalitaires.

Deuxièmement, bien que le gouvernement provincial joue un rôle moindre dans la réinstallation des réfugié-e-s parrainé-e-s par la société civile que dans le cas de ceux et de celles qui le sont via le programme de réinstallation des personnes réfugiées prises en charge par l'État, il intervient tout de même dans l'encadrement (4.2.1) et dans l'évaluation des parrainages (4.2.3) ainsi que dans la formation des parrainants (4.2.2). Cependant, l'analyse des dispositifs existants, appuyée par les expériences recueillies lors des entretiens, révèle que plusieurs de ces mesures sont inadaptées pour encourager des expériences de parrainage propices à une cointégration réussie.

Le troisième chapitre d'analyse, le chapitre 4, propose un examen des relations interpersonnelles au prisme de l'éthique du *care* et des quatre phases qu'ont développées Joan Tronto et Berenice Fisher (1990) pour évaluer la dimension éthique dans les relations d'aide destinées à autrui. Premièrement, la phase du « souci de » examine la manière dont les parrainants interprètent les besoins des personnes parrainées selon des cadres normatifs et culturels hégémoniques (5.1.1), souvent au détriment de certains besoins sociaux (5.1.2). Cela peut conduire à des dynamiques

paternalistes, invisibilisant l'autonomie des personnes parrainées et renforçant leur dépendance. La phase du « prendre en charge » met en évidence le fardeau perçu par les parrainants dans leur responsabilité vis-à-vis les personnes parrainées (5.2.2), qui peut créer des tensions relationnelles, notamment en cas de surinvestissement ou de contrôle excessif, au point d'affecter le bien-être des personnes parrainées, mais aussi celui des parrainants lorsque ceux-ci sont surmenés ou qu'ils se sentent contraints d'entretenir des relations avec les personnes parrainées (5.2.3).

La phase de « prendre soin » révèle un manque de participation des personnes parrainées dans les décisions liées à leur propre vie, alimentant une posture paternaliste et des jugements stéréotypés chez certains parrainants (5.3.1). La méconnaissance des réalités des personnes réfugiées et l'adhésion à certains clichés (5.3.2) ainsi que des lacunes au niveau des compétences interculturelles des parrainants (5.3.3) renforcent les discours racialisants. Enfin, la quatrième phase du *care*, soit la « réceptivité », met en lumière des différences de satisfaction entre les parrainages effectués par des inconnu-e-s et ceux par des proches (5.4.1). Cette différence peut être influencée par les attentes préalables concernant le type de soutien qui sera fourni, ainsi que par la racialisation différenciée des parrainants et des parrainé-e-s, qui affecte davantage le degré de réceptivité. Par ailleurs, les attentes implicites de gratitude de la part des personnes parrainées perpétuent une forme de domination symbolique profondément ancrée dans ces relations, conditionnant l'aide reçue à l'expression de reconnaissance (5.4.2).

Dans le quatrième chapitre d'analyse, le chapitre 6, la discussion porte sur le parrainage en tant que pratique au croisement de la charité et de la solidarité en mettant en lumière les effets différenciés de ces deux initiatives d'aide sur la cointégration. Il est démontré que lorsque le parrainage s'apparente davantage à une expérience de charité, il tend à maintenir des relations inégalitaires, compromettant ainsi la cointégration entre parrainants et parrainé-e-s. Cela s'explique notamment par le fait que les initiatives de parrainage lorsqu'elles sont ancrées dans la charité, restent limitées dans leur potentiel de déconstruction des préjugés (6.1.1) et de remises en question actives des privilèges des parrainants (6.1.2); des prises de conscience pourtant essentielles pour amorcer des changements profonds au niveau des inégalités relationnelles constatées dans la dynamique parrainants-parrainé-e-s.

De plus, il s'agit de dépasser un engagement basé sur la seule compassion envers les personnes réfugiées pour aller vers une responsabilisation collective. Cela implique une remise en question des rapports de pouvoir, un processus qui reste rarement entrepris dans le cadre des parrainages collectifs documentés (6.1.3).

La discussion explore également le potentiel transformateur de la relation parrainant-parrainé-e, en mettant en évidence que celle-ci demeure profondément unidirectionnelle (6.2.1) et qu'elle est marquée par un manque de réciprocité entre les parties impliquées (6.2.2). Or, la réciprocité est essentielle pour rééquilibrer des relations initialement inégalitaires et favoriser des échanges réellement mutuels et bénéfiques pour les parties impliquées. Cependant, cette dimension reste souvent absente des objectifs des parrainants, en particulier lorsque leur approche s'inscrit dans une logique de charité. Ainsi, le parrainage collectif, bien qu'il possède un potentiel significatif, peine à devenir une véritable initiative de solidarité transformative. Pour exploiter pleinement ce potentiel et en faire un levier efficace de cointégration, des changements doivent être apportés au PPCP et des pistes de recommandations sont proposées dans la section 7.3.2.

7.2 Principales contributions

7.2.1 Sur le plan théorique

En mobilisant plusieurs concepts propres à des perspectives théoriques critiques auxquelles peu d'études sur les parrainages privé et collectif font référence, la thèse met en évidence plusieurs enjeux et dynamiques sous-analysées dans la littérature. Le concept de cointégration, développé dans cette recherche, a été le fil conducteur de l'analyse des relations entre parrainants et parrainé-e-s.

Puisque le concept de cointégration peut s'appliquer à des contextes variés, aussi bien en ce qui concerne le champ des études sur les handicaps que celui des études sur les perspectives antiracistes et féministes, il contribue au potentiel de généralisation de la thèse. En effet, la cointégration ne se limite pas à une analyse descriptive des relations de parrainage, mais devient un outil critique puissant pour déceler les dynamiques sociales et historiques sous-jacentes et proposer des voies alternatives pour des relations plus équitables et inclusives. Outre le concept de

cointégration, la thèse propose d'autres concepts novateurs, comme celui de la « vulnérabilité programmée » des personnes parrainées ou encore de la « reconnaissance autoritaire », une expression qui provient directement d'une des participantes à cette recherche.

Par ailleurs, le cadre théorique alterne entre des notions provenant de diverses traditions intellectuelles : féministes critiques, postcoloniales, éthiques du *care* et antiracistes. Il permet de structurer l'analyse des relations selon différents niveaux (contextuels, institutionnels et interpersonnels) et met en évidence la pertinence de procéder ainsi pour comprendre les origines, les causes et les effets de l'inégalité des relations entre parrainants et parrainé-e-s. Notamment, l'approche intersectionnelle permet de révéler les impacts de la juxtaposition des conditions de « personne parrainée » et de « personne réfugiée » sur les perceptions et les pratiques de certains parrainants. Les perspectives féministes et postcoloniales nous rappellent la nature structurelle de l'inégalité raciale et de sa persistance dans les dynamiques interpersonnelles et intersubjectives, même celles qui semblent « inoffensives » comme celles du parrainage.

L'analyse des discours et des pratiques recueillies lors de la collecte de données, examinés à travers le prisme de l'éthique du *care* au chapitre 5, apporte des éclairages sur les enjeux éthiques et les risques inhérents aux expériences de parrainage. La présente thèse fait la démonstration de l'utilité de mobiliser les quatre phases de l'éthique du *care* pour examiner de manière approfondie et systématique d'autres formes de relations d'aide. Ce cadre permet de mettre en lumière les obstacles et points de tension souvent invisibilisés qui peuvent compromettre l'établissement de relations justes, équilibrées et éthiques entre les aidants et les aidé-e-s.

7.2.2 Sur le plan empirique

La thèse figure parmi les quelques rares études portant sur le programme de parrainage collectif au Québec et souligne plusieurs différences entre ce contexte spécifique et le reste du pays : le contexte socioculturel, les paramètres spécifiques de mise en œuvre du PPCR par rapport au PPPR et les ressources/services accessibles pour accompagner les groupes de parrainage. À partir des 35 entrevues individuelles

semi-dirigées et d'un groupe de discussion organisé avec des personnes parrainées, des données originales ont été recueillies sur les expériences vécues grâce à un échantillonnage diversifié d'acteurs et d'actrices impliqué-e-s dans le parrainage collectif au Québec. L'analyse des expériences de parrainage documentées dans cette étude démontre que celles-ci ne sont jamais complètement positives ni complètement négatives, en ce sens où les défis et les réussites coexistent. De tels résultats témoignent de la complexité de ces initiatives et rendent compte de l'importance de les analyser en profondeur pour mieux les comprendre.

Les témoignages recueillis font état de critiques qui révèlent des facettes du parrainage en contradiction avec les récits dominants lorsqu'il est question de ce programme au Québec/Canada et sur la scène internationale et viennent nuancer certains bienfaits supposés du parrainage. Des exemples d'abus, de racisme et de paternalisme ont permis d'illustrer clairement des risques de dérives qui doivent être pris au sérieux, mais qui passent souvent sous le radar en raison des apparences bienveillantes de ce programme. De plus, il a été surprenant de constater que les relations entre personnes parrainées et parrainants sont la plupart du temps des relations de types managériales et restreintes - ce qui vient à nouveau nuancer le narratif dominant voulant que le parrainage collectif donne lieu à des relations d'amitié durables et significatives.

La contribution empirique majeure de cette recherche réside dans l'analyse des effets combinés du contexte sociopolitique et historique et des structures institutionnelles du programme sur les relations entre parrainants et parrainé-e-s. Les données recueillies mettent en évidence le fait que la dynamique relationnelle entre ces deux groupes n'est pas uniquement le résultat de leurs interactions directes, mais bien le produit d'un ensemble de conditions macropolitiques et idéologiques qui façonnent, limitent et/ou orientent leurs rapports. Ces conditions, souvent invisibles ou implicites, incluent les cadres normatifs du programme, les discours sociaux dominants sur les personnes réfugiées et les asymétries de pouvoir inhérentes aux processus migratoires. Ainsi, les parrainants et les parrainé-e-s se trouvent contraints par des mécanismes systémiques sur lesquels ils et elles ont peu de prise directe.

7.3 Ouverture

7.3.1 Suggestions pour de futures recherches

À partir des constats réalisés, plusieurs avenues pour de nouvelles recherches ont émergées. Premièrement, une comparaison formelle entre les parrainages qui sont effectués par des proches et ceux qui sont effectués par des inconnu-e-s serait intéressante pour comprendre davantage l'impact des différences raciales et culturelles sur l'expérience de parrainage. Deuxièmement, l'accent ayant surtout été mis sur les relations entre parrainants et parrainé-e-s dans l'analyse en raison de la problématique étudiée, d'autres éléments qui sont ressortis au cours des entrevues n'ont pas pu être explorés suffisamment. Il s'agit des préoccupations en lien avec le durcissement des règles du parrainage collectif et l'approche de plus en plus contrôlante envers les organismes de parrainage. Déterminer comment ces changements transforment les expériences de parrainage permettrait de souligner davantage les écarts entre le Québec et le reste du Canada. Troisièmement, considérant certaines des pistes de recommandation énoncées dans la prochaine section, il serait intéressant d'interroger les modalités de mise en œuvre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) pour déterminer si ce programme spécifique est susceptible d'engendrer une meilleure cointégration en raison du plus grand partage des tâches et des responsabilités entre les parrainants et l'État.

7.3.2 Remarques finales

Bien que la thèse ait émis des critiques parfois sévères à l'égard du PPCR, les témoignages recueillis auprès des personnes parrainées en particulier confirment sa raison d'être, soit celle d'apporter une aide concrète à des personnes qui en ont grandement besoin, notamment parce qu'elles vivent des situations où leur vie est menacée. À cet effet, les propos de Sulaiman, ce père de famille afghan arrivé au Québec depuis quelques années, sont limpides. Parrainé grâce à des cousins éloignés, Sulaiman avait conclu une entente avec ceux-ci : il se débrouillera seul pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille dès qu'il aura franchi la frontière canadienne. Peu importe s'il a reçu ou non le soutien minimal requis de la part de ses parrainants,

l'essentiel pour Sulaiman, c'est qu'il est désormais hors de l'Afghanistan et que ses enfants peuvent aller à l'école en toute sécurité. C'est là que réside la valeur principale de ce programme. Bien que le nombre de personnes réinstallées grâce au parrainage représente une proportion infime face à l'immensité des besoins, les programmes comme le PPCR et le PPPR demeurent des initiatives essentielles et à encourager, car au final, ils permettent de sauver des vies.

Ceci étant dit, cette recherche démontre que le parrainage collectif a le potentiel d'être plus qu'un simple programme de réinstallation. À cet effet, lorsque le parrainage est envisagé comme une pratique de solidarité, il peut effectivement représenter un espace de dialogue et d'échanges où des préjugés sont déconstruits, des privilèges sont remis en question et de nouvelles formes de relations peuvent émerger. Toutefois, les données présentées dans cette recherche démontrent que le parrainage collectif devrait subir une importante refonte pour atteindre de tels objectifs. En effet, selon les paramètres actuels du programme, le parrainage tend à (re)produire des déséquilibres de pouvoir entre les parrainants et les parrainé-e-s qui sont difficilement surmontables. De tels déséquilibres de pouvoir permettent à des personnes d'affirmer leur supériorité raciale et culturelle et de maintenir les personnes réfugiées et racisées dans une position de subalternité (Spivak, 1988).

Cette recherche, bien qu'appuyée sur un échantillon relativement restreint qui limite la portée généralisable des constats, se veut un point de départ pour initier une réflexion plus large, menée avec les personnes directement concernées. Les témoignages recueillis apportent une profondeur analytique ayant permis de dégager des dynamiques récurrentes et des pistes de réflexion pertinentes pour comprendre les relations d'aide dans le parrainage et mettre en évidence la complexité de ces initiatives. Ils révèlent des enjeux structurels transcendant les spécificités individuelles des expériences analysées.

Étant toujours impliquée au sein d'un comité de parrainage et investie dans le milieu de l'accueil des personnes réfugiées, cette thèse vise également à présenter des propositions concrètes, permettant de dépasser le cadre théorique et d'encourager des réflexions pouvant conduire à des actions tangibles. Le concept de cointégration est à la fois analytiquement utile pour combler une lacune dans la littérature, mais aussi utile sur le plan normatif pour la formulation de

recommandations visant l'amélioration des programmes de parrainage. Les recommandations qui suivent ne prétendent pas être exhaustives, mais constituent des pistes pour nourrir cette réflexion qui devra nécessairement être collective. Elles peuvent servir de base à des discussions impliquant tous les acteurs concernés, parrainants, parrainé-e-s, organismes de soutien et institutions étatiques, afin d'identifier ensemble les moyens les plus appropriés pour mettre en œuvre les changements nécessaires. L'objectif est d'améliorer le programme de parrainage et d'en faire une initiative de solidarité véritablement propice à la cointégration.

Puisque les parrainants s'engagent dans le parrainage avec le désir sincère d'apporter un soutien concret aux personnes réfugiées, mobilisant pour cela des ressources financières, mais aussi un temps et une énergie considérables, il importe de ne pas les désigner comme étant les seuls responsables des dynamiques oppressives qui peuvent émerger dans ces relations. Bien au contraire, leurs actions sont souvent portées par des intentions louables et j'ai d'ailleurs une grande admiration pour leur engagement qui s'échelonne sur de nombreuses années dans certains cas.

Dans le contexte actuel, critiquer le parrainage peut s'avérer risqué : mes conclusions pourraient être instrumentalisées, non pas pour améliorer le programme, mais pour le délégitimer. Mon objectif est de contribuer à une réflexion critique sur les politiques d'immigration, sans nourrir les discours anti-immigration, mais au contraire en appelant à une responsabilisation accrue des États et institutions pour améliorer le programme de parrainage collectif. Ce faisant, les recommandations qui suivent visent des changements à l'échelle institutionnelle et administrative, dans le but de favoriser des transformations durables en phase de l'objectif de la cointégration, non seulement dans les interactions entre parrainants et personnes parrainées, mais aussi, plus largement, à un niveau macro.

A) Repenser le narratif pour favoriser une solidarité horizontale

Il apparaît nécessaire de revoir le narratif qui sous-tend le parrainage collectif, car celui-ci renvoie souvent à une relation d'aide unidirectionnelle plutôt qu'à une initiative de solidarité fondée sur des rapports horizontaux. Pour dépasser cette vision

qui cantonne les parrainé-e-s au rôle de bénéficiaires passifs et les parrainants à celui d'aidants, il est impératif de redéfinir le rôle et les responsabilités des parrainants et des personnes parrainées. Notamment, le programme pourrait s'inspirer des initiatives de jumelage en adoptant une terminologie dépassant la dichotomie aidant/aidé-e. Cela permettrait, du moins sur le plan idéologique, d'instaurer une relation plus égalitaire, sans hiérarchie explicite.

La conception actuelle de la réussite du parrainage, principalement axée sur des critères d'autonomisation et d'intégration fonctionnelle, nécessiterait une réévaluation critique. Comme l'a démontré cette analyse, cette vision impose des exigences de performance significatives qui pèsent simultanément sur les parrainants et les parrainé-e-s, risquant ainsi d'occulter une perspective plus approfondie du parrainage en tant que pratique relationnelle. En intégrant une approche centrée sur l'établissement de relations cointégrées comme objectif complémentaire à celui de la réinstallation, le parrainage pourrait non seulement répondre aux besoins immédiats des personnes parrainées, mais également créer les conditions d'un enrichissement réciproque pour les parrainants tout en favorisant des dynamiques sociétales plus inclusives

B) Concevoir un code d'éthique pour l'ensemble des parrainages

Un code d'éthique énonçant des principes fondamentaux devrait être accessible à tous et toutes. Un tel code aurait pour objectif de clarifier les attentes mutuelles et de poser des balises claires pour encadrer les relations entre les différents acteurs du parrainage. Ainsi, certaines règles de base pourraient être formulées pour prévenir des dérives facilement évitables, telles que des comportements paternalistes ou des malentendus liés aux responsabilités respectives. En outre, ce code pourrait servir de référence commune pour orienter les pratiques de parrainage vers des relations susceptibles de favoriser la cointégration. Ce code pourrait également fournir une base de médiation, en fixant des principes directeurs pour résoudre les différends. Enfin, ce code d'éthique aurait également une portée pédagogique, en sensibilisant les parrainants et les parrainé-e-s aux enjeux de pouvoir, aux biais implicites, etc. Il

constituerait ainsi un levier essentiel pour aligner les pratiques sur les principes d'équité, de dignité et de solidarité.

C) Reconnaître le rôle des organismes spécialisés dans la réinstallation

Les expériences documentées dans cette thèse mettent en évidence l'ampleur des tâches administratives associées au soutien formel et assumées par les parrainants. Ces responsabilités, certes importantes, s'exercent souvent au détriment de la dimension relationnelle et des interactions sociales « de plaisir » avec les personnes parrainées, pourtant essentielles à leur bien-être. De telles interactions constituent également un espace de choix pour rééquilibrer les rapports entre parrainants et parrainé-e-s, en favorisant des échanges mutuels. Dans cette optique, une collaboration renforcée avec des organismes spécialisés en réinstallation pourrait s'avérer bénéfique. Si ces organismes étaient mandatés pour prendre en charge les démarches administratives, comme l'obtention d'une carte de la RAMQ, d'un NAS ou l'inscription à des cours de francisation, cela permettrait d'alléger considérablement le fardeau qui repose sur les épaules des parrainants. Ce transfert de responsabilités libérerait du temps et de l'énergie pour que les parrainants et les personnes parrainées puissent se consacrer davantage à des activités sociales et informelles. De tels ajustements répondraient aux besoins exprimés par de nombreuses personnes parrainées, qui ont fréquemment décrit un sentiment de solitude et d'isolement, tout en encourageant des échanges interculturels riches et en limitant les dynamiques paternalistes ou infantilisantes : l'objectif étant de dépasser une approche transactionnelle pour encourager des relations fondées sur des échanges humains enrichissants et une réciprocité authentique.

D) Mettre en place des mécanismes de reddition de comptes et de consultation

Pour rééquilibrer la relation parrainant-parrainé-e, il est essentiel d'introduire des mécanismes de reddition de comptes, à la fois internes (au sein du groupe de parrainage) et externes. Ces mécanismes doivent permettre aux personnes parrainées

de participer activement aux processus décisionnels et d'exprimer librement leurs besoins, car dans bien des cas, elles ne sont consultées que très rarement. Comme l'a démontré cette recherche, les outils de reddition de compte et d'évaluation des parrainages sont actuellement insuffisants. Les personnes concernées devraient être impliquées dans leur élaboration, afin d'éviter les écueils constatés dans des initiatives comme Accompagnement Québec. En outre, il serait pertinent de collaborer avec des organismes de la société civile pour mettre en place des mécanismes de résolution de conflits neutres et indépendants des autorités étatiques, garantissant ainsi leur accessibilité.

E) Revoir le soutien financier

La gestion financière des dépenses des personnes parrainées est un aspect du parrainage qui s'est révélé être à l'origine de plusieurs tensions et conflits. En effet, les besoins financiers des personnes parrainées dépassaient fréquemment le soutien offert par leurs parrainants. Dans certains cas, cette situation a conduit des personnes parrainées à intégrer rapidement le marché du travail afin d'éviter une dépendance prolongée vis-à-vis de leurs parrainants. L'inadmissibilité des personnes parrainées aux prestations d'aide sociale accentue cette vulnérabilité et renforce leur dépendance financière. Pour répondre à cette problématique, la mise en place d'un système de prêts gouvernementaux, inspiré de celui actuellement en vigueur pour le remboursement des frais de voyage, pourrait représenter une solution. Un tel dispositif, assorti de modalités de remboursement avantageuses, permettrait de réduire la dépendance financière envers les parrainants tout en atténuant le sentiment de redevabilité et de dépendance souvent ressenti par les personnes parrainées. Les parrainants auraient également moins la possibilité de contrôler ni celle de surveiller les dépenses des personnes parrainées.

F) Renforcer la formation et l'encadrement des parrainants

La privatisation de la réinstallation, par le biais du parrainage collectif, ne doit pas conduire à un manque d'encadrement. L'État a la responsabilité de fournir des

formations adaptées, notamment pour les groupes de parrainants composés de 2 à 5 personnes, qui sont les plus exposés aux risques de paternalisme ou de surinvestissement. De telles formations devraient être proposées dès le début du processus, avant même que les parrainants puissent déposer une demande d'engagement, pour éviter les abandons ou les imprévus liés à une méconnaissance de l'ampleur de ces responsabilités.

Des ressources supplémentaires devraient être allouées aux organismes communautaires afin qu'ils puissent offrir un soutien personnalisé tout au long du parrainage, car les principaux défis surviennent souvent une fois que celui-ci est entamé. En outre, les parrainages effectués par des groupes de 2 à 5 personnes ainsi que ceux réalisés par des inconnu-e-s se révèlent être les plus susceptibles de générer des inégalités relationnelles, entravant ainsi le processus de cointégration. Dans ces cas spécifiques, il pourrait être bénéfique que ces groupes profitent d'un accompagnement plus soutenu de la part de professionnel-le-s de la réinstallation. Les personnes parrainées doivent, elles aussi, avoir accès à de la formation et à un accompagnement personnalisé pour être en mesure de s'y retrouver plus facilement dans la relation avec leurs parrainants et tous les autres défis en lien avec leur réinstallation.

Bibliographie

- Abu-Laban, Yasmineen. (1998). Welcome/Stay out. The Contradiction of Canadian Integration and Immigration Policies at the Millennium. *Canadian Ethnic Studies Journal*, 30 (3), 190-211.
- Ager, Alastair et Alison Strang. (2008). Understanding Integration: A Conceptual Framework. *Journal of Refugee Studies*, 21(2), 166-191.
- Agrawal, Sandeep K. (2019). Canadian Refugee Sponsorship Programs: Experience of Syrian Refugees in Alberta, Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 20(4), 941-962, <https://doi.org/10.1007/s12134-018-0640-7>.
- Ahmed, Sara. (2000). *Strange Encounters: Embodied Others in Post-coloniality*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Allies for Refugee Integration (ARI). (2019). Working together to support sponsored refugees A literature review on best practices in settlement-sponsor collaboration. ARI. <https://ocasi.org/allies-refugee-integration>.
- Allport, Gordon. (1954). *The Nature of Prejudice*. Cambridge, États-Unis : Addison-Wesley Publications.
- Amnistie internationale et Project Ploughshares. (2021). Aucune preuve crédible. L'analyse fautive du Canada sur les exportations d'armes vers l'Arabie Saoudite. *Amnistie internationale*. https://amnistie.ca/sites/default/files/2021-09/NoCredibleEvidence_FRcompressed.pdf.
- Anderson, Elizabeth. (2010). *The Imperative of Integration*. Princeton, États-Unis : Princeton University Press.
- Anzaldúa, Gloria. (1987). *Borderlands/La Frontera: The New Mestiza*. San Francisco, États-Unis : Aunt Lute Books.
- Arendt, Hannah. (1963). *On Revolution*. New York, États-Unis : The Viking Press.
- Armony, Victor. (2017). *Déconstruire l'image du fardeau : les immigrants et l'économie québécoise*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). (2023). *Le lexique de la solidarité internationale*. Montréal, Canada : AQOCI.
- Barnett, Michael N. (2017). *Paternalism Beyond Borders*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

- Beiser, Morton. (2003). Sponsorship and resettlement success. *Journal of International Migration and Integration*, 4(2), 203-215.
- Beiser, Morton. (2009). Resettling Refugees and Safeguarding their Mental Health: Lessons Learned from the Canadian Refugee Resettlement Project. *Transcultural Psychiatry*, 46(4), 539-583.
- Bertram, Daniel, Ammar Maleki et Niels Karsten. (2020). Factoring in Societal Culture in Policy Transfer Design: The Proliferation of Private Sponsorship of Refugees. *Journal of International Migration and Integration*, 21(1), 253-271.
- Bhabha, Homi K. (1994). *The Location of Culture*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Bienvenue NDG. (s.d.). Programme de jumelage interculturel. *Bienvenue NDG*.
<https://bienvenuendg.ca/services-projects/programme-de-jumelage-interculturel/>.
- Blain, Marie-Jeanne, Lourdes Rodriguez del Barrio, Roxane Caron, Marie-Claire Rufagari, Myriam Richard, Yannick Boucher et Caroline Lester. (2019). Expériences de parrainage collectif de personnes réfugiées au Québec : perspectives de parrains et de personnes réfugiées de la Syrie. *Lien social et Politiques*, (83), 204-229.
- Bouchard, Gérard. (2012). *L'Interculturalisme : Un point de vue québécois*. Montréal, Canada : Boréal.
- Bourassa-Lapointe, Laurence et Laure Poisson. (s.d.). Le jumelage interculturel et son impact sur la communauté d'accueil. *GEDCIQ*.
<https://gedciq.org/sites/default/files/upload/document/monographies/Pr%C3%A9sentation%20-%20GEDCIQ%20-%20Jumelage.pdf>.
- Bourguignon Rougier, Claude. (2016). Entretien avec Ramon Grosfoguel. *Réseau décolonial*.
<http://reseau-decolonial.org/wp-content/uploads/2016/09/Entretien-Ramon-Grosfoguel-RED.pdf>.
- Braun, Katherine. (2017). Decolonial perspectives on charitable spaces of “welcome culture” in Germany. *Social Inclusion*, 5(3), 38-48.
- Bucken-Knapp, Gregg, Vedran Omanović et Andrea Spehar. (2020). *Institutions and Organizations of Refugee Integration. Bosnian-Herzegovinian and Syrian Refugees in Sweden*. Cham, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.
- Byrne, Bridget. (2006). *White Lives: The Interplay of “Race”, Class and Gender in Everyday Life*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Caldairou-Bessette, Prudence, Mélanie Vachon, Gabrielle Bélanger-Dumontier et Cécile Rousseau. (2017). La réflexivité nécessaire à l'éthique en recherche: l'expérience d'un projet qualitatif en santé mentale jeunesse auprès de réfugiés. *Recherches qualitatives*, 36(2), 29-51.

- Cammarota, Julio. (2011). Blindsided by the Avatar: White Saviors and Allies Out of Hollywood and in Education. *Review of Education, Pedagogy, and Cultural Studies*, 33(3), 242-259. <https://doi.org/10.1080/10714413.2011.585287>.
- Cameron, Geoffrey. (2021). *Send Them Here : Religion, Politics, and Refugee Resettlement in North America*. Montréal, Canada : McGill-Queen's University Press.
- Celis, Leila, Maude Chalvin, Blandine Juchs, Melissa Leblanc et Gada Mahrouse. (2014). Decolonizing our Solidarity. *Projet Accompagnement Solidarité Colombie*. <http://pasc.ca/en/content/decolonize>.
- Celis, Leila. (2022). « La décolonisation des connaissances et des pratiques de recherche » (pp.25-34). Dans Maika Sondarjee (Dir.), *Perspectives féministes en relations internationales. Penser le monde autrement*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.
- Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (IWC-CTI). (2023). Migrant.e.s : boucs-émissaires des politiques d'immigration Québec-Canada. *IWT-CTI*. <https://iwc-cti.ca/fr/migrant%C2%B7e%C2%B7s-boucs-emissaires-des-politiques-dimmigration-quebec-canada/>.
- Charron, Hélène et Isabelle Auclair. (2016). Démarches méthodologiques et perspectives féministes. *Revue Recherches féministes*, 29(1), 1-8.
- Cherry, Myisha. (2020). Solidarity Care. How to Take Care of Each Other in Times of Struggle. *Public Philosophy Journal*, 3(1), 1-12. doi: 10.25335/PPJ.3.1-4.
- Choules, Kathryn. (2007). The Shifting Sands of Social Justice Discourse: From Situating the Problem with "Them," to Situating it with "Us". *The Review of Education, Pedagogy, and Cultural Studies*, 29(5), 461-481. <https://doi.org/10.1080/10714410701566348>.
- Cheung, Sin Yi et Jenny Phillimore. (2017). Gender and Refugee Integration: A Quantitative Analysis of Integration and Social Policy Outcomes. *Journal of Social Policy*, 46(2), 211-230.
- Citoyenneté et immigration Canada. (2013). *Evaluation of the overseas orientation initiatives*. Ottawa, Canada : Citoyenneté et immigration Canada.
- Clair, Isabelle. (2016). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), 66-83.
- Clark-Kazak, Christina. (2017). Considérations en matière d'éthique de la recherche auprès de personnes en situation de migration forcée. *Refuge*, 33(2), 3-10.

- Clark-Kazak, Christina. (2023). "Why Care Now" in Forced Migration Research? Imagining a Radical Feminist Ethics of Care. *ACME. An International Journal for Critical Geographies*, 22(4), 1151–1173. <https://doi.org/10.7202/1106679ar>.
- Cole, Teju. (2012). The White-Savior Industrial Complex. *The Atlantic*. <https://www.theatlantic.com/international/archive/2012/03/the-white-savior-industrial-complex/254843/>.
- Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL). (2017). Exploitation minière et droits humains. *CDHAL*. <https://cdhal.org/ressources/exploitation-miniére-et-droits-humains/>.
- Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). (2020). Code d'éthique concernant le parrainage des réfugiés. Trousse d'outils. CCR. www.ccrweb.ca/fr/code-ethique.
- Couture, Jean-Pierre et Jean-Charles Saint-Louis. (2022). L'éclipse et l'interculturalisme au Québec. *Revue canadienne de science politique*, 1-22. doi:10.1017/S000842392200083X.
- Crenshaw, Kimberlé. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1, 139-167.
- D'Arcangelis, Carol-Lynne. (2015). *The Solidarity Encounter Between Indigenous Women and White Women in a Contemporary Canadian Context*. Thèse de doctorat en philosophie, Université de Toronto.
- D'Arcangelis, Carol-Lynne. (2022). *The Solidarity Encounter. Women, Activism, And Creating non-colonizing relations*. Vancouver, Canada : UBC Press.
- Dauphin, Anyck et Luisa Veronis. (2024). The Role of Private Sponsorship on Refugee Resettlement Outcomes: A Mixed Methods Study of Syrians in a Mid-Sized City with a Linguistic Minority. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1-25. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2024.2434054>.
- Dauvergne, Catherine. (2005). *Humanitarianism, Identity, and Nation : Migration Laws of Australia and Canada*. Vancouver, Canada : UBC Press.
- Dauvergne, Catherine. (2016). *The Politics of Refugees and Migration in Canada and Quebec*. Vancouver, Canada : UBC Press.
- de Jong, Sara. (2017). *Complicit Sisters. Gender and Women's Issues across North-South Divides*. New York, États-Unis : Oxford University Press.
- Deliovsky, Katerina. (2017). Whiteness in the Qualitative Research Setting: Critical Skepticism, Radical Reflexivity and Anti-racist Feminism. *Journal of Critical Race Inquiry*, 4(1), 1-24.

- Demers, François, Sylvain Rocheleau et Virginie Hébert. (2021). La loi 21 sur la laïcité du gouvernement québécois en contexte de communication mondialisée. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 22(2), 119-130.
- de Richoufftz, Céline. (2018). From Research to Outreach to Action: Community-based approaches to the integration of refugees and asylum seekers in Montreal. *Samuel Centre for Social Connectedness*. www.socialconnectedness.org.
- DiAngelo, Robin. (2018). *White fragility : why it's so hard for white people to talk about racism*. Boston, États-Unis : Beacon Press.
- Dobson, Stephen. (2004). *Cultures of Exile and the Experience of Refugeeeness*. Berne, Suisse : Peter Lang.
- Dobson, Stephen, Gabriella Agrusti et Marta Pinto. (2019). Supporting the inclusion of refugees: policies, theories and actions. *International Journal of Inclusive Education*, 0(0), 1-6.
- Donato, Katharine M. et Elizabeth Ferris. (2020). Refugee Integration in Canada, Europe, and the United States. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 690(1), 7-35.
- Doucet, Hugo. (2001). Décider pour l'autre vulnérable : le défi du curateur public. *Éthique publique*, 3(1), <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2609>.
- Dovidio, John F., Samuel L. Gaertner, and Kerry Kawakami. (2003). Intergroup Contact: The Past, Present, and the Future. *Group Processes & Intergroup Relations*, 6(1), 5-21. <https://doi.org/10.1177/1368430203006001009>.
- Duarte Sotomayor, Éliana. (2004). L'intégration réciproque, une alternative de co-responsabilité. *Centre Justice et Foi*. <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/lintegration-reciproque-une-alternative-de-co-responsabilite/>.
- EDUCALOI. (s.d.). Logement : la discrimination interdite. *EDUCALOI*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/logement-la-discrimination-est-interdite/>.
- Eid, Paul. (2007). Perceptions et représentations de l'immigration et des minorités ethniques dans les médias au Québec : L'affaire des « accommodements raisonnables ». *Canadian Issues*, 45-50.
- Elcioglu, Emine Fidan. (2021). Neoliberal Fatigue: The Effects of Private Refugee Sponsorship on Canadians' Political Consciousness. *Critical Sociology*, 1-17, [doi: org/10.1177/08969205211064924](https://doi.org/10.1177/08969205211064924).

- Elcioglu, Emine Fidan et Tahseen Shams (2023). Brokering immigrant transnationalism: Remittances, family reunification, and private refugee sponsorship in neoliberal Canada. *Current Sociology*, 72(5), <https://doi.org/10.1177/00113921231155652>.
- Elise, Sharon. (2004). How Whites Play Their Race Card: Drylongso Stories Reveal “The Game”. *Sociological perspectives*, 47(4), 409-438.
- Elkouri, Rima. (2020). Si on veut en prendre soin. *La Presse*.
https://plus.lapresse.ca/screens/874facb-448a-4ce5-9a95-1aeeeebe4b5e2__7C__0.html.
- Essex, Ryan, Erika Kalocsányiová, Nataliya Rumyantseva et Jill Jameson. (2022). Trust Amongst Refugees in Resettlement Settings: A Systematic Scoping Review and Thematic Analysis of the Literature. *Journal of International Migration & Integration*, 23, 543-568, <https://doi.org/10.1007/s12134-021-00850-0>.
- Evra, Rose et Abdolmohammad Kazemipur. (2019). Rôle du capital social et des caractéristiques ethnoculturelles dans le revenu d’emploi des immigrants au fil du temps. *Statistique Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00009-fra.htm>.
- Fanon, Frantz. (1961). *Les damnés de la terre*. Paris, France : La Découverte.
- Fantini, Alvino. (2007). Exploring and Assessing Intercultural Competence. *Center for Social Development*.
https://openscholarship.wustl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1815&context=csd_research.
- Fassin, Didier. (2017). “Rethinking Paternalism: The Meaning of Gender and Sex in the Politics of Asylum” (pp.75-96). Dans Michael N. Barnett, *Paternalism Beyond Borders*, Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Favell, Adrian. (2022). Immigration, integration and citizenship: elements of a new political demography. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 48(1), 3-32, doi: 10.1080/1369183X.2022.2020955.
- Fereday, Jennifer et Eimar Muir-Cochrane. (2006). Demonstrating Rigor Using Thematic Analysis: A Hybrid Approach of Inductive and Deductive Coding and Theme Development. *International Journal of Qualitative Methods*, 5(1), 80-92. doi: 10.1177/160940690600500107.
- Fisher, Berenice et Joan Tronto. (1990). “Toward a feminist theory of caring” (pp. 35-62). Dans Emily K. Abel et Margaret K. Nelson (Dirs.), *Circles of Care: Work and Identity in Women’s Lives*, Albany, États-Unis : SUNY Press.
- Flaherty, Jordan. (2016). *No More Heroes: Grassroots Challenges to the Savior Mentality*. Edinburgh, Écosse : AK Press.

- Forcier, Mathieu. (2019). Patrouille des frontières nationales et représentations racialisées: Analyse de commentaires en ligne sur les réfugiés syriens au Québec. *Refuge*, 35(1), 43-60.
- Frankenberg, Ruth. (1997). *Displacing whiteness : essays in social and cultural criticism*. Durham, États-Unis : Duke University Press.
- Fratzke, Susan et Emma Dorst. (2019). Volunteers and Sponsors: A Catalyst for Refugee Integration?. *Migration Policy Institute*.
<https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/TCM-Refugee-Integration-Volunteering-FINAL.pdf>.
- Freire, Paolo. (2000). *Pedagogy of the Oppressed*. New York, États-Unis : Bloomsbury Academic.
- Gadamer, Hans-Georg. (1976). *Vérité et méthode*. Paris, France : Seuil.
- Gagnon, Cécile. (2017). Institutionnalisation de l'éthique du *care* : limites pratiques des politiques publiques d'aide aux « dépendants ». *Ithaque*, 21, 71-93.
- Garnier, Adèle. (2018). "Resettled Refugees and Work in Canada and Quebec. Humanitarianism and the Challenge of Mainstream Socioeconomic Participation" (pp.118-138). Dans Adèle Garnier, Liliana Lyra Jubilut et Kristin Bergtora Sandvik (Dir.), *Refugee Resettlement. Power, Politics and Humanitarian Governance*, New York et Oxford, États-Unis et Royaume-Uni : Berghahn.
- Garnier, Adèle et Shauna Labman. (2020). Why Québec's refugee suspension is so misguided. *The Conversation*. <https://theconversation.com/why-quebecs-refugee-sponsorship-suspension-is-so-misguided-149250>.
- Garrau, Marie. (2014), *Care et attention*. Paris : Presse de l'Université de France.
- Geoffrion, Karine. (2021). Bureaucratic emotionalities: Managing files, forms, and delays in the Canadian spousal reunification process. *Anthropologica*, 63(1), 1-28.
<https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021185>.
- Gervais, Lisa-Marie. (2022). Le choix par loterie des dossiers de réfugiés suscite toujours autant de grogne. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/705618/immigration-le-choix-par-loterie-des-dossiers-de-refugies-suscite-toujours-autant-de-grogne>.
- Gervais, Lisa-Marie. (2023). Les réfugiés du Québec attendent tandis que ceux du reste du Canada sont déjà là. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/790814/immigration-les-refugies-du-quebec>

attendent-tandis-que-ceux-du-reste-du-canada-sont-deja-
la?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte.

Gervais, Lisa-Marie. (2024). Le péril plane sur des centaines de dossiers de parrainage de réfugiés. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/820236/peril-plane-centaines-dossiers-parrainage-refugies>.

Gervais, Lisa-Marie. (2024a). Un service de Québec destiné aux nouveaux arrivants rate la cible. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/812049/immigration-service-quebec-dedie-nouveaux-arrivants-rate-cible>.

Goetz, Anne-Marie. (2009). « Justice de genre, citoyenneté et droits : concepts de base, débats fondamentaux et nouvelles pistes de recherche » (pp. 17-34). Dans. M. Mukhopadhyay et N. Singh (Dir.), *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Paris, France : Éditions l'Harmattan.

Good Gingrich, Luann et Thea Enns. (2019). A Reflexive View of Refugee Integration and Inclusion: A Case Study of the Mennonite Central Committee and the Private Sponsorship of Refugees Program. *Refuge*, 35(2), 9-23.

Gouvernement du Canada. (2016). Orientation canadienne à l'étranger. *Gouvernement du Canada*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/organismes-aide-immigrants/pratiques-exemplaires/orientation-canadienne-etranger.html>.

Gouvernement du Québec. (2010). Le parrainage collectif des personnes en situation particulière de détresse. Guide du parrain. *Gouvernement du Québec*. <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2062474>.

Gouvernement du Québec. (2023). Service d'intégration pour les personnes immigrantes. *Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes>.

Gouvernement du Québec. (2023a). Parrainer une personne réfugiée. *Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/parrainage-collectif/aperçu-du-programme/parrainer-personne-refugiee>.

Gouvernement du Québec. (2024). Capacité financière pour un groupe de 2 à 5 personnes physiques. *Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/parrainage-collectif/demontrer-capacite-financiere/groupe-2-5-personnes-physiques#c276491>.

Gouvernement du Québec. (2024a). Responsabilités et obligations des garants. *Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/parrainage-collectif/responsabilites-obligations>.

- Gouvernement du Québec. (s.d.). Parrainer une personne réfugiée. *Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/immigration/refugies-demandeurs-asile/parrainage-collectif/aperçu-du-programme/parrainer-personne-refugiee>.
- Granovetter, Mark. (1973). The strength of weak ties. *The American Journal of Sociology*, 78, 1360-1380.
- Grewal Gill, Hasrat. (2019). *Decolonizing Integration: A Post-Colonial analysis of Immigrant Integration in Canada and Germany*. Thèse de maîtrise, Université Ryerson.
- Grewal Gill, Hasrat. (2020). *Decolonizing "Integration": Exploring the Role of Immigrant and Refugee Newcomer Agencies*. Vancouver Foundation - Level Youth Policy Program.
- Hall, Stuart et Open University. (1997). *Representation : cultural representations and signifying practices*. Londres, Royaume-Uni : SAGE.
- Hanley, Jill et al. (2018). The Social Networks, Social Support and Social Capital of Syrian Refugees Privately Sponsored to Settle in Montreal: Indications for Employment and Housing During Their Early Experiences of Integration. *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 123-149.
- Hashimoto, Naoko. (2018). Refugee Resettlement as an Alternative to Asylum. *Refugee Survey Quarterly*, 37(2), 162-186. doi: 10.1093/rsq/hdy004.
- Haugen, Stacey, Patti Tamara Lenard et Emily Regan Wills. (2019). Creating Canadians through Private Sponsorship. *Canadian Journal of Political Science*, 1-17.
- Haugen, Stacey. (2019). « We Feel Like We're Home »: The Resettlement and Integration of Syrian Refugees in Smaller and Rural Canadian Communities. *Refuge*, 35(2). 53-63.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). (s.d.). Qu'est-ce que le parrainage privé des réfugiés. *HCR Canada*. <https://www.unhcr.ca/fr/au-canada/autres-voies-immigration-refugies/quest-ce-que-parrainage-prive-refugies/>.
- HCR. (2020). Figures at Glance. *HCR*. <https://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>.
- HCR. (2023). Tendances mondiales : Déplacement forcé en 2022. *HCR*. https://www.unhcr.org/sites/default/files/2023-08/tendances-mondiales-2022_0.pdf?utm_source=chatgpt.com.
- HCR. (2025). UNHCR Projected Global Resettlement Needs 2025. *HCR*. <https://www.unhcr.org/sites/default/files/2024-05/projected-global-resettlement-needs-2025.pdf>.
- Held, Virginia. (2005). *The ethics of care: Personal, political, and global*. Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.

- Heron, Barbara. (2007). *Desire for Development: Whiteness, Gender, and the Helping Imperative*. Waterloo, Canada : Wilfrid Laurier University Press.
- Hill Collins, Patricia. (1990). *Black feminist thought: knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*. Londres, Royaume-Uni : Harper Collins Academic.
- Hill Collins, Patricia et Sirma Bilge. (2016). *Intersectionality*. Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press.
- Hogarth, Kathy et Wendy Fletcher. (2018). *A Space for Race: Decoding Racism, Multiculturalism, and Post-Colonialism in the Quest for Belonging in Canada and Beyond*. New York, États-Unis : Oxford University Press.
- hooks, bell. (1981). *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*. Boston, États-Unis : South End Press.
- hooks, bell. (1992). "Representing Whiteness in the Black Imagination (pp.338-346)". Dans Lawrence Grossberg, Cary Nelson, and Paula Treichler (Dir.), *Cultural Studies*, New York, États-Unis : Routledge.
- hooks, bell. (2000). *All About Love: New Visions*. New York, États-Unis : William Morrow.
- Hyndman, Jennifer. (2011). Research Summary on Resettled Refugee Integration in Canada. *HCR*. <https://www.unhcr.org/4e4123d19.pdf>.
- Hyndman, Jennifer, William Payne et Shauna Jimenez. (2016). The State of Private Refugee Sponsorship in Canada. *Refugee Research Network*. <https://refugeereseach.net/wp-content/>.
- Hyndman, Jennifer et Michaela Hynie. (2016). From newcomer to Canadian: Making refugee integration work. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2016/from-newcomer-to-canadian-making-refugee-integration-work/>.
- Hyndman, Jennifer. (2019). Unsettling feminist geopolitics: forging feminist political geographies of violence and displacement. *Gender, Place and Culture*, 26(1), 3-29.
- Hyndman, Jennifer, Johanna Reynolds, Biftu Yousuf, Anna Purkey, Dawit Demoz et Kathy Sherrell. (2021). Sustaining the Private Sponsorship of Resettled Refugees in Canada. *Frontiers in Human Dynamics*, 3, <https://doi.org/10.3389/fhumd.2021.625358>.
- Hynie, Michaela. (2018a). Refugee integration: Research and policy. *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 24(3), 265-276.
- Hynie, Michaela. (2018b). Canada's Syrian Refugee Program, Intergroup Relationships and Identities. *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 1-13.

- Hynie, Michaela, Susan McGrath, Jonathan Bridekirk, Anna Oda, Nicole Ives, Jennifer Hyndman, Neil Arya, Yogendra Shakya, Jill Hanley, Kwame McKenzie et SyRIAlth. (2019). What Role Does Type of Sponsorship Play in Early Integration Outcomes? Syrian Refugees Resettled in Six Canadian Cities. *Refuge*, 35, 36-52.
- Immigration, Réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC). (2017). Guide de discussion sur les niveaux d'immigration, l'intégration et l'établissement. *IRCC*. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/2017-18-document-de-discussion-fra.pdf>.
- IRCC. (2020). Signataires d'entente de parrainage – Parrainage de réfugiés. *IRCC*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-parrainage-prive/signataires-entente.html>.
- IRCC. (2020a). Parrainer un réfugié. *IRCC*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-parrainage-prive.html>.
- Initiative Mondiale de Parrainage de Réfugiés (IMPR). (2023). Au sujet de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. *GRSI*. <https://refugeesponsorship.org/fr/au-sujet-de-linitiative-mondiale-de-parrainage-de-refugies/>.
- Institut canadien pour les identités et les migrations (ICMI). (2020). À propos de l'ICMI. *ICMI*. <https://www.integrationindex.ca/fr/a-propos-de-licmi/>.
- Institut universitaire SHERPA et Recherche et Action sur les Polarisation Sociales (RAPS). (2019). *Avis de recherche. Analyse des risques et bénéfices en termes de santé publique de la future loi 21 sur la laïcité de l'État*. Montréal, Canada : SHERPA-RAPS.
- Iqbal, Maleeha, Laila Omar et Neda Maghbouleh. (2021). The Fragile Obligation: Gratitude, Discontent, and Dissent with Syrian Refugees in Canada. *Mashriq & Mahjar*, 8 (2), 1-30, <https://doi.org/10.24847/v8i22021.257>.
- Kaida, Lisa, Feng Hou et Max Stick. (2020). The Long-Term Economic Integration of Resettled Refugees in Canada: a Comparison of Privately Sponsored Refugees and Government-Assisted Refugees. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(9), 1687-1708.
- Kapoor, Ilan. (2005). Participatory Development, Complicity and Desire. *Third World Quarterly*, 26(8), 1203-1220. <https://doi.org/10.1080/01436590500336849>.
- Karmis, Dimitrios. (2014). « Un couteau reste un couteau ? Réflexions sur les limites de l'hospitalité québécoise » (pp.249-264). Dans Dimitrios Karmis, Diane Lamoureux, et Stéphan Gervais (Dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? : la culture publique commune au Québec en débats*, Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.

- Kearns, Ade et Elise Whitley. (2015). Getting There? The Effects of Functional Factors, Time and Place on the Social Integration of Migrants. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41(13), 2105-2129.
- Keating, Michael. (1996). *Nations Against the State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. Londres, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.
- Khan, Themrise. (2022). The incoherence of Canada's refugee policy. *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/january-2022/the-incoherence-of-canadas-refugee-policy/>.
- Khan, Themrise, Kanakulya Dickson et Maïka Sondarjee (Dir.). (2023). *White Saviorism in International Development*. Wakefield, Canada : Daraja Press.
- Kittay, Eva Feder. (1991). In Whose Different Voice?. *The Journal of Philosophy*, 88(11), 645-646, <https://doi.org/10.5840/jphil1991881110>.
- Klarenbeek, Lea M. (2019). Reconceptualising « integration as a two-way process ». *Migration Studies*, 0(0), 1-20.
- Klein, Naomi. (2013). Dancing the World into Being: A Conversation with Idle No More's Leanne Simpson. *Yes Magazine*. <https://www.yesmagazine.org/social-justice/2013/03/06/dancing-the-world-into-being-a-conversation-with-idle-no-more-leanne-simpson/>.
- Knearem, Tiffany. (2022). *Solidarity Not Charity! Empowering Local Communities for Disaster Relief During Covid-19 Through Grassroots Support*. Thèse de doctorat, Pennsylvania State University.
- Koggel, Christine M., Ami Harbin et Jennifer J. Llewellyn. (2022). Feminist relational theory. *Journal of Global Ethics*, 18(1), 1-14, doi: 10.1080/17449626.2022.2073702.
- Korteweg, Anna, Shauna Labman et Audrey Macklin. (2023). Humanitarian bargains: private refugee sponsorship and the limits of humanitarian reason. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, doi: 10.1080/1369183X.2023.2245149.
- Kothari, Uma. (2006) An agenda for thinking about 'race' in development. *Progress in development studies*, 6(1), 9-23.
- Kouri-Towe, Natalie et Gada Mahrouse. (2023). Critical Feminist Approaches to Migration and Mobility Justice in Canada: Guest Editors' Introduction. *ACME*, 22(4), 1141-1150. <https://doi.org/10.7202/1106678ar>.
- Krivenko, Ekaterina Y. (2012). Hospitality and sovereignty : What can we learn from the Canadian private sponsorship of refugees program?. *International Journal of Refugee Law*, 24(3), 579-602.

- Krivenko, Ekaterina Y. (2016). The private sponsorship of refugees: A key agenda for integration. *Policy Options*, 17.
- Kyriakides, Christopher, Lubna Bajjali, Arthur McLuhan et Karen Anderson. (2018). Beyond Refuge: Contested Orientalism and Persons of Self-Rescue. *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 59-78.
- Kyriakides, Christopher, Arthur McLuhan, Karen Anderson, and Lubna Bajjal. (2019). Status Eligibilities: The Eligibility to Exist and the Authority to Act in Refugee-Host Relations. *Social Forces*, 98(1), 279-302.
- Labman, Shauna. (2016). Private sponsorship: Complementary or conflicting interests?. *Refuge*, 32(2), 67-80.
- Labman, Shauna et Geoffrey Cameron (Dir.). (2020). *Strangers to Neighbours. Refugee Sponsorship in Context*. Montréal, Canada : McGill-Queen's University Press.
- Lamont, Michèle. (2014). *Les frontières de l'inclusion : Repenser l'égalité sociale au Québec*. Montréal, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Lanphier, Michael. (2003). Sponsorship: Organizational, Sponsor, and Refugee Perspective. *Journal of International Migration and Integration*, 4(2), 237-256.
- Lazar, Michelle M. (2007). Feminist Critical Discourse Analysis : Articulating a feminist discourse praxis. *Critical Discourse Studies*, 4(2), 141-164.
- Lefebvre Jean, Magalie. (2023). *Ni comme ma mère, ni comme mon père. Chronique d'une femme biraciale farouche*. Saint-Laurent, Canada : Hurlantes éditrices.
- Le Goff, Alice. (2008). Care, empathie et justice. Un essai de problématisation. *Revue du Mauss*, 2(32), 203-241.
- Lenard, Patti Tamara. (2016). Resettling Refugees: A Moral Critique of Canada's Private Sponsorship of Refugees Program. *Canadian Journal of Political Science*, 49(4), 661-680.
- Lenard, Patti Tamara. (2016a). Resettling Refugees: Is Private Sponsorship a Just Way Forward?. *Journal of Global Ethics*, 3, 300-310.
- Lenard, Patti Tamara. (2019). How Do Sponsors Think about « Month 13 »?. *Refuge*, 35(2), 64-73.
- Lenard, Patti Tamara. (2020). « How Should We Think about Private Sponsorship of Refugees » (pp.61-73). Dans Shauna Labman et Geoffrey Cameron (Dir.), *Strangers to Neighbours, Refugee Sponsorship In Context*. Montréal, Canada : McGill-Queen's University Press.

- Lenard, Patti Tamara. (2021). How Exceptional? Welcoming Refugees the Canadian Way. *American Review of Canadian Studies*, 51(1), 78-94, doi: 10.1080/02722011.2021.1874230.
- Le Robert. (s.d.). Charité. *Dictionnaire Le Robert*. <https://shorturl.at/AMS22>.
- Li, Peter S. (2003). *Destination Canada: Immigration Debates and Issues*. Oxford University Press.
- Liboiron, Max. (2016). Care and Solidarity Are Conditions for Interventionist Research. *Engaging Science, Technology, and Society*, 2, 67-72. <https://doi.org/10.17351/ests2016.85>.
- Lim, Desiree. (2019). Social Egalitarianism and the Private Sponsorship of Refugees. *Journal of Social Philosophy*, 50(3), 301-321.
- Lorinc, John. (2019). The Power of Good Intentions Canada's program of private refugee sponsorship has been held up as a model for the world. Could it be even better?. University of Toronto. <https://magazine.utoronto.ca/research-ideas/culture-society/the-power-of-good-intentions-canada-private-refugee-sponsorship/>.
- Lugones, María. (2014). Radical Multiculturalism and Women of Color Feminisms. *Journal for Cultural and Religious Theory*, 13(1), 68-80.
- Machado de Oliveira, Vanessa. (2021). *Hospicing Modernity : Facing Humanity's Wrongs and the Implications for Social Activism*. Berkeley, États-Unis : North Atlantic Books.
- Macklin, Audrey, Kathryn Barber, Luin Goldring, Jennifer Hyndman, Anna Korteweg, Shauna Labman, Jona Zyfi. (2018). A Preliminary Investigation Into Private Refugee Sponsors. *Canadian Ethnic Studies*, 50(2), 35-58.
- Mahrouse, Gada. (2014). *Conflicted Commitments. Race, Privilege, and Power in Transnational Solidarity Activism*. Montréal, Canada : McGill University Press.
- Maldonado-Torres, Nelson. (2007). On the colonality of Being. Contributions to the development of a concept. *Cultural Studies*, 21(3), 240-270.
- Manning, Jimmie, and Adrienne D Kunkel. (2014). *Researching Interpersonal Relationships: Qualitative Methods, Studies, and Analysis*. Los Angeles, États-Unis : SAGE.
- Marshall-Denton, Chloe. (2017). Rethinking how success is measured. *Forced Migration Review*, 54, 61-63.
- Martin, Beth. (2017). Experiences of Family Separation for Adults Who Immigrate Alone. Lessons for Social Work Practice and Research. *Revue canadienne de service social*, 34(2), 253-273. <https://doi.org/10.7202/1042891ar>.

- Matthews, Sally. (2021). Decolonising while white: confronting race in a South African classroom. *Teaching in Higher Education*, 26(7-8), 1113-1121.
- May, Paul. (2022). Le Canada : pays de « l'immigration choisie ». *Hommes et Migrations*, 1(1336), 196-203.
- Maynard, Robyn. (2017). *Policing Black lives: state violence in Canada from slavery to the present*. Halifax, Canada : Fernwood Publishing.
- McKee, Carolyn, Lee-Anne Lavell, Michelle Manks et Ashley Korn. (2019). Fostering Better Integration Through Youth-Led Refugee Sponsorship. *Refuge*, 35(2), 74-85.
- McPherson, Melinda. (2010). 'I integrate, therefore I am': Contesting the normalizing discourse of integrationism through conversations with refugee women. *Journal of Refugee Studies*, 23(4), 546-570.
- McCorkel, Jill A. et Kristen Myers. (2003). What Difference Does Difference Make? Position and Privilege in the Field. *Qualitative Sociology*, 26, 199-231
<https://doi.org/10.1023/A:1022967012774>.
- McNally, Rachel. (2020). *Caring for Refugees: Questioning the Public-Private Dichotomy in Canadian Resettlement*. Thèse de maîtrise, Université Carleton.
- Meissner, Fran et Tilmann Heil. (2020). Deromanticising integration : On the importance of convivial disintegration. *Migration Studies*, 0(0), 1-19.
- Melnyck, George et Christina Parker. (2021). *Finding Refuge in Canada*. Edmonton, Canada : Athabasca University Press.
- Mestiri, Soumaya. (2016). *Décoloniser le féminisme : une approche transculturelle*. Paris, France : Vrin.
- Mignolo, Walter. (2013). *Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique*. *La Découverte*, 1(73), 181-190.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). (2020). Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne. *MIFI*. <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs/index.html>.
- MIFI. (2021). Demande d'accès à l'information – N/Réf. : 21943, le 29 novembre 2021.
- Mohanty, Chandra Talpade. (2003). *Feminism without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*. Duke University Press.
- Molinier, Pascale, Sandra Laugier, et Patricia Paperman. (2009). *Qu'est-ce que le care ? : souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris, France : Payot.

- Mondain, Nathalie et Éric Arzouma Bologo. (2009). L'intentionnalité du chercheur dans ses pratiques de production de connaissances : les enjeux soulevés par la construction des données en démographie et santé en Afrique. *Cahiers de recherche sociologique*, 48, 175-203.
- Morris, Stéphanie, Patti Tamara Lenard et Stacey Haugen. (2020). Refugee Sponsorship and Family Reunification. *Journal of Refugee Studies*, 34(1), 130-148. <https://doi.org/10.1093/jrs/feaa062>.
- Nadler, Arie. (2002). Inter-group helping relations as power relations: Maintaining or challenging social dominance between groups through helping. *Journal of Social Issues*, 58(3), 487-502. <https://doi.org/10.1111/1540-4560.00272>
- Nadler, Arie et Samer Halabi. (2006). Intergroup Helping as Status Relations: Effects of Status Stability, Identification, and Type of Help on Receptivity to High-Status Group's Help. *Journal of Personality and Social Psychology*, 91(1), 97-110.
- Nakache, Delphine, Hélène Pellerin et Luisa Veronis. (2015). *Migrants' myths and imaginaries: Understanding their role in migration movements and policies*. Ottawa, Canada : University of Ottawa.
- Nannestad, Peter, Gunnar Lind Haase Svendsen et Gert Tinggaard Svendsen. (2008). Bridge Over Troubled Water? Migration and Social Capital. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34(4), 607-631. <https://doi.org/10.1080/13691830801961621>.
- Narayan, Uma. (1995). Colonialism and Its Others: Considerations On Rights and Care Discourses. *Hypatia*, 10(2), 133-140. doi: 10.1111/j.1527-2001.1995.tb01375.x.
- Nayeri, Dina. (2020). *Ungrateful Refugee: What Immigrants Never Tell You*. Edinburgh, Écosse: Canongate Books Ltd.
- Ndlovu-Gatsheni, Sabelo J. (2018). A World without Others? Specter of Difference and Toxic Identitarian Politics. *International Journal of Critical Diversity Studies*, 1(1), 80-96. doi: 10.13169/intecritdivestud.1.1.0080.
- Nguyen, Vinh et Thy Phu. (2021). *Refugee States Critical Refugee Studies in Canada*. Toronto, Ontario : University of Toronto Press.
- Nguyen, Viet Thanh. (2019). *Les déplacés. 20 récits d'écrivains réfugiés*. Paris, France : Massot Éditions.
- Noddings, Nel. (1984). *Caring : A Feminine Approach to Ethics & Moral Education*. Berkeley, États-Unis : University of California Press.
- Nolan, Katie. (2022). Please continue to not sponsor this child. *New Internationalist*. <https://newint.org/features/2022/04/04/feature-please-continue-not-sponsor-child>.

- No White Saviors. (2018). *When White Saviorism Turns Deadly: American missionary played doctor, children died, when will there be justice?*. Medium.
<https://nowwhitesaviors.medium.com/when-white-saviorism-turns-deadly-american-missionary-played-doctor-children-died-when-will-edb278b938bc>.
- Oakley, Ann. (1981). "Interviewing women: A contradiction in terms" (pp. 30-61). Dans H. Roberts (Dir.), *Doing feminist research*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Oliffe, John L., Mary T. Kelly et Wellam F. Yu Ko. (2021). Zoom Interviews: Benefits and Concessions. *International Journal of Qualitative Methods*, 20.
<https://doi.org/10.1177/16094069211053522>.
- Organisation des Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
- Organisation des Nations unies (ONU). (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. *ONU*.
https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_fr.pdf.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2018). *World Migration Report 2018*. Genève, Suisse : OIM.
- Pailey, Robtel Neajai. (2019). De-centering the White Gaze of Development. *Development and Change*, 51(3), 729-745.
- Parent-Chartier, Clothilde, Neal Santamaria et Ian Van Haren. (2022). "The role of civil society organizations in collective sponsorship of refugees in Quebec" (pp.262-281). Dans Ervis Martani et Denise Helly (Dirs.), *Asylum and resettlement in Canada. Historical development, successes, challenges and lessons learned*, Genova, Italie : Genova University Press.
- Parpart, Jane L. et Swati Parashar. (2019). *Rethinking Silence, Voice, and Agency in Contested Gendered Terrains*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Patai, Daphne. (1991). "U.S. academics and third world women: Is ethical research possible?" (pp. 137-153). Dans Sherna Berger Gluck, & Daphne Patai (Dirs.), *Women's words: The feminist practice of oral history*. New York, États-Unis : Routledge.
- Perreault, Julie, et Sophie Bourgault. (2015). *Le care : éthique féministe actuelle*. Montréal, Canada : Éditions du Remue-ménage.
- Phillimore, Jenny, Rachel Humphris et Kamran Khan. (2018). Reciprocity for new migrant integration: resource conservation, investment and exchange. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(2), 215-232.

- Phillimore, Jenny, Marisol Reyes-Soto, Gabriella D'Avino et Natasha Nicholls. (2021). "I have Felt so Much Joy": The Role of Emotions in Community Sponsorship of Refugees. *Voluntas*, 33(2), 386-396. <https://doi.org/10.1007/s11266-021-00349-3>.
- Pilon-Larose, Hugo. (2024). Demandeurs d'asile : Ottawa offre 750 millions à Québec. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-06-10/rencontre-bilaterale-trudeau-legault/demandeurs-d-asile-ottawa-offre-750-millions-a-quebec.php>.
- Pires, Rosa. (2019). *Ne sommes-nous pas Québécoises ?* Montréal, Canada : Éditions du Remue-ménage.
- Potvin, Maryse, Geneviève Audet et Marie McAndrew. (2008). « Les discours d'opinion à l'égard du jugement sur le port du kirpan à l'école dans la presse québécoise » (pp. 241-268). Dans Marie McAndrew, Micheline Milot, Jean-Sébastien Imbeault et Paul Eid (Dir.), *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques*. Montréal, Canada : Fides.
- Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC). (2021). Les responsabilités du Canada en Colombie. PASC. <https://pasc.ca/fr/article/les-responsabilites-du-canada-en-colombie>.
- Purohit, Preeti. (2016). The "giver" and the "receiver": A change of perspective. Dans ICJA, *Meaning Well. Doing Good? Critical Perspectives on Donations made by International Volunteers from the Global North within the North-South Context*. https://www.icja.de/fileadmin/Daten/ICJA/Downloads/spendegut_EN_2016.pdf.
- Quijano, Aníbal. (2007). Coloniality and Modernity/Rationality. *Cultural studies*, 21(2-3), 168-178.
- Ray, Bob. (2020). *A Global Crisis Requires a Global Response – Report by Hon Bob Rae, Special Envoy of Prime Minister of Canada on Humanitarian and Refugee Issues*. Ottawa, Canada : Gouvernement du Canada.
- Razack, Sherene, (2001). *Looking White People in the Eye: Gender, Race, and Culture in Courtrooms and Classrooms*. Toronto, Canada : University of Toronto Press.
- Richard, Myriam. (2017). Quand être réfugié rime encore avec solidarité : réflexions autour de l'évolution du programme de parrainage privé au Québec. *Centre Justice et Foi*. <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/etre-refugie-rime-solidarite-reflexions-autour-de-levolution-programme-de-parrainage-prive-personnes-refugiees-quebec/>.
- Ritchie, Genevieve. (2018). Civil society, the state and private sponsorship : the political economy of refugee resettlement. *International Journal of Lifelong Education*, 37(6), 663-675.

- Rodríguez-Ruiz, Blanca. (2015). Dépasser le patriarcat : la construction de la citoyenneté comme altruicité. *Nouvelles Questions Féministes*, 34(2), 41-63.
- Romani, Vincent, Dominique Leydet, Dia Dabby et Leila Celis. (2020). *Modération ou extrémisme ? : Regards critiques sur la loi 21*. Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Romulus, Celia. (2020). « Le potentiel émancipateur et le risque de blanchiment des perspectives décoloniales » (pp.35-42). Dans Maïka Sondarjee (Dir.), *Perspectives féministes en relations internationales*, Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal.
- RSTP-PFPR. (n.d.). À propos du PFPR. *PFPR*. <https://www.rstp.ca/fr/a-propos-de-pfpr/>.
- Ryan, Louise. (2011). Migrants' social networks and weak ties: Accessing resources and constructing relationships post-migration. *The Sociological Review*, 59(4), 707-724.
- Saavedra-Vargas, Marcelo. (2023), "Indigenous Cultures and the Industrial-Colonial-Patriarchal White Savior Complex"(pp.27-41). Dans Themrise Khan, Kanakulya Dickson et Maïka Sondarjee (Dirs.), *White Saviorism in International Development. Theories, Practices and Lived Experiences*, Wakefield, Canada : Daraja Press.
- Said, Edward W. (2003). *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*. Paris, France : Éditions du Seuil.
- Schinkel, Willem. (2017). *Imagined Societies*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Schinkel, Willem. (2018). Against 'immigrant integration': for an end to neocolonial knowledge production. *Comparative Migration Studies*, 6(31), <https://doi.org/10.1186/s40878-018-0095-1>.
- Schmid, Sophia. (2019). Taking care of the other: Visions of a caring integration in female refugee support work. *Social Inclusion*, 7(2), 118-127.
- Schmidt, Catherine, Heather Bergen, Oula Hajjar, Lindsay Larios, Delphine Nakache, Rupaleem Bhuyan et Jill Hanley. (2023). Navigating bureaucratic violence in Canada's two-step immigration system. *Journal of ethnic and migration studies*, 49(19), 4887-4906.
- Schmidtke, Oliver. (2018). The civil society dynamic of including and empowering refugees in Canada's urban centres. *Social Inclusion*, 6(1), 147-156.
- Schué, Romain. (2020). Québec suspend une partie du programme de parrainage collectif des réfugiés. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1744897/refugies-parrainage-quebec-legault-fraude-suspension-organismes>.

- Senthanar, Sonja, Ellen MacEachen, Stephanie Premji, and Philip Bigelow. (2020). Employment Integration Experiences of Syrian Refugee Women Arriving through Canada's Varied Refugee Protection Programmes. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(3), 575-595. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1733945>.
- Shallwani, Sadaf et Shama Dossa. (2023). "Evaluation and the White Gaze in International Development"(pp.42-62). Dans Themrise Khan, Kanakulya Dickson et Maïka Sondarjee (Dirs.), *White Saviorism in International Development. Theories, Practices and Lived Experiences*, Wakefield, Canada : Daraja Press.
- Sharma, Nandita. (2006). *Home Economics: Nationalism and the Making of 'Migrant Workers' in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Shaw, Stacey A. et Karin Wachter. (2022). "Through Social Contact We'll Integrate": Refugee Perspectives on Integration Post-Resettlement. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 22(2), 264-277.
- Shinn, Carly. (2017). *Protracted Refugee Situations: A Feminist Perspective on Refugee Depiction by UNHCR*. Thèse de maitrise, University of Kansas.
- Simich, Laura et Lisa Andermann. (2014). *Refuge and Resilience: Promoting Resilience and Mental Health among Resettled Refugees and Forced Migrants*. Dordrecht, Pays-Bas : Springer.
- Smith, Craig Damian, Tea Hadžiristić et Lina Alipour. (2018). Filling the Gap. *Together Project*. https://togetherproject.ca/site/uploads/2018/03/Together_Project_Report_Filling_the_Gap.pdf.
- Sondarjee, Maïka. (2020). *Perdre le Sud. Décoloniser la solidarité internationale*. Montréal, Canada : Les éditions Écosociété.
- Sondarjee, Maïka. (2022). « Introduction » (pp.7-22). Dans Maïka Sondarjee (Dir.), *Perspectives féministes en relations internationales*, Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Sondarjee, Maïka et Nathan Andrews. (2022). Decolonizing International Relations and Development Studies: What's in a Buzzword?. *International Journal*, 77(4), 551-571. <https://doi.org/10.1177/00207020231166588>.
- Spade, Dean. (2020). Solidarity not charity: Mutual aid for mobilization and survival. *Social Text*, 38(1), 131-151.
- Spivak, Gayatri Chakravorty. (1988). "Can the Subaltern Speak?" (pp.271-313). Dans Cary Nelson et Lawrence Grossberg (Dirs.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Urbana, États-Unis : University of Illinois Press.

- Stacey, Judith. (1991). "Can There Be a Feminist Ethnography?" (pp.111-120). Dans Sherna Gluck & Daphne Patai (Dir.), *Women's Words: The Feminist Practice of Oral History*, New York, États-Unis : Routledge.
- Stock, Inka. (2019). Buddy schemes between refugees and volunteers in Germany: Transformative potential in an unequal relationship?. *Social Inclusion*, 7(2), 128-138.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées (TCRI). (2021). *Guide à l'intention des personnes réfugiées parrainées*. Montréal, Canada : TCRI.
- TCRI. (2023). Formations parrainage 2023. *TCRI*. <https://tcri.qc.ca/2023/01/programmation-parrainage-2023/>.
- Taylor, Kylea. (2017). *The Ethics of Caring: Finding Right Relationship with Clients for Profound, Transformative Work in Professional Healing Relationships*. Santa Cruz, États-Unis : Hanford Mead Publishers.
- Thobani, Sunera. (2007). *Exalted Subjects: Studies in the Making of Race and Nation in Canada*. Toronto, Canada: University of Toronto Press.
- Thomas, Emma F. et Craig McGarty. (2018). Giving versus Acting: Using Latent Profile Analysis to Distinguish between Benevolent and Activist Support for Global Poverty Reduction. *British Journal of Social Psychology*, 57(1), 189–209. <https://doi.org/10.1111/bjso.12228>.
- Ticktin, Miriam Iris. (2011). *Casualties of care immigration and the politics of humanitarianism in France*. Berkeley, États-Unis : University of California Press.
- Treviranus, Barbara et Michael Casasola. (2003). Canada's private sponsorship of refugees program: A practitioners perspective of its past and future. *Journal of International Migration and Integration*, 4(2), 177-202.
- Triadafilopoulos, Triadafilos. (2013). *Becoming Multicultural. Immigration and the Politics of Membership in Canada and Germany*. Vancouver, Canada : UBC Press.
- Tronto, Joan & Berenice Fisher. (1990). "Toward a Feminist Theory of Caring" (pp.36-54). Dans Emily K. and Margaret K Nelson, *Circles of Care: Work and Identity in Women's Lives*. Albany, États-Unis : State University of New York Press
- Tronto, Joan. (1993). *Moral Boundaries*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Tronto, Joan. (2009). *Un monde vulnérable : pour une politique du care*. Paris, France : La Découverte.
- Tronto, Joan. (2013). *Caring Democracy: Markets, Equality, and Justice*. New York, États-Unis : New York University Press.

- Trouillot, Michel-Rolph. (1995). *Silencing the Past : Power and the Production of History*. Boston, États-Unis : Beacon Press.
- Tuck, Eve et K. Wayne Yang. (2012). Decolonization is not a metaphor. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 1(1), 1-40.
- Tuck, Eve et Rubén A. Gatzambide-Fernández. (2013). Curriculum, Replacement, and Settler Futurity. *Journal of Curriculum Theorizing*, 29(1), 72-89.
- Twahirwa, Rémy-Paulin. (2019). En prendre moins, mais en prendre soin?. *IRIS*. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/en-prendre-moins-mais-en-prendre-soin>.
- Van Haren, Ian et Sandra Colon. (2024). L'attaque du Québec contre le parrainage des réfugiés. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/juillet-2024/attaque-quebec-parrainage-refugies/#:~:text=Des%20cibles%20r%C3%A9duites%20et%20insuffisantes,le%20maximum%20%C3%A9tait%20de%204400>.
- van Nistelrooij, Inge et Merel Visse. (2019). Me? The invisible call of responsibility and its promise for care ethics: a phenomenological view. *Medicine, Health Care and Philosophy*, 22, 275-285.
- Wagner, Greta. (2022). "Helping Refugees in Rural Germany: Ambivalences of Compassion" (pp. 255-270). Dans Didier Fassin and Axel Honneth (Dir.), *Crisis Under Critique: How People Assess, Transform, and Respond to Critical Situations*, New York, États-Unis : Columbia University Press.
- Walia, Harsha. (2013). *Undoing Border Imperialism*. Oakland, États-Unis : AK Press.
- Walker, Diane et Florence Myrick. (2006). Grounded Theory: An Exploration of Process and Procedure. *Qualitative Health Research*, 16(4), 547-559. <https://doi.org/10.1177/104973230528597>.
- Walker, Margaret Urban. (2007). *Moral understandings: A feminist study in ethics*. New York, États-Unis : Oxford University Press.
- Walsh, Gary M. (2020). Challenging the Hero Narrative: Moving towards Reparational Citizenship Education. *Societies*, 10(34). doi: 10.3390/soc10020034.
- Wieviorka, Michel. (2014). A critique of integration. *Identities*, 21(6), 633-641.
- White, Bob, Danielle Gratton et François Rocher. (2015). Les conditions de l'inclusion en contexte interculturel. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens le 10 février 2015 au sujet du texte « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». *LABBRI*. <https://cridaq.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/03/WhiteGrattonRocherConditionsInclusion.pdf>.

- Wynter, Sylvia. (2003). Unsettling the Coloniality of Being/Power/Truth/Freedom: Towards the Human, After Man, Its Overrepresentation-An Argument. *CR: The New Centennial Review*, 3(3), 257–337.
- Xanthaki, Alexandra. (2014). Against integration, for human rights. *International Journal of Human Rights*, 20(6), 815-838.
- Yuval-Davis, Nira. (2015). Situated Intersectionality and Social Inequality. *Raisons politiques*, 2(58), 91-100.
- Zelechowski, Elise. (2017). *What do we mean by 'Solidarity Over Charity'?*. Thought Works. <https://www.thoughtworks.com/insights/blog/what-do-we-mean-solidarity-over-charity>.
- Zielinski, Agata. (2010). L'éthique du *care*. Une nouvelle façon de prendre soin. *Études*, 413(12), 631-641.

Annexes

Annexe A : Guides d'entretien

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les deux exemples de guides d'entretien semi-dirigé ayant été utilisés pour les parrainants et les personnes parrainées. Un autre guide a été utilisé pour les entretiens avec les professionnel-le-s.

Guide d'entretien semi-dirigé : Parrainants

Questions générales biographiques :

Âge :

Genre :

Occupation :

Éducation :

Religion :

Pays d'origine :

Langues parlées :

Positionnement : Est-ce que vous vous positionnez sur le plan racial? Si oui, comment? (est-ce que vous voulez expliquer vos origines ethniques)

Date du parrainage :

Est-ce votre premier parrainage ? :

Type de groupe de parrainage :

Questions de fond sur les relations

1. Comment vous êtes-vous impliqué-e dans le parrainage et pourquoi ?
2. Pouvez-vous me parler de votre groupe de parrainage ?
Comment s'est passée la répartition des tâches et l'entente au sein du groupe ?
3. Pouvez-vous me parler des personnes que vous avez parrainées ?
4. Pouvez-vous me parler des relations avec les personnes que vous avez parrainées ?
Avant leur arrivée au Québec, aviez-vous des contacts avec les personnes parrainées ?
Comment vos relations ont-elles évoluées depuis leur arrivée ?
5. Quels sont les aspects les plus positifs de ces relations ?
6. Y a-t-il des aspects des relations que vous considérez comme pouvant être négatifs ou qui ont été plus difficiles ?
7. Pouvez-vous me parler de situations qui ont pu être plus complexes à gérer?
Y a-t-il certaines choses que les personnes parrainées ont fait que vous avez trouvé surprenantes, utiles, nuisibles et que vous aimeriez partager ?
Sentiez-vous que vous aviez la possibilité d'exprimer votre désaccord aux personnes parrainées si des situations qui ne vous plaisaient pas survenaient ?

8. Comment s'est déroulé les processus de décision relatifs à la réinstallation?
Qui participait aux prises de décision?
9. Comment avez-vous procédé pour la gestion des finances durant les 12 premiers mois?
10. Comment avez-vous pris en considération les besoins des personnes parrainées?
11. Sentiez-vous que les parrainé-e-s avaient des attentes par rapport à vous?
12. Comment vos proches et vos ami-e-s perçoivent votre implication dans le parrainage des réfugié-e-s?
13. Quels sont les conseils que vous donneriez à des personnes qui souhaitent parrainer des réfugié-e-s?
14. Y a -t-il des choses qui avec le recul, vous croyez que vous auriez dû faire autrement?
15. Quels ont été les effets du parrainage dans votre vie personnelle ?

Questions de fond sur l'intégration

Selon le gouvernement, l'un des rôles des parrainants est d'offrir un soutien aux personnes qu'ils et elles parrainent en ce qui concerne l'intégration.

1. Pouvez-vous m'expliquer comment vous percevez votre rôle par rapport à l'intégration ?
2. Selon vous, quels sont les plus grands défis de l'intégration au Québec?
Comment avez-vous abordé ces défis avec les personnes parrainées?
Avez-vous abordé certains enjeux comme le sexisme, le racisme et si oui, comment avez-vous procédé pour le faire?
Avant l'arrivée des personnes parrainées, aviez-vous des relations avec les membres de leur communauté culturelle ?
3. Qu'avez-vous appris sur la culture des personnes que vous avez parrainées?

Questions de conclusion :

1. Quelles seraient vos principales recommandations pour l'amélioration du programme de parrainage?
2. Avez-vous d'autres éléments que vous aimeriez partager à propos de votre expérience de parrainage?

Guide d'entretien semi-dirigé : Personnes parrainées

Questions générales biographiques

Date d'arrivée au Québec :

Type de groupe de parrainage :

Statut d'immigration (Résident-e permanent-e ou Citoyen-ne) :

Pays d'origine et conditions pré-arrivée au Québec :

Âge :

Genre :

Situation familiale pré-arrivée et actuelle (marié-e, divorcé-e, célibataire, etc. et nombre d'enfants) :

Travail :

Éducation :

Religion :

Langues parlées :

Positionnement : Est-ce que vous vous positionné-e sur le plan racial? Si oui, comment?

Questions de fond sur les relations

1. Pouvez-vous me parler des personnes qui vous ont parrainé ?
2. Pouvez-vous me parler des relations avec les personnes qui vous ont parrainé ?

Avant votre arrivée au Québec, aviez-vous des contacts avec les personnes qui vous ont parrainé ?

Comment vos relations ont-elles évolué depuis votre arrivée ?

3. Quels sont les aspects que vous considérez comme étant les plus positifs de ces relations ?
4. Y a-t-il des aspects des relations que vous considérez comme pouvant être négatifs ?

Quels sont les principaux impacts de vos relations avec les parrainants sur votre vie? Sur votre vision de la société québécoise ?

5. Pouvez-vous me parler de situations qui ont pu être plus difficiles à gérer avec vos parrainants?

Comment avez-vous géré ces situations plus tendues ?

Y a-t-il certaines choses que les personnes qui vous ont parrainé ont fait que vous avez trouvé surprenantes, utiles, nuisibles et que vous aimeriez partager ?

6. Comment vos besoins ont-ils été pris en compte par les parrainants ?

Sentiez-vous que vous aviez la possibilité d'exprimer votre désaccord aux parrainants si des situations qui ne vous plaisaient pas survenaient ?

Sentiez-vous que vous pouviez participer adéquatement aux prises de décision concernant votre réinstallation ?

7. Comment s'est passée la gestion du budget avec le groupe de parrainage durant les 12 premiers mois?
8. Sentiez-vous que les parrainants avaient des attentes par rapport à vous? Si oui, quelles étaient ces attentes?
9. Quels sont les conseils que vous donneriez à des personnes qui sont parrainées par des groupes de parrainage ?
10. Quels sont les conseils que vous donneriez à des personnes qui souhaitent parrainer des réfugié-e-s?
11. Y a -t-il des choses qui avec le recul, vous croyez que vous auriez dû faire autrement?

Questions de fond sur l'intégration

1. Qu'est-ce que l'intégration pour vous?
2. Comment l'intégration a été abordée avec les membres du groupe de parrainage?
3. Qu'est-ce que les parrainants ont fait de particulièrement utile pour votre intégration? Y a-t-il certaines choses qu'ils ont fait qui ont été nuisibles?
4. Pouvez-vous me parler de votre expérience personnelle d'intégration au Québec?
Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés?
Comment les avez-vous surmontés?
Comment vos parrainants vous ont-ils aidé à surmonter ces obstacles?
Qu'est-ce qui a le plus contribué à votre intégration selon vous?
5. Mis à part les éléments de l'intégration qui sont liés à l'indépendance et l'autonomie, quels sont les autres éléments qui vous apparaissent fondamentaux pour votre bien-être au Québec?
6. Est-ce qu'en venant au Québec, vous avez expérimenté un changement au niveau de votre statut social?
Est-ce que depuis que vous êtes ici, vous avez été traité-e différemment en raison de votre origine ethnique, de votre genre, de votre religion ou d'autres facteurs par les membres du groupe de parrainage et par la communauté en général?
7. Avez-vous des relations amicales avec des personnes québécoises, autres que vos parrainants?

Questions de conclusion

1. Quelles seraient vos principales recommandations pour l'amélioration du programme de parrainage?
2. Avez-vous d'autres éléments que vous aimeriez partager à propos de votre expérience de parrainage?

Annexe B : Exemple - Formulaire de consentement

Feuillet d'information pour obtenir le consentement verbal

Pseudonyme du ou de la participant-e : XXXXXXXX

Date de l'entretien : XXXXXXXX

Titre du projet de recherche : Le programme de parrainage privé des personnes réfugiées au Québec : Impacts des relations entre les parrainants et les parrainé.es sur le processus d'intégration

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de doctorat de Clothilde Parent-Chartier, dirigé par la professeure Maïka Sondarjee, du département de développement international et de mondialisation de l'Université d'Ottawa. Dans le cadre de cette recherche, vous êtes invité-e à participer à une entrevue, qui durera d'une à deux heures. Je vous poserai des questions au sujet de votre expérience personnelle dans le cadre du Programme de parrainage privé des réfugié.es (PPPR).

Les principaux objectifs de la recherche sont :

- Documenter les relations entre les parrainants et les personnes parrainées dans le cadre du programme de parrainage privé des personnes réfugiées au Québec
- Mieux comprendre les impacts de ces relations sur les processus d'intégration
- Mieux comprendre les réussites et les défis liés au processus d'intégration en tenant compte de la perspective des parrainants et des parrainé-e-s
- Proposer des recommandations afin d'améliorer le programme de parrainage privé des personnes réfugiées et le soutien offert au groupe de parrainage privé

Il est peu probable que votre participation à l'entrevue vous cause des préjudices ou des désagréments. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à toutes les questions et vous pouvez aussi demander une pause au cours de l'entretien. Vous pouvez demander d'arrêter l'entretien à tout moment et cela n'entraînera aucune conséquence.

Vous ne retirerez probablement aucun avantage direct de votre participation à l'étude. Néanmoins, j'espère que ce projet aidera les décideurs, les fournisseurs de services d'établissement aux personnes réfugiées et les différents acteurs impliqués dans le PPPR à mieux comprendre les défis que peuvent représenter les relations entre parrainants et parrainé.es dans le cadre de ce programme. Je souhaite émettre des recommandations afin de remédier aux différentes problématiques qui seront soulevé-e-s par les contributeurs et les contributrices à cette recherche.

Les renseignements que vous me communiquerez pendant l'entrevue demeureront toujours confidentiels. Toutes les données recueillies au cours de cette recherche seront protégées et conservées sous formes de fichiers cryptés dont l'accès sera protégé par un mot de passe. Tout renseignement qui pourrait permettre de vous identifier, comme votre nom, sera modifié avant la communication ou la publication

de la thèse. Ni votre nom ni tout autre renseignement permettant de vous identifier ne sera consigné par écrit. Au moment de transcrire l'entrevue, je supprimerai tout renseignement permettant de vous identifier.

Le ou la participant-e doit répondre « Ok » à chacun des points suivants :

- Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire.
- Vous pouvez décider d'arrêter à tout moment, quelle qu'en soit la raison.
- Si vous décidez d'arrêter l'entrevue, il n'y aura aucune conséquence pour vous.
- Si vous décidez d'arrêter après que nous ayons commencé l'entretien, je vous demanderai comment gérer les questions auxquelles vous avez déjà répondues. C'est à vous de décider si elles seront incluses ou non dans le projet de recherche.
- Si vous ne souhaitez pas répondre à une question précise, nous pouvons la sauter.
- Si après l'entretien, vous avez des questions ou décidez que vous ne souhaitez pas que votre entretien soit inclus dans ce projet de recherche, veuillez me contacter.
- Vous pouvez vous retirer de cette recherche à tout moment. Toutes les données vous concernant pourront être retirées et supprimées si vous le souhaitez.
- Ce projet a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant vos droits en tant que participant.e ou sur la manière dont cette recherche a été menée, vous pouvez contacter le comité d'éthique.

Avez-vous des questions?

Je vais enregistrer cet entretien afin que je puisse revenir en arrière et écouter attentivement notre conversation. Je vais écouter cette conversation et la transcrire. Je m'adresserai à vous dans l'enregistrement audio par le pseudonyme choisi pour respecter votre anonymat. Lorsque je transcrirai l'enregistrement, je modifierai tous les détails susceptibles de vous identifier. Je conserverai la transcription et l'enregistrement audio sur un lecteur sécurisé pendant une durée de cinq ans. En date d'aujourd'hui, il est prévu que les données seront supprimées en décembre 2026. Si vous ne souhaitez pas être enregistré-e je prendrai des notes au cours de l'entretien.

Acceptez-vous que j'enregistre notre entretien?

Oui : _____ - _____ Non : _____ - _____

*Entretien n'a pas été enregistré

Acceptez-vous de participer à cette étude?

Oui : _____ x _____ Non : _____

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. C'est pourquoi nous tenons à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer à votre participation.

Coordonnées du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche :

Université d'Ottawa, Tabaret, 550 rue Cumberland, Pièce 154, Ottawa, ON, K1N 6N5, Canada

Téléphone : +1 (613) 562-5387

Adresse courriel : ethique@uottawa.ca

Coordonnées de la chercheuse :

Clothilde Parent-Chartier

École de développement international et mondialisation

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

120, Université

Ottawa, ON K1N 6N5

Téléphone : xxxxxxxxxxxx

Adresse courriel : xxxxxxxxxxxx

Coordonnées de la directrice de la recherche :

Professeure Maïka Sondarjee

École de développement international et mondialisation

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

120, Université

Ottawa, ON K1N 6N5

Téléphone : xxxxxxxxxxxx

Adresse courriel : xxxxxxxxxxxx

RECRUTEMENT DE PARTICIPANT-E-S

Le programme de parrainage privé des personnes réfugiées au Québec : Impacts des relations entre les parrainants et les parrainé-e-s sur le processus d'intégration



uOttawa

CRITÈRES

- Avoir participé à un parrainage privé de personnes réfugiées à titre de parrainant au Québec.
- Avoir été parrainé-e par un groupe de parrainage privé au Québec.
- Avoir plus de 18 ans.
- L'expérience de parrainage doit avoir été réalisée depuis plus de 12 mois.
- Résider au Québec.

NATURE DE LA PARTICIPATION

- Participer à une entrevue individuelle d'une durée approximative d'une à deux heures.
- L'entrevue sera enregistrée (audio seulement).
- Les informations recueillies lors de l'entrevue resteront strictement confidentielles.

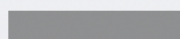
Cette recherche a été examinée et approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa (#S-03-21-6695).

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

- Documenter les relations entre les parrainants et les personnes parrainées dans le cadre du programme de parrainage privé des personnes réfugiées au Québec.
- Mieux comprendre les impacts de ces relations sur les processus d'intégration.
- Mieux comprendre les réussites et les défis liés au processus d'intégration en tenant compte de la perspective des parrainants et des parrainé-e-s.
- Proposer des recommandations afin d'améliorer le programme de parrainage privé des personnes réfugiées et le soutien offert au groupe de parrainage privé.

CONTACT

Pour participer à la recherche ou obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Clothilde Parent-Chartier.



Annexe D : Tableaux récapitulatifs des contributeur-rice-s

Tableau 6 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « personnes parrainées »

Code	Pseudonyme	Genre	Groupe d'âge (années)	Pays d'origine	Date d'arrivée au Québec	Lieu de résidence actuel	Statut au Québec	Situation professionnelle	Situation familiale	Langue de l'entretien
PP1	Sulaiman	Homme	40+	Afghanistan	2017	Rive-Sud de Montréal	En attente de sa citoyenneté	Chauffeur de taxi	Marié et père de 4 enfants	Anglais
PP2	Joseph	Homme	25-35	République démocratique du Congo	2014	Sherbrooke	Résident permanent	Informaticien	Célibataire	Français
PP3	Pascaline	Femme	25-35	Rwanda	2014	Angleterre	Citoyenne	Développement - Investissements	Célibataire	Anglais
PP4	Cyprien	Homme	25-35	Rwanda	2014	Ottawa	Citoyen	Travailleur social + étudiant à la maîtrise	Marié	Anglais
PP5	Pierre	Homme	25-35	République démocratique du Congo	2013	Québec	Citoyen	Travailleur social	Marié et père d'un enfant	Français
PP6	Lewis	Homme	-25	Rwanda	2020	Montréal	Résident permanent	Étudiant universitaire	Célibataire	Anglais
PP7	Nassima	Femme	40+	Syrie	2018	Montréal	En attente de sa citoyenneté	Intervenante communautaire	Marié et mère de 2 enfants	Français
PP8	Fatima	Femme	40+	Syrie	NA	Montréal	NA	Étudiante universitaire	Divorcée et mère d'un enfant	Français
PP9	Hussain	Homme	40+	Afghanistan	2017	NA	En demande de citoyenneté	Chauffeur Uber	Marié et père de 3 enfants	Anglais
PP10	Afa'a	Homme	40+	Afghanistan	1999	Laval	Citoyen	Chauffeur Uber	Marié et père de 4 enfants	Français
PP11	Théophile	Homme	40+	République démocratique du Congo	2013	Montréal	Citoyen	Étudiant	Marié et père de 2 enfants	Français

Tableau 7 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « parrainants »

Code	Pseudonyme	Genre	Groupe d'âge	Pays d'origine	Type de parrainage	Lieu de résidence	Langue de l'entretien
P1	Isabelle	Femme	40+	Québec	Groupe 2 à 5	Montréal	Français
P2	Ahmed	Homme	30+	Afrique du Nord*	EUMC	Montréal	Français
P3	Geneviève	Femme	40+	Québec	Groupe 2 à 5	Montréal	Français
P4	Lucy	Femme	60+	Québec	Église - Organisme	Montréal	Anglais
P5	Véronique	Femme	20+	Québec	EUMC	Montréal	Français
P6	Christine	Femme	60+	Québec	Église - Organisme	Montréal	Anglais
P7	Lisa	Femme	60+	Canada	Église - Organisme	Montréal	Anglais
P8	Michelle	Femme	60+	États-Unis	Église - Organisme	Montréal	Anglais
P9	Mary	Femme	60+	Royaume-Uni	Église - Organisme	Montréal	Anglais
P10	Camille	Femme	20+	Québec	EUMC	Québec	Français
P11	Amanda	Femme	20+	Afrique subsaharienne*	EUMC	Sherbrooke	Français
P12	Gilles et Linda**	Homme et Femme	70+	Québec	Église - Organisme	Sherbrooke	Français
P13	Micheline	Femme	60+	Québec	Organisme région	Québec	Français
P14	Johanne	Femme	60+	Québec	Groupe de 2 à 5	Gaspésie	Français

*Pour éviter que ces contributeurs et contributrices soient identifiées, leur lieu d'origine exacte n'est pas spécifié.

**Ces personnes forment un couple et ont été interviewées ensemble, à leur demande.

Tableau 8 : Liste des contributeur-trices de la catégorie « professionnel-le-s »

Code	Pseudonyme	Genre	Type d'organisation	Zone
IC1	Ulysse	Homme	Soutien parrainage et autres	Province du Québec
IC2	Marc	Homme	Soutien parrainage et autres	Province du Québec
IC3	Sophie	Femme	Intervenante	Montréal
IC4	James	Homme	Organisme expérimenté	Montréal
IC5	Mandy	Femme	Organisme expérimenté	Montréal
IC6	Élise	Femme	Organisme expérimenté	Canada
IC7	Fabrice	Homme	Organisme expérimenté	Montréal
IC8	Katia	Femme	Organisme expérimenté	Hors de Montréal
IC9	Ismail	Homme	Organisme non-expérimenté	Hors de Montréal
IC10	Elena	Femme	Organisme expérimenté	Montréal